

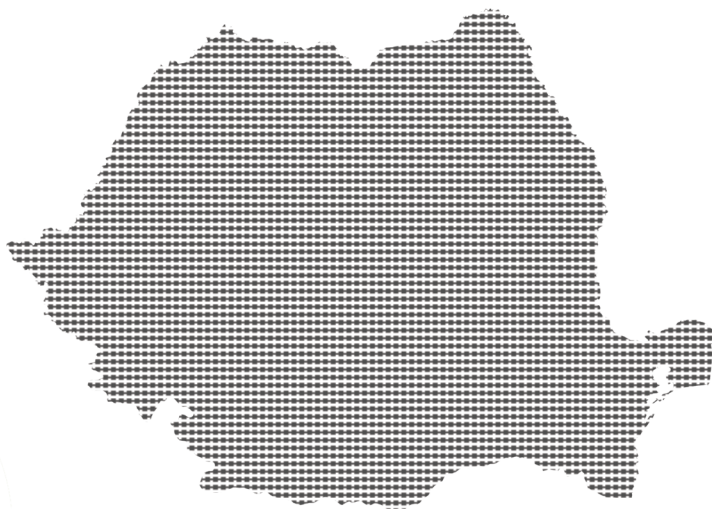
Numéro 17 / Année 2022

Synergies Roumanie

Revue du GERFLINT

Communication de crise et résolution des conflits

Coordonné par Laura M. Herța
et Dorota Jurkiewicz-Eckert



Synergies Roumanie

Numéro 17 / Année 2022

Communication de crise
et résolution des conflits

**Coordonné par Laura M. Herța
et Dorota Jurkiewicz-Eckert**



REVUE DU GERFLINT
2022

POLITIQUE EDITORIALE

Synergies Roumanie est une revue francophone de recherche en sciences humaines, particulièrement ouverte aux sciences du langage et de la communication, à la philosophie et à l'histoire, aux littératures francophones, à la didactique du français, des langues et des cultures.

Sa vocation est de mettre en œuvre, en Roumanie, le Programme Mondial de Diffusion Scientifique Francophone en Réseau du GERFLINT, Groupe d'Études et de Recherches pour le Français Langue Internationale. C'est pourquoi elle publie des articles dans cette langue, mais sans exclusive linguistique et accueille, de façon majoritaire, les travaux issus de la pensée scientifique des chercheurs francophones de son espace géographique dont le français n'est pas la langue première. Comme toutes les revues du GERFLINT, elle poursuit les objectifs suivants: défense de la recherche scientifique francophone dans l'ensemble des sciences humaines, promotion du dialogue entre les disciplines, les langues et les cultures, ouverture sur l'ensemble de la communauté scientifique, adoption d'une large couverture disciplinaire, aide aux jeunes chercheurs, formation à l'écriture scientifique francophone, veille sur la qualité scientifique des travaux.

Libre Accès et Copyright : © *Synergies Roumanie* est une revue française éditée par le GERFLINT qui se situe dans le cadre du libre accès à l'information scientifique et technique. Sa commercialisation est interdite. Sa politique éditoriale et ses articles peuvent être directement consultés et étudiés dans leur intégralité en ligne. Le mode de citation doit être conforme au Code français de la Propriété Intellectuelle. La Rédaction de *Synergies Roumanie*, partenaire de coopération scientifique du GERFLINT, travaille selon les dispositions de la Charte éthique, éditoriale et de confidentialité du Groupe et de ses normes les plus strictes. Les propos tenus dans ses articles sont conformes au débat scientifique et n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Conformément aux règles déontologiques et éthiques du domaine de la Recherche, toute fraude scientifique (plagiat, auto-plagiat, retrait inopiné de proposition d'article sans en informer dûment la Rédaction) sera communiquée à l'entourage universitaire et professionnel du signataire de la proposition d'article. Toute procédure irrégulière entraîne refus systématique du texte et annulation de la collaboration.

Périodicité : Annuelle
ISSN 1841-8333 / ISSN en ligne 2261-3463

Directeur de publication

Jacques Cortès, Professeur honoraire, Université de Rouen Normandie, France

Coordination éditoriale générale et révision du numéro

Sophie Aubin, Universitat de València, Espagne

Présidents d'Honneur

Chantal Delsol, Université de Marne la Vallée, France
Andrei Pleșu, Université de Bucarest, Roumanie

Rédacteur en chef

Adrian-Gabriel Corpădean, Université « Babeș-Bolyai », Doyen de la Faculté d'études européennes, Cluj-Napoca, Roumanie

Rédactrice en chef adjointe

Delia Flanja, Université « Babes-Bolyai », Faculté d'études européennes, Cluj-Napoca, Roumanie

Titulaire et Éditeur : GERFLINT

Siège en France

GERFLINT
10 rue Chartraine
27 000 Évreux - France
www.gerflint.fr
gerflint.edition@gmail.com

Siège de la Rédaction en Roumanie

Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca
8, rue M. Kogalniceanu, 400084, Cluj-Napoca, Roumanie.
Fax: (+40) 264 598343
Contact de la Rédaction :
synergies.roumanie.redaction@gmail.com

Comité scientifique

Rodica Baconski (Université Babeș-Bolyai, Roumanie); Lavinia Betea (Université Vasile Goldiș, Arad, Roumanie); Pierre Chalvidan (Université Paris XII, France); Georgeta Cislaru (Université Paris III, France) ; Chantal Claudel (Université Paris VIII, France); Mioara Codleanu (Université Ovidius de Constanța, Roumanie) ; Nicolae Edroiu (Académie Roumaine), Aleksandra Ljalikova (Université de Tallinn, Estonie); Alina Pamfil (Université « Babeș-Bolyai », Roumanie); Ioan Aurel Pop (Académie Roumaine), Ion Pop (Université « Babeș-Bolyai », Roumanie); Malgorzata Pamula (Université Pédagogique de Cracovie, Pologne) ; Mihai Șandru (Académie Roumaine); Sorina Soare (Université Libre de Bruxelles); Sorin Purec (Université « Constantin răncuși », Târgu-Jiu, Roumanie) ; Gisèle Vanhese (Université de Calabre, Italie).

Comité de lecture

Mélanie Gazaryan (Université Linguistique d'État « V. Brioussov » d'Érévan, Arménie) ; Simona-Aida Manolache (Université "Stefan cel Mare" de Suceava, Roumanie) ; Anamaria Marc (Université « Babeș-Bolyai » de Cluj-Napoca); Liana Pop, (Université « Babeș-Bolyai » de Cluj-Napoca, Roumanie) ; Jocelyne Sourisseau (Université Toulouse 1 Capitole, Laboratoire Lairdil, France) ; Cristiana-Nicola Teodorescu (Université de Craiova, Roumanie) ; Mira Trajkova (Université « Sts. Cyrille et Méthode » de Skopje, Macédoine).

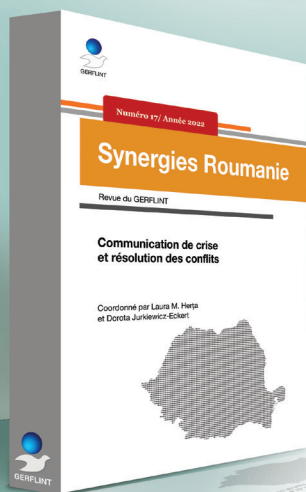
Patronages et partenariats

Fondation Maison des Sciences de l'Homme de Paris (Pôle Recherche & prospective), Sciences Po Lyon (Partenariat institutionnel pour Mir@bel), EBSCO Publishing, ProQuest, Zenodo (CERN, OpenAIRE).

Numéro financé par le GERFLINT.

PROGRAMME MONDIAL DE DIFFUSION SCIENTIFIQUE FRANCOPHONE EN RÉSEAU

Synergies Roumanie n° 17 / 2022
<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>



Indexations et référencements

ABES (SUDOC)
CNCSIS categoria B+
Data.bnf.fr
DOAJ
Ebsco : Communication Source
Ebsco : Communication & Mass Media Index
Ent'revues
ERIHPlus
HAL Science ouverte
Index Copernicus, ICI Journals Master List
Index Islamicus
ISSN Portal / ROAD
JournalSeek
Linguistics & Language Behavior Abstracts (LLBA)
LISEO (France Education International)
MIAR
Mir@bel
MLA (Directory of Periodicals)
ProQuest Central (Linguistics data base)
SHERPA-RoMEO
Ulrichsweb
ZDB
Zenodo

Disciplines couvertes par la revue

- Ensemble des Sciences Humaines et Sociales
- Culture et communication internationales
- Sciences du langage
- Littératures francophones
- Didactologie-didactique de la langue-culture française et des langues-cultures
- Éthique et théorie de la complexité

Communication de crise et résolution des conflits

Coordonné par Laura M. Herța et Dorota Jurkiewicz-Eckert



Sommaire



Laura M. Herța, Dorota Jurkiewicz-Eckert	7
Introduction	
Adrian-Gabriel Corpădean, Mihaela-Adriana Oprescu	9
Les fonds de pré-adhésion : quelle leçon a-t-on apprise des pays de l'Europe centrale-orientale pour les Balkans occidentaux ?	
Antoanela-Paula Mureșan, Elena Grad-Rusu	25
Pour l'élargissement de l'Union européenne. Opinions des spécialistes macédoniens et albanais visant le processus d'adhésion et le transfert de l'expérience des pays de l'Europe centrale-orientale	
Laura M. Herța, Delia Pop-Flanja	41
Le rôle des organisations de la société civile en Roumanie avant l'adhésion à l'Union européenne. Un modèle à suivre pour la Serbie et le Monténégro ?	
Marcin Mrovicki	61
Des policiers en civil usant de mesures coercitives lors de réunions pacifiques pendant la pandémie de Covid-19 – en quête de la norme internationale	
Nicoleta Chicinas	71
La mise en œuvre du programme Erasmus+ en Roumanie, dans le contexte du système éducationnel européen. Étude de cas : l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca pendant la pandémie de Covid-19	
Gianina Joldescu-Stan	91
La résolution des conflits en cas de propriété du patrimoine culturel. Les leviers de l'État pour protéger le patrimoine. Étude de cas : le musée d'art de Cluj-Napoca	
Alexandru Gheorghe Mocernac	101
Les Accords de Minsk. Une analyse des facteurs ayant conduit à l'échec des négociations de paix	
Roxana Mădălina Mates	115
Guerre du Tigré : Un conflit entre ethnonationalisme et éthiopianisme ?	
Ramona Alexandra Neagoș	127
La capacité des interdépendances asymétriques à générer des conflits au sein de l'Union européenne. Conséquences sur l'avenir de l'UE	

Ionela Ruști	137
L'émergence de l'Union européenne en tant que promoteur de la paix dans les relations internationales	

Varia

Iulia Macaria	157
Le rôle de la publicité de l'entre-deux-guerres dans la modernisation de la société roumaine	

Ciprian Mizgan-Danciu.....	169
Préoccupations folkloriques en Roumanie au 19 ^e siècle : des recherches isolées à l'établissement des premières méthodes scientifiques	

Annexes

Profils des contributeurs	185
Projet pour le n° 18 – Année 2023	191
Consignes aux auteurs	193
Publications du GERFLINT.....	197



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Introduction

Laura M. Herța

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

laura.herta@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-1101-9693>

Dorota Jurkiewicz-Eckert

Centre de l'Europe, Université de Varsovie, Pologne

d.eckert@uw.edu.pl

<https://orcid.org/0000-0002-1931-673X>

Ce numéro se propose de regrouper des articles qui explorent, présentent, analysent et problématisent des événements sur le plan international qui ont un impact notable sur les communautés, les individus et les sociétés intérieures. Traditionnellement, l'analyse de la politique internationale évoquait une vision réaliste et, plus tard, néoréaliste, selon laquelle les phénomènes du système international généraient des réactions de la part des États et, ainsi, on pouvait observer l'interaction et le comportement des acteurs étatiques.

Cette collection de textes est fondée sur la conceptualisation des auteurs John Baylis, Steve Smith et Patricia Owens, présentée dans l'ouvrage *The Globalization of World Politics*, qui vise la globalisation de la politique et la transition d'une relation interétatique vers une autre, perçue comme globale/globalisée, interdépendante et interconnectée. Elle se rapproche plus d'une société informationnelle (telle qu'elle a déjà été décrite par les penseurs de l'École anglaise) que d'un système où l'isomorphisme est implicite et la distribution du pouvoir matériel s'avère prépondérante dans la compréhension des phénomènes à l'échelle internationale.

Du point de vue théorique et méthodologique, ce volume se penche sur des analyses interprétatives qui prennent en compte le rôle des idées partagées par des acteurs étatiques, celui des normes internationales, aussi bien que du droit international, des organisations et des institutions internationales. Par conséquent, la prémisse centrale, comme l'affirmait Alexander Wendt, est que la politique internationale est plus sociale qu'exclusivement matérielle, tandis que le pouvoir des idées, des convictions partagées et des significations intersubjectives est aussi important que le pouvoir mondial dans l'observation des phénomènes globaux et des comportements des États.

Dans les pages de ce numéro on trouvera des analyses centrées sur les événements ou les modifications structurelles se manifestant sur le plan global ou régional qui ont un impact important non seulement sur le processus décisionnel gouvernemental, mais aussi sur les groupes définis dans des termes identitaires et sur les sociétés à l'intérieur des États. La pandémie de Covid-19, la guerre en tant que moyen non légitime de résolution des différends, la relation complexe et compliquée de l'Union européenne avec les États des Balkans occidentaux représentent de tels phénomènes ou processus que l'on problématise dans cette collection de textes.

Les perspectives par lesquelles on présente, décrit et analyse ces phénomènes, ces processus et leur impact sur les individus/sociétés peuvent être encadrées dans des domaines comme la résolution des conflits et la communication de crise. Ce premier expose les modalités par lesquelles sont résolus les conflits ou les disputes. En essence, ce domaine inclut une terminologie et un cadre conceptuel pertinents pour la compréhension des accords de paix, de l'élargissement de l'Union européenne, de la médiation internationale, des normes internationales et de la capacité des organisations internationales à résoudre les conflits, tout en minimisant les effets de la guerre/du conflit armé sur les individus et la sécurité humaine. Des termes comme la négociation, la médiation, l'interdépendance, le pouvoir normatif associé à l'UE, la conditionnalité ou l'inculcation de certaines normes et standards aux pays candidats à l'UE, la prévention des conflits, leur transformation ou résolution sont utilisés et explorés dans les articles de ce numéro.

Le deuxième domaine illustre le rôle de la communication pendant des conflits ou des crises qui engendrent des modifications structurelles, des réactions de la part des décideurs politiques, mais aussi de l'anxiété et de l'imprédictibilité sur le plan sociétal. Ainsi, la nécessité d'entamer une communication efficace entre les deux plans, le politique et le sociétal, devient essentielle. La communication de crise emploie différents instruments et protocoles et vise à renforcer la stabilité, l'idée de détenir le contrôle et la perspective de dépasser la crise. La communication de crise représente le premier pas vers la gestion d'une crise et, comme il a été expliqué par W. Timothy Coombs, elle peut être définie, dans une perspective plus étendue, comme l'utilisation stratégique des mots et des actions dans le but de gérer les informations durant une crise. La pandémie de Covid-19, les conflits armés, aussi bien que leur impact sur les individus, l'Union européenne, les États européens et les Balkans occidentaux sont autant d'éléments pertinents dans ce sens.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Les fonds de pré-adhésion : quelle leçon a-t-on apprise des pays de l'Europe centrale-orientale pour les Balkans occidentaux?

Adrian-Gabriel Corpădean

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

adrian.corpadean@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0003-4507-2836>

Mihaela-Adriana Oprescu

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

mihaela.oprescu@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-6005-281X>

Reçu le 07-11-2022 / Évalué le 19-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

L'utilisation des fonds de pré-adhésion par les pays de l'Europe centrale-orientale (PECO) a eu un effet transformateur indéniable, tout en les accompagnant dans leurs parcours vers l'intégration européenne. Cette étude vise à inventorier les expériences positives et les échecs dans l'utilisation de tels fonds que Phare, ISPA et Sapard, afin d'améliorer les approches cultivées par le nouvel Instrument d'aide de pré-adhésion (IPA) en relation avec les pays des Balkans occidentaux. Les analyses qualitatives concentrées autour de la gestion de ces fonds et des domaines prioritaires soutenus par les instruments financiers européens sont combinées avec des données quantitatives, afin de souligner l'efficacité des réussites répliquables dans la politique d'élargissement de l'UE à présent. Les critiques, cependant, viennent autant de la part de la Commission européenne, en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, que d'autres institutions dont le rôle est de vérifier l'impact de cette forme de soutien, comme la Cour des comptes européenne.

Mots-clés : fonds européens, pré-adhésion, Balkans occidentaux, Europe centrale-orientale, élargissement de l'UE

Fondurile de preaderare: ce lecție poate fi învățată de la statele Europei Central-Răsăritene pentru Balcanii de Vest?

Rezumat

Utilizarea fondurilor de preaderare de către țările din Europa Central-Răsăriteană (ECR) a avut un efect transformator evident, însoțindu-le pe acestea de-a lungul parcursului lor spre integrarea europeană. Prezentul studiu își propune să inventarieze experiențele pozitive, dar și eșecurile intervenite în utilizarea fondurilor Phare, ISPA și Sapard, pentru a îmbunătăți abordările cultivate de noul IPA în relație cu Balcanii de Vest. Analizele calitative focalizate asupra gestionării acestor fonduri și domeniilor prioritare susținute de instrumentele financiare europene sunt

îmbinate cu o serie de date cantitative, în vederea sublinierii eficacității reușitelor replicabile în cadrul politicii de extindere a UE în prezent. Pe de altă parte, mai multe critici sunt evocate atât de Comisia Europeană, ca autoritate de management a fondurilor europene, cât și de alte instituții ce au rolul de a verifica impactul acestui tip de sprijin, precum Curtea Europeană de Audit.

Cuvinte-cheie: fonduri europene, preaderare, Balcanii de Vest, Europa Central-Răsăriteană, extinderea UE

Pre-accession funds: what lesson can be learnt from East-Central-European member states for the Western Balkans?

Abstract

The use of pre-accession funds by East-Central-European Countries (ECE) has had an undeniable transformative effect, while accompanying the latter throughout their European integration experience. This study aims to emphasise the positive experiences, as well as the failures occurring in the use of Phare, ISPA and Sapard funds, so as to enhance the current approaches of the IPA with respect to the Western Balkans. The qualitative analyses focusing on the management of such funds and the key areas of intervention supported by EU financial instruments are combined with quantitative data, in order to outline the effectiveness of the positive cases which are replicable within the current EU enlargement policy. Some criticism, however, arises on the part of the European Commission, as the management authority of European funds, as well as from other institutions whose purpose is to gauge the impact of this form of support, such as the European Court of Auditors.

Keywords: European funds, pre-accession, Western Balkans, East-Central Europe, EU enlargement

Prémices¹

L'expérience des pays membres de l'Union européenne (UE) provenant de l'Europe centrale-orientale (PECO) en matière d'usage des fonds européens a constitué une première et, sans doute, un défi majeur pour les institutions communautaires et pour les gouvernements de ces pays parcourant la soi-disant période de transition. Le dessein de notre étude est d'analyser, tout d'abord, la manière dont ce processus a été géré des deux côtés, le national et le communautaire, pendant une période de changements profonds dans la partie du continent qui s'était libérée du communisme, pour en extraire les éléments concrets à transférer vers les pays candidats actuels. Une précondition que nous soutenons est que, malgré la différence d'approximativement deux décennies entre le moment où les PECO étaient en train de mener leurs négociations avec l'UE et les actions analogues des pays candidats des Balkans occidentaux, les similitudes entre les deux contextes sont en mesure de rendre un tel transfert souhaitable, voire très utile. L'histoire commune

du totalitarisme, doublée par les troubles des années 90, sont autant d'arguments en faveur de cette assertion, auxquels on pourrait ajouter la nature des chapitres d'adhésion à l'UE, qui n'a changé que de manière limitée dans les nouvelles orientations de la Commission européenne (Commission européenne, Communiqué de presse, 5 février 2020).

Certes, le transfert qui vient d'être mentionné ne se produirait pas d'une façon paternaliste, où les PECO s'érigeraient en pédagogues pour leurs voisins balkaniques, ce qui ne ferait que perpétuer des clichés nuisibles pour une région qui a été trop souvent soumise à des jugements superficiels, voire ignorants. Au contraire, étant donné que les PECO eux-mêmes sont en train d'approfondir leur expérience en tant qu'États membres de l'UE, il est utile de considérer qu'un dialogue renforcé avec les candidats des Balkans occidentaux aurait des effets bénéfiques, dans une sorte d'apprentissage mutuel, qui laisse de côté toute connotation péjorative associée au balkanisme ou bien à la balkanisation. Du point de vue pratique, cependant, il est important pour les États qui aspirent à acquérir la qualité de membres de l'UE, dans un contexte tellement difficile que celui de nos jours, de dialoguer avec des partenaires qui ont franchi de tels obstacles que ceux des chapitres « durs » des dossiers d'adhésion, comme les redoutables 23 et 24, où un certain apprentissage se ferait autant des succès des PECO, que des échecs qui ont ralenti le rythme de leurs propres négociations, notamment à la fin des années 90 (Albu Comănescu, 2021).

Dans cette recherche, nous nous sommes penchés vers une partie plutôt technique des similarités entre les PECO et les pays candidats des Balkans occidentaux, à savoir l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, visant l'emploi des fonds mis à leur disposition par l'UE, afin de soutenir et de faciliter leurs efforts de se conformer à l'acquis communautaire. Il est hors de doute que les fonds de pré-adhésion constituent un appui pragmatique très utile à des économies qui subissent des changements profonds, pendant une période de temps assez courte, du point de vue historique. Toutefois, l'emploi de tels instruments financiers, auparavant inconnus dans les pays ex-communistes, engendre d'autres effets transformateurs, qui seront abordés par cette étude, qui incluent une nouvelle culture de gestion des projets et de planification stratégique, déjà très connue dans les pays qui se sont intégrés dans l'UE pendant la décennie 2001-2010. Le potentiel qui se fait remarquer autour d'un échange entre ceux-ci et les États trouvés dans l'antichambre de l'adhésion est incontestable et doit faire l'objet d'une analyse minutieuse, que nous tâcherons d'entreprendre dans les paragraphes à suivre.

Si les fonds non remboursables offerts par l'UE, comme l'une des manifestations de son pouvoir normatif (Skolimowska, 2015), représentent une pratique bien sédimentée, avec des réussites solides qui datent depuis plusieurs décennies,

les instruments de pré-adhésion sont souvent critiqués pour leur manque de vision ou, dans des termes plus pratiques, de soutenabilité. Il est, donc, notre but d'approcher cette hypothèse et de noter quelques-unes des opinions pertinentes qui contestent l'usage de tels instruments, pour essayer de formuler des propositions constructives, avec des échos dans la mise en œuvre de l'Instrument d'aide de pré-adhésion (IPA).

Sur le plan méthodologique, notre recherche est fondée sur une littérature d'actualité, qui comprend des rapports émis par les institutions européennes dans le cadre ample de la politique d'adhésion, extraits des deux périodes distinctes qui nous intéressent et qui marquent le monitoring des PECO et, à présent, des pays candidats des Balkans occidentaux. Pour des raisons de clarté, nous nous focaliserons seulement sur les quatre États de la région qui sont reconnus en tant que candidats, sans inclure la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo, dont le statut actuel est de potentiels candidats. Cependant, nous reconnaissons l'utilité des fonds de pré-adhésion dirigés vers ces deux entités, aussi bien que vers les pays qui viennent d'acquérir le statut de candidats, à savoir la République de Moldavie et l'Ukraine. Toujours en matière de méthodologie de la recherche, notre expérience avec l'emploi des fonds européens et avec la région étudiée, matérialisée en projets et investigations sur place, y compris des interviews avec des décideurs, des universitaires et des représentants de la société civile, nous offre un filtre supplémentaire fourni par les perceptions locales et les réalités que nous avons distinguées par l'observation directe. Bien que mineurs, les éléments quantitatifs inclus dans cet article, comme les données financières, ont le rôle de renforcer l'ampleur que nous associons aux fonds non remboursables de l'UE et, parfois, de présenter des bilans concrets extraits de la région à laquelle l'étude est dédiée.

Le soutien financier accordé par l'UE aux PECO

Il convient d'affirmer que les fonds de pré-adhésion sont voués à préparer les futurs États membres de l'UE pour l'usage des instruments structurels et de cohésion, dont la complexité est nettement supérieure et qui appartiennent aux politiques majeures bâties par l'UE tout au long de son histoire. Leur utilité est indéniable et leur capacité à pénétrer dans les vies des citoyens s'avère un outil important pour une UE qui a besoin de plus de soutien de la part des Européens, pourvu que sa visibilité en tant que sponsor soit assurée par les bénéficiaires. Ces aspects sont bien connus et minutieusement explorés dans la littérature (Bachtler, McMaster, 2008 ; Bache, Andreou, Atanasova, Tomsic, 2010), donc nous ne nous proposons pas de les réitérer. En revanche, il est à noter que les bénéfices engendrés par de tels fonds vont au-delà de la cohésion socio-économique, sans doute nécessaire en

Europe centrale-orientale, car ils favorisent la création d'une culture des gestions des projets, voire des programmes, à l'échelle macro, auparavant inconnue ou méconnue dans les pays récemment libérés du communisme. En fait, la notion de fonds non-remboursables appartient à un jargon de la transition vers la démocratie, graduellement accepté, puis adopté, par les citoyens qui se confrontent aux nouvelles réalités. Dans les PECO, les années 90 ont marqué une invasion terminologique qui comprenait le leitmotiv de l'économie de marché, la famille lexicale autour de la privatisation et, certes, les fonds européens.

Pour l'UE, l'octroi de tels instruments financiers, souvent contestés lors des débats autour des budgets annuels et pluriannuels, a été une expérience non dénuée de risques et de situations imprévues. Il s'agissait de les injecter dans des pays avec une situation macroéconomique précaire, parfois connus par les difficultés rencontrées dans la réforme de leurs systèmes judiciaires, qui avaient peu de moyens d'assurer la moindre soutenabilité aux grands projets souhaités par l'UE. La sécurité des mécanismes financiers était assez faible, vu le manque, à l'époque, d'un procureur européen et les nombreux cas de mauvaise gestion des fonds, qui devaient être portés devant les systèmes judiciaires nationaux.

Le risque couru par la Commission européenne était, néanmoins, indiscutablement nécessaire. Comment aurait-on pu préparer les 13 nouveaux États intégrés après 2000 pour la gestion des politiques onéreuses situées au noyau du budget européen, comme la PAC, ou bien la Politique de cohésion - les deux s'avérant essentielles pour les nouvelles économies apportant leur pierre au marché unique ? Or, en dépit de l'expérience avec l'Irlande, dans les années 70, ou le Portugal et l'Espagne, une décennie plus tard (Bailey, De Propis, 2002), le défi de la vague d'élargissement d'après l'adoption du Traité de Nice, qui doublerait le nombre des pays membres, n'avait pas de précédent en matière d'ampleur, ou de risques. De plus, l'intégration économique européenne est un processus complexe consistant en la consolidation formelle institutionnalisée des interdépendances entre toutes les sphères de l'économie nationale et la vie économique internationale des États membres (Burcă-Voicu, Oprescu, 2020).

Toute une série de dilemmes a émergé dans les analyses de l'autorité de gestion des fonds accordés aux PECO négociant leur adhésion à l'UE, à savoir la Commission européenne, principalement sous les auspices du manque de capacité administrative des gouvernements de la région. C'est justement sur ce point que toute analyse approchant le transfert de l'expérience d'intégration depuis les PECO vers les Balkans occidentaux doit commencer, en ce qui concerne l'usage des fonds européens. Comment fallait-il structurer les autorités nationales qui devaient gérer les fonds provenant de Bruxelles ? L'idée d'un ministère dédié aux fonds européens

s'est avérée intéressante pour la Roumanie, par exemple, mais elle témoignait encore une fois d'une obsession centraliste typique aux pays ex-communistes. Selon quels principes devait-on façonner les NUTS II, un niveau d'organisation administrative assez « exotique » en raison du même principe? Si la Pologne a ravivé les voïévodats (Kubiczek, Bielen, 2021), d'autres PECO ont opté pour une configuration de la politique régionale qui ne tenait pas compte de la tradition historique, favorisant une division selon des lignes purement géographiques et évitant pour la plupart de possibles controverses ethniques, comme en Roumanie. Les conséquences en sont majeures, puisque le succès de la réforme régionale implique la création d'unités qui bénéficient d'une tradition de coopération et, donc, qui ont un appétit pour monter des projets au sein de ces unités-là.

À part cet obstacle, les PECO ont dû se familiariser avec le nouveau set de procédures pour la mise en œuvre des programmes opérationnels négociés avec la Commission européenne, y compris le cadre légal des acquisitions publiques et les règles de transparence, pour ne citer qu'une partie des nouvelles contraintes qui viennent avec la gestion des fonds structurels. Une autre se réfère aux allocations financières et, notamment, au cofinancement des budgets nationaux, tandis que la capacité institutionnelle a constitué un leitmotiv des restructurations par lesquelles les PECO se sont préparés pour la gestion des instruments financiers de l'UE. Ainsi, des principes solides de décentralisation, dépolitisation et requalification ont été appliqués pour accroître la capacité des appareils administratifs de gérer les nouveaux fonds, tout en réduisant la bureaucratie souvent chronique. Quant à la communication institutionnelle, l'un des défis principaux a été l'usage des plateformes numériques dans la gestion des instruments financiers européens, développées sous les auspices d'une e-gouvernance embryonnaire et souvent mal comprise. La macro-gestion des fonds européens, au début de pré-adhésion et ensuite structurels et de cohésion, a été donc préparée dans de telles conditions, caractérisant des économies toujours en transition.

Les instruments créés par l'UE pour redresser les nouveaux pays qui se préparaient pour l'adhésion, suite à leur libération du communisme, ont débuté par le programme PHARE, ou « Pologne Hongrie Aide à la reconstruction économique ». Son apparition en 1989 a marqué la volonté de la Communauté européenne de soutenir l'avenir démocratique des pays du centre-est et l'instrument a été ultérieurement élargi afin de s'adresser à tous les autres pays de la région qui ont exprimé leur volonté de rejoindre l'Europe unie. Son dessein a été défini d'une manière assez permissive, c'est-à-dire de renforcer l'administration publique et la capacité institutionnelle, qui permettraient aux pays en transition de préparer l'adoption de l'acquis communautaire et d'améliorer le niveau de cohésion

socio-économique entre eux et les États membres de l'UE. Entre 1999 et 2006, les données statistiques montrent que la Roumanie s'est située en tête du tableau des allocations financières de PHARE, avec 2.5 milliards d'euros, suivie par la Pologne, avec 1,9 milliard. Malgré l'utilité d'un tel dessein, les premiers rapports sur les progrès enregistrés par l'utilisation de PHARE ont montré des résultats assez modestes en matière de réforme administrative et, plus généralement, de conformité au critère politique de Copenhague, qui a toujours été le plus épineux de toutes des négociations d'adhésion (MWH Consortium Report, 2007).

Un deuxième fonds octroyé aux PECO durant leur pré-adhésion a été ISPA, créé suite au Règlement du Conseil no. 1257/1999, cette fois pour l'amélioration de l'infrastructure vouée à interconnecter les deux parties de l'Europe. Les projets environnementaux et de transport ont constitué le noyau de cet outil, pour lequel - toujours en tant qu'exemple - la Roumanie et la Bulgarie ont reçu 452 millions d'euros en 2004 (Commission européenne, ISPA annual report, 2004).

Un troisième fonds dédié à la préparation des PECO a été mis à leur disposition par le Règlement du Conseil no. 1268/1999, cette fois ayant pour cible les secteurs agricoles des pays candidats, sous le nom SAPARD. Dix pays de la région ont employé cet outil financier, afin de se préparer aux exigences du marché unique du point de vue de leur développement rural et, notamment, de la mise en œuvre de la politique la plus coûteuse de l'histoire communautaire, la Politique agricole commune (PAC). Bien que souvent critiquée pour son caractère non compétitif, c'est une politique vitale pour l'assurance de la viabilité d'un secteur agricole affaibli, en Europe centrale-orientale, par les effets nuisibles de la collectivisation forcée farouchement poursuivie par les communistes. Pour se former une idée sur l'ampleur du programme SAPARD, il est à noter qu'en 2004, une année décisive pour l'adhésion à l'UE de la Roumanie et de la Bulgarie, les deux pays ont bénéficié d'un montant de 225.2 millions d'euros par cet outil (Ilkin, 2005). Ceci constituait à l'époque une aide considérable aux deux économies, mais elle se situait toujours loin de la générosité exhibée traditionnellement par la PAC avec les pays au potentiel agricole, comme les deux voisins mentionnés.

Cette brève analyse montre que les trois programmes crayonnés autour des besoins socioéconomiques des PECO ont été dotés d'allocations financières suffisantes pour accompagner les pays candidats tout au long des négociations avec la Commission européenne. Cependant, leur fonction additionnelle a été de préparer ces États du point de vue administratif pour la gestion des fonds structurels et de cohésion, dont le poids et la complexité excèdent de loin le cadre de programmation des fonds de pré-adhésion. Est-ce que l'UE a envisagé les nouveaux instruments pour les pays candidats actuels suite à une démarche cohérente d'apprentissage des pour et des

contre issus de cette vaste expérience avec les PECO ? C'est une question à laquelle nous tâcherons de répondre au moins partiellement, vu que l'IPA vient d'entrer dans son troisième cycle pluriannuel et admettant l'existence de plusieurs dissemblances entre les pays candidats actuels (notamment des Balkans occidentaux) et les PECO.

L'IPA (Instrument d'aide de pré-adhésion) mis à jour : un accent sur les pays candidats des Balkans occidentaux

Le contexte dans lequel est arrivé le démantèlement de la Yougoslavie a montré de manière évidente que les nouveaux pays souverains issus de ce dossier avaient besoin d'une préparation très minutieuse avant de se conformer aux règles d'adhésion à l'UE. En général, la façon dont les États ex-yougoslaves ont acquis leur indépendance a été un indicateur de la rapidité de leur progrès dans le dialogue avec Bruxelles, mais, comme il arrive trop souvent dans les Balkans, il y a eu aussi des cas spéciaux. Si la Slovénie et la Croatie ont achevé leurs processus d'intégration (dont la première en temps record et avec une convergence monétaire rapide), la Macédoine du Nord a dû dépasser des obstacles historiques, culturels, voire linguistiques, dans les relations avec ses voisins, avant de recevoir même des perspectives de progresser. D'autre part, on retrouve les cas nettement différents de la Serbie et du Monténégro, qui, en dépit de leur unité temporaire en continuité de l'héritage yougoslave, éprouvent des orientations opposées dans leurs démarches d'intégration, autant en ce qui concerne les affaires étrangères qu'en matière de volonté politique. À ceci on ajoute le cas particulier de l'Albanie, avec sa transition sinueuse et les difficultés d'une réforme législative radicale, vouée à effacer les traces des dérapages non démocratiques du passé récent. Voici, en grandes lignes, le paysage auquel se confronte la Commission européenne, en tant qu'autorité de gestion de l'IPA, attribut du pouvoir dit normatif de l'UE dans son voisinage, mais limité par les disputes entre les États membres visant le poids du budget pluriannuel et par le manque de perspective d'adhésion qui provoque des frustrations au sein des pays qui en bénéficient.

Du point de vue technique, l'IPA ne représente pas la première tentative de l'UE de soutenir les Balkans occidentaux, puisque le programme CARDS (Programme d'assistance communautaire pour la reconstruction, le développement et la stabilisation) a déjà été actif dans la période 2000-2006, injectant 4.65 milliards d'euros dans les pays de la région (EUR-Lex, 2007). Trouvé dans son troisième cycle pluriannuel, l'IPA s'avère une expression de toute une série de leçons apprises par la Commission européenne, en ce qui concerne la relation avec les pays bénéficiaires, le monitoring et les priorités des investissements. Ceci devient évident lors d'une lecture des nouveaux documents programmatiques de l'IPA III, qui coïncide avec le

cycle de financement 2021-2027, où l'accent est mis sur cinq priorités qui gardent un équilibre entre ce qui est spécifique à la région et ce que l'UE veut atteindre en vertu de son propre agenda. Ainsi, on remarque une approche moderne, non dogmatique, comprenant les priorités appelées « fenêtres » (Commission européenne, Overview - Instrument for Pre-accession Assistance, 2022):

1. État de droit, droits fondamentaux et démocratie (15.13% des fonds)
2. Bonne gouvernance, adoption de l'acquis communautaire, bonnes relations de voisinage et communication stratégique (16.59%)
3. Agenda vert et connectivité soutenable (42.25%)
4. Compétitivité et croissance inclusive (22.31%)
5. Coopération territoriale et transfrontalière (3.51%)

Quoique les chapitres les plus durs des négociations restent les célèbres 23 et 24, centrés sur la justice, l'État de droit, les droits fondamentaux, la lutte contre la corruption et la protection des minorités, il est évident que ces priorités ne nécessitent pas d'investissements extraordinaires, à la différence de l'infrastructure et de la protection de l'environnement, situées au-delà des capacités financières traditionnelles des pays en transition. Or, c'est justement l'approche cultivée par le nouvel IPA, qui témoigne d'une orientation pragmatique et congruente aux priorités du budget européen pour 2021-2027.

Les allocations financières des trois cycles consécutifs de l'IPA montrent une croissance nominale timide et, vu le taux actuel de l'inflation, une croissance réelle encore plus mince. Il est clair que cette source de financement non remboursable reste un échantillon de ce que les véritables fonds européens peuvent offrir, à savoir les fonds structurels et de cohésion. Les montants totaux de ces trois cycles sont (Commission européenne, Overview - Instrument for Pre-accession Assistance, 2022) :

- IPA I (2007-2013): 11,5 milliards d'euros (y compris pour la Croatie)
- IPA II (2014-2020): 12,8 milliards d'euros
- IPA III (2021-2027): 14,1 milliards d'euros

Le taux d'absorption courant de l'IPA II (en novembre 2022) est seulement de 58% (Commission européenne, Instrument for Pre-Accession Assistance - Performance, 2022), sachant que le cadre pluriannuel se prolonge selon la même règle employée dans le cas des PECO, à savoir $n+3$, donc jusqu'à la fin de 2023. Si l'on compare avec le taux d'absorption d'un pays central-est-européen, la Roumanie, pour la même période mais utilisant des fonds structurels, on observe que la performance de celle-ci se situe à 68.96% (Ministerul Investițiilor și Proiectelor Europene, 2022), donc elle est supérieure, mais non par spectaculaire.

Quant aux allocations de cet instrument financier, on observe de l'expérience courante avec l'IPA II que les programmes multinationaux reçoivent la plus grande tranche des fonds (3.31 milliards d'euros en engagements), suivis par la Turquie (3.18 milliards), la Serbie (1.40 milliards), l'Albanie (758 millions), la Macédoine du Nord (633 millions), le Kosovo (573 millions), la Bosnie-Herzégovine (539 millions) et la Monténégro (269 millions) (Commission européenne, Overview - Instrument for Pre-accession Assistance, 2022). Les valeurs pour la période pluriannuelle 2014-2022 montrent sans doute que les allocations des fonds structurels et de cohésion, réservés aux pays membres de l'UE, peuvent être dix fois plus importantes. Pour exemplifier, il est à souligner que la Roumanie a dépassé, en juillet 2022, le seuil de 50 milliards d'euros représentant la différence entre l'absorption des fonds structurels et de cohésion et les contributions du pays au budget européen, pendant ses 15 ans d'appartenance à l'UE (Oncu, 2022). Un autre exemple est le fait que les allocations financières de l'UE destinées à la Pologne dans le nouveau cycle pluriannuel (2021-2027) sont d'environ 110 milliards d'euros, comprenant le programme NextGenEU et les fonds structurels et de cohésion (Oxford Economics, 2022). Toujours concernant la Pologne, si l'on prend l'an 2013 comme référence, les contributions financières de l'UE au budget polonais (4% du PIB national) étaient 3.7 fois plus grandes que le paiement que le pays devait au budget européen (Matsuura, 2015).

Un autre aspect dont il faut tenir compte à présent est que la pression sur le budget de la DG NEAR (la Direction générale de la Commission européenne chargée des relations avec le voisinage de l'UE et des négociations d'adhésion) sera de plus en plus pesante étant donné l'octroi du statut de pays candidats à l'Ukraine et à la République de Moldavie. Jusqu'en novembre 2022, dans le contexte de la guerre lancée par la Russie contre l'Ukraine, cette dernière a bénéficié de 4.2 milliards d'euros de la part de l'UE pour la gestion des crises et pour l'aide humanitaire d'urgence, une somme à laquelle on ajoute les 3.1 milliards d'euros utilisés pour rembourser les pays membres ayant accordé de l'équipement militaire au pays attaqué. Un montant total de 18 milliards d'euros est proposé pour 2023 sous la forme d'emprunts négociés avec Kiev, dans des conditions favorables (Commission européenne, Communiqué de presse, 9 novembre 2022), ce qui ne couvrirait pas les besoins financiers issus de la démarche de reconstruction, une fois que l'agression russe aura fini. Selon le modèle de la Facilité pour la reprise et la résilience, mais tenant compte des circonstances différentes, l'UE envisage la mise en œuvre de l'instrument « RebuildUkraine » pour gérer, avec les autres acteurs intéressés, une transition qui s'annonce prolongée et difficile (Service européen pour l'action extérieure, 2022).

Quel est l'état actuel de l'usage de l'IPA dans les quatre pays candidats des Balkans occidentaux ? Malgré son poids relativement faible par rapport aux fonds structurels et de cohésion, nous apprécions que l'instrument non remboursable s'avère décisif pour l'adaptation de plusieurs secteurs aux exigences du marché unique. L'infrastructure, la capacité administrative, le rôle des ONG et l'agriculture sont autant de bénéficiaires immédiats des programmes de financement créés autour de l'IPA. Cependant, ceux-ci ne sont pas forcément les chapitres des dossiers d'adhésion les plus difficiles à gérer. Toutes les expériences avec les décideurs de la région démontrent que ce sont les mêmes chapitres 23 et 24 qui entravent le progrès des pays candidats, mais les investissements dans des structures qui puissent améliorer considérablement la situation des deux dossiers ne sont pas immenses, par nature. La formation des magistrats ou bien le système d'e-gouvernance sont actuellement soutenus par les priorités de l'IPA, mais ne nécessitent pas des sommes d'argent aussi importantes que l'infrastructure. Ceci prouve qu'un usage correct, prompt et soutenable de l'IPA ne suffit pas pour que le pays en question soit déclaré comme préparé pour l'adhésion. Par ailleurs, même ces faibles allocations financières pour des questions liées aux deux chapitres, atteignant 700 millions d'euros entre 2014 et 2020, ont été critiquées par un rapport de la Cour des comptes européenne pour ne pas avoir produit de résultats notables ou soutenables dans les Balkans occidentaux (Cour des comptes européenne, 2022).

En dépit de ces reproches, nous soutenons que l'IPA reste une opportunité rare pour investir au moins dans les secteurs de l'économie qui, traditionnellement, ont des difficultés à trouver du soutien financier dans des conditions convenables, comme les PME ou les jeunes entrepreneurs. Ceci a été une stratégie de la Roumanie dans l'usage des fonds structurels et on y retrouve beaucoup de principes, de guides et de stratégies de gestion qui peuvent être transmis aux pays des Balkans occidentaux. Si la Roumanie a reçu le statut d'économie de marché fonctionnelle seulement en 2004 (Papadimitriou et Phinnemore, 2008), périlissant son adhésion programmée pour 2007, c'est aussi à cause du fait qu'elle n'avait pas initialement géré ses instruments de pré-adhésion de manière à favoriser les structures économiques mentionnées ci-dessus.

En outre, les nouveaux États membres et les pays candidats des Balkans occidentaux possèdent des budgets nationaux insuffisants, ce qui rend l'assistance européenne souvent indispensable même dans des secteurs où l'UE ne jouit pas de compétences directes, comme l'éducation et la recherche. Les programmes Erasmus et Horizon sont plus qu'un supplément aux fonds gouvernementaux dans les deux secteurs cruciaux pour l'avenir de ces pays, car trop souvent, ils s'avèrent les seules sources majeures d'investissements dans ces domaines.

Il ne faut pas oublier que les fonds européens, au sens général, et la mesure dans laquelle ils sont rendus visibles au public, ont la capacité de renforcer les sentiments pro-européens des citoyens, ce qui reste une question problématique dans des pays comme la Serbie. Tout gouvernement comprend l'enjeu électoral de ces fonds et, en fonction de la culture politique du pays et des allégeances traditionnelles, il peut se servir des fonds européens afin d'accroître sa propre popularité, à moins que l'UE ne soit souvent le bouc émissaire de choix. Les différences d'attitudes sont visibles, à ce propos, autant dans les PECO (par exemple, la Roumanie vs. la Hongrie) que parmi les pays candidats (la Serbie vs. l'Albanie).

En guise de conclusion

Quoique peu généreux par rapport aux besoins de ses destinataires, l'IPA reste un fonds essentiel pour les Balkans occidentaux, tout comme ses équivalents l'ont été pour les PECO. Par conséquent, les allocations budgétaires destinées à renforcer l'IPA devraient être défendues par la Commission européenne, en tant qu'autorité de gestion du budget commun et de la politique d'adhésion. L'UE doit être consciente de l'importance de son attractivité dans une région où les intérêts concurrents de l'espace russe ne se sont pas encore dispersés. L'IPA offre un soutien qui s'élève à environ 10% du poids des fonds structurels et d'adhésion, mais il représente une expression du pouvoir normatif de l'UE, qui vient normalement avec des perspectives claires d'adhésion et qui reste préférable à toute autre forme de soutien extérieur, comme le FMI ou les emprunts onéreux. Or, les perspectives claires du point de vue temporel et technique ont été souvent niées aux pays candidats et potentiels candidats de l'espace tellement complexe - et riche - des Balkans occidentaux. Ce qui est certain, c'est que la transition y poursuit son cours et que les changements soutenus par l'UE accroissent les perspectives européennes des pays qui mettent en œuvre l'IPA, tout en leur « enseignant » le côté pragmatique de la gestion des programmes et des projets : autorités de gestion, approche régionale, manuels, indicateurs, rapports etc. C'est déjà un langage parlé couramment par les PECO, dont le dialogue avec les Balkans occidentaux, par le biais des décideurs, investisseurs, universitaires, ONG et autres reste essentiel afin d'y avoir un transfert réel des réussites et des obstacles intervenus tout au long du processus analogue traversé par ces premiers à la fin des années '90 et au début des années 2000.

Les questions ponctuelles qui devraient faire l'objet de ce transfert incluent l'organisation d'un ministère dédié uniquement à la gestion des fonds européens, la configuration et la responsabilisation des agences régionales chargées du « middle-management » de tels fonds, l'usage des plateformes numériques pour

faciliter la relation contractuelle entre sponsor et bénéficiaire, l'autorité donnée aux organismes d'audit, les sources du co-financement national etc. Voici autant de réussites enregistrées par plusieurs PECO, dont la Roumanie, après des expériences sinueuses et des essais et erreurs qui peuvent être franchies plus rapidement par les États candidats actuels. Il en va de même pour les approches sectorielles guidant l'allocation des fonds européens dans les PECO, où les Balkans occidentaux seraient intéressés par de tels sujets que l'accent mis sur le développement du capital humain, des start-up et de la capacité administrative, ou bien sur une politique régionale personnalisée aux besoins de chaque NUTS II.

À part ces leçons à transmettre, il est essentiel d'engendrer une volonté politique forte qui assure la visibilité des fonds européens et de leur soutenabilité, tout en évitant les comportements hypocrites où, d'une part, l'emploi de ces facilités est quotidien, mais d'autre part, l'UE est attaquée pour dissimuler l'incompétence ou la corruption des autorités nationales.

Un partenariat entre les milieux publics, universitaires et de la société civile peut constituer le moyen de propagation du savoir-faire en matière de culture de gestion des fonds européens, comme il est devenu évident avec les temps dans les PECO, notamment en Roumanie. Il est encourageant que, dans nos expériences, les équipes de négociation avec l'UE de certains pays candidats, comme le Monténégro, aient montré leur disponibilité de cultiver ce genre de démarche, y compris avec des partenaires extérieurs. Une fois enracinée, cette culture de gestion doit s'orienter vers la soutenabilité des projets européens, qui reste, en quelque sorte, le péché originel des managers de fonds européens dans les PECO : projets d'infrastructure tardifs et maintenus de manière déficitaire, investissements superficiels dans les ressources humaines, projets entrepreneuriaux qui ont fait faillite etc.

Finalement, l'IPA a besoin d'un renforcement immédiat, étant donné les deux nouveaux pays européens reconnus comme candidats (et la Géorgie, qui attend dans l'antichambre) et leur situation géopolitique extrêmement difficile, tout en laissant de côté les débats stériles visant la diminution des allocations du budget européen, souvent pour des raisons électorales au niveau national. L'IPA est lui-même une expérience préparatrice pour la mise en œuvre des programmes soutenus par les fonds structurels et de cohésion, à savoir la cible pragmatique de tout gouvernement lucide, soit des PECO, soit des Balkans occidentaux. Et même au-delà de ceci, comme il a résulté d'une interview avec un diplomate polonais expérimenté qui a participé activement aux négociations entre son pays et l'UE au début des années 2000, les fonds de pré-adhésion sont importants, les fonds structurels et de cohésion encore plus, ayant généré 0.3-0.5% de la croissance économique annuelle moyenne de la Pologne, mais le prix suprême est la participation au marché unique,

représentant un supplément de 1.5-2% à cette croissance. C'est ce à quoi les pays des Balkans occidentaux doivent aspirer, d'autant plus que ces bénéfices se sont avérés essentiels pour les PECO dans leur parcours européen.

Bibliographie

Albu Comănescu, R. 2021. Beyond Western Balkans Integration: Scenarios for the EU Institutional Aftermath. In : Corpădean A., Herța L., *International Relations and Area Studies: Focus on Western Balkans (Proceedings of International Conference : International Relations and Area Studies: Focus on Western Balkans, 4th-5th of December 2020, Cluj-Napoca Romania)*, Cluj-Napoca : Presa universitară clujeană, p. 307-321.

Bache, I., Andreou, G., Atanasova, G., Tomsic, D. 2011. « Europeanization and multi-level governance in south-east Europe: the domestic impact of EU cohesion policy and pre-accession aid ». *Journal of European Public Policy*, vol. 18, no. 1. [En ligne] : <https://doi.org/10.1080/13501763.2011.520884> [consulté le 28 novembre 2022].

Bachtler, J., McMaster, I. 2008. « EU Cohesion Policy and the Role of the Regions: Investigating the Influence of Structural Funds in the New Member States ». *Environment and Planning C: Politics and Space*, vol. 2, no. 2. [En ligne] : <https://doi.org/10.1068/c066> [consulté le 28 novembre 2022].

Bailey, D., De Propis, L. 2002. « The 1988 reform of the European Structural Funds: entitlement or empowerment? ». *Journal of European Public Policy*, vol. 9, no. 3. [En ligne] : <https://doi.org/10.1080/13501760210139696> [consulté le 28 novembre 2022].

Burcă-Voicu, M., Oprescu, M. A. 2020. « A brief analysis of the enlargement process for the Western Balkans states. Synthetic evaluation of the integration path within the competitiveness policy ». *Online Journal Modelling the New Europe*, no. 34. [En ligne] : <http://neweurope.centre.ubbcluj.ro/wp-content/uploads/2020/12/8.pdf> [consulté le 28 novembre 2022].

Commission européenne. 2004. *Report from the Commission. Annual Report of the Instrument for Structural Policy for Pre-Accession (ISPA)*, COM(2005)612. [En ligne] : https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/reports/pdf/ispa2004/ispa_2004_en.pdf [[consulté le 11 novembre 2022].

Commission européenne. 2020. *Un processus d'adhésion à l'UE plus crédible, plus dynamique, plus prévisible et plus politique* - La Commission présente ses propositions, Communiqué de presse, 5 février. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/IP_20_181 [consulté le 28 novembre 2022].

Commission européenne. 2022. *Instrument for Pre-Accession Assistance (IPA III) - Performance*. [En ligne] : https://ec.europa.eu/info/strategy/eu-budget/performance-and-reporting/programme-performance-overview/instrument-pre-accession-assistance-ipa-iii-performance_en#mff-2014-2020-ipa-ii [consulté le 28 novembre 2022].

Commission européenne. 2022. *La Commission propose un train de mesures de soutien stable et prévisible, d'un montant maximal de 18 milliards d'euros, en faveur de l'Ukraine pour 2023*. Communiqué de presse, 9 novembre, [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_22_6699 [consulté le 28 novembre 2022].

Commission européenne. 2022. *Overview - Instrument for Pre-accession Assistance*. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/overview-instrument-pre-accession-assistance_en [consulté le 28 novembre 2022].

Cour des comptes européenne. 2022. *Special Report. EU support for the rule of law in the Western Balkans: despite efforts, fundamental problems persist*. [En ligne] : https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR22_01/SR_ROL-Balkans_EN.pdf [consulté le 28 novembre 2022].

EUR-Lex. 2007. *The CARDS programme (2000-2006)*, [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/EN/legal-content/summary/the-cards-programme-2000-2006.html> [consulté le 28 novembre 2022].

Ilkin, M. 2005. « EU enlargement and its implications for the OIC countries ». *Journal of Economic Cooperation*, vol. 26, no. 3. [En ligne] : <https://jecd.sesric.org/pdf.php?file=ART05040102-2.pdf> [consulté le 28 novembre 2022].

Kubiczek, J., Bieleń, M. 2021. « The level of socio-economic development of regions in Poland », *Wiadomości Statystyczne. The Polish Statistician*, vol. 66, no. 11. [En ligne] : <https://doi.org/10.5604/01.3001.0015.5130>, [consulté le 28 novembre 2022].

Matsuura, M. 2015. « Contribution of EU Funds to Economic Growth in Poland ». *Russian and East European Studies*, no. 44. [En ligne] : <https://doi.org/10.5823/jarees.2015.87>, [consulté le 28 novembre 2022].

Ministerul Investițiilor și Proiectelor Europene. 2022. Stadiul absorbției fondurilor UE, 4 novembre. [En ligne] : <https://mfe.gov.ro/stadiul-absorbției-fondurilor-ue/> [consulté le 28 novembre 2022].

MWH Consortium. 2007. Supporting Enlargement - What Does Evaluation Show? Ex post evaluation of Phare support allocated between 1999-2001, with a brief review of post-2001 allocations. Consolidated Summary Report, juillet, Commission européenne. [En ligne] : <https://core.ac.uk/download/pdf/163084884.pdf> [consulté le 28 novembre 2022].

Oncu, M. 2022. « Moment istoric - România a trecut de 50 miliarde euro sume nete, nerambursabile, primite de la bugetul UE. Totalul fondurilor primite - de trei ori mai mare decât contribuția României la bugetul UE », *Profit.ro*, 22 août. [En ligne] : <https://www.profit.ro/taxe-si-consultanta/moment-istoric-romania-a-trecut-de-50-miliarde-euro-sume-nete-nerambursabile-primite-de-la-bugetul-ue-totalul-fondurilor-primite-de-trei-ori-mai-mare-decat-contributia-romaniei-la-bugetul-ue-20824583> [consulté le 28 novembre 2022].

Oxford Economics. 2022. Poland | Quantifying the costs of a prolonged clash with the EU. [En ligne] : <https://blog.oxfordeconomics.com/content/poland-quantifying-the-costs-of-a-prolonged-clash-with-the-eu>, [consulté le 28 novembre 2022].

Papadimitriou, D., Phinnemore, D. 2008. *Romania and The European Union. From Marginalisation to Membership?*, Routledge, Londres. [En ligne] : <https://doi.org/10.4324/9780203928844> [consulté le 28 novembre 2022].

Service européen pour l'action extérieure. 2022. Ukraine Relief and reconstruction, juillet. [En ligne] : https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/documents/Factsheet_Ukraine_Relief_and_Reconstruction.pdf.pdf [consulté le 28 novembre 2022].

Skolimowska, A. 2015. « The European Union as a 'Normative Power' in International Relations. Theoretical and Empirical Challenges ». *Yearbook of Polish European Studies*, no. 18. [En ligne] : <https://bibliotekanauki.pl/articles/419627> [consulté le 28 novembre 2022].

Remerciements

Ce travail a été soutenu par le projet « Transfert du modèle d'intégration européenne depuis l'Europe centrale-orientale vers les Balkans occidentaux » : PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608, Projets de recherche exploratoire - PN-II-P4-ID-PCE-2020-2, Section 2, UEFISCDI.

Note

1. Adrian-Gabriel Corpădean a rédigé la partie « L'IPA mis à jour: un accent sur les pays candidats des Balkans occidentaux » et la conclusion et Mihaela-Adriana Oprescu les parties « Prémices » et « Le soutien financier accordé par l'UE aux PECO ».



ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Pour l'élargissement de l'Union européenne.
Opinions des spécialistes macédoniens et albanais
visant le processus d'adhésion et le transfert de
l'expérience des pays de l'Europe centrale-orientale

Antoanela Paula Mureșan

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

paula.muresan@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-0421-4431>

Elena Grad-Rusu

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

elena.rusu@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-0510-8710>



Reçu le 12-11-2022 / Évalué le 23-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

Après la chute du Rideau de fer, l'ex-République fédérale socialiste de Yougoslavie a connu des transformations importantes. Un aspect qui mérite d'être évoqué est le chemin européen que les pays résultant de la division ont décidé de poursuivre. Bien que l'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne soit un processus de longue durée, les pays essaient, chaque année, de remplir les critères d'adhésion et d'explorer ce qui peut être compris, voire appris, de l'expérience des pays de l'Europe centrale-orientale (les PECO). Dans cet article nous présentons les résultats de plusieurs entretiens avec des spécialistes macédoniens et albanais afin de mieux comprendre les perceptions d'adhésion européenne des deux pays et les parallèles qui peuvent être faites avec le parcours européen des PECO.

Mots-clés : Balkans occidentaux, adhésion à l'UE, Commission européenne, Union européenne, élargissement

**Pentru extinderea UE. Opiniile specialiștilor macedoneni
și albanezi cu privire la procesul de aderare
și transferul experienței țărilor din Europa Centrală și de Est**

Rezumat

După căderea Cortinei de Fier, fosta Republică Socialistă Federală Iugoslavia a suferit transformări semnificative. Un aspect demn de menționat este calea europeană pe care țările rezultate din divizarea acesteia au decis să o urmeze. Deși aderarea Balcanilor de Vest la Uniunea Europeană este un proces pe termen lung, țările încearcă, în fiecare an, să se conformeze criteriilor de aderare și să exploreze ceea ce poate fi înțeles, sau chiar învățat, din experiența țărilor de Europa Centrală și de Est. În acest articol prezentăm rezultatele mai multor interviuri cu

specialiști macedoneni și albanezi pentru a înțelege mai bine percepțiile privind apartenența europeană a celor două țări și paralelele care se pot face cu parcursul european al țărilor de Europa Centrală și de Est.

Cuvinte-cheie: Balcanii de vest, aderarea la UE, Comisia Europeană, Uniunea Europeană, extindere

**For EU enlargement. Opinions of Macedonian and Albanian specialists
on the accession process and the transfer of the experience
of East-Central-European member states**

Abstract

After the fall of the Iron Curtain, the former Socialist Federal Republic of Yugoslavia underwent significant transformations. One aspect worth mentioning is the European path that the countries resulting from the division decided to pursue. Although the accession of the Western Balkans to the European Union is a long-term process, the countries attempt, each year, to fulfil the criteria for membership and to explore what can be understood, or even learned, from the experience of the countries of Central and Eastern Europe (CEEC). In this article we present the results of several interviews with Macedonian and Albanian specialists in order to better understand the perceptions of European membership in the two countries and the parallels that can be drawn with the European path of the CEEC.

Keywords: Western Balkans, EU accession, European Commission, European Union, enlargement

Introduction¹

Pour qu'un pays candidat devienne membre de l'UE, il doit remplir les critères d'adhésion (Conseil européen de Copenhague, 1993). Ainsi, il s'agit des critères politiques (la démocratie, l'État de droit, les droits de l'homme et le respect et la protection des minorités), des critères économiques (une économie de marché viable) et de la capacité administrative et institutionnelle de mettre en œuvre efficacement l'acquis et d'assumer les obligations liées à l'adhésion. La Commission européenne rédige chaque année un Rapport dans lequel le progrès ou la régression du pays candidat sont analysés en fonction des critères d'adhésion et ensuite disséminés. Ceci rend le processus d'adhésion un travail complexe de la part des pays candidats, mais aussi des spécialistes de l'UE.

L'élargissement de l'UE suscite encore des opinions *pour* ou *contre*. Les spécialistes du domaine des études européennes offrent leur expertise chaque fois qu'il est question d'un éventuel élargissement de l'UE. Le plus médiatisé élargissement, à notre avis, a été celui de 2004, lorsque dix pays ont rejoint l'UE (huit pays d'Europe centrale et orientale - PECO : Tchéquie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie,

Pologne, Slovaquie et Slovénie) et Chypre et Malte). En 2007, c'est le tour de la Roumanie et de la Bulgarie, tandis qu'en 2013 la Croatie est devenue membre de l'UE. Comme prévu, la littérature spécialisée abonde d'analyses qui traitent de l'élargissement de l'UE vers les PECO et les avis des spécialistes ont été divers, poursuivant des sujets de politique (Dehousse, 1998 ; Robert, 2001 ; Reiter 2011), d'économie (Andreff, 2001 ; François, Le Gall, Magni-Berton, 2012 ; Aglietta, Baulant, Moatti, 2003 ; Aude, Assen, 2003) et d'acquis communautaire (Fultz, 2007) que les PECO ont dû surmonter pour être prêts à l'adhésion. On y distingue des difficultés répétitives, caractéristiques à la transition des pays ex-communistes : la lutte pour la démocratisation des institutions publiques, la lutte contre la corruption, la lutte pour la liberté de la parole, la nécessité d'avoir une économie viable, la préoccupation pour les fonds de pré-adhésion, la lutte pour les droits des minorités, la lutte pour la réforme du système judiciaire (l'inamovibilité des magistrats, l'organisation des agences contre la corruption) etc.

La première année de la mise en œuvre du projet *Transfert du modèle d'intégration européenne de l'Europe centrale et orientale aux Balkans occidentaux TEAM-WB - PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608* a impliqué l'évaluation du progrès des dossiers de l'intégration européenne des quatre pays candidats des Balkans occidentaux (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Serbie et le Monténégro). Ainsi, en octobre et novembre 2021, l'équipe du projet s'est rendue dans les quatre capitales des pays candidats des Balkans occidentaux (Tirana, Skopje, Belgrade et Podgorica) afin de mener des entretiens. L'équipe a été divisée en deux, tenant compte de l'expérience scientifique antérieure de ses membres avec les espaces respectifs.

L'équipe qui a mené les entretiens en Albanie et en Macédoine du Nord a été composée par Paula Mureșan, Elena Grad Rusu et Mihaela Oprescu. Au total, treize experts² de différents domaines liés à l'intégration européenne des Balkans occidentaux ont été interrogés - décideurs, représentants de la société civile et universitaire. L'ensemble des questions a été structuré sur des sujets communs à chaque interlocuteur, quel que soit son domaine d'expertise ou son pays d'origine, ainsi que sur des points spécifiques liés à son parcours professionnel. Les questions portaient aussi bien sur les aspects généraux que sur les particularités des pays investigués.

La deuxième année du projet s'inscrit dans la continuité de l'étude de la première année, en élargissant les recherches et en examinant les dossiers d'intégration européenne des États d'Europe centrale et orientale, afin d'établir le potentiel du transfert de leur expérience vers les États candidats des Balkans occidentaux.

Quelques repères sur la Macédoine du Nord et l'Albanie dans le processus d'adhésion

La République de Macédoine du Nord a commencé son chemin européen par sa demande d'adhésion à l'Union européenne en 2004. Une année plus tard, la Commission européenne a donné son avis favorable et, l'année même, le Conseil européen a accordé au pays le statut de candidat. L'année 2022 vient avec le début des négociations.

En 2009, l'Albanie a demandé l'adhésion à l'Union européenne. En 2012, la Commission européenne a considéré que le pays n'était pas prêt pour obtenir le statut de pays candidat, ce qui se réalise en 2014. Comme dans le cas de la Macédoine du Nord, en 2022 le pays commence les négociations (European Commission, 2022).

En 2020, la Commission européenne a rédigé un document important espérant aider les Balkans occidentaux dans leur parcours européen, en simplifiant la configuration des chapitres de négociations qui ont été regroupés en six clusters thématiques : « fondamentaux » (état de droit notamment), marché intérieur, compétitivité et croissance inclusive, programme environnemental et connectivité durable, ressources, agriculture et cohésion, relations extérieures.

Le rapport de la Commission européenne en 2021 a mis en évidence les aspects suivants en ce qui concerne le progrès de la Macédoine du Nord.

- a. Sur le critère politique : l'appréciation pour la poursuite des efforts en faveur de la démocratie, de l'État de droit et de l'administration de l'État.

Sur les critères politiques, la Macédoine du Nord a poursuivi ses efforts pour renforcer la démocratie et l'État de droit, notamment en activant les freins et contrepoids existants et sur une mobilisation pour les principales questions politiques et législatives. Certains progrès ont été accomplis dans la finalisation de l'examen fonctionnel horizontal de l'administration de l'État. (European Commission, North Macedonia 2021 Report).

- b. Sur le critère juridique : l'appréciation modérée pour le système juridique, la lutte contre la corruption, le crime organisé, le terrorisme et la constatation de la conformité des normes européennes pour les droits fondamentaux.

Le système judiciaire de la Macédoine du Nord a un certain niveau de préparation/est modérément préparé.

La Macédoine du Nord a un certain niveau de préparation / est modérément préparée pour la prévention et la lutte contre la corruption. Le pays a un certain niveau de préparation dans la lutte contre le crime organisé. Certains progrès ont

été accomplis dans la lutte contre le terrorisme et la prévention/répression de l'extrémisme violent conformément aux objectifs définis dans le plan d'action joint pour la lutte contre le terrorisme pour les Balkans occidentaux et dans l'accord bilatéral. Le cadre juridique relatif à la protection des droits fondamentaux est largement conforme aux normes européennes. (European Commission, North Macedonia 2021 Report).

c. Sur le critère économique : l'appréciation pour la poursuite des efforts pour une économie de marché durable :

« Sur les critères économiques, la Macédoine du Nord a fait certains progrès et se situe à un bon niveau de préparation au développement d'une économie de marché viable. » (European Commission, North Macedonia 2021 Report)

d. Pour la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion : une appréciation modérée pour le cluster 2 (marché intérieur), le cluster 3 (compétitivité et croissance inclusive), le cluster 5 (ressources, agriculture et cohésion) et le cluster 6 (relations extérieures) et une bonne appréciation pour le cluster 4 (programme environnemental et connectivité durable).

La Macédoine du Nord est modérément préparée dans la plupart des domaines couverts par le cluster 2 sur le marché intérieur, à savoir la libre circulation des biens, des services et des capitaux, la propriété intellectuelle et la concurrence politique. Dans l'ensemble, la Macédoine du Nord est modérément préparée dans la plupart des domaines couverts par le cluster 3 sur la compétitivité et la croissance inclusive, y compris dans la société de l'information et les médias, la fiscalité, les entreprises et la politique industrielle, l'éducation et la culture, et la politique économique et monétaire.

Concernant le cluster 4 sur le pacte vert et la connectivité durable, la Macédoine du Nord a un bon niveau de préparation dans les réseaux transeuropéens. Elle est modérément préparée dans la plupart des zones du cluster 5 sur les ressources, l'agriculture et la cohésion. Elle est modérément préparée dans les domaines couverts par le cluster 6 sur les relations extérieures et a réalisé des progrès au cours de la période surveillée. La Macédoine du Nord reste l'une des principales routes de transit pour les mouvements migratoires. Le pays continue de jouer un rôle constructif dans la gestion des flux migratoires mixtes. (European Commission, North Macedonia 2021 Report)

Le rapport de la Commission européenne en 2021 a mis en évidence les aspects suivants en ce qui concerne le progrès de l'Albanie.

- a. Sur le critère politique : l'appréciation pour les élections générales de 2021 qui ont eu lieu dans de bonnes conditions, ainsi que l'appréciation modérée pour l'administration de l'État.

En ce qui concerne les critères politiques, les élections générales ont eu lieu le 25 avril 2021, à la suite d'un accord interpartis conclu le 5 juin 2020, qui a conduit à une vaste réforme électorale, conformément aux recommandations de l'OSCE/BIDDH. L'Albanie est modérément préparée à la réforme de son administration publique. (European Commission, Albania Report 2021)

- b. Sur le critère juridique : l'appréciation modérée pour le système juridique ainsi que la mise en évidence de certains progrès enregistrés dans la lutte contre le crime organisé et la corruption.

Le système judiciaire albanais est également modérément préparé. L'Albanie a poursuivi la mise en œuvre de la réforme complète de la justice, ce qui lui a permis d'accomplir de bons progrès. Elle a un certain niveau de préparation dans la lutte contre la corruption et un certain niveau de préparation dans la lutte contre le crime organisé. (European Commission, Albania Report 2021)

- c. Sur le critère économique : l'appréciation pour la poursuite des efforts pour une économie de marché durable :

« En ce qui concerne les critères économiques, l'Albanie a fait quelques progrès et est modérément préparée en termes de développement d'une économie de marché viable. » (European Commission, Albania Report 2021).

- d. Pour la capacité d'assumer les obligations de l'adhésion : l'appréciation modérée pour le cluster 2 (marché intérieur), le cluster 3 (compétitivité et croissance inclusive), le cluster 4 (programme environnemental et connectivité durable), une certaine appréciation pour le cluster 5 (ressources, agriculture et cohésion) et une bonne appréciation pour le cluster 6 (relations extérieures).

L'Albanie est modérément préparée dans la plupart des domaines du marché intérieur, à savoir la libre circulation des biens, des services et des capitaux, politique de la concurrence et les services financiers. Elle a atteint un niveau modéré de préparation dans de nombreux domaines liés à la compétitivité et à la croissance inclusive. L'Albanie est modérément préparée dans la plupart des domaines liés à l'agenda vert et au développement durable. Elle a un certain niveau de préparation dans la plupart des domaines liés aux ressources, à l'agriculture et à la cohésion. Ce pays a atteint un bon niveau de préparation en matière de relations extérieures, sécurité et défense. (European Commission, Albania Report 2021).

Les entretiens

Nous présenterons, dans cette section de notre étude, une analyse des réponses reçues lors des entretiens en Macédoine du Nord et en Albanie. Nous avons mis entre guillemets les mots qui représentent des fragments des déclarations des interlocuteurs. Dans les deux cas, nous avons analysé les réponses aux questions communes, pour apporter ensuite des informations supplémentaires dans le cas des questions particulières.

L'analyse commence par la Macédoine du Nord, où neuf personnes ont été interrogées. Elles sont issues des milieux académique, civique et institutionnel. Les questions ont eu le même objectif - de consulter les experts de ce pays en ce qui concerne le processus d'intégration européenne de leur pays. L'accent a été mis sur la perspective des citoyens. Ainsi, nous avons structuré les entretiens par des questions communes afin de définir un climat général, mais également par des questions particularisées selon le profil et la spécialisation des intervenants. Les questions ont porté notamment sur les domaines social, économique et juridique.

Ci-dessous, nous analyserons les réponses communes à chaque question, en notant quand elles font partie de l'ensemble général ou des réponses spécialisées. Par conséquent, à la question commune « Peut-on dire que l'adhésion à l'UE est un processus qui a trois coordonnées : si - est-ce que les États sont accueillis ou non, comment - le problème de méthodologie et quand - le calendrier de l'élargissement ? De votre point de vue, laquelle des trois coordonnées est reflétée avec précision dans la situation actuelle de l'adhésion ? », les réponses ont capturé l'idée que les citoyens de la Macédoine du Nord sont mécontents « que des critères d'adhésion différents s'appliquent désormais par rapport au passé », ce qui, selon eux, avait permis un processus plus fluide. « C'est une nouvelle méthodologie ». Mais on ajoute que « cette nouvelle méthodologie est plus claire » et aura de meilleurs résultats à long terme. On a mentionné « que les pays des Balkans ne se sentent pas une priorité pour le processus d'élargissement de l'UE », cette dernière préférant « une intégration profonde au niveau de l'UE plutôt qu'un élargissement en acceptant de nouveaux membres ». Concernant la priorité de l'une des trois coordonnées, il est mentionné « qu'elles sont associées et fonctionnent très bien ensemble ». Dans le même temps, on apprécie que « les dirigeants de l'UE mentionnent toujours le partenariat avec les Balkans occidentaux et son importance au niveau européen », mais aussi le fait que ce ne sont pas seulement les efforts et la position des pays qui comptent, mais aussi « le contexte dans lequel l'UE s'est trouvée dans ces dernières années ». Par conséquent, les trois coordonnées sont importantes pour avancer dans ce processus.

Une autre question commune à tous les interlocuteurs a été : « À votre avis, quel pays des Balkans occidentaux a fait le plus grand progrès au cours de l'année passée ? ». À cette question, la plupart des interlocuteurs de la Macédoine du Nord ont mentionné que tous les pays ont fait des progrès ces dernières années, mais à un rythme différent ou dans des domaines différents, selon leurs spécificités. Certains ont donné des exemples de pays, et l'on cite ici la Serbie, l'Albanie, le Monténégro ou encore la Macédoine du Nord.

À la question « Comment évaluez-vous les efforts de réforme faits par les Balkans occidentaux notamment dans un domaine clé, le vôtre ? », les réponses ont été diverses, mais tous les interlocuteurs ont mentionné le fait que des réformes avaient été faites, toutefois encore insuffisantes ou superficielles. Certains interlocuteurs ont donné comme exemple les réformes dans le domaine juridique (pour réduire la corruption, pour le respect des droits de l'homme, le fonctionnement des institutions démocratiques), au niveau de l'administration publique (réduction de la bureaucratie, numérisation, préparation pour l'accès aux fonds européens), ou dans le secteur économique dans une optique de développement et de compétitivité. À la fois, on a mentionné des « difficultés non pas dans la formulation des lois, mais dans la capacité de l'État à les appliquer et à vérifier leur mise en œuvre ».

« En parlant des normes, de nombreuses personnes affirment qu'il est maintenant beaucoup plus difficile pour un pays d'adhérer à l'UE qu'il y a 10 ans, car l'UE a élevé les standards en matière de mise en œuvre des réformes. Quelle est votre opinion sur cet aspect ? » a été également une question commune aux interlocuteurs. Ils considèrent « que le processus d'adhésion est devenu plus compliqué parce que les critères d'adhésion sont plus exigeants ». On est d'accord que les pays des Balkans occidentaux, surtout la Macédoine du Nord, « ont encore de nombreuses réformes à entreprendre afin d'uniformiser leur système avec l'Européen, d'autant plus que de nombreux aspects sont liés à l'histoire ou à la tradition dans la mise en œuvre de certaines règles et normes juridiques ».

Concernant la question « D'où viennent les obstacles les plus importants aux réformes pro-UE dans les Balkans occidentaux - de l'intérieur ou de l'extérieur de la région ? », les personnes interrogées ont mentionné que « les obstacles viennent de l'intérieur, mais aussi de l'extérieur », même si l'on imagine l'intérieur tantôt comme un pays et tantôt comme une région des Balkans occidentaux. Les obstacles de l'intérieur sont déterminés « par la mentalité des gens de mettre en place les réformes ou de changer certaines pratiques, mais aussi par le développement insuffisant du système judiciaire (la corruption) et militaire (la sécurité) ». Dans le même temps, il est mentionné qu'il y a « une certaine concurrence entre les pays des Balkans occidentaux, qui représente pour la plupart du temps un obstacle

et non pas une impulsion à la coopération ». Concernant les obstacles extérieurs, d'autres « situations problématiques sont évoquées auxquelles l'UE doit faire face et qui déterminent le placement de l'adhésion des pays des Balkans occidentaux sur un plan secondaire ». Par exemple : « le Brexit, la sécurité, la migration ou la gestion des relations avec les autres puissances mondiales (la Turquie ou la Russie) ». Ces obstacles sont donc « interconnectés ».

« Selon vous, qu'est-ce qui empêche les États membres de l'UE d'adopter une position commune plus positive envers l'élargissement ? », représente une autre question commune à laquelle les personnes interrogées ont offert des réponses différentes : « le développement insuffisant du système juridique, l'instabilité politique et l'obstination des mêmes politiciens au pouvoir, les faibles performances économiques, les progrès réduits dans la mise en œuvre des réformes pro-européennes, les situations problématiques auxquelles sont confrontés les États membres de l'UE, ainsi que leur désir de maintenir la stabilité ».

À la dernière question commune, « Quel sera l'objectif principal des Balkans occidentaux à l'avenir ? », la plupart des interlocuteurs ont mentionné que les principaux problèmes auxquels les États des Balkans occidentaux devraient faire face « sont liés aux réformes du système judiciaire, à la vérification de l'application des règles et des réglementations européennes, à l'assurance de la stabilité politique ou au développement de l'infrastructure (construire des voies ferrées pour relier les États des Balkans occidentaux, investir dans l'énergie renouvelable car ils dépendent majoritairement d'autres États), à l'assurance de la sécurité, mais surtout au renforcement de la coopération au niveau régional entre ces États ». Dans le cas de la Macédoine du Nord, « la résolution des différends avec les voisins » a également été précisée, rappelant la situation problématique avec la Bulgarie, après celle avec la Grèce.

Les questions spécifiques ont été posées en fonction des compétences des interlocuteurs. Ainsi, à la question « Comment évaluez-vous l'état actuel de la coopération régionale entre les pays des Balkans occidentaux ? Est-ce que cela s'est amélioré au fil des années ? », les personnes interrogées ont déclaré qu'il y avait eu une amélioration de la coopération régionale pendant les dernières années parce que tous les États avaient fait des efforts à cet égard. Par exemple, au niveau politique, on a mentionné l'initiative de mettre en place un régime similaire à Schengen, mais entre les États balkaniques - un « mini-Schengen ». Dans le même temps, l'intensification de la collaboration au niveau économique est également mentionnée - « Les Fonds pour les Balkans », mais « une meilleure coopération au niveau juridique est nécessaire ». Par conséquent, « une meilleure collaboration entre ces États peut également favoriser le processus d'adhésion à l'UE ».

Des progrès visibles seront réalisés à l'avenir lorsque les projets communs seront gérés par « la nouvelle génération, moins touchée par la mentalité communiste ».

À la question plus sensible liée au changement du nom du pays, « Pensez-vous que l'énorme compromis fait par la Macédoine du Nord en concluant « l'Accord de Prespa », par lequel elle a accepté le changement de son nom constitutionnel, pourrait jouer un rôle décisif dans la démarche de gagner la sympathie européenne ? » les interlocuteurs ont noté que « pour une version courte, la réponse est non », mais ils « espèrent que cela a attiré l'attention des bureaucrates européens sur le désir du pays de s'intégrer ». En même temps, de leur point de vue, « il s'agit d'un énorme sacrifice qui a affecté l'identité de l'État » et peu d'États ont dû le faire, mais ils « ne comprennent pas les avantages que la Grèce a obtenus ». Ce geste a représenté « un acte de courage de la part du Premier ministre du pays ».

En ce qui concerne l'image de l'UE dans les Balkans occidentaux, à la question « Pensez-vous que le discours sur la perspective européenne dans une période où les choses avancent si lentement nuise *réellement* à l'image de l'UE dans les Balkans occidentaux ? », la plupart des réponses ont souligné que les habitants de ces États « ont commencé à sentir que l'adhésion ne se produirait jamais ». Le fait qu'ils ont la possibilité de s'installer dans les pays de l'UE signifie « que nous sommes déjà dans l'UE ». Beaucoup de personnes se sentent frustrées, comme si « elles étaient coincées dans un ascenseur depuis des années », mais continuent d'espérer et « de souhaiter la voie européenne ».

Pour les entretiens en Albanie, nous avons utilisé la même méthodologie en matière de distribution des questions. Par conséquent, elles ont inclus des aspects généraux, mais aussi des faits spécifiques en fonction des connaissances et de l'environnement dans lequel les personnes interrogées évoluaient - économique, politique ou social. Deux entretiens ont été structurés de manière identique et une partie des questions a été commune aux trois autres.

Nous commençons l'analyse des entretiens par les questions communes. Elles ont été adressées aux personnes qui avaient une expérience professionnelle en sciences politiques et en relations internationales. À la première question, « Y a-t-il une réelle volonté interne de relancer le processus d'intégration européenne dans les Balkans, en plus de toute *rhétorique* à ce sujet ? » Du point de vue de la population (des sondages), on a mentionné que « la population des Balkans occidentaux soutient la rhétorique de l'intégration européenne », mais les indicateurs sont différents d'un pays à l'autre. « En Albanie, le soutien à l'intégration européenne concerne plus de 80% de la population ».

La deuxième question a représenté une suite logique de la première : « La déception des citoyens, vu la lenteur du processus d'intégration, a-t-elle conduit à l'affaiblissement de la majorité qui est en faveur de l'adhésion ? » Il a été mentionné que « la population de plus de 40 ans est plus confiante » et que « les plus jeunes sont devenus sceptiques » que l'adhésion se produirait immédiatement. Il a été ajouté que « *les fonds européens représentent une opportunité* », mais « de nombreux habitants de la région ne sont pas conscients de leur existence et leurs avantages ».

« Comment évaluez-vous les efforts de réforme faits par les Balkans occidentaux notamment dans un domaine clé, le vôtre ? » a été la troisième question commune. Les interlocuteurs ont répondu que l'Albanie avait fait « beaucoup d'efforts pour s'aligner aux normes imposées par l'UE, notamment dans le domaine de la justice (la lutte contre la corruption) et de la transparence politique. » En outre, « l'amélioration des relations avec les voisins (le conflit gelé avec la Serbie) » a été mentionnée.

La quatrième question a été aussi une question commune - « D'où viennent les obstacles les plus importants aux réformes pro-UE dans les Balkans occidentaux - de l'intérieur ou de l'extérieur de la région ? » Les interlocuteurs ont répondu que « les obstacles surgissent constamment des deux côtés », mais que les obstacles extérieurs, qui pouvaient provenir de la région des Balkans occidentaux ou du niveau de l'UE, étaient les plus difficiles à contrôler. Au niveau des obstacles intérieurs, les exemples ont compris « la difficulté des institutions d'avancer et de se reformer ». En Albanie, « les lois établies sont sous les prérogatives européennes », mais leur mise en œuvre est vraiment « médiocre ». À une plus grande échelle, « les obstacles extérieurs sont influencés par un climat plus large et par des acteurs plus distants mais très puissants, comme la Turquie, la Chine et la Russie ».

La question « Comment évaluez-vous l'état actuel de la coopération régionale entre les pays des Balkans occidentaux ? Est-ce que cela s'est amélioré au fil des années ? » a été adressée à trois interlocuteurs. Ils ont apprécié le fait qu'au niveau régional, « la coopération entre les États des Balkans occidentaux s'est remarquablement améliorée ces dernières années » et une meilleure synchronisation des actions entre ces États pouvait influencer positivement le processus d'intégration. Ils ont mentionné également « la coopération économique entre ces États », notamment entre l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie. En conclusion, les interlocuteurs ont avoué que le climat au niveau de la coopération régionale « est bien meilleur qu'il y a 10 ans ».

Une autre question commune a été liée aux perspectives d'avenir : « Quel sera l'objectif principal des Balkans occidentaux à l'avenir ? » Les réponses ont compris de nombreuses idées et recommandations. Premièrement, l'Albanie, mais aussi les autres pays candidats des Balkans occidentaux, « doivent persévérer sur la voie des réformes européennes ». Quelle que soit la direction que prendra l'adhésion européenne, « la réforme dans le domaine judiciaire doit être poursuivie ». Deuxièmement, « le processus d'intégration européenne doit être approfondi par une meilleure coopération régionale », notamment au niveau de l'infrastructure, mais aussi de la connectivité (la numérisation, les énergies vertes). La coopération au niveau régional dans le secteur économique ne suffit pas, car « il faut aussi investir dans la coopération au niveau culturel et politique ». Troisièmement, « il faudrait investir davantage dans l'éducation », dans la préparation des jeunes de la perspective des valeurs européennes, mais aussi pour être des négociateurs compétitifs (l'accent y est mis sur l'innovation). Quatrièmement, « les efforts de développement économique doivent être poursuivis. L'amélioration du système juridique déterminera également le développement du système économique ». Adopter de bonnes lois ne suffit pas, puisqu'elles doivent « être aussi mises en œuvre ».

La question suivante a été adressée à deux interlocuteurs, ceux qui ont un profil en relations internationales - « Nous savons que l'adhésion à l'Union européenne est plus qu'un processus technique. C'est le choix d'une génération, fondé sur des valeurs fondamentales que chaque État doit accepter, des politiques étrangères et régionales, de l'organisation de la justice jusqu'à *la scolarisation des enfants*. De ce point de vue, les délais dans la perspective de l'adhésion, pourraient-ils être considérés comme un résultat de l'héritage du système communiste, y compris en matière judiciaire ? » Leurs réponses ont été affirmatives, car « l'héritage communiste a affecté la culture et la mentalité actuelles ». Les lois et l'administration ont été également affectées par cette histoire, mais c'est plutôt maintenant « que nous sommes affectés par l'héritage de la période de transition ». Cela « affecte également la mise en œuvre des lois » - elles ont été créées dans l'esprit des valeurs de l'UE, « mais leur mise en œuvre est influencée par l'héritage communiste ». De plus, dans le système politique, il y a encore des personnes qui ont été actives pendant la période communiste et qui, « tout au long des 30 ans, ont constamment occupé de divers postes politiques ».

La dernière question analysée est : « À votre avis, qu'est-ce qui empêche les États membres de l'UE d'adopter une position commune plus positive envers l'élargissement ? » Les réponses des interlocuteurs, spécialistes en relations internationales, ont inclus la mention que « l'élargissement de l'UE est fortement influencé

par le climat politique », mais que de nombreux aspects « ne sont pas conformes au sein des États des Balkans occidentaux pour qu'ils soient prêts pour l'adhésion ». Dans le même temps, on a fait appel à la déclaration de l'ancien président de la CE, Jean Claude Juncker, « non pour l'élargissement » et, par conséquent, « l'UE et les États membres ne veulent pas et ne sont pas prêts à recevoir de nouveaux membres ». Il est mentionné que les États des Balkans occidentaux « ont encore beaucoup de réformes à faire », mais l'élargissement n'est pas la priorité la plus importante à l'ordre du jour de l'UE. Il y a donc des pays qui soutiennent l'adhésion de certains pays candidats, en fonction des relations qu'ils entretiennent avec eux, mais cela ne peut pas faire l'unanimité. Dans le même temps, l'UE « a des problèmes » qui sont prioritaires et qui doivent être résolus avant d'accueillir de nouveaux membres.

En guise de conclusion

Afin d'être en cohérence avec le titre du projet dans le cadre duquel ces entretiens ont été réalisés, les interlocuteurs ont été questionnés afin de savoir si le modèle d'intégration roumain pouvait être perçu comme une source d'information. Ils ont mentionné que « la Roumanie peut représenter une source de documentation appropriée, notamment au niveau de la culture organisationnelle et du fonctionnement des institutions. La lutte contre la corruption, les droits des minorités nationales et les réformes en politique » sont également des sujets communs. Dans le cas des deux États, les similitudes dues à l'influence de la période communiste ont été mentionnées. Elles ont laissé des traces difficiles à enlever, mais la manière de les éliminer peut être un modèle à suivre.

Il a été également affirmé qu'une difficulté dans l'application du modèle d'adhésion roumain serait le nombre des habitants (la population de la Roumanie versus la population de l'Albanie ou de la Macédoine du Nord). Les participants aux entretiens ont ajouté que les États membres de l'Europe centrale et orientale « peuvent soutenir et renforcer les politiques de lobbying pour l'adhésion des pays des Balkans occidentaux », en vertu des similitudes entre eux.

Par conséquent, le modèle d'adhésion roumain et des autres États d'Europe centrale et orientale représente une source d'information et de documentation pour les Balkans occidentaux, notamment en raison de la proximité géographique. Le modèle ne peut pas être entièrement reproduit en raison des différences historiques, culturelles et contextuelles, mais dans certains domaines, il y a des aspects qui peuvent être appris en reproduisant les bonnes pratiques. Les exemples des PECO dans des situations similaires peuvent conduire aux solutions appropriées.

En conclusion, quel que soit le poids d'un modèle de l'extérieur, ce qui compte, c'est que « les États des Balkans occidentaux soient écoutés et soutenus sur leur chemin d'adhésion à travers leur propre modèle ».

Bibliographie

Aglietta, M., Baulant, C., Moatti, S. 2003. « Les PECO devant la tentation de l'euro ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2003-1-page-11.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

Andreff, V. 2001. « Les gains attendus par les pays d'Europe Centrale et Orientale de l'élargissement de l'Union européenne et de l'entrée dans l'euro ». [En ligne] : https://www.persee.fr/doc/ecofi_0987-3368_2001_hos_6_1_3901 [consulté le 5 octobre 2022].

Dehousse, F. 1998. « Les enjeux de l'élargissement de l'Union européenne ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-economie-internationale-2003-1-page-11.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

European Commission. 2020. Renforcer le processus d'adhésion - Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52020DC0057&from=IT> [consulté le 5 octobre 2022].

European Commission. 2021. *Commission Staff Working Document, North Macedonia 2021 Report*, Accompanying the document, Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, 2021 Communication on EU Enlargement Policy. [En ligne]: https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/north-macedonia-report-2021_en [consulté le 5 octobre 2022].

European Commission. 2021. *Commission Staff Working Document, Albania 2021 Report*, Accompanying the document Communication from the Commission to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions, 2021 Communication on EU Enlargement Policy. [En ligne]: https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/albania-report-2021_en [consulté le 5 octobre 2022].

European Commission. 2022. *Enhanced EU engagement with the Western Balkans*. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/enlargement-policy/enhanced-eu-engagement-western-balkans_fr [consulté le 5 octobre 2022].

European Council in Copenhagen. 21-22 June 1993. *Conclusions of the Presidency*. [En ligne]: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/DOC_93_3 [consulté le 5 octobre 2022].

François, A., Le Gall, C., Magni-Berton, R. 2012. « Économie politique du soutien à l'UE dans les PECO. Y a-t-il un *avant* et un *après* intégration ? ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2012-3-page-42.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

Fultz, E. 2007. « Peco: l'avenir des systèmes de retraite encore incertain ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-retraite-et-societe1-2007-1-page-190.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

Hapiot, A, Slim, A. 2003. « Les aides européennes aux PECO. Vers une meilleure affectation des fonds ? ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-le-courrier-des-pays-de-l-est-2003-4-page-48.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

Reiter, H. 2011. « Émergence d'une politique de la jeunesse dans les Peco ». [En ligne] : <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2011-3-page-110.htm> [consulté le 5 octobre 2022].

Remerciements

Ce travail a été soutenu par le projet « Transfert du modèle d'intégration européenne depuis l'Europe centrale-orientale vers les Balkans occidentaux » : PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608, Projets de recherche exploratoire - PN-II-P4-ID-PCE-2020-2, Section 2, UEFISCDI.

Notes

1. Antoanela-Paula Muresan a rédigé l'introduction de l'article, *Quelques repères sur la Macédoine du Nord et l'Albanie dans le processus d'adhésion* et Elena Grad-Rusu, *Les entretiens* et la conclusion.
2. Nous les remercions de leur participation à cette étude.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Le rôle des organisations de la société civile en Roumanie avant l'adhésion à l'Union européenne. Un modèle à suivre pour la Serbie et le Monténégro ?

Laura M. Herța

Université Babeș-Bolyai, Faculté d'Études européennes, Roumanie

laura.herta@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-1101-9693>

Delia Pop-Flanja

Université Babeș-Bolyai, Faculté d'Études européennes, Roumanie

delia.flanja@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-2449-6157>

Reçu le 28-11-2022 / Évalué le 07-12-2022 / Accepté le 15-12-2022

Résumé

Cet article explore le rôle des organisations de la société civile (OSC) en Roumanie, en Serbie et au Monténégro et vise à évaluer si leurs activités sont conformes à la conditionnalité de l'UE. Les recherches sur l'eupéanisation et les activités des OSC se concentrent généralement sur la manière dont l'Union européenne façonne les stratégies des groupes organisés, renforce leur capacité à exercer une pression sur les autorités et déclenche leur efficacité à influencer l'élaboration des politiques. Par conséquent, trois concepts principaux seront explorés : l'eupéanisation, la société civile et la durabilité des OSC. Les objectifs de l'article sont les suivants : dans un premier temps, fournir le cadre conceptuel, puis, dans un second temps, présenter le développement de la société civile en Roumanie avant l'adhésion à l'UE. La deuxième partie de l'article est centrée sur une analyse des environnements dans lesquels les OSC opèrent (en Serbie, au Monténégro et en Roumanie) et essaiera de proposer quelques améliorations au sein de différents secteurs de la société civile. La principale question de recherche, sur laquelle cette analyse est fondée, est de savoir si la Roumanie peut offrir ou non des exemples à suivre pour le Monténégro et la Serbie ou, en d'autres termes, si elle représente un modèle qui pourrait être transféré aux pays des Balkans occidentaux.

Mots-clés : Union européenne, eupéanisation, société civile, Roumanie, Serbie, Monténégro

**Rolul OSC înainte de aderării României la UE.
Un model ce poate fi transferat în Serbia și Muntenegru?**

Rezumat

Articolul de față explorează rolul jucat de către organizațiile din cadrul societății civile în România, Serbia și Muntenegru și vizează evaluarea măsurii în care activitățile acestora sunt congruente cu condiționalitatea Uniunii Europene.

Cercetările axate pe europenizare și activitățile societății civile se concentrează în general pe modurile în care Uniunea Europeană conturează strategiile unor grupuri organizate, întărește abilitatea acestora de a exercita presiune asupra autorităților și participă la eficientizarea lor în eforturile de a influența procesele decizionale. Ca atare, trei concepte vor fi explorate aici, și anume europenizare, societate civilă și sustenabilitatea organizațiilor din cadrul societății civile. Principalele obiective ale articolului sunt: în primul rând, să furnizeze un cadru conceptual, pentru ca mai apoi să prezinte succint evoluția societății civile în România, înainte de aderarea la UE. A doua parte a articolului va analiza mediul în care operează organizațiile societății civile (în România, Serbia și Muntenegru) și va încerca să propună îmbunătățiri în diferite sectoare ale societății civile. Principala întrebare de cercetare, în jurul căreia se construiește analiza noastră, este dacă România poate oferi anumite lecții învățate pentru Muntenegru și Serbia sau, cu alte cuvinte, dacă reprezintă un model ce poate fi transferat în țările din Balcanii de Vest.

Cuvinte-cheie: Uniunea Europeană, europenizare, societate civilă, România, Serbia, Muntenegru

The Role of CSOs in Romania before Accession. A Model to be transferred to Serbia and Montenegro?

Abstract

The article explores the role of civil society organisations (CSOs) in Romania, Serbia and Montenegro and aims to assess whether their activities are congruent with EU conditionality. Research on Europeanisation and the activities of CSOs generally focuses on the ways in which the European Union shapes the strategies of organized groups, strengthens their ability to exert pressure on authorities and triggers their efficiency in influencing policy-making. Therefore, three main concepts will be explored, namely Europeanisation, civil society and CSO sustainability. The main goals of the article are: first, to provide the conceptual framework, then, to briefly present the development of civil society in Romania before EU accession. The second part of the article will analyse the environments in which CSOs operate (in Serbia, Montenegro and Romania) and will attempt to propose improvements in different civil society sectors. The main research question, around which this analysis revolves, is whether Romania can offer some lessons learnt to Montenegro and Serbia or, in other words, if it represents a model which could be transferred to the Western Balkan countries.

Keywords: European Union, Europeanization, civil society, Romania, Serbia, Montenegro

Introduction¹

Le cadre conceptuel de notre article est construit autour de deux concepts principaux, à savoir l'eupéanisation et la société civile. La nature des relations entre l'eupéanisation (ou conditionnalité de l'UE) et les organisations de la société civile (OSC) expose la manière dont l'Union européenne façonne les

comportements, les attitudes et les stratégies des groupes organisés, ainsi que leur propension et leur capacité à exercer des pressions et à influencer l'élaboration des politiques. Selon certains chercheurs, « si les OSC sont des acteurs tacites et continuent d'être des observateurs passifs, alors les liens entre la société civile et les décideurs politiques resteront faibles » (Drakić, Kajganović, 2012 : 4). Par conséquent, la faiblesse de la société civile et le manque de transparence sont visibles lorsque les organisations de la société civile ne jouent pas un rôle majeur dans l'influence des politiques gouvernementales. Dans ce cas, l'eupéanisation (si elle existe) reste un processus au niveau de l'élite et l'adhésion à l'UE devient le domaine des institutions étatiques et du gouvernement, révélant ainsi l'absence de négociations, de délibérations et de consensus à l'échelle de la société. Dans cet article, nous montrerons dans quelle mesure les organisations de la société civile ont joué un rôle dans ce sens en Roumanie (le cas échéant) avant l'adhésion, ainsi qu'au Monténégro et en Serbie.

La recherche sur l'eupéanisation montre (au moins) deux types d'approches (Herța, Corpădean, 2021). Les approches initiales insistaient sur les processus « top-down » et assimilaient l'eupéanisation à l'intégration européenne. La plupart des analystes se sont concentrés sur les effets de l'eupéanisation sur la politique intérieure. Par conséquent, l'eupéanisation a été traitée comme un processus unilatéral et fini. Plus récemment, cependant, les chercheurs ont souligné la nécessité de préconiser des approches « bottom-up » pour comprendre les effets de l'eupéanisation, partant du principe que « les structures nationales préexistantes et les développements internes sont susceptibles d'avoir un effet médiateur important sur les pressions 'externes' » (Ladrech, 1994 ; Bache, 2002). Par exemple, Bulmer et Burch (1998) ont soutenu que l'eupéanisation faisait référence à « la mesure dans laquelle les pratiques, les procédures opérationnelles et les valeurs administratives de l'UE ont empiété sur les pratiques administratives des États membres et y sont devenues intégrées ». L'eupéanisation a été abordée comme un processus qui fait référence à l'adoption de valeurs (Börzel, 2002 ; Featherstone ; Radaelli, 2003 ; Ladrech, 1994) ou comme « un processus de changement qui transcende les transformations juridiques et politiques conventionnelles qui se produisent à travers le processus technique d'intégration centré sur l'acquis communautaire » (Radaelli, 2004 ; Economides, Ker-Lindsay, 2015).

Contrairement aux tentatives initiales de décrire l'eupéanisation, comme un ensemble de pressions venant d'en haut, aux niveaux politique, administratif et juridique, les approches plus récentes se concentrent sur la combinaison d'attributs intégrés dans les processus d'eupéanisation: l'impact sur les dynamiques

politiques, institutionnelles et politiques nationales, mais aussi une plus grande importance accordée aux croyances, valeurs, idées (Bache, 2002), significations partagées, normes et perceptions. Olsen a soutenu que « l'eupéanisation en tant qu'impact national ne se limite pas aux changements structurels et politiques [...] Les valeurs et les paradigmes politiques européens sont également, dans une certaine mesure, (variables) intériorisés au niveau national, façonnant les discours et les identités » (Olsen, 2002). D'autres soulignent également le rôle des croyances, règles et normes partagées: « L'eupéanisation consiste en des processus de a) construction, b) diffusion et c) institutionnalisation de règles, procédures, paradigmes politiques, styles, 'façons de faire' et croyances et normes partagées qui sont d'abord définies et consolidées dans le processus politique de l'UE, puis incorporées dans la logique du discours domestique (national et infranational), structures politiques et politiques publiques » (Radaelli, 2004).

Le traité sur l'Union européenne reconnaît le rôle de la société civile dans la bonne gouvernance. L'UE définit la société civile comme « toutes les formes d'actions sociales menées par des individus ou des groupes qui ne sont ni liés ni gérés par l'État » (Civil society organisation, 2022). En outre, l'UE considère les organisations de la société civile comme des « structures organisationnelles dont les membres servent l'intérêt général par le biais d'un processus démocratique et qui jouent le rôle de médiateur entre les autorités publiques et les citoyens » (Civil society organisation, 2022). Selon le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), les organisations de la société civile « sont des acteurs non étatiques dont les objectifs ne sont ni de générer des profits ni de chercher à exercer le pouvoir. Les OSC unissent les gens pour faire avancer des objectifs et des intérêts communs » (UNDP and Civil Society Organizations, 2006, p. 3). Dans cet article, nous mettrons l'accent sur l'eupéanisation en tant qu'objectif commun. La durabilité de la société civile est définie en termes de « capacité d'une organisation donnée à améliorer sa capacité institutionnelle, à poursuivre ses activités auprès des populations cibles sur une longue période, à minimiser sa vulnérabilité financière, à développer des sources diversifiées de soutien institutionnel et financier » (VanDyck, 2017 : 3).

Le cadre méthodologique de cet article se concentre sur les hypothèses socioconstructivistes concernant le processus d'eupéanisation, les relations agent-structure (États candidats et leurs interactions avec l'UE en tant que supra-structure), les idées partagées, le langage inter-subjectif et l'apprentissage social (Risse, 2009 ; Wendt, 1999 ; Suganami, 2001 ; Barnett, 2005 ; Kratochwil, 2006). La constitution (constitutiveness) mutuelle des structures et des agents (sociaux) est amplement soulignée dans la recherche socioconstructiviste (Adler, 1997 ;

Adler, 2013 ; Wendt, 1987). Elle vise à montrer que « l'environnement social dans lequel nous nous trouvons, définit (constitue) qui nous sommes, nos identités en tant qu'êtres sociaux. 'Nous' sommes des êtres sociaux, intégrés dans diverses communautés sociales pertinentes » (Risse, 2009 : 145-146). La codétermination et la co-constitution de structures et d'agents ont été utilisées pour montrer l'impact de l'européanisation et la manière dont l'intégration européenne (future) transforme les identités collectives. Le constructivisme social est basé sur plusieurs principes : les structures de l'association humaine sont principalement déterminées par des idées partagées, plutôt que par des forces matérielles ; les identités et les intérêts des agents ne sont pas pré-donnés, mais plutôt construits par ces idées partagées (Wendt, 1999 ; Guzzini, Leander, 2006).

Comment la société civile roumaine a-t-elle été (re)constituée ? Développements post-communisme

En nous appuyant sur des approches socioconstructivistes, nous soutiendrons que l'apprentissage social, la constitution mutuelle agent-structure, les idées partagées et la société en tant que construction sociale sont des éléments clés pour comprendre la transformation de la société roumaine après 1989. Berger et Luckmann (1991) postulent que, par interaction, les individus créent des mondes sociaux à travers des activités symboliques et linguistiques afin de donner une cohérence à l'existence humaine. Par conséquent, la société n'est pas un système engourdi, mais plutôt une construction comprenant des symboles, des idées, des significations, qui contraignent et permettent l'action humaine ; elle est, dans le même temps, constamment modifiée par l'action humaine. En ce qui concerne la codétermination agent-structure, notre analyse s'appuie sur la théorie de la structuration de Giddens (1985), selon laquelle il est nécessaire de considérer également les effets/influences de la structure sur les agents, et vice-versa. L'agentivité fait référence à la capacité des individus à s'engager dans l'action sociale en tant qu'agents humains téléologiques ; une telle capacité génère des conséquences décisives pour le monde qui les entoure. En abordant la problématique agent/structure, Giddens croit que la structure n'est pas une réalité en soi, mais seulement dans la mesure où elle est instanciée par les actions et les pratiques des agents humains. Parallèlement, les actions et les pratiques des agents humains, par agrégation et récurrence, façonnent, maintiennent ou reproduisent la structure qui a rendu leurs actions possibles en premier lieu. Ainsi, la formation de la réalité (et la formation de l'identité) est un processus continu. Le concept clé de la théorie de la structuration est la routinisation, puisque la routine est l'élément de base de l'activité quotidienne. Le terme capture, ainsi, le caractère routinier de la vie sociale (Giddens, 1985).

Selon Bădescu (2004 : 4), en Roumanie, « le régime communiste décourageait ou tentait de contrôler toute forme d'action collective. En conséquence, la société est devenue extrêmement atomisée, avec des 'îlots de sociabilité' dépassant à peine le niveau familial. Les gens avaient peu d'occasions de poursuivre leurs propres intérêts par l'action collective ; par conséquent, les citoyens étaient rarement motivés à agir pour la réalisation du bien commun ». La transition vers une société civile post-communisme de plus en plus robuste, en Roumanie, n'aurait jamais pu être miraculeuse ou soudaine ; il semblait plutôt nécessaire de reconstituer l'action téléologique, d'augmenter progressivement les niveaux d'association et de socialisation, de reconstituer la routine dans les activités quotidiennes, de regagner la confiance dans les concitoyens, dans les institutions de l'État et dans la force potentielle des intérêts civiques agrégés et de l'action collective.

Selon Wallace, Pichler et Haerpfer (2012 : 3), « la suppression de la liberté d'expression et d'association sous le communisme et la lenteur des progrès dans la création d'organisations après la chute du communisme, dans un climat de méfiance, de suspicion à l'égard des institutions formelles et d'effondrement économique, ont conduit les gens à se préoccuper de la lutte pour l'existence plutôt que de participer à la vie publique. En outre, l'effondrement du communisme a été associé à une anomie généralisée, ou à l'incapacité de comprendre les nouvelles règles du jeu, et à un manque de perspective dans la vie ».

Nous soutenons que l'engagement civique post-communisme nécessitait 1) une nouvelle phase dans laquelle les modèles de comportement déjà installés et les formes d'action standardisées devaient être transformés, et 2) un autre processus progressif de typification dans l'interaction sociale quotidienne, à travers lequel les citoyens roumains se percevaient, se comprenaient et se confrontaient les uns aux autres dans un état d'esprit modifiable post-totalitaire. La dualité agent (citoyen) / structure (du régime communiste) avait été pendant de nombreuses années révélatrice d'une société civile dormante, réprimée et contrôlée. Le parti-État a créé et maintenu l'écrasante majorité des organisations sociales et professionnelles. Comme Bădescu l'a montré, toutes les « associations existantes devaient leurs missions, leurs structures organisationnelles et leur soutien financier à l'ancien régime. Ainsi, malgré l'assouplissement de la surveillance, la plupart de ces organisations n'étaient pas en mesure de servir d'agents mobilisateurs efficaces » (Bădescu, 2004 : 8). Le partage de nouvelles idées était nécessaire afin qu'une nouvelle réalité objective puisse être créée et plus tard intériorisée par les agents / citoyens roumains.

Selon certains chercheurs, les pays post-communistes connaissent de faibles niveaux de participation des citoyens aux activités de la société civile et,

à l'exception des syndicats et de certaines organisations caritatives, très peu d'OSC sont en mesure de revendiquer un nombre important ou étendu de membres (Fioramonti, Heinrich, 2007 : 17). Une autre caractéristique dominante dans les contextes post-communistes est le manque de transparence, qui est « attribué par les citoyens aux OSC dans les pays post-communistes » et qui serait né de « l'opinion répandue selon laquelle la corruption est présente dans tous les secteurs de la vie sociale, y compris la société civile » (Fioramonti, Heinrich, 2007 : 23). Fioramonti et Heinrich ont montré qu'en Roumanie il y avait de sérieuses préoccupations, étant donné que « de nombreuses OSC ont toujours été guidées par les priorités des donateurs et n'ont pas réussi à obtenir un large soutien ». Cependant, les OSC roumaines se sont fait connaître pour leur coopération et leurs interactions avec le gouvernement sur certaines questions sociales importantes, telles que la prestation de services sociaux, principalement la protection des enfants (Fioramonti, Heinrich, 2007 : 24), et, plus récemment, la protection sociale des communautés roms pauvres.

Le cas de la Roumanie (comme de la plupart des pays post-communistes) illustre la concentration de la société civile sur des projets liés à la prestation de services sociaux, comme la protection des enfants, les questions environnementales, dont l'exemple de Roşia Montană, ou la protection du patrimoine culturel (Fioramonti, Heinrich, 2007 ; Parau, 2009). Il s'oppose, cependant, à d'autres modèles comme la Pologne, où il n'y avait pas de véritable tradition d'activisme de la société civile parce que « le Parti communiste ne tolérait que les organisations de la société civile créées de haut en bas par le parti lui-même » (Linz, Stepan, 1996, cité dans Parau, 2009 : 121). L'adhésion à l'UE a-t-elle renforcé les organisations de la société civile en Roumanie ? L'eupéanisation des élites a-t-elle principalement caractérisé la période de réadhésion ? Plus important encore, l'apprentissage social a-t-il joué un rôle et l'internalisation des normes de l'UE a-t-elle eu lieu en Roumanie avant l'adhésion ? Selon Parau (2009), la société civile était opposée à un gouvernement fort, à l'époque, le Parti social-démocrate, qui contrôlait en réalité les processus sociétaux. Par conséquent, « l'autonomisation de la société civile nationale découlait principalement de deux voies causales : la pression des réseaux transnationaux de plaidoyer et des entrepreneurs de normes ; et l'autocontrainte de l'exécutif en prévision de l'adhésion » (Parau, 2009 : 121-122, 135). La véritable intériorisation des normes et des valeurs de l'UE ne s'est pas produite au niveau de l'élite ; il s'agissait plutôt d'un changement de comportement rationnel, destiné à répondre aux attentes de l'UE sans nécessairement reconstituer les identités. Les organisations de la société civile en Roumanie ont été profondément influencées par le réseau transnational de plaidoyer (Parau, 2009), et les acteurs nationaux

et l'Union européenne ont exercé des pressions, auxquelles le gouvernement a répondu positivement parce que l'adhésion à l'UE était à la fois l'objectif et le principal intérêt.

La société civile serbe

Cette section vise à présenter le développement de la société civile de la Serbie. Pour atteindre cet objectif, nous avons analysé les rapports nationaux annuels de la Commission européenne, à partir de 2013 et jusqu'en 2022. En ce qui concerne le contexte, la Serbie a reçu le statut de candidat officiel le 1^{er} mars 2013 et a obtenu le feu vert du Conseil européen la même année pour entamer les négociations d'adhésion. Cette décision s'inscrit dans le contexte de l'entrée en vigueur de l'accord de stabilisation et d'association, le 1^{er} septembre 2013.

Selon la Commission européenne², le rôle de la société civile en Serbie, en 2013, a été notable relativement à la promotion des valeurs démocratiques : « les organisations de la société civile ont continué à jouer un rôle important dans la vie sociale, économique et politique » (Commission européenne, 2013). La même chose a été soulignée pour les activités culturelles depuis que la Serbie s'est activement engagée dans la promotion du programme « Europe for Citizens » par l'intermédiaire du Bureau de coopération avec la société civile. Toutefois, en ce qui concerne la lutte contre la corruption, la société civile est restée faible, jouant un rôle assez limité (Commission européenne, 2013). L'étape la plus importante soulignée par la Commission européenne en 2014 a été la création d'une Convention nationale sur l'Union européenne, devant servir de plateforme de coopération avec la société civile dans le processus de négociation d'adhésion. Celle-ci comprenait des organisations de la société civile structurées en divers groupes de travail, couvrant tous les chapitres de négociation (Commission européenne, 2014). Cependant, certaines limites ont également été soulevées : les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'Homme ont tenté de sensibiliser les citoyens sur les droits civils et politiques, mais leurs efforts et leurs campagnes ont souvent été étouffés ou découragés, en particulier lorsqu'ils exprimaient des opinions critiques (Commission européenne, 2014).

Dans le rapport de progrès, présenté par la Commission en 2015, « un certain progrès » concernant la coopération entre le gouvernement et les organisations de la société civile a été mentionné, mais une plus grande transparence a été demandée par la Commission. L'inclusion des organisations de la société civile par les autorités au sein du processus de négociations est une avancée positive. Le potentiel des autorités étant plus important, l'impact des OSC sur l'élaboration des politiques demeure plutôt faible (Commission européenne, 2015).

Des progrès relatifs au dialogue entre la société civile et le gouvernement ont également été observés en 2016. Cependant, le rapport de la Commission a souligné que « la société civile a du mal à exercer une influence sur l'élaboration des politiques et se heurte à des obstacles de la part de certaines parties de l'administration publique » (Commission européenne, 2016). En 2019, le rapport publié par la Commission européenne soulignait l'absence de progrès en ce qui concerne les décisions des autorités permettant le développement d'une société civile forte et sans entrave en Serbie. Sur une note encore plus négative, le rapport mentionne que les OSC doivent travailler « dans un environnement [qui] n'est pas ouvert aux critiques, les autorités faisant des déclarations négatives, reprises par les médias, sur la société civile. [...]. Les tabloïds continuent de critiquer sévèrement les défenseurs des droits de l'Homme » (Commission européenne, 2016).

Le rapport publié en 2020 a montré que les efforts déployés pour renforcer la coopération entre le gouvernement et la société civile sont insuffisants et a réitéré qu'une société civile forte et habilitée est nécessaire pour promouvoir les valeurs démocratiques. En outre, le rapport critique le fait que rien n'a été fait pour créer un environnement positif pour la société civile, étant donné qu'il n'y avait pas de plan d'action ou de stratégie nationale à cette fin (Commission européenne, 2020). Le rapport de 2021 mentionne la poursuite des attaques verbales contre les organisations de la société civile en Serbie. Il y a aussi des critiques concernant un recul dans l'exercice de la liberté d'expression. Le rapport indique également que les discours de haine et les campagnes de diffamation contre les journalistes et les représentants de la société civile sont préoccupants. Le gouvernement est critiqué pour ne pas avoir combattu le discours de haine et pour son manque de contribution « à un dialogue politique sur les réformes liées à l'UE, en particulier sur les fondements de la démocratie et de l'État de droit » (Commission européenne, 2021). Le thème récurrent dans ce rapport est la restriction des actions des OSC, alors que les individus qui critiquent le gouvernement sont sous pression. En 2022, la Serbie a finalement adopté la stratégie tant demandée pour créer un environnement stimulant pour le développement de la société civile pour 2022-2030. La création d'un conseil pour la coopération de la société civile a également été discutée. Malgré cela, le rapport montre que les campagnes de diffamation, les attaques verbales et les pressions contre les OSC se poursuivent (Commission européenne, 2022).

Le développement d'une société civile forte et sans entrave est extrêmement lent en Serbie, en raison de la réaction du gouvernement. Alors, l'eupéanisation fonctionne-t-elle ? L'une des principales attentes liées à l'eupéanisation ou à l'EU-nisation est la refonte des comportements et le changement d'identités et

d'intérêts en raison d'une forte adhésion et d'une réelle intégration des valeurs fondamentales, sur la base de la capacité de l'UE à socialiser et à attirer des agents/ États/régions. Par conséquent, nous pouvons dire que les aspects problématiques concernent non seulement la manière dont certains pays répondent au modèle de l'UE et la manière dont ils pourraient instrumentaliser l'eupéanisation, mais aussi la manière dont l'UE devrait régulièrement (re)constituer, perpétuer, renforcer, exécuter l'essentiel du processus d'eupéanisation de manière co-constitutive, c'est-à-dire à la fois comme structure et comme agence.

Economides et Lindsay-Ker (2015) ont analysé le processus de normalisation serbe-kosovar et ont abordé l'expression « eupéanisation de préadhésion », basée sur l'idée que l'UE a façonné un modèle de relations dans lequel les pays candidats doivent subir l'eupéanisation comme condition préalable à l'adhésion, et non comme résultat de l'intégration. L'argument des chercheurs est que « plutôt que de subir un processus d'eupéanisation, par lequel une transformation fondamentale de la logique sous-jacente et des processus de prise de décision s'est produite, comme certains l'ont fait valoir, les changements dans la politique de la Serbie sont en fait fondés sur des préoccupations matérielles ». Par conséquent, cela est révélateur d'une « politique d'eupéanisation de préadhésion rationnellement instrumentale plutôt que d'un processus d'eupéanisation normative adaptative telle qu'il est compris plus conventionnellement dans la littérature » (Economides, Lindsay-Ker, 2015). Cela implique une forme d'adaptation pragmatique au modèle et une absence d'appropriation réelle des normes. Les auteurs affirment que les relations de la Serbie avec le Kosovo sont fondées sur l'opportunisme politique plutôt que sur la « convergence ou le changement d'identité » (Economides, Lindsay-Ker, 2015).

La société civile monténégrine

Selon Wunsch (2018), l'inclusion formelle des membres des organisations de la société civile dans la structure de négociation, plus précisément dans les groupes de travail du gouvernement, est « unique au Monténégro ». Cette inclusion donne aux OSC la possibilité de non pas seulement surveiller les mesures prises par le gouvernement, mais aussi de « contribuer directement aux négociations d'adhésion » (Wunsch, 2018 :73).

Pour mieux comprendre la situation des OSC au Monténégro au cours des dernières années, nous avons examiné les rapports nationaux annuels de la Commission européenne, de 2013 à 2022. Le but de cette analyse comparative est de comprendre dans quelle mesure la situation s'est améliorée, selon la Commission européenne,

ainsi que d'appréhender ce que cette institution considère comme digne d'inclure dans le rapport concernant les OSC au Monténégro. À l'exception de l'importance de l'engagement et de la consultation des OSC dans le processus d'adhésion et de négociation reconnue dans tous les rapports, nous considérons que les particularités de chaque rapport sont utiles pour atteindre l'objectif de notre recherche.

Dans le rapport de progrès présenté par la Commission européenne en 2013, les représentants des organisations de la société civile sont considérés comme assez impliqués dans les activités de l'État et de l'administration locale, ainsi que dans les groupes de travail, particulièrement sur les chapitres de négociation de l'adhésion. Cependant, « la transparence des procédures gouvernementales devrait être encore renforcée » (Commission européenne, 2013). Cet aspect lié à la transparence des procédures est en fait l'un des problèmes présentés de manière récurrente dans les rapports, y compris dans celui de 2022. Le rapport de 2014 présente l'introduction d'un nouveau Conseil pour le développement des organisations non gouvernementales, aussi responsable de suivre la stratégie de développement des OSC. Quant au système de financement public, il s'était révélé inefficace et le cadre juridique favorable aux activités de volontariat et à la responsabilité sociale des entreprises n'était pas établi. Le rapport signale aussi que certains militants de la société civile ont été la cible des médias locaux (Commission européenne, 2014).

Dans le rapport de 2015, la Commission met l'accent, plus qu'en 2014, sur les démarches des médias locaux contre les OSC et leur insatisfaction à l'égard de la participation à l'élaboration des politiques. Aussi, selon ce dernier, le montant alloué aux projets des OSC était plus réduit (Commission européenne, 2015). Le rapport de 2016 réaffirme les problèmes concernant le manque de transparence, les campagnes de diffamation et la faiblesse de l'impact des OSC sur l'élaboration des politiques. En revanche, il met en lumière le fait que le rôle actif de la société civile dans le processus d'adhésion était « officiellement reconnu » et que l'adoption des amendements à la loi sur les rassemblements publics avait fourni un cadre plus favorable à la liberté d'association (Commission européenne, 2016). Le rapport de 2018, incluant des analyses sur les activités de 2017, montre que des progrès ont été observés vis-à-vis de « l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de la coopération entre le gouvernement et les OSC ». Il ajoute que des amendements à la loi sur les OSC ont exigé qu'un pourcentage du budget annuel de l'État soit alloué aux projets de la société civile (Commission européenne, 2018). Selon le rapport de 2019, en dépit de la tendance croissante des institutions publiques à déclarer l'information comme classifiée et des « licenciements controversés » des représentants d'OSC, certaines mesures, comme la mise en place d'une base de données en ligne sur les bénéficiaires de financements publics, ont été

établies afin d'améliorer la transparence du processus de financement des OSC. De plus, le rapport indique une augmentation des sommes allouées du budget de l'État aux projets de la société civile (Commission européenne, 2019).

Le rapport de 2020 nous apprend que la capacité de lancer et de gérer des programmes de subventions doit encore être améliorée, mais que les règles de financement public des OSC demandent qu'un minimum de 0,5 % du budget de l'État soit alloué à la société civile. Aussi, le Conseil pour le développement des OSC a intensifié ses travaux, mais il manque encore de visibilité auprès des OSC locales dans les zones plus reculées (Commission européenne, 2020). Le rapport de 2021 montre que le rôle de la société civile dans le processus d'adhésion est reconnu et promu au niveau politique, même si tous les ministères ne mènent pas des consultations publiques lors de l'élaboration des projets de lois et des stratégies. Le rapport évoque, par ailleurs, que la visibilité des OSC locales dans les zones reculées demeure insuffisante (Commission européenne, 2021). Dans le dernier rapport disponible, celui de 2022, la Commission européenne souligne que des amendements à la loi sur le volontariat doivent encore être adoptés, que le cadre juridique (par exemple celui lié au volontariat) et institutionnel doit être amélioré et que la coopération entre les organes de l'État et la société civile, ainsi que la capacité des ministères à suivre et à évaluer les projets des OSC, doivent être renforcées (Commission européenne, 2022).

Pour conclure, dans les rapports de la Commission européenne de ces dix dernières années, on peut observer une attention constante accordée au cadre juridique, ainsi qu'au degré de transparence et d'efficacité des OSC dans la prise de décision sur l'élaboration des politiques. La société civile est reconnue comme un élément crucial de tout système démocratique et chaque rapport affirme que les environnements juridique, institutionnel et financier dans lesquels opèrent les organisations de la société civile se sont globalement améliorés. En ce qui concerne l'évolution des rapports dans cette période, on constate qu'ils accordent une importance croissante aux aspects liés à la société civile et que les aspects liés à l'accès au financement, ainsi qu'à l'impact des OSC dans les zones plus reculées, sont plus visibles et plus élaborés dans les derniers rapports. De même, de moins en moins d'attention est portée aux campagnes de diffamation et au ciblage des OSC par les médias locaux. Malgré cela, on ne peut pas nécessairement interpréter cet aspect comme une amélioration de la situation, car cela n'est pas explicitement précisé dans les rapports. Cependant, on peut affirmer qu'un intérêt plus élevé est accordé à d'autres aspects relatifs à la société civile.

La durabilité des OSC : la Serbie, le Monténégro et la Roumanie

Pour les pays des Balkans occidentaux, le « CSO Sustainability Index » est considéré comme l'une des méthodologies les plus fréquemment utilisées pour mesurer l'environnement institutionnel et politique dans lequel les OSC opèrent (Mišić Mihajlović, Engeli, 2019). Par conséquent, nous allons utiliser cet indice pour faire une analyse comparative des OSC en Serbie, au Monténégro et en Roumanie, et nous souhaitons analyser si la Roumanie peut être considérée comme un modèle à suivre. Les sept dimensions couvertes par l'indice de durabilité des organisations de la société civile sont : l'environnement / le contexte juridique, la capacité organisationnelle, la viabilité financière, le plaidoyer, la prestation de services, l'infrastructure sectorielle et l'image publique. Les scores vont de 1 - le niveau de durabilité le plus élevé, à 7 - le plus bas (CSO Sustainability Index Explorer, 2022). Nous considérons que les sept dimensions sont très utiles pour une évaluation plus approfondie des aspects à améliorer.

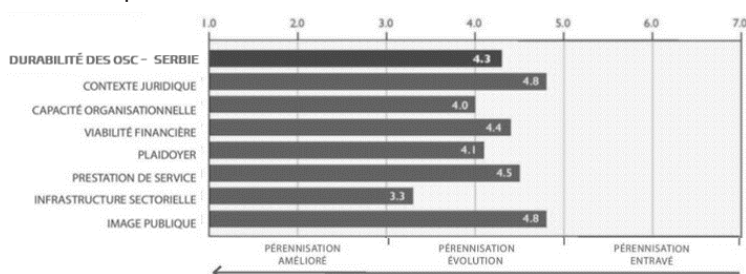


Figure 1. Durabilité des OSC en Serbie (CSO Sustainability Index 2022, Serbie, p. 1)

On peut observer que la Serbie a comme point fort l'infrastructure sectorielle, même si son niveau de durabilité est plus faible qu'en Roumanie. Ses points faibles sont l'environnement juridique, la prestation de services et l'image publique. Avec un score général de 4.3, la Serbie est, selon l'indice, le pays où la durabilité des OSC est la moins développée.

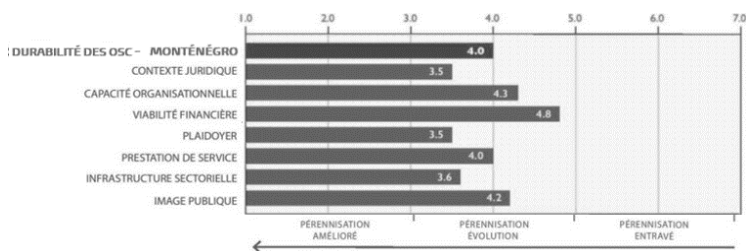


Figure 2. Durabilité des OSC au Monténégro (CSO Sustainability Index 2022, Montenegro, p. 1)

Les points forts du Monténégro sont l’environnement juridique et le plaidoyer, tandis que sa viabilité financière est la moins durable. Cet aspect peut justifier les raisons pour lesquelles les rapports de la Commission européenne, que nous avons évoqués, surtout ceux des dernières années, se sont beaucoup penchés sur l’environnement financier des OSC au Monténégro.

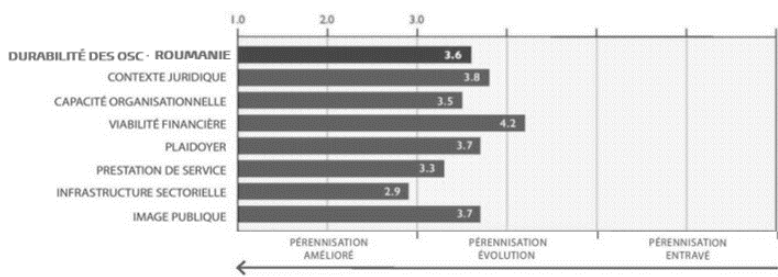


Figure 3. Durabilité des OSC en Roumanie (CSO Sustainability Index 2022, Romania, p. 1)

En ce qui concerne la Roumanie, la viabilité financière est l’aspect le moins durable, même si l’indice est plus favorable que dans le cas de la Serbie et du Monténégro. Comme un des objectifs centraux de notre recherche est d’identifier si la Roumanie peut représenter un modèle à suivre pour les deux autres pays, nous insisterons sur ses points forts, selon l’indice.

Avec un score général de 3.6, la Roumanie a enregistré l’indice général de durabilité le plus élevé. Selon l’Indice de 2022, l’infrastructure sectorielle (R2.9 vs S3.3/M3.6) s’est développée dans le contexte d’une « plus grande présence des organismes de soutien et d’une sensibilisation accrue aux partenariats intersectoriels fonctionnels », d’un « perfectionnement des compétences en matière de collecte de fonds », des « programmes de mentorat ou de renforcement des capacités aux côtés de petites OSC », du « soutien aux organisations dans le volontariat, le financement, les compétences numériques » et des grandes entreprises privées qui ont « adapté leurs programmes de RSE pour permettre le renforcement des capacités ou la collaboration avec les OSC » (CSO Sustainability Index 2022, Romania : 8-9). On peut remarquer que les aspects législatifs concernant les activités de volontariat, ainsi que la responsabilité sociale des entreprises, ont, eux-aussi, été évoqués dans les rapports de la Commission européenne pour le Monténégro.

En ce qui concerne la fourniture de services, le score de la Roumanie est plus favorable que celui de la Serbie et celui du Monténégro (R3.3 vs S4.5/M4.0). L’Indice signale que la diversité et la couverture géographique des services fournis se sont élargies et que la capacité des OSC à répondre aux besoins des communautés et des groupes vulnérables s’est améliorée (CSO Sustainability Index 2022, Romania : 7-8).

L'image publique des OSC roumaines est aussi rapportée comme ayant un niveau de durabilité plus élevé (R3.7 vs S4.8/M4.2). Leur présence en ligne, particulièrement dans le contexte pandémique, le fait qu'elles étaient mieux connues dans les régions où la télévision et la radio publiques nationales ont des studios locaux et l'absence de campagnes négatives ciblant le secteur ont créé un contexte favorable à une perception assez positive des OSC roumaines, en comparaison avec les autres pays (CSO Sustainability Index 2022, Romania : 9-10).

Par conséquent, les résultats de l'Indice de durabilité des organisations de la société civile pour la Serbie, le Monténégro et la Roumanie, par l'analyse du potentiel, de la viabilité, ainsi que des contraintes du développement des organisations de la société civile, illustrent que les organisations de la société civile en Roumanie peuvent représenter un modèle pour les deux autres pays, surtout concernant les aspects liés aux services d'appui disponibles pour le secteur des OSC, à la fourniture de services et à l'image publique, ainsi qu'à la viabilité financière, bien que les contextes soient différents et que certaines caractéristiques des OSC roumaines ne soient pas compatibles avec l'environnement d'autres pays. Par exemple, le fait que les OSC en Roumanie ne sont généralement pas soumises à un ciblage négatif est un avantage qui dépend dans une moindre mesure des organisations elles-mêmes, mais plutôt d'un contexte favorable. Cependant, des aspects tels que la couverture géographique, l'accent mis sur la numérisation, la philanthropie en tant que source de revenus ou la capacité à réagir en temps de crise et à intervenir là où le secteur public est inefficace, peuvent être pris en considération par les organisations de la société civile serbes et monténégrines. Il ne faut pas ignorer le fait que les deux États ont aussi des leçons à enseigner, pas seulement à apprendre.

Même si les critères d'adhésion sont plus difficiles à remplir pour la Serbie et le Monténégro, un avantage potentiel pour les OSC est leur pouvoir de changement, étant donné que la promotion de la société civile est devenue une préoccupation en tant que mécanisme de légitimation pour l'Union européenne et qu'elles sont mieux connectées à d'autres acteurs au sein des États membres de l'UE.

Conclusions

Notre conclusion est centrée sur la principale question de recherche : la Roumanie est-elle un modèle à transférer au Monténégro et à la Serbie ? Dans le cas de la Roumanie, le processus d'européanisation, tel qu'examiné théoriquement et empiriquement par les socioconstructivistes, a nécessité beaucoup plus de temps. Les comportements des décideurs ont changé en fonction de leurs intérêts

rationnellement formulés (adhésion à l'UE) et la reconstitution des identités n'a été que peu observée. Par conséquent, il n'y avait pas de forme descendante d'euro-péanisation avant l'adhésion, mais plutôt une réorientation pragmatique.

Dans le cas du Monténégro, le processus d'apprentissage social et d'euro-péanisation des acteurs de la société et des agents gouvernementaux a fonctionné. Comme mentionné précédemment, l'inclusion formelle des membres des organisations de la société civile dans la structure de négociation, plus précisément dans les groupes de travail du gouvernement, est « unique au Monténégro » (Wunsch, 2018). Les actions des décideurs sont l'effet cumulatif de l'action de la société civile, des décisions des dirigeants politiques et de la délibération publique. Les règles, normes et valeurs de l'UE sont perçues comme légitimes et leur internalisation est nécessaire avant l'adhésion à l'UE.

Dans le cas de la Serbie, deux étapes peuvent être observées : après 2000, le discours pro-européen a prévalu, encapsulant également la nécessité de moderniser la Serbie, de l'intégrer dans la « famille européenne », de changer ses intérêts, ses comportements, mais aussi ses identités et d'y intégrer les valeurs de l'UE. Ces questions ont été reprises tant par le discours politique que par la société civile qui s'est progressivement développée. Cependant, comme l'ont montré d'autres analystes plus récemment, les OSC ont également reconnu leur instrumentalisation de la conditionnalité de l'UE afin d'exercer davantage de pression sur le gouvernement notamment sur des questions telles que l'État de droit et la promotion des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme (Wunsch, 2018). La seconde période a commencé à prendre forme après la déclaration d'indépendance du Kosovo et est particulièrement visible depuis que le Parti progressiste serbe est au pouvoir. Les caractéristiques de cette étape sont : un leadership volontaire, se déclarant pro-européen mais ne subissant aucune forme d'incorporation des normes européennes, un discours politique centré sur les attaques verbales contre les journalistes, sur la marginalisation des OSC, et des reculs inquiétants en ce qui concerne l'État de droit, la démocratie et la promotion de la liberté d'expression.

Par conséquent, la Roumanie ne peut pas être considérée comme un modèle avant l'adhésion, d'un côté parce que l'UE avait des attentes et des standards différents en 2007, et, de l'autre côté, parce que le parti roumain au pouvoir n'était sensible que de manière pragmatique à la pression des réseaux nationaux et transnationaux de la société civile. Cependant, elle peut être considérée comme un modèle pour les voies post-adhésion vers la mobilisation de la société civile, la capacité des OSC à influencer la prise de décision et l'élaboration des politiques publiques concernant le soutien aux groupes vulnérables, la nécessité de lutter contre la corruption et la couverture nationale de l'activisme des ONG.

Bibliographie

- Adler, E. 1997. « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics ». *European Journal of International Relations*, vol. 3(3), p. 319-363.
- Adler, E. 2013. Constructivism in International Relations: Sources, Contributions, and Debates. In: Carlsnaes, W. Risse, T., Simmons, B. A. (éd.), *Handbook of International Relations*, SAGE Publications.
- Bache, J. 2002. *Europeanization: A Governance Approach*. Sheffield: Archive of European Integration.
- Bădescu, G. 2004. « Civil Society Development and Democratic Values in Romania and Moldova ». *East European Politics & Societies*, 18(2), p. 316-341.
- Barnett, M. 2005. Social Constructivism ». In: Baylis, J., Smith, S. (éd.), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford: Oxford University Press.
- Berger, P. L., Luckmann, T. 1991. *The Social Construction of Reality. A Treatise in the Sociology of Knowledge*. Harmondsworth: Penguin University Books.
- Börzel, T. 2002. « Member State Responses to Europeanization », *JCMS: Journal of Common Market Studies*, 40 (2), p. 193-214.
- Bulmer, S., Burch, M. 1998. « Organizing for Europe: Whitehall, the British State and the European Union ». *Public Administration*, vol. 76, p. 601-628.
- Civil society organisation. 2022. [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu> [consulté le 3 novembre 2022].
- Commission européenne. 2014 *Progress Report for Montenegro*, Bruxelles, 8 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-progress-report-2014_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. 2014 *Progress Report for Serbia*, Bruxelles, 8 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-progress-report-2014_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2013 Progress Report*, Bruxelles, 16 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-progress-report-2013_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2015 Report*, Bruxelles, 10 novembre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2015_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2016 Report*, Bruxelles, 9 novembre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2016-0_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2018 Report*, Bruxelles, 17 avril. [En ligne] : <https://www.eeas.europa.eu/sites/default/files/20180417-montenegro-report.pdf> [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2019 Report*, Bruxelles, 29 mai. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2019-0_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2020 Report*, Bruxelles, 6 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2020_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Montenegro 2021 Report*, Bruxelles, 19 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2021_en [consulté le 5 novembre 2022].

- Commission européenne. *Montenegro 2022 Report*, Bruxelles, 12 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/montenegro-report-2022_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2013 Progress Report*, Bruxelles, 16 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-progress-report-2013_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2015 Report*, Bruxelles, 10 novembre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2015_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2016 Report*, Bruxelles, 9 novembre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2016-0_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2019 Report*, Bruxelles, 29 mai. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2019-0_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2021 Report*, Bruxelles, 19 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2021_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia 2022 Report*, Bruxelles, 12 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2022_en [consulté le 5 novembre 2022].
- Commission européenne. *Serbia2020 Report*, Bruxelles, 6 octobre. [En ligne] : https://neighbourhood-enlargement.ec.europa.eu/serbia-report-2020_en [consulté le 5 novembre 2022].
- CSO Sustainability Index Explorer. [En ligne] : <https://csosi.org> [consulté le 10 novembre 2022].
- Drakić, I., Kajganović, J. 2012. *Civil society - an important asset in EU accession negotiations in Serbia and Montenegro*, Policy Paper, ISAC. [En ligne] : https://www.isac-fund.org/wp-content/uploads/2017/03/Civil_Society-an_important_asset_in_EU_accession_negotiations_in_Serbia_and_Montenegro.pdf [consulté le 10 novembre 2022].
- Economides, S., Ker-Lindsay, J. 2015. « 'Pre-accession Europeanization': the case of Serbia and Kosovo ». *Journal of Common Market Studies*, 53 (5), p. 1027-1044.
- Featherstone, K., Radaelli, C. 2003. *The Politics of Europeanization*. Oxford University Press.
- Fioramonti, L., Finn Heinrich, V. 2007. *How Civil Society Influences Policy: A Comparative Analysis of the CIVICUS Civil Society Index in Post-Communist Europe*, CIVICUS/ODI Research Report.
- Giddens, A. 1985. *The Constitution of Society*. Cambridge: Polity Press.
- Guzzini, S., Leander, A. (éd.). 2006. *Constructivism and International Relations*, London and New York : Routledge.
- Herța, L., Corpădean, A. 2021. Europeanisation in the Western Balkans: Challenges and Pitfalls. In: Sette, M. (éd.), *Europe : Critical Thinking in Critical Times*, London Centre for Interdisciplinary Research, p. 25-41.
- Kratochwil, F. 2006. Constructing a new orthodoxy? Wendt's Social Theory of International Politics and the constructivist challenge. In: Guzzini, S., Leander, A. (éd.), *Constructivism and International Relations*, London and New York : Routledge.
- Ladrech, R. 1994. « Europeanization of Domestic Politics and Institutions: The Case of France ». *Journal of Common Market Studies*, 32 (1), p. 69-88.
- Milestones in EU-Serbia relations*. 2013. The Delegation of the European Union to the Republic of Serbia. [En ligne] : <http://europa.rs/serbia-and-the-eu/milestones/?lang=en> [consulté le 4 novembre 2022].
- Mišić Mihajlović, P., Engeli, J. 2019. « Why is the Space for Civil Society in the Balkans Shrinking? ». *Helvetas Eastern Europe*, 20 mars. [En ligne] : <https://www.helvetas.org/en/>

eastern-europe/about-us/follow-us/helvetas-mosaic/article/March2019/why-is-the-space-for-civil-society-in-the-Balkans-shrinking [consulté le 7 octobre 2022].

Olsen, J. P. 2002. « The Many Faces of Europeanization ». *Journal of Common Market Studies*, 40 (5), p. 921-952.

Parau, C. E. 2009. « Impaling Dracula: How EU Accession Empowered Civil Society ». *Romania West European Politics*, 32:1, p. 119-141.

Radaelli, C. 2004. « Europeanisation: Solution or Problem? ». *European Integration Online Papers*, 8:16, p. 1-26.

Risse, T. 2009. « Social Constructivism and European Integration ». In : Wiener, A., Diez, T. (éd.), *European Integration Theory*, Oxford : Oxford University Press.

Suganami, H. 2001. « Alexander Wendt and the English School ». *Journal of International Relations and Development*, 4 (décembre), Centre of International Relations.

USAID Civil Society Organization Sustainability Index. 2022. *Serbia*. [En ligne] : <https://storage.googleapis.com/cso-si-dashboard.appspot.com/Reports/CSOSI-Serbia-2021.pdf> [consulté le 10 novembre 2022].

USAID Civil Society Organization Sustainability Index 2022. *Montenegro*. [En ligne] : <https://storage.googleapis.com/cso-si-dashboard.appspot.com/Reports/CSOSI-Montenegro-2021.pdf> [consulté le 10 novembre 2022].

USAID Civil Society Organization Sustainability Index 2022. *Romania*. [En ligne] : <https://storage.googleapis.com/cso-si-dashboard.appspot.com/Reports/CSOSI-Romania-2021.pdf> [consulté le 10 novembre 2022].

VanDyck, C. K. 2017. *Concept and Definition of Civil Society Sustainability*. Center for Strategic and International Studies.

Wallace, C., Pichler, F., Haerpfer, C. 2012. « Changing Patterns of Civil Society in Europe and America 1995-2005: Is Eastern Europe Different ». *East European Politics and Societies*, 26:3, p. 3-19.

Wendt, A. 1987. « The agent-structure problem in international relations theory ». *International Organization*, 41, p. 335-354.

Wendt, A. 1999. *The Social Theory of International Politics*. Cambridge: Cambridge University Press.

Wunsch, N. 2018. « Civil Society Mobilisation in Montenegro ». *EU Enlargement and Civil Society in the Western Balkans*, Palgrave Studies in European Union Politics, Cham: Palgrave Macmillan. [En ligne] : https://doi.org/10.1007/978-3-319-91845-7_4 [consulté le 10 novembre 2022].

UNDP and Civil Society Organizations - A Toolkit for Strengthening Partnerships. 2006. United Nations Development Programme.

Remerciements

Ce travail a été soutenu par le projet « Transfert du modèle d'intégration européenne depuis l'Europe centrale-orientale vers les Balkans occidentaux » : PN-III-P4-ID-PCE-2020-0608, Projets de recherche exploratoire - PN-II-P4-ID-PCE-2020-2, Section 2, UEFISCDI.

Notes

1. Les parties de l'article dont chaque auteur s'est chargé sont les suivantes :
Laura M. Herța: Introduction, Comment la société civile roumaine a-t-elle été (re)constituée ?
Développements post-communisme, La société civile serbe, Conclusions.
Delia Pop-Flanja: La société civile monténégrine, La durabilité des OSC : la Serbie, le Monténégro et la Roumanie.

2. Les citations et figures ont été traduites en français par les auteurs.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Des policiers en civil usant de mesures coercitives lors de réunions pacifiques pendant la pandémie de Covid-19 – en quête de la norme internationale

Marcin Mrowicki

Centre de l'Europe, Université de Varsovie, Pologne

m.mrowicki@uw.edu.pl

<https://orcid.org/0000-0002-2072-3850>

Reçu le 14-11-2022 / Évalué le 21-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

La pandémie de Covid-19 a fourni une excuse pour introduire des restrictions sur les rassemblements publics pacifiques. La décision irresponsable du Tribunal constitutionnel polonais a conduit à des manifestations de masse d'une ampleur sans précédent. Les manifestations se sont accompagnées d'incidents au cours desquels la police a fait usage de la force et a agi sous couverture. Cet article est une tentative de trouver une norme internationale concernant la possibilité d'intervention de policiers sans uniforme au cours de manifestations pacifiques.

Mots-clés : réunion pacifique, Covid-19, mesures coercitives, identifications de policiers, Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)

Polițiști în civil folosind metode coercitive în cazul protestelor pașnice din timpul pandemiei Covid-19 - în căutarea unei norme internaționale

Rezumat

Pandemia Covid-19 a furnizat un pretext pentru introducerea unor restricții în cazul mitingurilor pașnice. Decizia iresponsabilă a Tribunalului constituțional polonez a condus la manifestări în masă ale căror amploare a fost fără precedent. Protestele au fost însoțite de incidente în timpul cărora polițiștii au făcut uz de forță și au acționat sub acoperire. Acest articol reprezintă o tentativă de a identifica o normă internațională privind posibilitatea intervenției polițiștilor fără uniformă în timpul manifestărilor pașnice.

Cuvinte-cheie: miting pașnic, Covid-19, măsuri coercitive, identificarea polițiștilor, Curtea Europeană a Drepturilor Omului (CEDO)

Ununiformed Policemen using Coercive Measures in Cases of Peaceful Rallies during the Covid -19 Pandemic- in search of an international norm

Abstract

The COVID-19 pandemic provided a pretext for the introduction of restrictions on peaceful public rallies. The irresponsible decision of the Polish constitutional

Tribunal has led to mass protests whose magnitude has been unprecedented. The protests have been accompanied by incidents in which the police has used force and has resorted to undercover action. This article is an attempt to find an international norm regarding the possibility of ununiformed police intervention during peaceful protests.

Keywords: peaceful rallies, Covid-19, coercive measures, identification of police officers, European Court of Human Rights (ECHR)

De l'arrêt de la Cour constitutionnelle à la réaction de la police

La pandémie de Covid-19 a supposé des défis sans précédent pour les droits de l'homme dans le monde. Des lois limitant les réunions pacifiques ainsi que la liberté de circulation ont été adoptées dans de nombreux États, y compris en Pologne¹.

La décision de la Cour constitutionnelle polonaise du 22 octobre 2020, déclarant inconstitutionnelle la disposition autorisant l'avortement en raison de malformations fœtales², a suscité une énorme opposition de la part de la majorité de la société. La loi sur l'avortement était le produit d'un compromis en 1993 entre le gouvernement et l'Église catholique toute-puissante et rendait l'avortement punissable sauf pour quelques exceptions très étroites, dont la plus importante, en pratique, était si le fœtus était gravement handicapé. C'est la raison pour laquelle dès l'annonce de la décision, une vague de protestations sans précédent s'est propagée à travers le pays, avec des centaines de milliers de manifestants dans les rues malgré les restrictions liées à la pandémie de Covid-19 (Bucholc, Komornik, 2020). Les protestations ont été notées non seulement dans les plus grandes villes, mais aussi dans les petites villes avec peu de tradition d'engagement civique. Les mouvements et organisations de femmes ont eu recours à un langage extrêmement fort et à une rhétorique radicale qui, jusqu'à présent, étaient inhabituels dans les manifestations politiques polonaises (Bucholc, 2022).

Les manifestants ont fait l'objet d'un recours excessif à la force par la police et d'arrestations arbitraires. La situation s'est aggravée. La police, gardant l'interdiction des rassemblements publics, a utilisé la force contre les manifestants. Par exemple, le 18 novembre 2020 à Varsovie, un groupe d'officiers sans uniforme a attaqué des manifestants avec des matraques télescopiques. Au moment de l'intervention, les agents ne portaient pas de marques d'identification individuelles ni de marques indiquant qu'ils étaient des agents de police (OKO Press, 2021). Certains des manifestants étaient convaincus que des milices illégales les avaient attaqués.

La question qui se pose est de savoir si des policiers en civil peuvent, et si oui, dans quelles circonstances, recourir à la force contre des manifestants.

Nous tenterons également d'examiner si les policiers intervenant au cours d'une manifestation pacifique peuvent être non identifiables. L'événement décrit ci-dessus - l'usage excessif de la force par des agents sans uniforme lors d'une réunion publique, interdite par la loi pendant la crise de la pandémie de Covid-19 - est un prétexte pour examiner la norme de la Convention européenne des droits de l'homme et des autres documents internationaux.

L'usage de la force physique par des policiers contre des manifestants

Conformément à l'art. 11 CEDH, toute personne a droit à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association, y compris le droit de fonder avec d'autres des syndicats et de s'affilier à des syndicats pour la défense de ses intérêts. Des exceptions à cette règle sont prévues au paragraphe 2, qui stipule que l'exercice de ces droits ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. Le présent article n'interdit pas que des restrictions légitimes soient imposées à l'exercice de ces droits par les membres des forces armées, de la police ou de l'administration de l'État.

La Cour a souvent souligné que le droit à la liberté de réunion pacifique est un droit fondamental dans une société démocratique et, à l'instar du droit à la liberté d'expression, l'un des fondements d'une telle société. Ainsi, il ne doit pas faire l'objet d'une interprétation restrictive (Arrêt de la Cour du 15 octobre 2015). Naturellement, le droit à la liberté de réunion n'est pas absolu, mais peut faire l'objet de restrictions en application du paragraphe 2 de l'article 11. Point n'est besoin que l'ingérence dans l'exercice de ce droit consiste en une interdiction totale, de jure ou de facto ; elle peut découler de diverses autres mesures prises par les autorités (Arrêt de la Cour du 15 octobre 2015).

L'analyse de la jurisprudence de la CEDH conduit à la conclusion que la Cour de Strasbourg ne s'est pas prononcée à ce jour sur la pratique consistant à recourir à des mesures coercitives lors des rassemblements publics pacifiques par des policiers en civil utilisant des matraques télescopiques. Néanmoins, la Cour rappelle que l'usage de la force physique par des policiers qui n'était pas rendu absolument nécessaire par le comportement de la personne porte atteinte à la dignité humaine et constitue essentiellement une violation du droit garanti par l'article 3 de la Convention (Arrêts de la CEDH, 1995).

L'usage de la force par la police, notamment dans le cadre d'une arrestation, n'est pas toujours contraire à l'article 3 de la Convention. Toutefois, selon une jurisprudence constante, une telle force n'est contraire à cet article que si elle est nécessaire et non excessive (Arrêts de la CEDH, 2017). En cas de blessure causée par la police, il incombe au gouvernement de démontrer que la force était nécessaire (Arrêts de la CEDH, 2000). La Cour attache une importance particulière à la nature des blessures subies et aux circonstances dans lesquelles la force a été utilisée (Arrêts de la CEDH, 2004).

Même dans les circonstances les plus difficiles, comme la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, l'art. 3 de la Convention interdit absolument la torture et les peines ou les traitements inhumains ou dégradants, quel que soit le comportement de la personne (Arrêts de la CEDH). De plus, toutes les personnes sous le contrôle de la police ou d'une autorité similaire se trouvent dans une position vulnérable. Par conséquent, les autorités ont le devoir de les protéger (Arrêts de la CEDH).

En ce qui concerne la liberté de réunion, il convient de souligner que les personnes participant à la réunion, dans leurs contacts avec la police, doivent être confrontées à des agents politiquement neutres et non associés à la lutte politique. La volonté de veiller à ce que le rôle crucial de la police dans la société ne soit pas miné par la corrosion de la neutralité politique de ses agents est conforme aux principes de la démocratie. Ceci est particulièrement important dans le contexte des expériences historiques de l'État avec un régime totalitaire, qui reposait en grande partie sur la subordination directe de la police au parti au pouvoir (Arrêts de la CEDH, 1999).

Si la police intervient en réponse à des troubles de la vie ordinaire causés par des attroupements, tels que des entraves à la circulation ou pour réprimer des actes de violence de leurs membres, l'usage de la force doit être proportionné au but recherché d'empêcher le désordre et de protéger les droits d'autrui (Arrêts de la CEDH, 2006). L'utilisation de ces moyens contre les manifestants sous forme d'eau à haute pression ou de gaz lacrymogène, ou l'enfoncement de véhicules armés, nécessitent une justification spécifique (Arrêts de la CEDH, 2012). Il est particulièrement difficile de justifier l'utilisation de gaz lacrymogènes dans des circonstances où les manifestants et les simples passants ne peuvent être séparés (Arrêts de la CEDH, 2020).

En outre, l'usage de la force pour disperser un rassemblement peut, dans certaines circonstances, conduire à des traitements inhumains et dégradants contraires à l'article 3 de la Convention (Arrêts de la CEDH, 2020).

L'utilisation de gaz lacrymogène, en particulier, doit être soumise à un ensemble de règles claires, et il doit exister un système visant à dispenser une formation adéquate aux agents des forces de l'ordre puis à les contrôler et à les superviser pendant les manifestations ; il doit aussi exister un mécanisme de contrôle a posteriori effectif de la nécessité, du caractère raisonnable et de la proportionnalité de tout recours à la force, en particulier lorsqu'elle a été exercée contre des personnes qui n'ont pas opposé de résistance violente (Arrêts de la CEDH, 2013).

Les policiers devraient recevoir des instructions et une formation claires sur le moment où et la manière dont ils peuvent utiliser leurs armes. Les actions non réglementées et arbitraires des représentants de l'État sont incompatibles avec le respect effectif des droits de l'homme (Arrêts de la CEDH, 2011). Cela signifie que les opérations de police doivent être non seulement autorisées par le droit national, mais aussi correctement réglementées par ce droit dans le cadre d'un système de garanties suffisantes et efficaces contre l'usage arbitraire ou excessif de la force (Arrêts de la CEDH, 2004).

Dans le cadre des opérations de police où la force peut être utilisée, la Cour de Strasbourg souligne que les policiers doivent donner un avertissement avant d'utiliser leurs armes, sauf si cela est manifestement inutile ou inapproprié (Arrêts de la CEDH, 2007).

La nécessité d'identifier les policiers - les standards de l'ONU et du Conseil de l'Europe

Au départ, il convient de souligner que les policiers doivent être en mesure d'intervenir efficacement et que les autorités de contrôle doivent être capables d'évaluer la justesse des actions entreprises. Il s'agit d'une mesure préventive importante pour la protection des droits de l'homme, vu que la discipline des agents et un outil de formation précieux (l'enregistrement audio-vidéo des interventions en conjonction avec les numéros individuels visibles des agents de police permet de discuter des erreurs avec les agents individuels, ce qui contribue à augmenter le professionnalisme de la formation). D'autre part, l'impossibilité d'engager la responsabilité pénale et disciplinaire des agents en raison de l'impossibilité de les identifier viole l'interdiction de la torture sur le plan procédural et favorise l'impunité des agents.

Dans cette situation, il est nécessaire de rappeler les normes et les recommandations des institutions internationales opérant au sein des systèmes de protection des droits de l'homme de l'ONU et du Conseil de l'Europe : le Comité des droits de l'homme de l'ONU, le Comité contre la torture (CAT), la Cour européenne des droits

de l'homme à Strasbourg et le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Le CPT souligne que les fonctionnaires de police doivent toujours être identifiables. *Par exemple, les membres des forces de police spécialisées et les agents de police en uniforme devraient toujours porter un insigne clairement distinctif et un numéro d'identification bien en évidence sur la partie externe de leur uniforme/ leur casque* (Conseil de l'Europe, 2019). *Dans certains cas, la mauvaise conduite alléguée découlait d'agissements dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre face à des manifestations ou d'interventions spéciales effectuées par des policiers qui n'étaient pas identifiables par la suite (en raison du port de cagoules dissimulant leurs visages et de l'absence de numéros d'identification sur leurs uniformes)* (Ibidem).

Il convient d'attirer l'attention sur la position du CPT, qui a soulevé de sérieuses inquiétudes quant à la pratique, dans de nombreux pays, des agents chargés de l'application des lois ou du personnel pénitentiaire portant des masques ou des cagoules lors des arrestations, des interrogatoires ou de la répression des incidents dans les prisons ; il est donc difficile d'identifier les suspects potentiels en cas d'allégations de mauvais traitements. Cette pratique doit être strictement contrôlée et n'être utilisée que dans des cas exceptionnels et dûment justifiés ; elle est rarement, voire jamais, justifiée dans un contexte carcéral (Conseil de l'Europe, 2004).

À plus forte raison, ces normes devraient être appliquées aux policiers qui, masqués et sans uniforme, utilisent des mesures de coercition directe lors des rassemblements publics pacifiques - ce qui rend difficile l'identification d'éventuels suspects en cas d'abus d'autorité ou de force excessive.

Il faut rappeler que l'État est responsable, en vertu du droit international, des actions et des omissions des agents de ses organes de maintien de l'ordre. Pour prévenir des violations, les États devraient systématiquement promouvoir une culture de responsabilité des membres des forces chargées du maintien de l'ordre dans les rassemblements. Pour renforcer la transparence, les policiers en uniforme intervenant dans ce cadre devraient toujours arborer un moyen d'identification facilement reconnaissable (Observation générale no 37 sur le droit de réunion pacifique, 2020). Les États sont tenus d'enquêter sans tarder et de façon efficace et impartiale sur toute allégation ou tout soupçon raisonnable de recours illégal à la force ou d'autres violations, y compris de violences sexuelles ou fondées sur le genre, par des membres des forces de l'ordre dans le contexte des rassemblements. *Une action ou une omission, qu'elle soit intentionnelle ou par négligence,*

peut constituer une violation des droits de l'homme. Les agents de la force publique ayant commis des violations doivent être tenus responsables en vertu du droit interne et, le cas échéant, du droit international, et les victimes doivent disposer de recours utiles (Observation générale no 37..., 2020 ; Résolution 60/147 de l'Assemblée générale de l'ONU, 2005).

En outre, la position du comité contre la torture doit être rappelée. Le Comité contre la torture *juge préoccupantes les informations fournies par l'État partie, selon lesquelles les policiers ne sont pas tenus de porter des badges d'identification indiquant leur numéro ou leur nom dans l'exercice de leurs fonctions et s'inquiète de ce que le port du badge puisse être suspendu pour protéger la sécurité et les intérêts des policiers. Cette pratique aurait, dans de nombreux cas, fait obstacle aux enquêtes menées concernant des policiers soupçonnés d'avoir été impliqués dans des actes de maltraitance, y compris l'utilisation excessive de la force lors de manifestations, et à l'établissement des responsabilités. D'après une étude faite à la demande de la police de Berlin, environ 10 % des cas de mauvais traitements imputés à la police n'auraient pu être élucidés et donner lieu à des poursuites en raison de l'absence d'identification des policiers. Par conséquent, le CAT recommande à l'État partie de tenir compte des intérêts tant des policiers que des victimes potentielles de mauvais traitements, de faire en sorte que les membres de la police puissent être effectivement identifiés à tout moment lorsqu'ils exercent leurs fonctions de maintien de l'ordre et de garantir que leur responsabilité puisse être établie lorsqu'ils sont impliqués dans des mauvais traitements*³.

La CEDH a également rappelé que *lorsque les autorités nationales compétentes déploient des policiers masqués pour maintenir l'ordre public ou effectuer une arrestation, il faut que ces agents soient tenus d'arborer un signe distinctif - par exemple un numéro de matricule - qui, tout en préservant leur anonymat, permette de les identifier en vue de leur audition au cas où la conduite de l'opération serait contestée ultérieurement* (Arrêts de la CEDH, 2012). Par exemple, en Argentine, depuis 2004, l'utilisation d'une étiquette avec le nom complet et le numéro est obligatoire pour les fonctionnaires de police impliqués dans l'ordre public. De plus en plus d'États en Allemagne (Berlin, Brandebourg, Bade Wurtemberg, Rhénanie-Palatinat) ont accepté que les fonctionnaires de police déployés dans les rassemblements publics soient identifiables au moyen de badges ou de numéros (Amnesty International, 2013 : 18). Dans le service de police métropolitain du Royaume-Uni, ces étiquettes doivent même être brodées afin d'éviter qu'elles ne se délogent. Les numéros d'identification individuels ou les badges nominatifs sont bien sûr un élément important de la responsabilité. De plus, le fait que les agents individuels soient identifiables transmet un message important de transparence,

montrant la volonté de la police d'être examinée pour ses actions. Cela peut renforcer la confiance des participants et contribuer à un environnement où le dialogue est possible (Amnesty International, 2013 : 18).

Conclusions

L'objectif du travail ci-dessus a été de souligner des normes internationales concernant l'usage de la force physique par des policiers et la nécessité d'identifier les policiers lors des manifestations. Il faut donc noter que l'usage de la force par la police n'est pas contraire à l'article 3 de la Convention si elle est nécessaire et non excessive. Cependant, l'usage de la force physique pour disperser une manifestation pacifique est extrêmement difficile à justifier. Les policiers doivent donc être très bien formés et ne réagir que lorsque le rassemblement cesse d'être pacifique. Sinon, il sera facile de s'exposer à l'allégation de violation de l'art. 3 et 11 CEDH. L'une des garanties contre les violations de ces articles est la nécessité d'identifier les policiers. En résumé, le personnel chargé de l'application des lois doit porter ou afficher visiblement une forme d'identification (telle qu'une plaque signalétique ou un numéro) sur son uniforme et/ou son couvre-chef pendant les rassemblements. Ces informations d'identification ne doivent pas être supprimées ou couvertes pendant l'événement. Si les membres des forces de l'ordre présents lors d'un rassemblement ne sont pas identifiables de cette manière, ils doivent s'identifier par leur nom et leur numéro de badge lorsqu'on le leur demande⁴.

Bibliographie

- Amnesty International. 2013. *Policing Assemblies*. [En ligne] : <https://policehumanrightsresources.org/content/uploads/2013/01/Short-paper-series-no-1-%E2%80%98Policing-Assemblies%E2%80%99.pdf?x19059> [consulté le 16 décembre 2022].
- Arrêt de la CEDH du 1 juin 2010, Gäfgen c. Allemagne [GC], requête no 22978/05.
- Arrêt de la CEDH du 12 avril 2017, Ivan Vasilev c. Bulgarie, requête no 48130/99.
- Arrêt de la CEDH du 13 décembre 2012, El-Masri c. l'ex-République yougoslave de Macédoine [GC], requête no 39630/09.
- Arrêt de la CEDH du 13 janvier 2009, Lewandowski et Lewandowska c. Pologne, requête no 15562/02.
- Arrêt de la CEDH du 13 mars 2007 Huohvanainen c. Finlande, requête no 57389/00.
- Arrêt de la CEDH du 15 mai 2007, Ramsahai et autres c. Pays-Bas, requête no 52391/99.
- Arrêt de la CEDH du 15 octobre 2015, Kudrevičius et autres c. Lituanie [GC], requête no 37553/05.
- Arrêt de la CEDH du 18 décembre 2012, Taşarsu c. Turquie, no 14958/07.
- Arrêt de la CEDH du 19 mai 2004, RL et M.-JD c. France, requête no 44568/98.
- Arrêt de la CEDH du 20 décembre 2004, Makaratzis c. Grèce, requête no 50385/99.
- Arrêt de la CEDH du 20 mai 1999, Rekvényi c. Hongrie [GC], requête no 25390/94.
- Arrêt de la CEDH du 21 janvier 2016, Boris Kostadinov c. Bulgarie, requête no 61701/11.

- Arrêt de la CEDH du 22 mai 2001, Altay c. Turquie, requête no 22279/93.
- Arrêt de la CEDH du 23 février 2006, Tzekov c. Bulgarie, requête no 45500/99.
- Arrêt de la CEDH du 23 février 2010, Wasilewska et Kałucka c. Pologne, requêtes no 28975/04 et 33406/04.
- Arrêt de la CEDH du 23 juillet 2013, İzci c. Turquie, requête no 42606/05.
- Arrêt de la CEDH du 23 mai 2019 r. Kanciał c. Pologne, requête no 37023/13.
- Arrêt de la CEDH du 24 mars 2011 Giuliani et Gaggio c. Italie [GC], requête no 23458/02, § 249.
- Arrêt de la CEDH du 25 septembre 2012 Eğitim ve Bilim Emekçileri Sendikası et autres c. Turquie, requête no 20641/05.
- Arrêt de la CEDH du 28 novembre 2000, Rehbock c. Slovaquie, requête no 29462/95.
- Arrêt de la CEDH du 28 septembre 2015, Bouyid c. Belgique, requête no 23380/09.
- Arrêt de la CEDH du 4 décembre 1995, Ribitsch c. Autriche, requête no 18896/91.
- Arrêt de la CEDH du 4 février 2020, Süleyman Çelebi et autres c. Turquie (no 2), requêtes no 22729/08 et 10581/09.
- Arrêt de la CEDH du 4 juin 2013, Özalp Ulusoy c. Turquie, no 9049/06.
- Arrêt de la CEDH du 5 décembre 2006 Oya Ataman c. Turquie, requête no 74552/01.
- Biuletyn Informacji Publicznej RPO. 2021. [En ligne] : <https://bip.brpo.gov.pl/pl/content/naruszono-istote-wolnosci-zgromadzen-rpo-do-tk-popiera-obywatela>, [consulté le 16 décembre 2022].
- Bucholc M, Komornik M. 2020. « The PiS, the virus and power ». *Zeitschrift Osteuropa*, 70(3-4), p. 49-64.
- Bucholc, M. 2022. « Abortion Law and Human Rights in Poland: The Closing of the Jurisprudential Horizon », *Hague Journal on the Rule of Law*, 14, p. 73-99.
- Conseil de l'Europe. 2004. 14th General Report on the CPT's activities [CPT/Inf (2004) 28]. [En ligne] : <https://rm.coe.int/1680696a80> [consulté le 16 décembre 2022].
- Conseil de l'Europe. 2019. Extrait du 28e rapport général du CPT. [En ligne] : <https://rm.coe.int/168094232a>, [consulté le 16 décembre 2022].
- Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention du Comité contre la torture, 12 décembre 2011, CAT/C/DEU/CO/5.
- Le code européen d'éthique de la police, recommandation Rec(2001)10 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 septembre 2001 et Exposé des Motifs.
- Observation générale no. 37 (2020) sur le droit de réunion pacifique (art. 21) du Comité des droits de l'homme de l'ONU. [En ligne] : <https://digitallibrary.un.org/record/3884725> [consulté le 16 décembre 2022].
- OKO Press. 2021. [En ligne] : <https://oko.press/news-oko-press-policjant-ktory-bil-palka-to-antyterrorysta-mial-juz-problemy-z-prawem> [consulté le 16 décembre 2022].
- Policing Assemblies. 2013. 1. *Amnesty International Dutch Section. Police and Human Rights Program - Short paper series*, no. 1, Amsterdam.
- Résolution 60/147 de l'Assemblée générale de l'ONU. 2005. Annexe. [En ligne] : https://legal.un.org/avl/pdf/ha/ga/ga_60-147/ga_60-147_ph_f.pdf [consulté le 16 décembre 2022].

Notes

1. La question de l'interdiction des rassemblements publics a également été traitée par le Commissaire aux droits de l'homme qui, au cours de la procédure devant la Cour constitutionnelle (dossier n° SK 4/21), a indiqué que la violation de l'essence de la liberté constitutionnelle de réunion a été l'introduction de leur interdiction totale, qui a en fait empêché les

citoyens d'exercer effectivement cette liberté. Comme l'a indiqué le Commissaire aux droits de l'homme, le fondement de l'interdiction des rassemblements publics ne peut pas être la loi relative à la prévention et à la lutte contre les infections et les maladies infectieuses chez l'homme ; en conséquence, en promulguant le règlement sur l'interdiction des rassemblements, le Conseil des ministres a agi sans l'autorisation légale requise. Voir : <https://bip.brpo.gov.pl/pl/content/naruszono-istote-wolnosci-zgromadzen-rpo-do-tk-popiera-obywatela>.

2. K 1/20, OTK ZU A/2021, poz. 4.

3. Examen des rapports soumis par les États parties en application de l'article 19 de la Convention du Comité contre la torture, 12 décembre 2011, CAT/C/DEU/CO/5.

4. Voir aussi: Le code européen d'éthique de la police, recommandation Rec(2001)10 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 septembre 2001 et Exposé des Motifs.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

La mise en œuvre du programme Erasmus+ en Roumanie, dans le contexte du système éducationnel européen. Étude de cas : l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca pendant la pandémie de Covid-19

Nicoleta Chicinaș

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

nicoleta.chicinas@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-8003-7043>

Reçu le 04-11-2022 / Évalué le 18-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

L'éducation, et en conséquence l'enseignement supérieur, a été officiellement reconnue comme un domaine de compétence de l'Union européenne dans le Traité de Maastricht. Depuis lors, l'Union européenne s'est concentrée sur l'amélioration des programmes et des stratégies pour l'internationalisation de l'éducation européenne. Par cet article, nous nous proposons d'étudier la mise en œuvre d'une histoire de succès, le programme Erasmus+, à l'occasion de son 35^e anniversaire, en prenant comme étude de cas l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, la seule université roumaine incluse dans le prestigieux classement de Shanghai, faisant ainsi partie des 5% des universités les plus performantes au monde. En particulier, nous étudierons l'année académique 2020/2021, avec les effets de la pandémie Covid-19 sur les mobilités Erasmus+. Afin de positionner le programme dans le contexte plus large des mesures prises par l'Union européenne dans le domaine de l'éducation, nous ferons une parallèle entre le système éducatif européen et le système éducatif roumain.

Mots-clés : Erasmus+, Université Babeș-Bolyai, enseignement supérieur, internationalisation, Covid-19

Implementarea programului Erasmus+ în România, în contextul sistemului de învățământ european. Studiu de caz: Universitatea Babeș-Bolyai din Cluj-Napoca, în perioada pandemiei de Covid-19

Rezumat

Educația și, implicit, învățământul superior, au fost recunoscute oficial ca domeniu de competență al Uniunii Europene în Tratatul de la Maastricht. De atunci și până în prezent, Uniunea Europeană s-a concentrat pe îmbunătățirea programelor și a strategiilor de internaționalizare a învățământului european. Ne propunem, în prezentul articol, să studiem implementarea unei povești de succes, Programul Erasmus+, la a 35-a aniversare, luând drept studiu de caz Universitatea Babeș-Bolyai din Cluj-Napoca, singura universitate din România inclusă în prestigiosul clasament Shanghai, fiind, așadar, între primele 5% universități din lume. Vom studia, în special, anul universitar 2020/2021, cu efectele pandemiei Covid-19 asupra mobilităților Erasmus+. Pentru a încadra Programul în contextul mai larg al

măsurilor luate de Uniunea Europeană în domeniul educației, vom face o paralelă între sistemul de învățământ european și sistemul de învățământ românesc.

Cuvinte-cheie: Erasmus+, Universitatea Babeș-Bolyai, învățământ superior, internaționalizare, Covid-19

The implementation of the Erasmus+ programme in Romania, in the context of the European education system. Case study: Babeș-Bolyai University in Cluj-Napoca, during the Covid-19 pandemic

Abstract

Education and, by extension, higher education, were officially recognized as an area of competence of the European Union in the Maastricht Treaty. Since then, the European Union has focused on improving the internationalisation programmes and strategies of European education. We aim, in this article, to study the implementation of a success story, the Erasmus+ Programme, on its 35th anniversary, taking as a case study Babeș-Bolyai University in Cluj-Napoca, the only university in Romania included in the prestigious Shanghai ranking, therefore found among the top 5% of universities in the world. We will study, in particular, the academic year 2020/2021, with the effects of the Covid-19 pandemic on Erasmus+ mobilities. In order to frame the Programme in the broader context of the measures taken by the European Union in the field of education, we will draw parallels between the European education system and the Romanian education system.

Keywords: Erasmus+, Babeș-Bolyai University, higher education, internationalisation, Covid-19

Évolution du programme Erasmus

Depuis le Moyen Âge, on a pris l'habitude de traverser les frontières vers les pays voisins afin d'investir dans l'éducation au niveau individuel. Dès lors, le désir d'enrichir les connaissances dans un contexte autre que le cadre local est une constante. Aujourd'hui, étant donné la mondialisation, ce désir est devenu une nécessité, à laquelle l'Union européenne se propose de répondre, entre autres, par des projets dans le domaine de l'éducation. Dans cet article, nous ferons notamment référence au programme Erasmus qui, depuis 35 ans qu'il est financé par l'Union européenne, a aidé plus de trois millions d'étudiants à poursuivre leur formation ou à effectuer des stages dans des universités ou des organisations d'autres pays européens. Dans l'ensemble, le programme a offert des possibilités de mobilité éducative à environ 13 millions de personnes (Comisia Europeană, 2022, « Oportunități pentru persoane fizice »). Mais, pour atteindre le succès qu'il connaît aujourd'hui, le programme est passé par plusieurs étapes.

Au cours des premières années de l'intégration européenne, de 1950 à 1968, il n'y a pas eu d'activités communes importantes dans le domaine de l'éducation. Au cours de cette période, les gouvernements des États membres de l'Union européenne se sont principalement concentrés sur le renforcement de leurs économies, ce qui incluait la coopération européenne dans le domaine économique. La situation a changé vers la fin des années 1960, lorsqu'on a remarqué une certaine prise de conscience de la nécessité d'y avoir des activités communautaires dans le domaine de l'éducation, mais sans qu'il y ait de consensus sur la manière d'organiser les actions communes.

En 1976, les ministres de l'éducation se sont mis d'accord sur des principes de coopération et ont ratifié le premier plan d'action communautaire dans le domaine de l'éducation, une résolution non contraignante, toutefois, qui ne contenait que quelques idées sur la manière de générer des relations plus fortes entre les systèmes éducatifs européens ou sur la manière d'éduquer les enfants des travailleurs migrants. Une base juridique pour une coopération institutionnalisée au niveau communautaire faisait toujours défaut. La situation est restée la même jusqu'à la seconde moitié des années 1980, lorsque les États membres de la Communauté européenne ont commencé à coopérer sur des programmes d'éducation à base institutionnelle (Schäfer, 2022).

En mai 1987, la Communauté européenne a lancé son premier programme de coopération éducative, COMETT, pour soutenir la coopération entre les universités et certaines compagnies industrielles, et un mois plus tard, le 15 juin 1987, le programme Erasmus a été adopté par le Conseil, après quelque 18 mois de discussions contradictoires entre les 12 membres de la Communauté européenne de l'époque (Wagenaar, 2019 : 8, Corbet, 2005).

Le programme Erasmus doit son nom au philosophe néerlandais Desiderius Erasmus de Rotterdam, qui a vécu et travaillé dans différentes régions d'Europe à la recherche de connaissances, d'expériences et d'observations qui ne pouvaient être acquises qu'au contact d'autres pays. À sa mort, Erasmus a légué ses biens à l'Université de Bâle, devenant ainsi un précurseur des bourses de mobilité. Parallèlement, ERASMUS est l'acronyme de « European Region Action Scheme for the Mobility of University Students » (Schäfer, 2022).

Pour revenir à ses origines, le programme Erasmus a été construit sur la base d'un programme pilote d'échange d'étudiants mené de 1981 à 1986 et, bien qu'il n'ait été adopté que peu de temps avant le début de l'année universitaire 1987-1988, 3 244 étudiants et 11 pays ont néanmoins pu y participer au cours de cette première année. La deuxième année, 9 914 étudiants sont partis pour l'étranger, et un an plus tard, ils étaient déjà 19 456, le programme ayant été un succès dès le départ.

La structure de réseau indépendante d'Erasmus a existé jusqu'en 1994 et, en 1995, Erasmus a été inclus, avec d'autres programmes, dans le programme d'éducation Socrates (I 1995/99, II 2000/06). Il a été remplacé par le nouveau programme d'éducation et de formation continue, approuvé pour la période 2007-2013.

L'évolution du programme Erasmus s'est maintenue et, en 2013, la Commission de l'UE pour la culture et l'éducation a accepté une proposition visant à remplacer le programme, ainsi que d'autres programmes, par un nouveau programme unique, appelé Erasmus+, combinant tous les programmes de l'UE existant à l'époque pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, y compris les programmes d'apprentissage tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius, Grundtvig), Youth in Action (Jeunesse en action), et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés).

Le nouveau programme Erasmus+ a été adopté et signé en 2013, avec un budget de 14,7 milliards d'euros pour 2014-2020.

Il a été orienté vers :

- la promotion des opportunités de mobilité ouvertes aux étudiants, aux stagiaires, aux enseignants et aux autres personnels impliqués dans l'éducation, aux jeunes participant à des échanges de jeunes et aux volontaires ;
- la création ou le renforcement de partenariats entre les institutions et organisations d'éducation, de formation et de jeunesse, d'une part, et les opérateurs économiques, d'autre part ;
- le support du dialogue et le développement d'une base de connaissances pour la réforme des systèmes d'éducation, de formation et de jeunesse (Cucerescu, 2014 : 55-62).

Comme les compétences de l'UE sont exercées par le biais de son système institutionnel, la Commission européenne a mis en œuvre des programmes dans le domaine de l'éducation et de la formation par le biais de l'Agence exécutive. Dans le cycle de financement 2007-2013 susmentionné, cette agence s'appelait l'Agence européenne pour la culture, l'éducation et l'audiovisuel, puis l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA), chargée de gérer plusieurs programmes de financement de l'UE, dont Erasmus+.

Erasmus, à l'occasion de son 35^e anniversaire

Le programme Erasmus+ se poursuit dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027 et a désormais un champ d'application beaucoup plus large, offrant de nouvelles

opportunités pour les étudiants, le personnel, les stagiaires, les enseignants, les volontaires et plus encore. Il a désormais une dimension mondiale, notamment en encourageant la participation de pays extérieurs à l'Union.

Le 35^e anniversaire du programme a été célébré le 20 septembre 2022. L'événement a rendu hommage aux réalisations du programme. La commissaire Mariya Gabriel y a déclaré :

Erasmus+ est une véritable réussite européenne. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : à ce jour, près de 13 millions de participants ont pu apprendre, travailler ou se former à l'étranger. Chaque année, plus de 600 000 Européens profitent des opportunités offertes par Erasmus+. Et ils sont tous d'accord : le programme a changé leur vie. Depuis sa création en 1987, Erasmus+ a contribué à former de nouvelles générations d'Européens éduqués, formés et engagés, connectés par-delà les frontières. Et c'est vraiment un motif de célébration (Românul, 2022).

Pour la période 2021-2027, l'objectif global du programme Erasmus+ est de soutenir le développement éducatif, personnel et professionnel des individus travaillant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en offrant des possibilités de mobilité et de coopération à tous les acteurs activement impliqués dans les domaines en question, tant pour les personnes que pour les institutions/organisations. Le programme est un instrument clé pour la réalisation des objectifs fixés au niveau européen dans le cadre de l'Espace européen de l'éducation, du Plan d'action pour l'éducation numérique (2021-2027), de la Stratégie européenne pour la jeunesse, de l'Agenda pour les compétences en Europe et du Plan de travail de l'UE pour le sport.

L'édition actuelle du programme marque l'intégration de DiscoverEU dans le programme. Il est ouvert aux jeunes de 18 ans et offre la possibilité de découvrir l'Europe à travers des expériences de voyage et de formation. Grâce à ce changement et au financement exceptionnel accordé dans le cadre de l'Année européenne de la jeunesse 2022, 70 000 billets de voyage sont disponibles en 2022.

Le budget total alloué pour cette période est de 26 milliards d'euros, soit près du double de la période précédente, 2014-2020. En fait, 70 % du budget soutiendront les possibilités de mobilité et 30 % seront investis dans des projets de coopération et des activités d'élaboration de politiques, les décideurs ayant pour objectif de développer une dimension véritablement européenne dans le secteur de l'enseignement supérieur sur la base de valeurs communes (ANPCDEFP, 2022).

Avec près de 5 000 établissements d'enseignement supérieur et 17,5 millions d'étudiants, l'Europe peut compter sur un secteur de l'enseignement supérieur diversifié, comprenant des universités de recherche, des instituts de technologie, des écoles d'art ou des établissements d'enseignement professionnel et technique supérieur. Pour ces institutions, l'UE a un objectif bien défini pour l'avenir, visant à faire en sorte que de plus en plus de personnes bénéficient d'un niveau élevé de compétences. Dans le cadre de cet objectif, les États membres de l'UE se sont fixé pour objectif que, d'ici à 2030, au moins 45 % des personnes âgées de 25 à 34 ans aient un diplôme d'enseignement supérieur (Comisia Europeană, 2022, « Inițiativele în domeniul învățământul superior »). Un autre objectif est d'améliorer les stratégies d'internationalisation de l'enseignement européen en atteignant un niveau élevé de comparabilité, de compatibilité et d'échange entre les établissements et les systèmes d'enseignement supérieur de l'Espace européen. Le processus de Bologne, des programmes tels qu'Erasmus, Tempus, Erasmus Mundus et Marie Curie, des outils visant à assurer la transparence, tels que le Système européen de transfert de crédits (ECTS) et le Cadre européen des certifications (CEC), ont aidé les systèmes nationaux d'enseignement supérieur de l'UE à atteindre un degré significatif d'internationalisation au niveau intra-européen, et la dimension mondiale de l'internationalisation est désormais recherchée (Comisia Europeană, 2022, « Comunicare... »).

Le système universitaire européen

L'éducation, et donc l'enseignement supérieur, a été officiellement reconnue comme un domaine de compétence de l'UE dans le Traité de Maastricht de 1992. Le Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) n'a pas changé les dispositions relatives au rôle de l'UE dans l'éducation et la formation. L'article 165, paragraphe 1, Titre XII du traité dispose que :

L'Union contribue au développement d'une éducation de qualité en encourageant la coopération entre États membres et, si nécessaire, en appuyant et en complétant leur action tout en respectant pleinement la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique. [...] L'action de l'Union vise à développer la dimension européenne dans l'éducation [...]; à favoriser la mobilité des étudiants et des enseignants, y compris en encourageant la reconnaissance académique des diplômes et des périodes d'études; à promouvoir la coopération entre les établissements d'enseignement; à développer l'échange d'informations et d'expériences sur les questions communes aux systèmes d'éducation des États membres; [et] à encourager le développement de l'éducation à distance [...]. (Journal Officiel de l'UE, 2008)

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs étapes ont été nécessaires, que nous allons brièvement rappeler, chacune contribuant à l'amélioration des stratégies d'internationalisation de l'éducation européenne.

Le processus de Bologne

Le processus de Bologne, qui date depuis 1999, est une série de réunions ministérielles et d'accords entre plusieurs pays européens visant à garantir la comparabilité des normes et la qualité des qualifications dans l'enseignement supérieur. Son nom vient de l'Université de Bologne, où la dénommée « Déclaration de Bologne » a été signée par les ministres de l'éducation de 29 pays européens. Le processus a été ouvert à d'autres pays dans le cadre de la Convention culturelle européenne du Conseil de l'Europe (European Commission, 2006). Conscients que l'amélioration de la qualité et de la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement est une tâche centrale du Processus de Bologne, beaucoup de pays ont adopté la réforme et ont essayé d'aligner leur système éducatif sur les principes énoncés dans la Déclaration, rencontrant différentes difficultés en fonction de la compatibilité de l'ancien système avec le nouveau.

L'Espace européen de l'enseignement supérieur

La possibilité d'étudier, de travailler ou de vivre dans des pays autres que son pays de résidence a créé le besoin d'un espace européen commun pour l'enseignement supérieur, fournissant ainsi un cadre commun pour un développement continu, avec la possibilité de reconnaissance et d'équivalence des études entreprises dans d'autres pays. Il existait une possibilité de reconnaissance des diplômes avant la mise en œuvre de la Réforme de Bologne, mais il y avait des différences au niveau des pays, des universités ou des accords entre les universités d'autres pays. Afin de remédier à cette carence, dans les années 1999-2010, tous les efforts déployés par les membres du Processus de Bologne ont visé à créer l'Espace européen de l'enseignement supérieur, qui est devenu une réalité avec la Déclaration de Budapest-Vienne de mars 2010 (Mocanu, 2010).

Dans le cadre de l'EEES, tous les pays participants ont convenu :

- d'introduire un système d'enseignement supérieur à trois cycles : licence, master et doctorat ;
- d'assurer la reconnaissance mutuelle des qualifications et des périodes d'apprentissage accomplies dans d'autres universités à l'étranger ;
- de mettre en œuvre un système d'assurance de la qualité pour renforcer la valeur et la pertinence de l'apprentissage et de l'enseignement (Comisia Europeană, 2022, « Procesul de la Bologna...).

L'EEES a été donc conçu pour garantir des systèmes d'enseignement supérieur plus comparables, compatibles et cohérents en Europe. Les niveaux d'enseignement et les diplômes ont été reliés, remplissant ainsi le principal objectif de la Réforme de Bologne. Depuis, il ne cesse de se développer, englobant un nombre croissant de pays, et compte aujourd'hui 49 membres (EHEA, 2022). Les outils de l'EEES sont :

- Le système de crédits ECTS ;
- Le cadre européen des certifications qui définit trois cycles principaux ;
- Le supplément au diplôme, destiné notamment aux employeurs, qui décrit de manière standardisée les caractéristiques des diplômes et les réalisations spécifiques de chaque diplômé.

Nous choisissons de nous référer en particulier au système de crédits ECTS, qui a eu un impact profond sur la mobilité de l'apprentissage. Instrument du Processus de Bologne, et plus tard de l'EEES, le Système Européen de Transfert de Crédits (ECTS) a été créé à la fin des années 1980, et la base légale de la demande de développement de l'ECTS était le Programme Erasmus (Wagenaar, 2019 : 8). Il s'agit d'un moyen standard de comparer « le volume d'apprentissage basé sur des résultats d'apprentissage définis et la charge de travail associée » pour l'enseignement supérieur dans l'Union européenne et dans d'autres pays européens travaillant ensemble. Des crédits ECTS sont accordés pour les études achevées avec succès. Une année universitaire correspond à 60 crédits ECTS, qui sont utilisés pour faciliter le transfert et la progression dans l'Union (European Commission, 2009).

Si en 1999, il semblait qu'il meure à ses débuts en raison d'un manque de soutien, l'ECTS a fait ses preuves et est donc utilisé pour accroître la transparence des études et des cours, tout en aidant les étudiants à se déplacer dans plusieurs pays et à obtenir la reconnaissance de leurs qualifications académiques et de leurs périodes d'études à l'étranger. Il a été adopté comme système de crédit national dans la plupart des pays de l'EEES et est de plus en plus utilisé dans d'autres régions du monde (Comisia Europeană, 2022, « Sistemul european... »; Wagenaar, 2019 : 41).

Initiative concernant les universités européennes. Espace européen de l'éducation

En 2017, les leaders de l'UE ont lancé l'initiative « Universités européennes » et ont présenté une vision pour l'éducation et la culture dans le cadre d'une vision globale visant à créer un Espace européen de l'éducation. L'initiative « Universités européennes » a été une initiative majeure de la stratégie européenne pour les universités (Comisia Europeană, 2022, « Comunicarea Comisiei... »). Parmi les

initiatives à entreprendre figurent le renforcement des partenariats stratégiques entre établissements d'enseignement supérieur à un niveau européen et l'encouragement à la création, d'ici 2024, d'une vingtaine d'« universités européennes », constituées de réseaux ascendants d'universités à travers l'UE, qui permettront aux étudiants d'obtenir un diplôme d'enseignement supérieur en combinant des études dans plusieurs pays de l'UE et contribueront à la compétitivité internationale des universités européennes (Comisia Europeană, 2022, « Inițiativa privind Universitățile Europene »). Deux appels à projets ont été lancés, en 2019 et 2020, mais en raison du nombre de candidatures, l'objectif initial a été dépassé et 41 projets ont été retenus.

Un autre objectif concerne l'année 2025, date limite à laquelle l'UE veut construire un espace éducatif européen, avec les suivants objectifs audacieux et apparemment impossibles à atteindre :

- les séjours d'études et de formation à l'étranger deviennent la norme ;
- les diplômes de l'enseignement secondaire et supérieur sont reconnus dans tous les États membres ;
- la connaissance de deux langues en plus de la langue maternelle, en règle générale ;
- tout le monde devrait avoir accès à une éducation de qualité, quel que soit son milieu socio-économique ;
- les citoyens seront pleinement conscients de leur identité européenne et du patrimoine et de la diversité culturels de l'Europe. (European Commission, 2022, « European Universities initiative »).

En mai 2021, le Conseil a réaffirmé que les universités européennes seraient soutenues pour réaliser :

la vision ambitieuse d'un espace européen de l'éducation et d'un espace européen de la recherche compétitifs et attrayants au niveau mondial, en pleine synergie avec l'espace européen de l'enseignement supérieur, contribuant à stimuler l'excellence dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, tout en promouvant l'égalité des sexes, l'inclusion et l'équité, permettant une coopération transnationale fluide et ambitieuse entre les établissements d'enseignement supérieur en Europe et inspirant la transformation de l'enseignement supérieur. (Comisia Europeană, 2022, « Inițiativa privind Universitățile Europene »).

L'initiative concernant les universités européennes répond à cet appel et c'est le fruit d'une collaboration entre les établissements d'enseignement supérieur, les organisations d'étudiants, les États membres et la Commission. Elle fait partie intégrante du programme Erasmus+ 2021-2027.

Le système universitaire en Roumanie

La Roumanie a été l'un des premiers pays à signer le Processus de Bologne en 1999, s'engageant ainsi à inclure les objectifs fixés dans les priorités de l'enseignement supérieur roumain. Un certain nombre de changements fondamentaux ont donc eu lieu, notamment la compatibilité de la législation, sa promotion, la création de nouvelles structures institutionnelles, de règlements et de politiques au niveau universitaire. À la suite des réformes de l'enseignement, il a été décidé de réorganiser l'enseignement universitaire différemment de l'ancien système, de la manière suivante :

- ISCED 6 (diplôme de licence de 3 ou 4 ans avec 180-240 ECTS) ;
- ISCED 7 (master de 2 ans, avec 60-120 ECTS) ;
- ISCED 8 (doctorat de 3 ans).

Le nouveau système d'enseignement tertiaire a été adopté par les universités publiques et privées. En 2019-2021, l'enseignement supérieur en Roumanie disposait d'un réseau de 89-90 institutions, dont 55 (2020) et 54 (2021) dans le secteur public et 35 dans le secteur privé.

Au cours de l'année universitaire 2020-2021, la part des étudiants/apprenants de l'enseignement supérieur pour tous les trois niveaux dans le total de la population scolaire incluse dans le système national d'éducation était de 16%. Les cours d'enseignement supérieur pour tous les niveaux ont été suivis, la même année, par 33,8 mille étudiants qui ont obtenu leur diplôme de baccalauréat dans un autre pays. Leur proportion a représenté 6% du nombre total des étudiants, apprenants et doctorants inscrits dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 31,3 mille étaient inscrits dans des établissements publics d'enseignement supérieur (INSSE, 2022).

Programme Erasmus+ en Roumanie, 2019-2022

Conformément au « Rapport sur l'état de l'enseignement supérieur en Roumanie 2019-2020 », le programme Erasmus+ a alloué un budget de 46 276 918 euros à l'enseignement supérieur en Roumanie en 2019 pour la mobilité des étudiants, le personnel académique et les projets de partenariat stratégique, et en 2020 le budget s'est élevé à 49 978 967 euros. 72 universités ont été impliquées dans le programme (Ministerul Educației, 2021).

En 2019, comme en 2020, 10 000 étudiants roumains ont pu bénéficier d'une mobilité d'étude sortante ou de stages à l'étranger dans les pays du Programme. Ces données concernent les mobilités prévues, dont la plupart auraient eu lieu en 2020. En réalité, en raison de la pandémie de Covid-19, seul un quart d'entre elles ont été déroulées sous forme physique, avec des contrats prolongés jusqu'en 2021.

En ce qui concerne la mobilité d'enseignement ou de formation dans les pays du Programme, tant en 2019 qu'en 2020, 4 500 universitaires roumains ont pu en bénéficier. Mais, à nouveau, les données font référence aux mobilités planifiées. En fait, seul un quart d'entre elles ont été en format physique. En conséquence, tous les contrats de financement ont été prolongés pour permettre une mise en œuvre en 2021.

En 2019, 1 900 étudiants et universitaires entrants et sortants ont pu bénéficier d'une mobilité dans le cadre de la coopération avec des pays extérieurs au Programme - l'action « International credit mobility », et en 2020, ce nombre est monté à 2 500 étudiants et universitaires. Ces données font également référence aux mobilités prévues, dont la plupart auraient eu lieu en 2020, mais en réalité, de nouveau seul un quart d'entre elles ont été physiquement mises en œuvre, tous les contrats ayant également été prolongés jusqu'en 2021 (Ibidem).

En ce qui concerne les partenariats stratégiques dans l'enseignement supérieur, en 2019 et 2020, des fonds ont été alloués à 31 projets coordonnés par des universités de Roumanie. De plus, en 2020, sept projets d'universités européennes ont été approuvés au niveau centralisé, dans lesquels il y a également une université de Roumanie comme partenaire, et 32 projets centralisés à grande échelle, dans lesquels les universités de Roumanie sont impliquées comme coordinateurs ou partenaires, pour un montant total de 21 700 000 euros: Activités Jean Monnet, Alliances pour les compétences sectorielles, Renforcement des capacités institutionnelles, ou bien Programmes de masters conjoints Erasmus Mundus.

En 2020, 11 projets de mobilité et cinq projets de coopération en matière d'enseignement universitaire ont été financés pour l'appel de 2019, pour une valeur totale de 1 560 463 euros. Le budget disponible pour les deux types de projets était de 1.572.027 euros (Ibidem : 54).

Le Réseau RO European Universities Initiative

Comme mentionné ci-dessus, dans le cadre des deux appels de sélection (2019 et 2020) sous l'égide de l'Initiative des universités européennes, la Commission européenne a identifié 41 alliances universitaires européennes qui ont proposé des projets visionnaires sur le développement de cadres de coopération interinstitutionnels et d'actions de collaboration stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la recherche. Dans ce contexte, neuf des dix établissements d'enseignement supérieur de Roumanie mettant en œuvre des projets d'universités européennes Erasmus+ ont constitué, à la fin de 2020, un réseau d'universités roumaines mettant en œuvre des projets Erasmus+ universités européennes.

Le groupe de travail comprend les établissements d'enseignement supérieur de Roumanie suivants : l'Université de Bucarest, l'Université technique de construction de Bucarest, l'Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iasi, l'Université polytechnique de Bucarest, l'Université de Médecine et de Pharmacie « Iuliu Hațieganu » de Cluj-Napoca, l'Université technique de Cluj-Napoca, l'Université de Petroșani, l'Université polytechnique de Timișoara et l'Université de l'ouest de Timișoara (UVT, 2021, « Inițiativa RO European Universities: prima întâlnire... »).

Étant donné l'importance de la représentation des étudiants dans une telle initiative, l'Alliance nationale des organisations d'étudiants de Roumanie (ANOSR) est devenue un partenaire du réseau susmentionné dès la phase initiale de son organisation.

La première réunion du groupe de travail a eu lieu le 8 janvier 2021. L'objectif déclaré était de créer des alliances institutionnelles transnationales visant à générer un changement systémique dans l'enseignement supérieur européen et des États membres, à développer des modèles d'enseignement et d'apprentissage innovants, aussi bien que des solutions fondées sur la recherche des problèmes économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés, à promouvoir les valeurs européennes et à soutenir l'enseignement supérieur européen dans un monde universitaire de plus en plus compétitif au niveau mondial (Ibidem).

Il a également été conclu que la mise en œuvre avec succès des activités entreprises au sein des consortiums dont ces universités font partie peut devenir un incubateur pour le transfert de bonnes pratiques à d'autres universités du pays. À cette fin, les universités impliquées ont publié les conclusions des groupes de travail sur les sujets susmentionnés au début du mois de mars et ont invité les institutions roumaines suivantes à un dialogue : le Ministère de l'éducation, l'Agence roumaine pour l'assurance de la qualité dans l'enseignement supérieur, l'Autorité nationale pour les qualifications et l'Agence nationale pour les programmes communautaires dans l'enseignement et la formation professionnelle (UVT, 2021, « Rețeaua RO European Universities setează... »).

La réunion des représentants de ces institutions invitées au dialogue, ainsi que de l'ANOSR, avec ceux des universités du réseau, a eu lieu le 31 mars 2021, et a eu pour résultat notable un accord général sur la nécessité d'actions communes et collaboratives sur les défis et les opportunités de l'initiative Erasmus+ universités européennes pour ceux qui mettent en œuvre ces projets, en particulier, mais aussi pour l'ensemble du système d'enseignement supérieur en Roumanie.

Une année plus tard, le 27 juillet 2022, la Commission européenne a annoncé que sept universités roumaines avaient été sélectionnées dans le cadre de l'Initiative

des universités européennes, suite à l'appel à propositions de 2022 : l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, l'Université de Bucarest, l'Université technique de Construction de Bucarest, l'École nationale d'études politiques et administratives, l'Université « Lucian Blaga » de Sibiu, l'Université d'Oradea et l'Université technique « Gheorghe Asachi » de Iasi.

Grâce au budget record de 272 millions d'euros alloué par le programme Erasmus+, 16 alliances de l'Initiative des universités européennes existantes continueront à bénéficier d'un soutien et quatre nouvelles alliances universitaires pourront démarrer leur coopération. Les 24 alliances sélectionnées en 2020 s'ajouteront à celles-ci, portant le total à 44 alliances, rassemblant actuellement 340 établissements d'enseignement supérieur de 31 pays. Chaque alliance reçoit un budget maximal de 14,4 millions d'euros du programme Erasmus+ pour une période de quatre ans. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport au montant maximal de 5 millions d'euros pour trois ans dans le cadre des précédents appels à propositions Erasmus+ (Comisia Europeană, 2022, « Comunicat de presă... »).

Toutefois, l'objectif est ambitieux, puisque la stratégie européenne pour les universités vise à soutenir 60 universités européennes, impliquant plus de 500 établissements d'enseignement supérieur, d'ici mi-2024. À cette fin, un montant record de 1,1 milliard d'euros est prévu dans le cadre du programme Erasmus+ pour la période de programmation actuelle (2021-2027) afin de soutenir les universités européennes (Românul, 2022).

Étude de cas: Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca (UBB)

L'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca est l'université ayant la plus ancienne tradition académique de Roumanie (elle a débuté il y a plus de 440 ans, avec des racines dans le Collège jésuite de 1581, mais porte ce nom depuis 1959) et représente la plus grande communauté académique du pays, avec plus de 55 000 personnes. Depuis sa fondation, l'UBB fait partie de la galerie des universités prestigieuses et de référence en Roumanie, étant depuis cinq ans la première du pays dans le Méta-ranking des universités, qui résume les principaux classements internationaux des universités. En outre, depuis plusieurs années, l'UBB est classée première du pays dans les hiérarchies internationales et par domaines, se situant régulièrement parmi les 5 % d'universités les plus importantes au monde, avec une infrastructure académique avancée. Depuis 2020, l'UBB a été acceptée dans Guild, l'organisation de certaines des plus prestigieuses universités européennes « world-class/research-intensive », et en 2021, l'UBB a été confirmée comme la première université de « world-class » (QS*****) en Roumanie (UBB, 2022, « UBB se alătură... »).

Selon le recteur de l'université, le Prof. Dr. Daniel David, l'UBB est déjà engagée dans des programmes éducatifs internationaux à double/multiple diplôme, dans la recherche au sein de consortiums internationaux de premier plan, dans des relations innovantes avec la société et dans des actions de politique scientifique au niveau international, étant une université globale, par sa performance, sa taille et sa tradition, un innovateur dans l'espace académique national et international.

En 2021, l'UBB a également rejoint l'Alliance des universités européennes EUTOPIA, une alliance d'universités européennes prestigieuses, dont l'objectif ambitieux est de redéfinir les orientations futures de l'enseignement universitaire européen, ses membres travaillant ensemble pour créer un nouveau modèle universitaire européen. La communauté EUTOPIA rassemble plus de 240 000 étudiants, plus de 18 000 employés et chercheurs et plus de 900 groupes de recherche, ce qui en fait l'une des alliances européennes les plus fortes (Ibidem).

En ce qui concerne la présence des établissements d'enseignement supérieur de Roumanie dans les classements internationaux, le Shanghai Ranking's - Global Ranking of Academic Subjects 2020 inclut, dans les 1 000 premières positions, l'Université Babeş-Bolyai (Ministerul Educației, 2021). Deux ans plus tard, l'UBB est restée l'université roumaine la mieux représentée dans le classement de Shanghai/ARWU (sur un total de neuf universités), étant la seule de Roumanie dans les domaines de l'écologie et de l'énergie-science/ingénierie. L'UBB se classe également deuxième au niveau national en mathématiques et en sciences de la terre (UBB, 2022, « UBB rămâne... »).

Les résultats du classement de Shanghai sont une preuve supplémentaire que les grandes universités de Roumanie ont la capacité de rivaliser avec celles de l'étranger, et la présence constante de l'UBB dans ce classement de référence ne peut que me réjouir. Toutefois, pour continuer à être présent dans ces classements, il est essentiel d'intensifier le support aux activités de recherche et d'innovation, et de soutenir constamment la performance tout en évitant l'uniformité, déclarait le Prof. Daniel David. (Ibidem)

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur le programme Erasmus+ de l'UBB

Selon le Centre des coopérations internationales (CCI) de l'Université Babeş-Bolyai, au niveau de l'université, on dispose des données statistiques suivantes qui reflètent le programme Erasmus+ au cours de la période 1998-2022, avec la mention que pendant la pandémie de Covid-19 (2020/2021) la tendance à la hausse a été brusquement interrompue (voir la Figure 1)¹.

Par conséquent, l'UBB a bénéficié du programme Erasmus après les 10 premières années de son implantation au niveau européen, en commençant par l'année académique 1998/1999, avec 207 mobilités initiales et atteignant 2 014 mobilités pour l'année académique 2018/2019. Globalement, l'université a bénéficié d'un total de 19 639 mobilités entrantes et sortantes.

La pandémie a visiblement limité le nombre de mobilités, car les restrictions imposées par la situation pandémique ont considérablement affecté les échanges académiques. Les circonstances en 2020 se sont prolongées, de nombreuses universités partenaires ayant interrompu les programmes d'échanges d'étudiants et de professeurs. En raison de la politique de certains établissements d'enseignement supérieur ou des procédures des programmes de financement, la mobilité en ligne n'est pas toujours acceptée. Dans le même temps, les événements scientifiques ont été principalement organisés dans l'environnement virtuel. Ce sont les raisons de la baisse de l'indicateur au cours de la période 2020/2021. Toutefois, au niveau des universités, 226 mobilités sortantes d'enseignants et de chercheurs ont été enregistrées (UBB, 2022, « Raportul Rectorului... »).

La limitation de la mobilité physique a été surmontée avec succès par le développement technologique, qui a permis d'internationaliser davantage le processus d'enseignement, cette fois dans l'environnement en ligne. Les étudiants ont eu la possibilité de se perfectionner grâce aux 387 enseignants et chercheurs invités. Plus précisément, 201 d'entre eux ont bénéficié du soutien du programme Erasmus+ (mobilités d'enseignement et de formation du personnel, en ligne ou physiques), 152 ont rejoint la communauté universitaire à l'invitation des facultés concernées, tandis que 31 enseignants de Hongrie ont enseigné sous les auspices du programme Makovecz dans 14 facultés de l'université.

Au cours de l'année 2021, les représentants de l'UBB (par le biais du CCI) ont participé à un certain nombre d'événements Erasmus+ organisés en ligne par des universités ou des organisations européennes, à des événements internationaux et à des programmes de formation professionnelle. En juin, le bureau Erasmus+ a organisé le premier événement en ligne de type « International Week », intitulé « Project Management », pour les employés des universités partenaires de 20 pays, avec 71 participants inscrits.

Autre contribution marquante de l'UBB : les écoles d'été et d'automne, organisées à partir de 2020-2021, en ligne, ainsi que l'organisation de la première Journée internationale des portes ouvertes virtuelles, un événement unique dans le paysage de l'enseignement supérieur du pays. Organisé pour les candidats des pays tiers, l'événement a commencé par une description de l'Université, suivie de

sessions présentant les facultés, détaillant le processus d’admission et les aspects généraux de la vie étudiante à l’UBB. Un total de 1 632 participants de plus de 20 pays y ont assisté.

On notera également que l’UBB a participé à 23 foires en 2021, organisées en Afrique, en Asie, en Europe, en Amérique latine et au Moyen-Orient.

Dans une situation où la plupart des universités ont complètement arrêté la mobilité des étudiants, nous considérons que les indicateurs de ce chapitre sont satisfaisants, même si les statistiques sont plus faibles sur quelques aspects que les années précédentes. Le CCI a offert et promu des opportunités de développement professionnel et personnel à l’étranger tout au long de l’année. Les statistiques indiquent 429 mobilités sortantes pour 2021 (dont 338 mobilités d’études et de stages dans le cadre d’Erasmus+ et de l’SEE) et 250 mobilités entrantes d’étudiants (199 dans le cadre d’Erasmus+).

Si l’on se réfère aux étudiants, citoyens étrangers, inscrits pour des *études complètes*, l’analyse des données statistiques relatives à ce chapitre révèle une situation atypique, en réponse à la politique de promotion et aux campagnes d’information/dissémination de l’offre éducative de l’UBB. La session d’admission qui s’est tenue entre mars et août 2021 a enregistré un maximum historique, mis en évidence dans le tableau ci-dessous:

Nombre de candidatures	2020	2021
citoyens non européens (taxe en devise étrangère)	386	802
citoyens de l’UE pour l’équivalence des études	245	260
citoyens ethniques roumains admis aux études	260	248
boursiers de l’État roumain (boursiers M.A.E.)	25	51

Tableau 1. Données statistiques enregistrées pour la session d’admission 2021

Le taux de conversion des candidats admis est de 32,9%, confirmant l’importance de la place de l’UBB dans les classements internationaux ainsi que la pertinence de l’augmentation du nombre de programmes enseignés en langues internationales. Cet indicateur est très proche de la moyenne internationale de 43%. Les efforts soutenus se reflètent dans le nombre d’étudiants internationaux, dont l’augmentation régulière se poursuit en 2021 (1 445 ressortissants étrangers inscrits en études complètes).

Le CCI a également joué un rôle important dans le processus de sélection de nouveaux partenaires, y compris pour l’année universitaire 2020/2021, en recommandant l’expansion/le développement du réseau de coopération. Ces actions ont permis de gérer 188 accords actifs pour 9 catégories de programmes de

collaboration, avec des institutions de 53 pays, renforçant ainsi la collaboration intra-institutionnelle.

Pour illustrer approximativement le degré d'internationalisation de l'université, il faut ajouter que, selon la langue d'étude, au niveau universitaire, après le roumain, la plupart des étudiants, 13,1%, étudient en hongrois, tandis que 7,3% étudient en anglais. La part des étudiants qui étudient en allemand est de 1,7%.

Le bureau Erasmus+ de l'UBB a attiré des fonds d'un montant de 3 128 133 euros dans le cadre des appels de 2021 pour la mobilité entrante et sortante Erasmus+ et SEE (Ibidem). Par comparaison, en 2022, le budget de la Roumanie pour le programme Erasmus+ est d'environ 110 243 366,90 euros (ANPCDEFP, 2022).

Un nouveau rapport du recteur pour 2022 montrera une situation visiblement améliorée grâce à un retour à la normalité pré-pandémique. En 2022, l'UBB a conclu divers accords de collaboration avec 78 pays (CCI, UBB, 2022, « Partners »), et, dans le cadre de ses programmes d'études, scolarise 48 620 étudiants (UBB, 2022, « Raportul Rectorului... »).

Le retour à une situation proche de 2019 se reflète également dans les résultats statistiques de l'une des facultés de l'université, la Faculté d'études européennes, qui présente la situation suivante (Archives de la Faculté d'études européennes), à un nombre de 99 accords avec des universités partenaires (2021/2022) :

Année académique	Étudiants Erasmus entrants/étudiants en mobilité de stage	Étudiants Erasmus sortants/étudiants en mobilité de stage	Total étudiants
2019/2020	55/1	66/1	123
2020/2021	32	38/10	80
2021/2022	33/7	66	106

Tableau 2. Bilan du programme Erasmus à la Faculté d'études européennes

Conclusion

La mobilité des étudiants est bénéfique non seulement pour les étudiants mais aussi pour le développement de la coopération internationale entre les universités. Outre la possibilité d'étudier à l'étranger, le programme offre aux étudiants la possibilité de vivre dans un pays étranger, de découvrir sa culture et sa société. La mobilité des enseignants dans le cadre du programme est également en augmentation. Grâce à cet aspect du programme, les enseignants acquièrent une expérience internationale précieuse et ont l'occasion de découvrir différents

systèmes éducatifs, différentes approches de l'apprentissage et de l'enseignement. Cette expérience contribue également à ouvrir les enseignants à de nouvelles idées, tout en les motivant à apporter des innovations au processus d'enseignement à leur retour dans leur institution d'origine. Le programme Erasmus a donc contribué de manière décisive à l'ouverture du secteur universitaire aux influences européennes et internationales, en aidant les universités à moderniser leurs approches et les étudiants à apprendre dans différents pays européens grâce à des méthodes d'enseignement nouvelles et innovantes.

En prenant le modèle de l'UBB, nous souscrivons à ce que le vice-président de la Commission européenne Margaritis Schinas a affirmé :

Si vous observez individuellement les établissements d'enseignement supérieur en Europe, vous constaterez que chacun d'entre eux est un centre de connaissance et d'innovation à part entière. En les mettant en relation et en créant des alliances transnationales, nous leur permettons de devenir des champions européens de la connaissance, de se développer encore davantage grâce à la coopération en matière d'éducation, de recherche et d'innovation. Je suis convaincu qu'ensemble, les universités européennes porteront l'enseignement supérieur en Europe à un autre niveau. (Comisia Europeană, 2022, « Comunicat de presă... »; Katsamunskă, P. et Rosenbaum, A, 2020 : 23).

Bibliographie

« Aniversarea a 35 de ani de existență a programului Erasmus ». 2022. [En ligne]: <https://www.romanul.eu/aniversarea-a-35-de-ani-de-existenta-a-programului-erasmus/#ixzz7i-HrWLiAQ> [consulté le 21 septembre 2022].

ANPCDEFP. 2022. « Erasmus+ ». [En ligne] : <https://www.erasmusplus.ro/erasmus-1> [consulté le 26 septembre 2022].

Archives de la Faculté d'études européennes. vol. 1/2019-2020, Vol. 1/2020-2021, Vol. 1/2021-2022.

CCI, UBB. 2022. « Achievements ». [En ligne]: <https://cci.ubbcluj.ro/erasmus/achievements/> [consulté le 27 septembre 2022].

CCI, UBB. 2022. « Partners ». [En ligne]: <https://cci.ubbcluj.ro/international-cooperation/partners/> [consulté le 28 septembre 2022].

Comisia Europeană. 2021. « Propunere de Recomandare a Consiliului privind învățarea mixtă pentru un învățământ primar și secundar de înaltă calitate și favorabil incluziunii ». [En ligne]: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/RO/TXT/PDF/?uri=CELEX:52021DC0455&from=FI> [consulté le 8 septembre 2022].

Comisia Europeană. 2022. « Comunicarea Comisiei privind o Strategie europeană pentru universități ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/ro/document/commission-communication-on-a-european-strategy-for-universities?> [consulté le 29 septembre 2022].

Comisia Europeană. 2022. « Inițiativa privind Universitățile Europene ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/ro/education-levels/higher-education/european-universities-initiative> [consulté le 26 septembre 2022].

- Comisia Europeană. 2022. « Inițiativele în domeniul învățământul superior ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/ro/education-levels/higher-education/about-higher-education> [consulté le 8 août 2022].
- Comisia Europeană. 2022. « Oportunități pentru persoane fizice ». [En ligne]: <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/ro/opportunities/opportunities-for-individuals> [consulté le 1 août 2022].
- Comisia Europeană. 2022. « Procesul de la Bologna și Spațiul european al învățământului superior ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/ro/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/bologna-process> [consulté le 2 septembre 2022].
- Comisia Europeană. 2022. « Sistemul european de acumulare și transfer al creditelor de studii (ECTS) ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/ro/education-levels/higher-education/inclusive-and-connected-higher-education/european-credits-transfer-and-accumulation-system> [consulté le 28 septembre 2022].
- Comisia Europeană. 2022. « Comunicare a Comisiei către Parlamentul European, Consiliu, Comitetul Economic și Social și Comitetul Regiunilor. Învățământul superior european în lume », COM/2013/0499 final. [En ligne]: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/RO/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A52013DC0499> [consulté le 8 septembre 2022].
- Comisia Europeană. 2022. « Comunicat de presă : Programul Erasmus+: 44 de universități europene vor coopera la nivel transfrontalier și transdisciplinar ». [En ligne]: https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/ro/ip_22_4702 [consulté le 6 août 2022].
- Corbet, A. 2005. *Universities and the Europe of Knowledge. Ideas, Institutions and Policy Entrepreneurship in European Union Higher Education Policy, 1955-2005*. Houndmills, Basingstoke and New York: Palgrave Macmillan, p. 118-148.
- Cucerescu, V. 2014. « Managementul proiectelor europene în domeniul educației: reglementare juridică și implementare ». *Studii Europene*, no. 1, p. 55-62. [En ligne]: <https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-421971> [consulté le 28 septembre 2022].
- EHEA. 2022. « How To Apply For Becoming a Member ». [En ligne]: <http://www.ehea.info/page-how-to-apply-for-becoming-a-member> [consulté le 20 septembre 2022].
- European Commission. 2006. « The Bologna Declaration on the European space for higher education: an explanation ». [En ligne]: <https://web.archive.org/web/20080411015353/http://ec.europa.eu/education/policies/educ/bologna/bologna.pdf> [consulté le 8 août 2022].
- European Commission. 2009. « ECTS Users' Guide ». [En ligne]: http://www.ehea.info/media.ehea.info/file/ECTS_Guide/77/4/ects-guide_en_595774.pdf [consulté le 28.09.2022].
- European Commission. 2017. *From Erasmus to Erasmus+ A Story of 30 Years*. Brochure de la Direction Centrale de l'Éducation, de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, Bietlot.
- European Commission. 2022. « European Universities initiative ». [En ligne]: <https://education.ec.europa.eu/education-levels/higher-education/european-universities-initiative> [consulté le 7 août 2022].
- INSSE. 2022. « Sistemul educațional din România - anul școlar/universitar 2020/2021 ». [En ligne]: https://insse.ro/cms/sites/default/files/field/publicatii/sistemul_educational_in_romania_2020_2021.pdf, p. 39 [consulté le 7 août 2022].
- Journal Officiel de l'UE. 2008. « Version consolidée du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ». [En ligne]: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12008E165> [consulté le 7 août 2022].
- Katsamunski, P. Rosenbaum, A. 2020. « Encouraging University - Community Collaboration: Why, How And Towards What End? ». *Transylvanian Review of Administrative Sciences*, Accent Publisher, no. 60 E, p. 22-34.
- Ministerul Educației. 2021. « Raport privind starea învățământului superior din România 2019-2020 ». p. 53. [En ligne]: https://edu.ro/sites/default/files/_fi%C8%99iere/Minister/2020/Transparenta/Stare%20invatamant/Stare%20superior%202019-2020.pdf [consulté le 29 septembre 2022].

Mocanu, A. 2010. Camera Deputaților, « România în Spațiul European al Învățământului Superior ». [En ligne] : <http://www.cdep.ro/pls/steno/steno.stenograma?ids=6794&idm=1,68&idl=1> [consulté le 28 septembre 2022].

Românul. 2022. « 7 universități din România selectate în cadrul Inițiativei privind Universitățile Europene ». [En ligne] : <https://www.romanul.eu/7-universitati-din-romania-selectate-in-cadrul-initiativei-privind-universitatile-europene/#ixzz7i10JCb2N> [consulté le 27 août 2022].

Schäfer, M. 2022. « History of the Network ». [En ligne]: <https://www.polver.uni-konstanz.de/en/international/erasmusnetwork/history/> [consulté le 6 juin 2022].

UBB. 2022. « Raportul Rectorului privind starea Universității Babeș-Bolyai din Cluj-Napoca în anul 2021 ». [En ligne]: https://www.ubbcluj.ro/ro/infoubb/documente_publice/files/raport-rector/Raportul_Rectorului_UBB_pe_anul_2021.pdf, p. 73 [consulté le 26 juin 2022].

UBB. 2022. « UBB rămâne cea mai bine reprezentată universitate românească și în clasamentul Shanghai pe domenii academice în 2022 ». [En ligne]: <https://news.ubbcluj.ro/ubb-ramane-cea-mai-bine-reprezentata-universitate-romaneasca-si-in-clasamentul-shanghai-pe-domenii-academice-in-2022/> [consulté le 18 août 2022].

UBB. 2022. « UBB se alătură alianței universităților europene EUTOPIA ». [En ligne]: <https://news.ubbcluj.ro/ubb-se-alatura-aliantei-universitatilor-europene-eutopia/> [consulté le 28 septembre 2022].

UVT. 2021. « Inițiativa RO European Universities: prima întâlnire a grupului de lucru ». [En ligne]: <https://www.uvt.ro/comunicate-presa/initiativa-ro-european-universities-prima-intalnire-a-grupului-de-lucru/> [consulté le 18 septembre 2022].

UVT. 2021. « Rețeaua RO European Universities setează un mecanism de consultări practice pentru o abordare eficientă a oportunităților inițiativei europene Erasmus+ European Universities ». [En ligne]: <https://www.uvt.ro/comunicate-presa/reteaua-ro-european-universities-seteaza-un-mecanism-de-consultari-practice-pentru-o-abordare-eficienta-a-oportunitatilor-initiativei-europene-erasmus-european-universities/> [consulté le 27 août 2022].

Wagenaar, R. 2019. *A History of ECTS, 1989-2019. Developing a World Standard for Credit Transfer and Accumulation in Higher Education*, Tuning Academy, p. 5-87.

Note

1. Figure 1. *Mobilités totales* (CCI, UBB, 2022, « Achievements » : https://drive.google.com/file/d/1NELMeu8NquGT4qgSk5nNc1Ul6WX_3MPG/view?usp=share_link <https://cci.ubbcluj.ro/erasmus/achievements/> [consultés le 28 septembre 2022].



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

La résolution des conflits en cas de propriété du patrimoine culturel. Les leviers de l'État pour protéger le patrimoine. Étude de cas : le musée d'art de Cluj-Napoca

Gianina Joldescu-Stan

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai Cluj-Napoca, Roumanie
gianina.joldescu@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-2563-8364>

Reçu le 23-11-2022 / Évalué le 03-12-2022 / Accepté le 15-12-2022

Résumé

Le patrimoine culturel représente l'un des éléments les plus importants de l'identité nationale. Afin de prévenir sa détérioration ou sa disparition, l'État dispose d'une série de moyens économiques, politiques et législatifs qu'il peut utiliser pour protéger et sauvegarder les éléments du patrimoine (qu'il soit mobilier ou immobilier, physique ou immatériel). L'article ci-dessous présente les approches conceptuelles les plus importantes concernant la propriété du patrimoine culturel, ainsi qu'une étude de cas sur le Palais Bánffy, qui abrite le Musée d'art de Cluj-Napoca, et qui est en processus de rétrocession depuis plus de 23 ans. Nous analysons les résolutions issues du procès en cours, ainsi que les leviers de l'État pour protéger et préserver les objets de patrimoine.

Mots-clés : droit de préemption, rétrocession, règlement des conflits juridiques, patrimoine culturel immobilier

Soluționarea conflictelor în cazul proprietății patrimoniului cultural. Pârghiile statului pentru protejarea patrimoniului. Studiu de caz: Muzeul de Artă din Cluj-Napoca

Rezumat

Patrimoniul cultural reprezintă unul dintre cele mai importante elemente ale identității naționale. Pentru a preveni deteriorarea sau dispariția acestuia, statul are la dispoziție o serie de mijloace economice, politice și legislative pe care le poate folosi cu scopul protejării și salvagărdării elementelor de patrimoniu (fie că este vorba despre cel mobil sau imobil, fizic sau intangibil). În articolul de mai jos sunt prezentate cele mai importante abordări conceptuale privind proprietatea asupra patrimoniului cultural, precum și un studiu de caz asupra Palatului Bánffy, care găzduiește Muzeul de Artă din Cluj-Napoca, și care se află într-un proces de retrocedare de peste 23 ani. Sunt analizate rezoluțiile din cadrul procesului care se află în desfășurare, precum și pârghiile statului pentru protejarea și păstrarea obiectelor de patrimoniu.

Cuvinte-cheie: drept de preempțiune, retrocedare, rezolvarea conflictului juridic, patrimoniul cultural imobil

Conflict resolution in the case of ownership of cultural heritage. The levers of the state to protect cultural heritage. Case study: the Cluj-Napoca Museum of Art

Abstract

Cultural heritage represents one of the most important elements of national identity. In order to prevent its damage or disappearance, the state has at its disposal a series of economic, political and legislative means that it can use in order to protect and safeguard the elements of heritage (whether it is movable or immovable, physical or intangible). The article below presents the most important conceptual approaches regarding the ownership of cultural heritage, as well as a case study on the Bánffy Palace, which houses the Cluj-Napoca Museum of Art, and which has been in a retrocession process for the last 23 years. We analyse the resolutions in the case of the ongoing lawsuit, as well as the levers of the state to protect and preserve the objects of heritage.

Keywords: right of preemption, retrocession, legal conflict resolution, immovable cultural heritage

Introduction

La notion de « bien culturel » peut s'expliquer sous plusieurs angles : économique, social, législatif, culturel, politique, archéologique ou ethnologique. Afin de découvrir quels sont les leviers dont dispose l'État en matière de conservation et de protection du patrimoine culturel matériel immobile, cet article vise à aborder les perspectives législatives et sociales du concept de bien culturel.

L'article est structuré en trois chapitres, chacun essayant de répondre à une question de recherche. Le premier chapitre tâche de déterminer à qui appartient le patrimoine culturel. En utilisant des théories spécifiques à l'éthique du patrimoine culturel, nous expliquerons la propriété culturelle dans des termes sociaux, économiques et législatifs et nous établirons à qui appartient réellement le patrimoine culturel. Le deuxième chapitre explique dans quelle mesure et sous quelles conditions l'État peut intervenir dans le but de protéger et de sauvegarder le patrimoine culturel matériel immobile. Les mesures législatives que l'Union européenne et la Roumanie prennent dans le domaine de la culture et du patrimoine sont envisagées à cet effet. Le dernier chapitre de l'article suit le cas du Musée d'art de Cluj-Napoca et analyse quelles peuvent être les résolutions concernant les conflits de rétrocession dans le cas des édifices du patrimoine national.

Éthique du patrimoine culturel. Approches conceptuelles concernant la propriété du patrimoine culturel

Le concept de bien culturel est apparu pour la première fois dans le contexte des conflits internationaux qui détruisaient systématiquement des objets patrimoniaux tels que des monuments, des bâtiments, des objets d'art, des artefacts etc. Dans le contexte des conflits armés de la première moitié du XX^e siècle, la Convention de La Haye du 14 mai 1954 fixe le cadre juridique des biens culturels et les normes de régulation et de protection du patrimoine culturel dans le cadre des conflits armés. Selon celle-ci, les biens culturels recouvrent :

(a) les biens mobiles ou immobiliers d'une grande importance pour le patrimoine culturel de chacun tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, qu'ils soient religieux ou laïques ; sites archéologiques ; ensembles de bâtiments qui, dans leur ensemble, ont un caractère historique ou artistique ; œuvres d'art ; manuscrits, livres et autres objets d'art ; ainsi que des collections scientifiques et d'importantes collections de livres ou d'archives ; (b) les bâtiments dont la destination principale et effective est la préservation ou l'exposition des biens culturels définis à l'alinéa (a), tels que les musées, les grandes bibliothèques et archives et les abris destinés à sauvegarder, en cas de conflit armé, des biens culturels mobiles définis à l'alinéa a) ; (c) les centres contenant une grande quantité de biens culturels tels que définis en (a) et (b). (UNESCO, 1954 :3).

Une perspective académique valable sur la propriété du patrimoine culturel vient de John Henry Merryman, qui propose deux approches conceptuelles différentes de la propriété culturelle : le nationalisme culturel et l'internationalisme culturel (Merryman, 1986 : 831-853). Le nationalisme culturel traite le patrimoine culturel comme faisant partie des biens nationaux communs. Cette approche donne aux pays le droit d'attribuer des caractéristiques nationales au patrimoine culturel, quel qu'en soit l'emplacement ou le propriétaire (Merryman, 1986 : 832). Ainsi, le contrôle de l'État sur l'exportation des biens patrimoniaux est légitime, en limitant ou en restreignant partiellement ou totalement les exportations (UNESCO, 1970). Cette approche nationaliste des biens culturels repose sur le concept selon lequel les biens culturels sont justifiés par l'idée d'identité culturelle - quelque chose qui n' « appartient » pas à un groupe culturel, mais fait plutôt partie de ce groupe, sans quoi l'identité du groupe même peut être perturbée (Harding, 1997 : 751).

D'autre part, l'internationalisme culturel, qualifié dans la littérature spécialisée de « cosmopolite » (Appiah, 2006 : 214), décrit la valeur universelle de la culture - chaque culture est une composante de la Culture Humaine Universelle et

ne peut pas être séparée des autres parties. Selon cette perspective, le patrimoine culturel appartient à toute l'humanité et l'accès à celui-ci ne peut/ne doit pas être restreint pour aucun des bénéficiaires possibles. La question éthique qui se pose dans ce contexte est : qui est-ce qui profite du patrimoine et quels sont ces bénéfices ? Une réponse à cette question peut être formulée sous l'égide du concept de valeur personnelle vs. valeur impersonnelle du patrimoine culturel. Ce concept présente deux formes différentes de patrimoine culturel et analyse un élément du patrimoine sous deux angles différents. En se référant à la première classification, la valeur impersonnelle d'un objet patrimonial est donnée par ce que cet objet signifie pour l'humanité en général (la Statue de Zeus sur l'Olympe ou la Pyramide de Khéops étant deux exemples représentatifs en ce sens), tandis qu'une peinture reçue comme héritage d'un arrière-grand-père ou un collier de perles porté par plus de quatre générations de la même famille sont des objets avec une valeur patrimoniale plutôt personnelle. À l'autre bout de la théorie, on peut être d'accord avec l'idée que la statue de Zeus sur l'Olympe a une plus grande valeur historique, éthique et culturelle pour les Grecs, ou les Européens, que pour des cultures plus lointaines telles que celles de l'Amérique, l'Afrique ou l'Asie.

Bien que ces distinctions semblent intuitives à première vue, pendant des siècles, les gens ont lutté pour parvenir à un consensus sur la propriété du patrimoine culturel d'un point de vue éthique et juridique. Si l'on considère, unilatéralement, que le patrimoine culturel appartient à des groupes culturels, alors les questions qui se posent sont : Qui forme ces groupes culturels ? Quelle est leur capacité à conserver et à protéger le patrimoine ? Quelles sont ces caractéristiques qui empêchent certaines personnes de faire partie des groupes culturels ? En essayant de répondre à ces questions, des éléments d'identité culturelle commencent à émerger en relation avec les biens culturels. Et si l'éthique des biens culturels est une éthique à plusieurs niveaux et facettes, on remarquera qu'elle ne se compare pas en complexité à l'éthique de l'identité culturelle. Mais parce que le sujet est bien trop vaste pour être pleinement traité dans les pages de cet ouvrage et vu que certains éléments théoriques de l'identité culturelle sont nécessaires à la compréhension des biens culturels, nous nous limiterons à ces derniers.

L'identité culturelle joue un rôle important dans le processus de revendication de la propriété culturelle du patrimoine. Celle-ci est définie par des chercheurs (Cuno, 2001 ; Appiah, 1994 ; Fricker, 2007) en considérant deux catégories d'identité : personnelle et collective. L'identité culturelle personnelle a peu à faire avec le patrimoine, étant plutôt associée à la philosophie, à la psychologie ou à la biologie humaine. L'identité collective, en revanche, est ce sentiment qui rassemble les gens, qui leur donne le sentiment d'appartenir à une communauté et qui, le plus

souvent, fait partie intégrante de ce qu'ils sont lorsqu'ils se retrouvent dans un collectif. Les biens culturels sont compris dans le contexte de l'identité collective comme « non pas quelque chose qui appartient à un groupe culturel spécifique, mais quelque chose qui lui appartient, qui fait partie intégrante de son identité culturelle » (Cuno, 2001 : 85).

Partant de cette idée, il est important d'analyser la manière dont ces théories sont transposées dans la pratique du patrimoine culturel, ainsi que la mesure dans laquelle elles sont soutenues législativement dans des pays comme la Roumanie.

La capacité de l'État à intervenir pour protéger le patrimoine culturel. Le droit de préemption en Roumanie et ses implications

Selon la législation en vigueur en Roumanie, le Ministère de la Culture est responsable de la protection, de la préservation et de la restauration du patrimoine culturel national, régional et local. Au niveau théorique, le système de gestion du patrimoine culturel est un système complexe, semi-décentralisé, basé sur la coopération interinstitutionnelle et qui tient compte de la spécificité de chaque région. Il existe des commissions spécialisées pour chaque type de patrimoine (mobile, immobile, matériel et immatériel), des centres culturels et des commissions d'administration zonale du patrimoine, des directions départementales de la culture, le tout dans le but d'une mise en œuvre plus efficace des projets de protection et de préservation du patrimoine. Au niveau du Ministère, l'activité est divisée en activité de consultation et activité de mise en œuvre. L'activité de consultation est divisée en quatre commissions (une pour le patrimoine culturel mobile et immatériel, et deux pour le patrimoine culturel immobile). L'activité de mise en œuvre incombe exclusivement à l'Institut national du patrimoine.

Quant aux règles nationales qui régissent les activités patrimoniales, elles sont nombreuses et réparties par types de patrimoine. Uniquement pour les musées et le patrimoine culturel mobile, il existe aujourd'hui plus de 25 lois et décisions gouvernementales en vigueur qui visent à établir des normes et des méthodologies concernant l'activité des musées et la gestion du patrimoine culturel mobile. À ceux-ci s'ajoutent neuf lois/DG sur le patrimoine culturel immobile et six lois/DG sur le patrimoine immatériel.

Afin de protéger le patrimoine culturel en propriété privée, l'État a la possibilité d'exercer son droit de préemption. Selon la loi no. 422/2001 (la loi fondamentale du patrimoine culturel en Roumanie, avec tous les amendements ultérieurs), le patrimoine culturel national en propriété privée a un statut spécial. Selon l'art. 4 :

Les monuments historiques appartenant à des personnes physiques ou morales de droit privé ne peuvent être vendus que dans les conditions d'exercice du droit de préemption de l'État roumain, par l'intermédiaire du Ministère de la culture et du patrimoine national, pour les monuments historiques classés dans le groupe A, ou par l'intermédiaire des services publics déconcentrés du ministère de la culture et du patrimoine national, pour les monuments historiques classés dans le groupe B, ou des unités administratives-territoriales, selon le cas, conformément à la présente loi, sous peine de nullité absolue de la vente.

Cet article donne à l'État le droit de racheter le monument du patrimoine historique et de le mettre en administration. L'État peut choisir dans de telles circonstances de faire usage du droit de préemption, d'y renoncer ou de ne pas répondre à la demande d'exercice du droit. La différence entre ces deux derniers cas est que, une fois avoir renoncé au droit de préemption, l'État ne peut plus l'exercer en cas de vente future, tandis que, s'il ne donne pas suite à la demande d'exercice du droit de préemption, lors d'une première vente du bien, il peut toujours le faire dans le cas des ventes futures.

L'existence de ce droit de préemption dans la législation roumaine est justifiée par la nécessité que l'État exerce un contrôle sur les actions entreprises dans le domaine du patrimoine culturel. L'État peut renoncer au droit de préemption en invoquant un seul motif : le manque de fonds pour l'achat du bien. Les autres motifs invoqués par l'État ne peuvent pas être pris en compte, les monuments auxquels s'applique ce droit étant considérés comme importants pour les autorités et les citoyens.

La résolution du conflit dans l'affaire de la propriété culturelle sur le bâtiment du Musée d'art de Cluj-Napoca

Le Musée d'Art de Cluj-Napoca opère dans les locaux du Palais Bánffy, l'un des édifices baroques les plus importants de la ville, représentatif de l'architecture du XVIII^e siècle en Roumanie. Le palais a été construit dans la période 1774-1785, par l'architecte Johann Eberhard Blaumann, pour être la résidence du comte Bánffy György, mais il change de destination au cours de l'histoire, se transformant en casino national, immeuble résidentiel, espace commercial et même cinéma pendant une courte période en 1925. Depuis 1956, ce palais abrite le musée d'art, étant inscrit comme monument historique de valeur nationale sur la liste de l'Institut national du patrimoine (position : 988, code LMI : CJ-II-m-A-07497). En 1999, à la suite d'un procès intenté par Paraschiva Roșca, le palais Bánffy a été perdu par le conseil départemental de Cluj, au profit de la famille Roșca, héritière du marchand Niculae

Roșca, de Săliște, département de Sibiu. L'histoire de la rétrocession est longue et couverte par toute une série de procès et d'appels entre le conseil départemental de Cluj et la famille Roșca. Bref, selon les documents présentés aux procès, Niculae Roșca a été un marchand qui, dans les années 1940, s'est lié d'amitié avec le propriétaire du palais Bánffy de l'époque, Bánffy Dionisie, à qui il aurait prêté de l'argent en échange de morceaux de la propriété possédée par celui-ci. La preuve de ces échanges a été présentée au procès sous forme de reçus, de documents olographes et de procès-verbaux, convainquant les juges d'accorder à la famille Roșca le droit aux trois quarts du palais de Bánffy. Le conseil départemental de Cluj a fait appel de la décision du tribunal, justifiant que, sur la base d'informations trouvées à la direction des archives nationales du département de Cluj, le palais de Bánffy était en possession de l'État au moment de l'échange présumé, avant le processus de nationalisation :

[...] la Commission propose de revenir sur la décision no. 45798/1947 [...] par laquelle les biens ont été soustraits au contrôle CASBI (Maison pour l'administration et la surveillance des biens ennemis) et de se réintégrer à la CASBI, en transférant les biens à la propriété de la mairie de Cluj, car v. Bánffy Adalbert n. Sárolte Montbach et Bánffy Dionisie se sont retirés avec les troupes ennemies en 1944 et ont eu une attitude anti-démocratique envers le pays et l'URSS. Jusqu'à ce que la décision soit rendue, les biens seront conservés sous la garde de la mairie, domiciliée à Cluj, département de Cluj, Rue de la liberté, en plus de toute responsabilité morale et matérielle. Les meubles seront vendus. Pour ceci nous avons rédigé le présent procès-verbal'.

Selon cette décision, même si les documents présentés à la Cour par les héritiers de Niculae Roșca étaient véridiques, ils n'auraient aucune valeur juridique, car Dionisie Bánffy n'aurait pas eu le droit de vendre/déléguer un bien qui ne lui appartenait pas d'emblée (conformément aux annexes 1, 2 et 3).

Suite à une interview avec le directeur du musée d'art de Cluj-Napoca, l'historien Lucian Năstasă-Kovacs, on apprend que les documents présentés au procès par la famille Roșca n'auraient pas de valeur juridique, car ils n'ont pas été notariés ni signés par des témoins qui puissent en attester les écrits. En plus, grâce à une recherche dans les bases de données de l'état civil de Săliște, nous apprenons qu'en 1917, sept personnes sont nées avec le nom Niculae Roșca, et les documents présentés ne fournissent pas d'informations pour identifier l'individu du procès, autre que son nom. À présent, il y a 17 familles Roșca à Săliște qui avaient un homme nommé Nicolae Roșca à l'époque.

Bien que le palais de Bánffy, dans lequel opère le musée d'art, appartienne à la famille Roșca, la mairie de Cluj-Napoca et le conseil départemental de Cluj continuent de mettre en œuvre des projets de réhabilitation et de rénovation du bâtiment. Cela est possible puisque le procès est en cours, les décisions de 1999 et 2000 du Tribunal et de la Cour d'appel de Cluj ayant été contestées par le conseil départemental. Ainsi, l'État roumain continue d'être l'administrateur du bâtiment patrimonial, par l'intermédiaire du conseil départemental de Cluj. La famille Roșca n'a pas pris possession de la propriété, justifiant devant la Cour le fait qu'elle n'avait pas les moyens d'entretenir le bâtiment et de se conformer à toutes les dispositions légales requises dans le cas d'un bâtiment inscrit au patrimoine culturel national.

Ce cas nous montre la difficulté de gérer les conflits concernant la propriété culturelle des objets patrimoniaux sous plusieurs angles. Il se pose d'abord la question de l'authenticité des héritiers de l'objet patrimonial. Dans le cas présent, il est très difficile de prouver si les survivants de la famille Roșca sont réellement les héritiers de celui qui figure dans les documents comme héritier de Dionisie Bánffy. Deuxièmement, il y a la question législative de l'octroi des droits de propriété sur les objets patrimoniaux. Avec le changement de régime d'un État, elle affecte également les questions législatives liées aux droits de propriété (qu'il s'agisse d'objets de patrimoine culturel ou non). En Roumanie, on sait que l'entre-deux-guerres, la période de la Seconde Guerre mondiale et celle d'après-guerre ont connu de nombreuses fluctuations politiques et législatives qui ont déstabilisé le fonctionnement de l'État.

Selon les mots de l'historien Lucian Năstasă-Kovacs, le principal problème dans le cas du procès concernant la propriété du palais Bánffy a été la non-implication de l'État. Cette non-implication s'est traduite par l'absence au procès à plusieurs reprises, le manque d'objections concernant les décisions du Tribunal ou de la Cour, ainsi que l'insuffisance des recherches et de la documentation pour pouvoir faire appel aux décisions des tribunaux.

Conclusion

À l'heure actuelle, l'État dispose de tous les moyens juridiques pour reprendre le procès et récupérer la propriété du palais de Bánffy. Étant donné des documents retrouvés dans les archives après le jugement définitif des tribunaux, ce procès ne semble pas très compliqué pour les autorités. Des questions éthiques subsistent, cependant : pourquoi y a-t-il cette non-implication de l'État dans les questions de patrimoine culturel ? Pourquoi la protection du patrimoine ne se retrouve-t-elle pas parmi ses priorités, malgré les déclarations des responsables ? Francesco Francioni, expert dans le domaine du patrimoine culturel international et du droit

international, déclare que c'est un devoir moral de l'humanité et des institutions étatiques de protéger sous toutes les formes possibles le patrimoine culturel reçu de nos ancêtres, car c'est le fondement sur lequel ils ont construit les États souverains, et la culture est ce qui donne la légitimité aux États en fait. (Francioni, 2004 : 1210).

Bibliographie

- Appiah, K. A. 2006. *The Ethics of Identity*. New Jersey: Princeton University Press.
- Appiah, K. A. 1994. *Race, Culture, Identity: Misunderstood Connections*. (The Tanner Lectures on Human Values), University of California at San Diego.
- Coleman, E. B. 2006. Cultural Property and Collective Identity. *Returning (to) Communities: Theory, Culture and Political Practice of the Communal*, édité par Stefan Herbrechter et Michael Higgins, Netherlands: Brill, p. 161-171, doi :10.1163/9789004325623_011.
- Cuno, J. 2001. « Museums and the Acquisition of Antiquities ». *Cardozo Arts & Entertainment Law Journal*, vol. 19, no. 1, p. 83-96.
- Francioni, F. 2004. « Beyond State Sovereignty: The Protection of Cultural Heritage as a Shared Interest of Humanity ». *Michigan Journal of International Law*, vol. 25, no. 4, p. 1209-1288.
- Fricker, M., 2007. *Epistemic Injustice: Power and the Ethics of Knowing*. Oxford et New York: Oxford University Press. doi :10.1093/acprof:oso/9780198237907.001.0001.
- Harding, S. 1997. « Justifying Repatriation of Native American Cultural Property ». *Indiana Law Journal*, vol. 72, no. 3, p. 723-774.
- Merryman, J. H. 1986. « Two Ways of Thinking About Cultural Property ». *The American Journal of International Law*, vol. 80, no. 4, p. 831-853.
- Ministère de la Culture. 2022. Instruction no. 1/2022 relative à la tenue des réunions de la CNMC, des commissions zonales des monuments historiques, de la CNA, de la Commission nationale de résolution des recours dans le domaine de l'archéologie, de la CNMC, de la CNSPCI et de la Commission nationale des monuments publics de l'environnement, en ligne. [En ligne]: http://www.cultura.ro/sites/default/files/inline-files/Instructiune%20comisii%20online_0.pdf [consulté le 29 novembre 2022].
- Parlement roumain, Loi no. 422 du 18 juillet 2001 concernant la protection des monuments historiques. [En ligne]: <https://legislatie.just.ro/Public/DetaliiDocument/29761> [consulté le 29 novembre 2022].
- UNESCO. 1954. *Convention for the Protection of Cultural Property in the Event of Armed Conflict with Regulations for the Execution of the Convention*, La Haye. [En ligne]: <https://en.unesco.org/protecting-heritage/convention-and-protocols/1954-convention> [consulté le 22 novembre 2022].
- United Nations Human Rights. 2011. *A cultural rights approach to heritage. Special Rapporteur in the field of cultural rights*. [En ligne]: <https://www.ohchr.org/en/special-procedures/sr-cultural-rights/cultural-rights-approach-heritage> [consulté le 22 novembre 2022].

Note

1. Selon Monitorului Oficial, « Lege nr. 91 din 9 februarie 1945 pentru înființarea Casei de Administrare și Supraveghere a Bunurilor Inamice ».



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Les Accords de Minsk. Une analyse des facteurs ayant conduit à l'échec des négociations de paix

Alexandru Gheorghe Mocernac

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

alexandru.mocernac@ubbcluj.ro

<https://orcid.org/0000-0002-5157-7593>

Reçu le 07-11-2022 / Évalué le 18-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

Les accords de Minsk, signés par l'Ukraine et les dirigeants des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, représentent un tournant dans le conflit de la région du Donbass en Ukraine, car à ce moment-là les parties au conflit et la communauté internationale ont compris l'ampleur du conflit et le fait que sa résolution pacifique était beaucoup plus difficile que prévu. Beaucoup de facteurs ont eu un effet sur la mise en œuvre des dispositions des deux accords, commençant par la manière dont ils ont été conclus, continuant par le moment de leur signature et les parties qui les ont signés, finissant par la manière dont ils ont été perçus par les combattants et les citoyens.

Mots-clés : gestion des conflits, propagande, souveraineté territoriale, échec, Europe de l'Est

Acordurile de la Minsk.

O analiză a factorilor care au dus la eșecul acestora

Rezumat

Acordurile de la Minsk, încheiate între Ucraina și liderii Republicilor Populare Donetsk și Lugansk, reprezintă un punct de cotitură în cadrul conflictului din regiunea Donbass, Ucraina, deoarece în acel moment atât părțile implicate în conflict cât și comunitatea internațională au înțeles amplitudinea acestui conflict, precum și faptul că soluționarea pașnică a acestuia este cu mult mai dificilă decât se anticipase. De la modul în care au fost încheiate, la momentul ales pentru semnarea lor, la părțile care au semnat acordurile și până la felul în care au fost percepute de către combatanți dar și de către cetățeni, toate aceste lucruri au avut un efect asupra implementării prevederilor celor două acorduri.

Cuvinte-cheie: managementul conflictelor, propagandă, suveranitate teritorială, eșec, Europa de Est

**The Minsk Agreements.
An analysis of the factors that led to their failure**

Abstract

The Minsk agreements concluded between Ukraine and the leaders of the Donetsk and Lugansk People's Republics marked a turning point in the conflict in the Donbass region, Ukraine, because at that moment both the parties involved in the conflict and the international community understood the magnitude of this conflict, as well as the fact that peaceful resolution was much more difficult than anticipated. From how they were concluded, to the time chosen to sign them, the parties who signed the agreements and the way they were perceived by the combatants and citizens, all such aspects had an effect on the implementation of the provisions of the two agreements.

Keywords: conflict management, propaganda, territorial sovereignty, failure, Eastern Europe

Introduction

Depuis 2014, date à laquelle la Fédération de Russie a annexé la péninsule de Crimée, puis lorsque les hostilités ont éclaté dans l'est de l'Ukraine, notamment dans les régions de Donetsk et de Lougansk entre les forces militaires russes ou séparatistes et l'Ukraine, la souveraineté territoriale et l'orientation géopolitique de l'Ukraine sont devenues des sujets importants étudiés par des spécialistes de différents domaines.

En tant que jeune État démocratique qui a longtemps été sous l'influence politique de la Fédération de Russie et qui s'est récemment tourné vers l'Occident, l'Ukraine représente un type particulier d'État qui lutte pour sortir de l'ombre de la Russie, ainsi que pour adopter un système qui apportera de la prospérité à ses citoyens.

En raison de sa situation géographique et de ses ressources riches, l'Ukraine représente un point stratégique dans le contexte géopolitique régional et international. Les États occidentaux, étant conscients de ce fait, ont soutenu l'État ukrainien, en lui offrant des perspectives de développement et en l'incluant dans les organisations internationales en tant qu'État associé ou même partenaire. Cela a provoqué des craintes dans la Fédération de Russie, qui a condamné à plusieurs reprises l'Occident pour avoir élargi sa sphère d'influence à proximité de ses frontières. Ainsi, le régime de Vladimir Poutine a lancé une campagne de propagande contre l'État ukrainien, basée sur des considérations ethniques, étant donné le fait que sur le territoire de l'Ukraine il existe une communauté ethnique russe considérable. Cette situation a culminé en 2014, après la révolution en Ukraine,

connue sous le nom d'Euromaïdan, par l'annexion de la péninsule de Crimée et le déclenchement du conflit dans la région du Donbass.

De nos jours, huit ans après ces événements, au milieu d'un nouveau conflit lancé par la Fédération de Russie sur le territoire de l'Ukraine avec l'invasion à grande échelle commencée le 24 février 2022, nous devons nous demander comment on est arrivé à la situation actuelle, vu que depuis 2014, deux accords ont été signés entre les parties belligérantes et que plusieurs cycles de négociations ont eu lieu pour trouver une solution commune, qui pourrait mettre fin au conflit. Dans ce sens, l'objectif du présent article est d'analyser les deux accords conclus à Minsk en 2014 et en 2015, afin d'observer comment les acteurs impliqués se sont positionnés, ainsi que les raisons de l'échec de leur mise en œuvre.

Présentation des événements

Avant de commencer l'analyse des deux accords conclus à Minsk, il est indispensable de présenter les événements de 2014, qui ont conduit à la nécessité de négocier et de conclure un accord. À la fin de la révolution ukrainienne en 2014, des forces armées bien équipées, portant des uniformes de la Fédération de Russie mais sans symboles d'identification, ont occupé les infrastructures-clés de la région de Crimée, ainsi que les bâtiments des pouvoirs publics ukrainiens dans la péninsule. Cette révolution est symboliquement nommée « Euromaïdan », parce qu'elle a commencé à la suite du refus de l'ancien président Viktor Ianoukovytch de signer l'accord d'association de l'Ukraine avec l'Union européenne. À l'époque, il n'était pas clair si les forces armées séparatistes appartenaient à un autre État, ou s'il s'agissait d'un conflit de sécession interne. Pourtant, lorsque le conflit s'est intensifié, et vu que les forces militaires russes ont créé un blocus le long de la côte de la mer Noire ainsi que dans le port ukrainien de Sébastopol, les choses ont commencé à devenir claires, et la communauté internationale a compris le fait qu'il s'agissait d'une grave violation du droit international (Tancredi, 2014 : 6-7).

Après avoir occupé les positions-clés dans la péninsule de Crimée et la ville de Sébastopol, les séparatistes pro-russes ont forcé les autorités régionales à déclarer l'indépendance de la région face à l'Ukraine. Ensuite, le 15 mars 2014 ils ont organisé un référendum afin d'unir cette région avec la Fédération de Russie. Conformément aux résultats fournis par les forces séparatistes, le résultat du référendum était catégoriquement pour l'annexion de la péninsule de Crimée à la Fédération de Russie (O'Connell, 2017 : 2). Malgré toutes les réactions venant des États occidentaux ainsi que des organisations internationales condamnant le référendum et niant son applicabilité, le président russe Vladimir Poutine a officiellement déclaré le fait

que la Fédération de Russie avait annexé la péninsule de Crimée, le 18 mars 2014. Ainsi, il a mis fin à la première étape de son plan impérialiste, étape qui lui a valu des sanctions économiques de la part des États-Unis d'Amérique, de l'Union européenne et de leurs partenaires.

Pendant que les actions des séparatistes pro-russes et des forces armées « inconnues » de la péninsule de Crimée étaient mises en pratique, la deuxième étape du plan impérialiste de la Fédération de Russie a commencé, notamment l'annexion de la région du Donbass en Ukraine, région avec laquelle l'État russe partage une frontière de près de 920 kilomètres. Ainsi, dans l'est de l'Ukraine, dans la région du Donbass, qui comprend les oblasts (départements) de Donetsk et Lougansk, de petits conflits locaux entre les défenseurs pro-russes et les défenseurs de la révolution Euromaïdan ont éclaté. Au départ, ces conflits étaient de faible intensité, mais ils se sont rapidement intensifiés une fois que la péninsule de Crimée a été « sécurisée » par la Fédération de Russie, de sorte que les forces gouvernementales ukrainiennes ont dû intervenir. Cependant, les partisans pro-russes ont réussi à occuper les bâtiments gouvernementaux dans plusieurs régions, telles que Donetsk, Lougansk et Sloviansk. De plus, ils ont réussi à contrôler les points de passage frontaliers avec la Russie. Profitant de la faible réaction du gouvernement ukrainien, qui n'était alors pas prêt à faire face à une agression militaire, les forces pro-russes de Donetsk et de Lougansk, suivant le modèle de celles de la péninsule de Crimée, ont déclaré en avril 2014 la création des Républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, en tant qu'organismes indépendants de l'Ukraine. Ensuite, elles ont continué par l'organisation d'un référendum dans les deux régions, le 11 mai 2014, afin de « décider » l'union avec la Fédération de Russie (Fischer, 2019 : 9). Tout comme dans le cas du référendum de la péninsule de Crimée, les résultats fournis par les séparatistes pro-russes ont montré une proportion majeure d'électeurs en faveur de l'union avec la Fédération de Russie. Toutefois, la majorité des États occidentaux ont de nouveau condamné ces référendums ainsi que leurs résultats, remettant en cause le décompte des voix, ainsi que la liberté des citoyens d'exprimer leur opinion. Une fois conclus, ces référendums ont été officiellement reconnus par la Fédération de Russie et ratifiés par la Douma d'État. D'autre part, le gouvernement de Kiev a sévèrement attaqué le résultat du référendum et la décision de l'État voisin de reconnaître les deux républiques séparatistes de Donetsk et de Lougansk. De plus, l'Ukraine s'est lancée dans une campagne de reconquête des territoires occupés par les séparatistes et, en juillet 2014, les forces ukrainiennes avaient réussi à récupérer une bonne partie du territoire initialement perdu. Cependant, suivant la rhétorique habituelle de défense des citoyens russes où qu'ils se trouvent, la Fédération de Russie est intervenue

en complétant le transport de ressources militaires, et en envoyant des unités de combat pour soutenir les régions séparatistes, modifiant ainsi significativement le sort du conflit en sa faveur (O'Connell, 2017 : 3).

L'identification du besoin de négociation

Avec l'escalade du conflit dans la région du Donbass entre les forces de l'armée ukrainienne et les séparatistes pro-russes, qui a affecté considérablement la vie des civils dans la zone de conflit, il est devenu nécessaire pour les parties de négocier afin de réduire les dommages causés, ou de trouver une solution pour résoudre le conflit.

Cependant, selon la littérature, afin de parvenir à un accord commun minimum, il est nécessaire de trouver une « zone d'accord possible » (en anglais : « zone of possible agreement »), plus exactement une zone d'intérêt commun pour les combattants, dans laquelle les parties identifient leurs objectifs les plus proches des objectifs de leurs partenaires de négociation. Pour que les négociations aboutissent, les parties doivent être convaincues que le partenaire de négociation est prêt à répondre à leurs concessions par d'autres concessions (Zartman, 2000 : 231). Dans tout ce processus d'identification d'une zone d'accord possible, le moment des négociations est extrêmement important par rapport au déclenchement du conflit. Plus exactement, les parties à un conflit qui se croient dans une impasse sont généralement plus ouvertes à l'identification d'une zone d'accord possible, en faisant des concessions aux parties qui se considèrent supérieures et qui sont convaincues qu'elles parviendront à vaincre la partie adverse. Ce modèle s'applique aux premiers stades d'un conflit. D'autre part, lorsqu'un conflit progresse dans le temps, et que les parties concernées commencent à se causer mutuellement des dommages importants, il est possible qu'un accord devienne de moins en moins probable. La principale raison de ce phénomène est qu'un accord avec un adversaire qui a causé de graves dommages aurait des effets négatifs sur l'électorat (Åtland, 2020 : 4).

Dans cette optique, nous devons examiner quelle était la meilleure solution de repli (MeSoRe, en anglais : BATNA - « The best alternative to a negotiated agreement »), les domaines dans lesquels les parties au conflit pouvaient s'entendre, ainsi que les questions sur lesquelles les parties concernées n'auraient pas été disposées à faire de concessions. Pourtant, avant de parler des objectifs des parties impliquées, nous devons mentionner qu'outre l'Ukraine et les deux régions séparatistes autoproclamées, la Russie doit aussi être considérée comme cobelligérante, car elle a soutenu la mission des séparatistes par des ressources matérielles et environ 9 000 soldats, selon une étude du RUSI (Sutyagin, 2015 : 4).

Ainsi, pour le gouvernement de Kiev, la meilleure solution de repli était de revenir à la situation *de facto* d'avant avril 2014 (avant le début du conflit dans la région du Donbass). Cette alternative implique le retour des régions indépendantes autoproclamées, sous le contrôle du gouvernement ukrainien, ainsi que la punition des séparatistes pro-russes selon les lois actuelles de l'État ukrainien. Nous pouvons affirmer que la meilleure solution de repli pour les Ukrainiens coïncide avec l'objectif fixé par les dirigeants ukrainiens dans ce conflit. Des questions telles que l'indépendance des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk ou la fédéralisation du territoire ukrainien ne peuvent être considérées comme des concessions de la part de l'Ukraine. Pour les séparatistes pro-russes contrôlant les deux républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, la meilleure solution de repli aurait été la reconnaissance de l'indépendance des républiques par le gouvernement de Kiev et la communauté internationale, ainsi que leur annexion à la Fédération de Russie. Donc, pour les séparatistes pro-russes de Donetsk et de Lougansk, la remise du contrôle des deux régions au gouvernement ukrainien aurait été un résultat inacceptable. Pour la troisième partie impliquée dans le conflit, la Fédération de Russie, la meilleure solution de repli aurait été la reconnaissance des deux républiques populaires de Donetsk et de Lougansk par l'Ukraine, l'affaiblissement du régime de Kiev, qui a pris une voie pro-occidentale au détriment de la Fédération de Russie après l'Euromaïdan, l'augmentation de l'influence russe dans la politique de l'État ukrainien, ainsi que la fédéralisation de l'État ukrainien. Pour la Fédération de Russie, tout comme dans le cas des séparatistes pro-russes, le retour à la situation antérieure au conflit aurait été un résultat inacceptable, car cela implique le contrôle du Donbass par les Ukrainiens (Atland, 2020 : 8).

Une fois que les objectifs des parties impliquées dans la négociation ont été identifiés, ainsi que les questions sur lesquelles les belligérants ne pourraient pas faire de concessions, il faut établir les zones d'accord possible. Comme le souligne Atland (2020) dans son article « Destined for deadlock ? Russia, Ukraine, and the fulfilled Minsk agreements », les zones dans lesquelles un accord pourrait être conclu entre les deux États sont les suivants : cessez-le-feu et désescalade progressive ; surveillance internationale de la situation ; échange de prisonniers ; discussions sur le statut futur des deux républiques populaires ; réforme constitutionnelle en Ukraine. Bien que ces éléments soient identifiés par Atland comme des points de départ des futures négociations, la réforme constitutionnelle de l'Ukraine peut être remise en question, car une réforme constitutionnelle acceptant le statut des deux républiques, ou permettant un changement du statut administratif de l'État ukrainien, ainsi que toute évolution vers la fédéralisation, entraînerait une augmentation de la sphère d'influence de la Russie dans les points-clés de l'État, ce

qui déstabiliserait le *statu quo*, et augmenterait les chances d'un nouveau conflit. Par ailleurs, selon les lois de l'État ukrainien, les réformes constitutionnelles doivent être approuvées par un référendum, donc les chances de réussite d'un tel essai diminuent considérablement.

Les accords de Minsk

Depuis le début du conflit de Donbass, cinq documents pertinents ont été adoptés qui auraient pu conduire à un cessez-le-feu, à savoir : la « Déclaration commune » de Genève (17 avril 2014), le plan de paix du président ukrainien Petro Porochenko (juin 2014), le premier accord de Minsk (5 septembre 2014), le deuxième accord de Minsk (12 février 2015) et la « formule Steinmeier » (octobre 2015). Bien que chacun des documents mentionnés cherche d'une manière ou d'une autre à mettre fin à ce conflit, dans le cadre de cet article nous mettrons l'accent sur les deux accords signés à Minsk, au Belarus.

Le premier accord de Minsk, signé le 5 septembre 2014, est intervenu alors que les séparatistes pro-russes, soutenus par l'armée russe, gagnaient de plus en plus de territoires face à l'armée ukrainienne désorientée. La nécessité de négocier de la part de l'État ukrainien était évidente à ce moment-là. Sous la pression de la communauté internationale, qui a imposé des sanctions supplémentaires à la Fédération de Russie, les parties ont convenu du besoin d'entamer des négociations. Un fait important à mentionner dans ce chapitre est que, bien qu'elle ait été bien évidemment impliquée dans le conflit, la Fédération de Russie a toujours nié toute implication dans le conflit armé, y compris par les ressources humaines ou matérielles offertes aux séparatistes pro-russes. Ainsi, en acceptant la nécessité de négocier et par l'apparente ouverture manifestée à l'égard de la solution vouée à mettre fin au conflit en Ukraine, la Russie est apparue comme un État qui respecte les traités internationaux et qui s'inquiète du sort des citoyens des régions en conflit.

Les discussions de pré-négociation de l'accord de Minsk se sont déroulées sous l'égide du format Normandie, ce qui signifie une réunion diplomatique au plus haut niveau entre les chefs d'État ou du gouvernement de l'Ukraine, de la Fédération de Russie, de l'Allemagne et de la France. Cela a abouti à la rédaction des 12 points signés par le groupe de contact trilatéral (la Russie, l'Ukraine et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) et par les dirigeants des deux républiques séparatistes, Alexander Khodakovsky et Igor Plotnitskiy.

Les principaux points signés à Minsk portaient sur des mesures de sécurité telles que le cessez-le-feu mutuel et l'autorisation de la surveillance par l'OSCE, le retrait

des formations militaires illégales, des armes lourdes ainsi que des mercenaires de la zone de conflit, mais aussi sur des mesures politiques proposant la décentralisation du pouvoir en Ukraine par une modification de la Constitution, l'octroi par l'Ukraine d'un statut spécial aux régions séparatistes, la garantie d'élections locales dans les républiques populaires de Donetsk et de Lougansk conformément à la loi électorale ukrainienne. Les sous-points portaient sur la revitalisation économique de l'ensemble de la région du Donbass, l'intervention humanitaire en faveur des civils de la région, l'établissement d'un échange de prisonniers, l'interdiction de punir légalement les personnes ayant pris part aux événements et l'implication des parties dans la poursuite d'un dialogue inclusif (Premier accord de Minsk).

Nous pouvons observer que la plupart des 12 points du premier accord de Minsk tournent autour des mesures sécuritaires et politiques. Pourtant, si les mesures sécuritaires incluent toutes les parties au conflit et les aident d'une manière équilibrée, les mesures politiques semblent désavantager l'État ukrainien. Autrement dit, l'accord de Minsk a proposé de mettre fin au conflit en conférant aux deux républiques populaires de Donetsk et de Lougansk un statut spécial à la suite d'une modification de la Constitution ukrainienne. Pour cette raison même, l'ancien président Leonid Koutchma, le délégué de l'État ukrainien pour la signature de l'accord de Minsk, a été fortement critiqué par les Ukrainiens pour avoir signé un accord « désavantageux ». Les Ukrainiens ont remis en question la légitimité de l'accord aussi étant donné le fait qu'il a été signé par Leonid Koutchma, qui à l'époque n'occupait pas une position dans l'État ukrainien qui lui aurait permis de signer un tel accord international. De surcroît, les Ukrainiens ont également condamné la signature de l'accord par les dirigeants des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, en essayant de diminuer la légitimité de l'accord, ceux-ci étant des personnes autoproclamées dans ces fonctions, qui ne sont reconnues par aucun État (Wittke, 2019 : 268). Compte tenu de la situation *de facto* en Ukraine au moment de la signature du premier accord de Minsk, nous pouvons affirmer que la Fédération de Russie et les dirigeants des régions séparatistes ont pu négocier à partir d'une position supérieure et que les autorités de Kiev ont choisi de régler le conflit à tout prix.

Malgré les espoirs de l'Occident de voir l'accord de Minsk mettre fin au conflit dans le Donbass, la mise en œuvre de l'accord a été problématique. Le point principal, à savoir le cessez-le-feu, et donc la fin des hostilités, a immédiatement été violé dans les jours qui ont suivi la signature de l'accord. De plus, la mobilisation du Parlement ukrainien pour accorder un statut spécial aux régions populaires de Donetsk et de Lougansk a été retardée, tout comme l'amendement de la Constitution. D'autre part, en novembre 2014, les dirigeants séparatistes ont

organisé des élections locales dans les régions contrôlées par eux, sans respecter le paragraphe 9 de l'accord de Minsk, qui stipulait que les élections dans les deux républiques populaires seraient organisées selon le système électoral ukrainien. Compte tenu de ces faits, nous pouvons dire qu'à part les échanges des prisonniers et une certaine diminution temporaire de l'intensité du conflit, les dispositions de l'accord de Minsk ont été ignorées par les belligérants.

Selon le président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, la principale raison de l'échec de l'accord de Minsk est liée au refus des autorités ukrainiennes de discuter d'une manière directe avec les représentants des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk. Cependant, un tel comportement de la part d'un État dont l'intégrité territoriale est menacée par une entité non étatique est inhabituel, car si l'Ukraine avait tenu des négociations directes avec les dirigeants séparatistes, elle leur aurait donné la reconnaissance symbolique dont ils avaient besoin pour se faire respecter (Wittke, 2019 : 269).

Suite à l'escalade du conflit au début de l'année 2015, un nouveau cycle de négociations a eu lieu dans le format Normandie, ainsi que dans le groupe de contact trilatéral. À la suite de ces négociations, l'accord de Minsk II a été signé par le groupe de contact trilatéral le 12 février 2015. Ce document contenait 13 points, et il a repris et complété la plupart des points énoncés dans le premier accord de Minsk. La nouveauté de l'accord de Minsk II était qu'il a proposé des instructions claires, y compris la date et l'heure exacte de certaines actions, contrairement au premier accord signé à Minsk. Par exemple, en ce qui concerne le cessez-le-feu total dans la région du Donbass, l'accord de Minsk II stipule que ce point sera « strictement mis en œuvre à partir de 00h00 (heure de Kiev) le 15 février 2015 » (Accord de Minsk II).

Dans le même ordre d'idée, Minsk II donne des instructions claires concernant l'organisation des élections locales, sur la forme que doit prendre la réforme constitutionnelle, en mettant l'accent sur la décentralisation du pouvoir, tout comme sur la prise de contrôle de la zone frontalière par l'État ukrainien. Un point intéressant de cet accord est notamment le dernier paragraphe, dans lequel la future initialisation des groupes de travail est précisée, dont le but est la mise en œuvre de l'accord de Minsk II, sous la forme du groupe de contact trilatéral (Accord de Minsk II). Un tel groupe veillerait au respect des points convenus lors des négociations, ainsi qu'aux délais de leur mise en œuvre, ce qui conduirait finalement à un climat de paix.

L'État ukrainien a eu une attitude ouverte face à la mise en œuvre des dispositions de l'accord. Ainsi, immédiatement après sa signature, une législation réglementant

l'autonomie locale dans les régions orientales de l'Ukraine a été proposée pour approbation. Cette proposition législative a été acceptée par la Cour constitutionnelle de l'Ukraine, qui est l'organe qui veille au respect des propositions de la Constitution. Puis, en août 2015, les dispositions ont été votées par Verkhovna Rada (Parlement ukrainien) en première lecture. Pourtant, l'ouverture des dirigeants politiques ukrainiens à respecter les dispositions signées à Minsk a échoué l'année même, notamment quand les citoyens ukrainiens sont descendus dans la rue pour protester devant le Parlement ukrainien contre les mesures approuvées (Wittke, 2019 : 271). Les citoyens ukrainiens connaissaient déjà leur pouvoir sur les législateurs en raison de la révolution de 2014, donc ils sont descendus dans la rue pour exprimer leur désaccord quant à l'octroi d'une sorte d'autonomie locale aux régions contrôlées par les séparatistes pro-russes. En voyant le désaccord des citoyens, les politiciens ukrainiens ont renoncé à essayer de mettre en œuvre la réforme constitutionnelle, violant ainsi l'accord de Minsk II.

Même si le deuxième accord conclu à Minsk prête plus d'attention aux détails de la mise en œuvre proprement dite des propositions de paix, il n'a eu l'effet espéré non plus, les parties ne parvenant pas à mettre en œuvre les prérogatives qu'elles avaient acceptées dans le cadre des conditions proposées. Les seuls succès de cet accord, tout comme dans le cas du premier accord de Minsk, sont les échanges de prisonniers entre la partie ukrainienne et les séparatistes pro-russes. Par conséquent, le conflit dans le sud-est de l'Ukraine a continué, affectant la vie des civils de la région, affaiblissant l'État ukrainien et amenant des sanctions à la Fédération de Russie. L'échec de l'application des accords de Minsk a facilité la perpétuation du conflit sur le territoire ukrainien, un conflit qui s'est périodiquement intensifié, et qui a ouvert la voie à l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie en février 2022.

Conclusion

Lorsque nous discutons du premier accord signé à Minsk en 2014, nous pouvons affirmer que son échec à résoudre le conflit dans le Donbass est principalement dû à la manière vague dont cet accord a été rédigé. Plus exactement, les conditions signées par les belligérants n'étaient pas accompagnées d'instructions claires sur la manière de les mettre en pratique. Les deux parties en ont profité, violant à plusieurs reprises les points stipulés dans l'accord, qui n'étaient pas en leur faveur. Outre la formulation du texte dans l'accord de Minsk I, nous devons mettre l'accent sur le fait que cet accord a été signé à un moment où les forces pro-russes gagnaient du territoire et parvenaient à repousser l'armée ukrainienne hors de la région du Donbass. Ainsi, l'Ukraine s'est trouvée dans une position inférieure en ce

qui concerne les négociations et elle a dû faire plusieurs concessions susceptibles d'affecter sa sécurité territoriale à l'avenir. Des actions telles que la reconnaissance des deux républiques populaires de Donetsk et de Lougansk, les modifications apportées à la Constitution sur la réforme régionale ou l'acquittement des dirigeants pro-russes du Donbass et de tous leurs partisans n'ont fait qu'ouvrir la voie à de nouveaux conflits visant la sécession du sud et de l'est du pays. D'autre part, le fait que les deux républiques populaires séparatistes feraient toujours partie de l'État ukrainien avec un statut spécial et ne seraient pas « annexées » à la Fédération de Russie a incité les dirigeants pro-russes du Donbass à vouloir également que l'accord de Minsk I ne soit pas appliqué. Néanmoins, toutes les parties concernées savaient qu'il était nécessaire de signer un traité, afin de justifier auprès des citoyens la tentative de régler ou même de résoudre le conflit.

Quant au deuxième accord conclu à Minsk en 2015, nous pouvons dire que, même si celui-ci contenait une description précise de la mise en œuvre des dispositions, son autorité et sa validité ont été remises en question. Plus exactement, le fait qu'il a repris la quasi-totalité des points énoncés dans l'accord de Minsk I, n'ajoutant que des détails sur sa mise en œuvre, a fortement affaibli la manière dont les combattants l'ont perçu. Une telle interdépendance entre différents accords de paix, qui reprennent le contenu des accords précédents, ne symbolise qu'un ensemble d'accords qui ont échoué, mettant en péril le succès de futures négociations (Wittke, 2019 : 270).

Au-delà de l'analyse du contenu des deux accords signés à Minsk, dont le but était de régler ou de mettre fin au conflit dans la région du Donbass, nous pouvons constater que leur échec est également dû à l'incapacité des parties impliquées à mettre effectivement en œuvre les concessions qu'elles se sont faites au cours des négociations. On peut également soupçonner un refus initial des parties de chercher une zone pour un éventuel accord, ou même l'inexistence d'une telle zone dès le départ.

Un autre facteur qui a rendu difficile la mise en œuvre des accords de Minsk est le positionnement de la Fédération de Russie en tant que médiateur plutôt que partie au conflit. La Fédération de Russie, comme il a déjà été évoqué, n'a pas avoué son implication directe dans le conflit par un soutien matériel ou humain. De plus, afin de réduire les sanctions économiques imposées par l'Occident, Vladimir Poutine n'a ni même reconnu les territoires des républiques populaires de Donetsk et de Lougansk comme étant des territoires russes, tout comme dans le cas de la péninsule de Crimée. Ce discours de neutralité maintenu par la Russie de Poutine, malgré toutes les preuves de son implication, a rendu difficile l'établissement clair des combattants, le texte des accords ne faisant ainsi référence qu'à

l'État ukrainien et aux séparatistes pro-russes. Au-delà de la difficulté d'établir des combattants, la position de médiateur de la Russie l'a transformée en un « garant » des accords, ce qui a fait de ces accords un fiasco. Un État qui a tout intérêt à ce que l'une des parties au conflit perde, et qui s'implique même dans le conflit contre une partie, devient garant des accords de paix.

La nature vague du conflit qui a eu lieu en Ukraine a constitué un autre obstacle à l'accord. On fait ici référence aux différences de discours entre l'Ukraine, en tant qu'État sur le territoire duquel se déroule ce conflit, et la Fédération de Russie, en tant qu'État soutenant les séparatistes pro-russes, ou même en tant que garant des accords de Minsk. Si l'Ukraine considère ce conflit comme inter-étatique, en accusant aussi la Fédération de Russie d'être impliquée dans par aide des combattants séparatistes, la Fédération de Russie, grâce à sa propagande, soutient l'idée que ce conflit est intra-étatique, dans lequel une région de l'Ukraine veut faire sécession. De cette façon, cette imprécision de la définition du conflit peut également être ajoutée à la liste des facteurs qui ont mené à l'échec de toute tentative de résoudre le conflit dans le Donbass d'une manière pacifique.

Les deux accords de Minsk et les autres tentatives de résolution du conflit dans le Donbass entre l'État ukrainien et les séparatistes pro-russes ont échoué au fil des années, ces tentatives étant incapables de proposer une solution de compromis acceptable pour les parties concernées. L'incapacité à identifier une zone d'accord possible, ou du moins un compromis entre les parties, a perpétué le conflit dans le sud-est de l'Ukraine, fournissant le cadre pour l'escalade future du conflit, qui a été initiée directement par la Fédération de Russie par son invasion à grande échelle de l'Ukraine, le 24 février 2022.

Bibliographie

Åtland, K. 2020. « Destined for deadlock? Russia, Ukraine, and the unfulfilled Minsk agreements ». *Post-Soviet Affairs*, vol. 36, no. 2, p. 122-139. [En ligne] :DOI: <https://doi.org/10.1080/1060586X.2020.1720443>[consulté le 26 août 2022].

Fischer, S. 2019. « The Donbas Conflict Opposing Interests and Narratives, Difficult Peace Process ». *Stiftung Wissenschaft und Politik German Institute for International and Security Affairs*, 5 avril, Berlin. [En ligne] : https://www.ssoar.info/ssoar/bitstream/handle/document/62708/ssoar-2019-fischer-The_Donbas_conflict_opposing_interests.pdf?sequence=1&isAllowed=y&lnkname=ssoar-2019-fischer-The_Donbas_conflict_opposing_interests.pdf [consulté le 27 août 2022].

O'Connell, M. E. 2017. The Crisis in Ukraine 2014. In : Corten, O., Ruys, T. (éd.), *International Law and the Use of Force: A Case-Based Approach*, Oxford University Press, Notre Dame Law School Legal Studies Research Abstract no. 1720. [En ligne] : <https://ssrn.com/abstract=2990658> [consulté le 27 août 2022].

Package of measures for the Implementation of the Minsk agreements / Ensemble de mesures pour l'application des Accords de Minsk. 2015. [En ligne] : https://peacemaker.un.org/sites/peacemaker.un.org/files/UA_150212_MinskAgreement_en.pdf [consulté le 10 septembre 2022].

Protocole sur les résultats des consultations du Groupe de contact trilatéral concernant les mesures conjointes visant à la mise en œuvre du plan de paix du président de l'Ukraine, P. Porochenko, et les initiatives du président de la Russie, V. Poutine. 2014. [En ligne] : <https://www.peaceagreements.org/viewmasterdocument/1363> [consulté le 10 septembre 2022].

Sutyagin, I. 2015. « Russian Forces in Ukraine », *RUSI Briefing Paper*. [En ligne] : https://static.rusi.org/201503_bp_russian_forces_in_ukraine_0.pdf [consulté le 02 septembre 2022].

Tancredi, A. 2014. « The Russian annexation of the Crimea: questions relating to the use of force. Questions of International Law ». *Editoriale Scientifica*, 2014, 1, p. 5-34. [En ligne] : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02421190> [consulté le 25 août 2022].

Wittke, C. 2019. « The Minsk Agreements - more than “scraps of paper”? ». *East European Politics*, vol. 35, no. 3, p. 264-290. [En ligne] : DOI: <https://doi.org/10.1080/21599165.2019.1635885> [consulté le 15 septembre 2022].

Zartman, I. W. 2000. *Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond*. In : *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington, DC: National Academy Press, p. 225-250.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Guerre du Tigré : Un conflit entre ethnonationalisme et éthiopianisme ?

Roxana Mădălina Mateș

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

matesroxana94@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0002-5258-5501>

Reçu le 08-11-2022 / Évalué le 18-11-2022 / Accepté le 06-12-2022

Résumé

L'article vise à analyser l'impact de la transition du fédéralisme ethnique à l'État-nation unitaire en Éthiopie. Bien que cette action apparemment conciliante ait dû apporter la paix et renforcer l'identité nationale dans le pays, elle n'a eu aucun impact positif sur l'unité du peuple éthiopien et cet aspect est illustré par le déroulement du conflit actuel dans la région du Tigré. Le conflit, qui est décrit dans l'article comme le symbole d'une transition ratée, peut être interprété selon les perspectives suivantes: d'une part, comme le résultat de la réaction des Tigréens à la perte de leur pouvoir ou de leur domination au sein de la fédération ethnique et d'autre part, comme le désir de l'actuel Premier ministre de consolider le contrôle de son nouveau parti. En outre, la communauté tigrée décrit cette situation comme l'intention du gouvernement de marginaliser leur groupe ethnique, en favorisant en même temps la position dominante des Amhara. Tant que des négociations interethniques et un dialogue de type consociatif n'auront pas lieu, le conflit dans le pays persistera.

Mots-clés : fédéralisme ethnique, identité nationale, conflit du Tigré, transition ratée; réconciliation

Războiul din Tigrai : Un conflict între naționalismul etnic și etiopianism ?

Rezumat

Articolul își propune să explice consecințele tranziției de la federalismul etnic la statul unitar în Etiopia. Deși se aștepta ca această acțiune să aducă pacea în țară și să reactualizeze importanța identității naționale, ea nu a avut un impact pozitiv asupra unității poporului, iar acest aspect este evidențiat prin însăși existența și desfășurarea conflictului din regiunea Tigrai. Conflictul, care reprezintă simbolul unei tranziții eșuate, poate fi interpretat în funcție de următoarele perspective: pe de o parte, ca rezultatul reacției comunității din regiunea Tigrai la pierderea puterii și dominației în cadrul federației etnice și pe de altă parte, ca dorința actualului prim-ministru de a consolida controlul impus de noul său partid. De asemenea, comunitatea din Tigrai descrie situația drept rezultatul unei strategii de marginalizare conduse de guvern, care favorizează totodată poziția dominantă a grupului etnic Amhara. Atât timp cât negocierile interetnice și un dialog care să îmbrățișeze

principiile consociaționalismului nu se vor concretiza, conflictul din Etiopia va persista.

Cuvinte-cheie: federalism etnic, identitate națională, conflictul din Tigray, tranziție eşuată, reconciliere

Ethiopia's Tigray Conflict: A dispute between Ethnonationalism and pan-Ethiopianism?

Abstract

The article aims to explain the consequences of the transition from ethnic federalism to the unitary nation state in Ethiopia. Although this apparently conciliatory action was expected to bring peace and prosperity and to strengthen the national identity in the country, it did not have any positive impact on the unity of the Ethiopian people, an aspect which can be illustrated through the existence and unfolding of the current conflict in the Tigray Region. The conflict, which represents the symbol of a failed transition, can be interpreted according to the following perspectives: on the one hand, as a result of the Tigrayans' reaction to their loss of power or domination within the ethnic federation and on the other hand, as the need of the current Prime Minister to strengthen the control of his newly established party. Moreover, the Tigrayan community describes this situation as the government's intention to marginalize their specific ethnic group, by favouring at the same time the Amhara's dominant position. As long as inter-ethnic negotiations and a consociational type of dialogue are not held, the conflict in the country will persist.

Keywords: ethnic federalism, national identity, Tigray conflict, failed transition; reconciliation

Le contexte du conflit dans la région du Tigré

Bien que l'Éthiopie ait réussi à échapper à la domination coloniale européenne, étant considérée comme un symbole de l'indépendance africaine, la littérature présentant la situation socio-politique du pays décrit la population éthiopienne comme emprisonnée et opprimée par rapport aux divers régimes tumultueux du pays (Olika, 2012 : 68). Une image générale de l'histoire éthiopienne illustre l'évolution violente du pays, marquée par une myriade d'antagonismes entre les principaux groupes ethniques. L'Éthiopie compte plus de 80 groupes ethniques, les groupes dominants étant représentés par les Oromos, les Amharas et les Tigréens. Alors que les communautés des Oromo et des Amhara représentent 34,5 pour cent, respectivement 26,9 pour cent de la population, le groupe des Tigréens représente 6,1 % (Pellet, 2021 : 11). Bien que minoritaire, l'ethnie tigréenne a pris une position ferme contre la décision du Premier ministre d'adopter la forme unitaire de l'État, cette insatisfaction représentant la cause profonde du conflit actuel dans la région du Tigré. Afin de mettre l'accent sur le contexte général du conflit ethnique actuel, l'article présentera d'abord une brève histoire de l'Éthiopie depuis le XX^e siècle.

Pendant le règne de Haïlé Sélassié, de 1930 à 1974, il y a eu de nombreux changements qui ont conduit à la modernisation remarquable du pays. En outre, une stratégie d'homogénéisation et d'assimilation a été appliquée, qui s'est reflétée dans le développement d'un État centralisé dominé par les Amhara. L'invasion de l'Éthiopie par les troupes italiennes en 1935 a déterminé l'empereur à s'exiler en Grande-Bretagne. Cependant, la domination coloniale de l'Italie a été brève dans la mesure où le pays européen a finalement été évincé de l'Éthiopie en 1941 (Van der Beken, 2007 : 22). Les dernières années du règne de Haïlé Sélassié ont été marquées par mécontentement et une opposition généralisée face à l'échec des réformes économiques et politiques prises dans l'empire. Les conséquences des réformes, combinées à l'inflation croissante, la corruption et la famine, ont conduit à la révolution militaire de 1974. Le Comité de coordination des forces armées, de la police et de l'armée territoriale, également appelé le Derg, a été formé et l'officier de l'armée Mengistu Haile Mariam en est devenu le président. Le Derg a commencé à arrêter les membres de l'aristocratie, des militaires et du gouvernement qui étaient loyaux à l'empereur, et finit par emprisonner Haïlé Mariam Sélassié lui-même. La transition de l'impérialisme au régime militaire a rencontré une myriade de difficultés, telles que l'insatisfaction de la population face au régime autoritaire du Derg, mais aussi certaines calamités naturelles imprévisibles pendant les années 1980 (par exemple, la sécheresse et la famine de 1984-1985, dont la gestion a été condamnée par la communauté internationale).

Sous le Derg, l'Éthiopie est devenue un État socialiste, le socialisme éthiopien ayant été défini selon les concepts suivants : autonomie, dignité du travail et suprématie du bien commun. Le régime marxiste-léniniste du Derg a également été marqué par un niveau accru d'oppression, qui plus tard a encouragé la formation du Parti révolutionnaire populaire éthiopien (EPRF), une coalition d'intellectuels, d'étudiants, d'enseignants, et de bureaucrates. Les attaques terroristes de l'EPRF contre le Derg ont reçu une réponse immédiate, reflétée dans la campagne de Terreur rouge du gouvernement, qui impliquait l'assassinat systématique des membres et sympathisants de l'EPRF, en particulier des étudiants. De plus, la campagne de Terreur rouge comprenait une approche psychologique violente à travers la torture de nombreux prisonniers, qui se sentaient « au-dessus des morts et au-dessous des vivants » (Olika, 2012 : 74). En conséquence, le Derg a ciblé directement toutes les personnes qui réclamaient une transition démocratique et le respect des droits de l'homme, les considérant comme des antirévolutionnaires et des ennemis du régime et, par conséquent, établissant un climat général de peur et d'anxiété.

Dans les années 1980, les facteurs internes et internationaux ont affaibli le régime communiste en Éthiopie. D'un côté, une famine interne sévère a contribué

à la mort de plus d'un million de citoyens, tandis que de l'autre côté, les réformes de glasnost de Gorbatchev ont conduit à un niveau réduit d'assistance militaire pour le pays marxiste africain. Dans le même temps, de nombreux groupes politiques (qui plus tard sont devenus des partis politiques) ont été formés sur le critère de l'appartenance ethnique (l'Érythrée, le Tigré et les fronts de libération d'Oromo). Bien que toute manifestation d'identité régionale ait été considérée comme contre-révolutionnaire pendant la période de Terreur rouge du Derg, un besoin impérieux des communautés ethniques de voir la fin de leur oppression a émergé à cette époque (Joireman, 1997 : 391). Ainsi, c'est la suppression de l'ethnicité dans le pays qui a conduit au développement ultérieur du nationalisme ethnique (Bayu, 2021 : 2).

En mai 1991, en raison du contexte international et de la décision de Mengistu de s'envoler pour le Zimbabwe, le régime militaire socialiste de Derg a été changé par la prise du pouvoir par l'EPRDF (Front démocratique révolutionnaire des peuples éthiopiens), souvent défini dans la littérature comme une continuation ou un reflet de l'héritage autoritaire de ses prédécesseurs. L'EPRDF se composait des quatre groupes principaux: l'Organisation démocratique du peuple Oromo, le Mouvement démocratique national Amhara, le Front démocratique du peuple sud-éthiopien et le Front de libération du peuple du Tigré, qui était en fait son fondateur. Bien que le but de la coalition ait été une meilleure représentation des ethnies de l'État, l'acteur dominant dans l'alliance était le Front de libération du peuple du Tigré. L'Éthiopie, après 1991, a été façonnée par une constante oscillation entre les promesses de démocratisation du parti au pouvoir et le refus réel d'appliquer ces promesses. La nouvelle image de la société éthiopienne a été construite sur le fédéralisme ethnique, le droit à l'autodétermination ethnonationale et l'autonomie culturelle (Hagmann, Abbink, 2011 : 582-584). Ainsi, la principale hypothèse idéologique de l'EPRDF était que la démocratie dans le pays ne pouvait être garantie que par le respect du principe d'ethnicité (Abbink, 2007 : 152). À cet égard, le pays a été divisé en neuf États régionaux, le but de ce système ayant été l'unité du pays par l'autonomie des différents groupes ethniques. L'EPRDF a changé la nature de l'État ethnocratique dominé par les Amhara, en le transformant en État multiethnique. Cependant, bien qu'il ait été établi une constitution qui embrassait les préoccupations ethniques, un groupe central dominant prévalait toujours, à savoir les Tigréens.

L'EPRDF a appliqué l'idéologie de la démocratie révolutionnaire, qui avait encore le marxisme-léninisme comme fondement principal. Cette approche était différente de la conception prolétarienne traditionnelle de la lutte de classe, car le groupe référent n'était plus identifié à la classe ouvrière, mais aux groupes ethniques opprimés, dont la majorité était représentée par les paysans. Par conséquent, la

nouvelle révolution impliquait la participation et la représentation égales de tous les groupes ethniques du pays, situation qui était assurée par l'application du fédéralisme ethnique. La deuxième phase de la démocratie révolutionnaire a consisté à passer de l'objectif du fédéralisme ethnique à celui de l'État développementaliste, qui supposait la lutte contre le niveau élevé de pauvreté dans le pays (Aalen, 2020 : 3-7).

La première réforme de l'administration de l'EPRDF s'est concrétisée par l'application du principe de libéralisation économique. Une charte transitoire a également été adoptée tout au long d'une conférence nationale, qui a accordé une attention significative à la composition de la population multiethnique du pays. Il s'est formé le Conseil des ministres et le Conseil des représentants, le dernier étant composé de représentants des mouvements de libération nationale. De plus, le chef de l'État, le Premier ministre, le vice-président et le secrétaire du Conseil des représentants devaient représenter des identités ethniques distinctes et une constitution fédérale a été introduite, structurant le pays selon des lignes ethnolinguistiques. Néanmoins, l'évolution politique la plus importante au cours de la période de l'EPRDF peut être perçue comme un paradoxe en raison de la consolidation d'un régime centralisé au sein d'un système fédéral (Aalen, 2002 : 1).

Lorsque Meles Zenawi, le leader de l'EPRDF, est décédé en 2012, les quatre partis de la coalition ne pouvaient plus atteindre le niveau d'harmonie nécessaire pour partager collectivement le pouvoir. Le nouveau Premier ministre, Hailemariam Desalegn, représentant l'ethnie Wolaytta, a dû faire face à des protestations majeures des peuples Oromo et Amhara, qui se sont plaints du problème du favoritisme ethnique (système en faveur de la communauté tigréenne). Ainsi, depuis 2016, le pays a connu un niveau élevé d'insatisfaction, après quoi Abiy Ahmed est devenu Premier ministre par intérim en 2019. Abiy Ahmed a proposé la création d'un nouveau parti, qui devait promouvoir une idéologie de l'unité en s'éloignant du principe du fédéralisme ethnique. Bien qu'il ait été formé comme une fusion des trois anciens partis membres de l'EPRDF et des anciens affiliés de l'EPRDF, le Parti de la prospérité d'Abiy n'a pas été perçu positivement par les fondateurs de l'EPRDF, à savoir les dirigeants du Front de libération du peuple du Tigré. Ainsi, le TPLF est devenu le seul parti d'opposition important dans le pays, qui s'opposait à l'idéologie de minimiser l'autonomie régionale.

Abandonner l'ethnofédéralisme et le début du conflit au Tigré

Au début de son règne, également appelé « lune de miel », Abiy a libéré des milliers de prisonniers politiques, a promis l'organisation d'élections démocratiques et a fait la paix avec l'Érythrée, une action pour laquelle il est devenu lauréat du prix Nobel en 2019. En même temps, l'euphorie initiale de la population a été

déterminée par la décision de nommer un gouvernement paritaire, Sahle-Work Zewde devenant la première femme présidente de l'Éthiopie. Néanmoins, ces actions peuvent être perçues comme superficielles et temporaires, parce qu'après qu'Abiy avait assuré sa consolidation du pouvoir, ses efforts pour accomplir une transition démocratique ont commencé à s'estomper. Par conséquent, tous les concurrents potentiels ont été persécutés et éliminés du jeu politique, y compris ceux de son parti régional, à savoir le Parti démocratique Oromo. Les Tigréens se sont également sentis particulièrement visés par le processus d'élimination des anciens élites et fonctionnaires (Blanchard, 2021 : 5).

En tant qu'idéologie politique, Abiy Ahmed envisageait d'appliquer le concept de Medemer, qui représente une politique de compromis, de consensus politique et de réconciliation, qui soutient le respect des intérêts collectifs. Cette idéologie est construite contre les voix et les discours ethnonationalistes qui exigent un niveau plus élevé d'autonomie régionale et de décentralisation. Parmi les piliers les plus importants caractérisant les réformes de Medemer, on peut illustrer la consolidation d'une démocratie dynamique et pluraliste, avec une révision des lois restrictives existantes et une attention particulière au principe de parité hommes-femmes. Le deuxième pilier des réformes se réfère à l'objectif de vitalité économique et à la transformation du pays d'une économie agricole à une économie manufacturière. L'intégration régionale et la coopération avec les autres États reflètent un autre facteur assurant le développement de la réforme de Medemer (Mokaddem, 2019 : 3-4).

Le report des élections législatives initialement prévues pour août 2020 a été perçu comme une mesure inconstitutionnelle et comme un choix favorable à l'extension et à l'assurance du pouvoir d'Abiy. En conséquence, les dirigeants du Tigré ont établi leurs propres élections au conseil d'État le 9 septembre 2020. Cette situation a amené chaque acteur à percevoir l'autre avec illégitimité : d'un côté, le gouvernement n'a pas reconnu le résultat des élections au Tigré, tandis que de l'autre, le TPLF a vu le gouvernement avec suspicion et manque de crédibilité. Le 4 novembre 2020, le gouvernement a accusé le TPLF d'attaquer plusieurs bases militaires fédérales au Tigré et, par conséquent, Abiy a annoncé le début des opérations militaires dans la région, ces actions étant officiellement définies comme des opérations d'application de la loi. Bien que le gouvernement ait favorisé une justification défensive, le TPLF a nié cette accusation, laissant entendre que cette guerre avait été initiée par Abiy dans le but de consolider son pouvoir (Blanchard, 2021 : 5). Il y a, en effet, des voix critiques soulignant que le gouvernement a attendu le bon moment pour lancer ce conflit afin de réduire l'attention internationale à ce qui se passait en Éthiopie. Dans ce contexte, il faut mentionner que les élections américaines de 2020 ont eu lieu en même temps.

Ethnonationalisme ou éthiopianisme ?

La guerre dans la région de Tigré a déstabilisé le pays, mettant l'accent sur un conflit entre deux visions opposées concernant la structure de l'État, à savoir : celle du fédéralisme ethnique (soutenu notamment par les Tigréens) et deuxièmement, celui d'un État plus centralisé et unitaire (une vision soutenue par l'actuel Premier ministre, Abiy Ahmed). Alors que la seconde vision a soulevé les attentes positives de la population éthiopienne, elle a été appliquée avec plusieurs déficiences, conduisant à la confusion de la population concernant l'avenir du pays et la forme de l'État que l'Éthiopie devrait adopter. Bien qu'Abiy Ahmed soit venu initialement avec une vision d'unité et de synergie, les racines de l'expérience fédérale ethnique ne pouvaient pas être simplement et soudainement effacées dans la mesure où pendant la période de l'EPRDF, les citoyens ne pouvaient participer à la vie politique de l'Éthiopie que par l'identification à un groupe ethnique particulier. L'identification ethnique est toujours importante en Éthiopie et une unité forcée par la désintégration de l'opposition et la punition du non-respect du régime ne peut que susciter la méfiance des citoyens. En outre, le retrait du TPLF du pouvoir, bien que soutenu par une partie importante des Éthiopiens en raison du mépris de la population pour les Tigréens, n'était pas accompagné d'une solution pour leur intégration ultérieure. Bien que décrit comme un groupe ethno-nationaliste abusif qui a réduit le pays à un faux fédéralisme, les Tigréens devaient être en quelque sorte intégrés dans le système récemment établi. La vision centralisée d'Abiy comprenait non seulement des stratégies d'exclusion, mais aussi l'utilisation de la violence contre certaines communautés ethniques, comme les Tigréens. Fournir une solution militaire à une question idéologique s'avère être un plan incohérent et trompeur, qui ne fait qu'accentuer le problème dans l'État. Par conséquent, la transition récente dans le pays peut être considérée comme un échec dans la mesure où elle n'a pas atteint son objectif de contribuer à la création d'une identité éthiopienne. L'identification ethnique dans le pays est encore plus importante que l'identification nationale et cette affirmation est également soutenue par les statistiques de l'Afrobaromètre. Par exemple, dans une enquête publiée en 2020, les statistiques de l'Afrobaromètre soulignent que 17,2 % de la population se sent plus « groupe ethnique » qu'« identité nationale », comparativement à 7,2 % qui se sent plus « identité nationale » que « groupe ethnique » (Afrobaromètre, 2020 : 65). Il est important de souligner que l'identification à l'identité ethnique plutôt qu'à l'identité nationale peut suggérer une forme de protection de la population contre une gouvernance abusive qui a refusé d'adopter des stratégies inclusives pour diriger le pays.

De l'autre côté, tout en faisant référence à l'impact du fédéralisme ethnique en Éthiopie, on peut mentionner que ce système a également été critiqué au niveau international pour avoir favorisé la conscience ethnique, le caractère distinctif, les sentiments d'appartenance à un groupe et, finalement, le désir de sécession (Temesgen, 2015 : 50). Dans ce système, l'identification ethnique est devenue la principale identité politique sur laquelle la fédération a été organisée, conduisant à une lutte pour la suprématie parmi les trois plus nombreux groupes ethniques du pays. En même temps, la constitutionnalisation de l'ethnicité impliquait l'identification des citoyens éthiopiens à leur identité ethnique, affectant l'intégrité même de l'État éthiopien (Bayu, 2022 : 106). En outre, la position dominante de l'ethnie tigréenne a conduit aux plaintes des communautés Amhara et Oromo, qui ont perçu les Tigréens comme les colonisateurs du pays, qui n'ont pas mis en place un véritable type de fédéralisme, mais qui ont abordé la question de la nationalité afin de renverser la domination des Amhara. Il est important de noter que la même structure a été maintenue jusqu'à présent, seulement que les Tigréens se sentent maintenant comme la communauté marginalisée. Ainsi, comme on peut le constater, même au sein du système ethnique fédéral, le principal problème dans l'État était le besoin des communautés ethniques d'avoir plus d'autonomie en raison de la position inégale entre ces groupes.

En tant que tel, l'émergence du conflit au Tigré représente un symbole du principal problème du pays, à savoir le désaccord des groupes ethniques concernant la structure de l'État, ainsi que leur perception commune d'être discriminés (victimes) et dominés par « l'autre » (qui est, par conséquent, l'agresseur). La perception constante de la marginalisation détermine les communautés en Éthiopie à mettre davantage l'accent sur l'importance de l'identité ethnique, qui devient plus importante que la nationale. Alors que les Tigréens et les Oromo réclament plus d'autonomie et un État de type fédéral, la communauté des Amhara soutient la direction de la centralisation, suggérant que la politique doit être fondée sur des idées et non sur l'identité. Les différents objectifs et attentes de ces communautés sont le résultat de leur relation antérieure avec « l'autre », qui a toujours été perçu comme subjuguant et dominant. La perception d'être marginalisé crée le besoin de mettre fin à cette oppression et de devenir un acteur qui domine lui-même.

Le discours d'Abiy Ahmed dans lequel il promettait « d'enterrer l'ennemi », à savoir la communauté tigréenne, a contribué à la radicalisation et à l'aliénation de ces rebelles, qui sont également privés de l'aide de la communauté internationale. À travers la stratégie discursive de diaboliser l'adversaire, les Tigréens ont été dépeints comme l'ennemi de la nation en raison de leur ferme attachement

au système de fédéralisme ethnique. Le discours de Tigréens, de l'autre côté, considère que la période EPRDF a été une ère d'harmonie brutalement terminée par la montée au pouvoir d'Abiy Ahmed, qui a été le déclencheur des conflits actuels dans le pays. De plus, les Tigréens suggèrent que leurs terres ont été envahies et que leur droit à l'autodétermination a été volé par le régime actuel. Ainsi, ils accusent le gouvernement de jeter les bases d'un système impérial dominé par la vision et l'identité spécifique de l'ethnie Amhara. Ils accusent aussi la rhétorique trompeuse d'Abiy, qui utilise les leitmotifs de la démocratie et de la réconciliation pour convaincre les masses et, en même temps, pour consolider ses plans de pouvoir et de centralisation.

Un autre problème de ce conflit est illustré par la contradiction entre la déclaration initiale d'Abiy de mener une opération de maintien de l'ordre au Tigré et sa collaboration ultérieure avec l'Érythrée, qui représente une armée étrangère. Bien que le gouvernement de l'Érythrée et celui de l'Éthiopie aient longtemps nié la présence des troupes érythréennes au Tigré, en avril 2021, l'Érythrée a reconnu son implication dans la guerre en raison de la pression internationale croissante. De plus, les violences commises contre l'ethnie tigréenne, ainsi que l'action du gouvernement éthiopien de bloquer l'aide internationale au Tigré, suggèrent une gestion fragile et biaisée de la crise et donc l'échec de la mise en œuvre des réformes Medemer. Le but de l'unité et surtout d'un système de gouvernement unitaire centralisé ne peut être atteint par une annulation soudaine des identités ethniques tant que le système fédéral ethnique est toujours soutenu par certains groupes dans le pays.

Ainsi, sur la base des informations présentées dans cet article, le conflit dans la région du Tigré peut être analysé à travers trois perceptions distinctes. Tout d'abord, le conflit est le résultat du fait qu'Abiy ne savait pas comment gérer le refus des Tigréens d'accepter le nouveau statu quo, dans lequel ils ont perdu l'influence fédérale au sein de l'État. En même temps, le conflit peut être analysé comme une question de consolidation du pouvoir par l'action de supprimer les adversaires ou les ennemis potentiels. Troisièmement, la situation au Tigré reflète la perception ou le sentiment constant des groupes ethniques d'être marginalisés ou exclus en Éthiopie. Ainsi, cette perception a créé le besoin de reconnaissance, qui peut se matérialiser de manière agressive. Cette perception, qui a été construite à travers la stratégie de survalorisation de l'ethnicité particulière au détriment de l'identité nationale, doit être sagement acceptée et gérée par le nouveau leadership. À cet égard, la solution pour parvenir à la paix en Éthiopie ne peut pas impliquer un changement soudain et définitif de la forme de l'État, mais plutôt la mise en œuvre d'un système qui tient compte des spécificités ethniques

tout en renforçant l'importance de l'identité nationale. Un dialogue de type consociatif doit définitivement s'établir et des négociations interethniques doivent être développées afin de parvenir à un accord de cessez-le-feu. Une forme de gouvernement inclusive, qui représenterait le symbole des intérêts et des désirs collectifs des principales ethnies en Éthiopie, peut garantir l'identification d'une solution appropriée pour mettre fin au conflit dans le pays.

Bibliographie

- Aalen, L. 2002. « Ethnic Federalism in a Dominant Party State: The Ethiopian Experience 1991-2000 », CMI Reports, *Development Studies and Human Rights*, p. 1.
- Aalen, L. 2020. « The Revolutionary Democracy in Ethiopia: A Wartime Ideology both shaping and shaped by Peacetime Policy Needs ». *Government and Opposition*, vol. 55, no. 4, p. 3-7.
- Abbink, J. 1995. « Breaking and making the state: The dynamics of ethnic democracy in Ethiopia ». *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 13, no. 2, p. 152.
- Abbink, J. 2011. « Ethnic based federalism and ethnicity in Ethiopia: reassessing the experiment after 20 years ». *Journal of Eastern African Studies*, vol. 5, no. 4, p. 597.
- ABCON Plc - Research & Consulting. Summary of Results. 2020. Afrobarometer Round 8 / Survey in Ethiopia. p. 65. [En ligne] : <https://www.afrobarometer.org/publication/summary-results-afrobarometer-round-8-survey-ethiopia-2020-0/> [consulté le 9 septembre 2022].
- Bayu, T. 2022. « Is federalism the source of ethnic identity-based conflict in Ethiopia? ». *Insight on Africa*, vol. 14, no. 1, p. 106.
- Behailu, D. 2020. « Medemer in a land of extremes ». *Ethiopia Insight*. [En ligne] : <https://www.ethiopia-insight.com/2020/02/16/medemer-in-a-land-of-extremes/> [consulté le 24 mai 2022].
- Blanchard, L. 2021. « Ethiopia's Transition and the Tigray Conflict ». *Congressional Research Service*, p. 5.
- Crisis Group Africa. 2021. Finding a path to peace in Ethiopia's Tigray Region. Nairobi / Brussels. [En ligne] : <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/ethiopia/167-finding-path-peace-ethiopias-tigray-region> [consulté le 9 septembre 2022].
- Directorate for Sub-Saharan Africa. General Country of Origin Information Report Ethiopia. 2021. p. 7. [En ligne] : <https://www.government.nl/documents/directives/2021/02/04/general-country-of-origin-information-report-ethiopia-february-2021> [consulté le 18 juin 2022].
- Farole, S. 2020. « Ethiopia's Tigray Conflict reflects unresolved ethnic tensions ». *The Washington Post*. [En ligne] : <https://www.washingtonpost.com/politics/2020/11/24/ethiopias-tigray-conflict-reflects-unresolved-ethnic-tensions/> [consulté le 18 juin 2022].
- Fessha, Y. 2019. « Ethiopia's ethnic federalism: Part of the Problem or Part of the Solution ». [En ligne] : <https://verfassungsblog.de/ethiopias-ethnic-federalism-part-of-the-problem-or-part-of-the-solution> [consulté le 9 septembre 2022].
- Gebreluel, G. 2019. « Ethiopia's Prime Minister wants to change the ruling coalition. Who's getting left out? ». *The Washington Post* [En ligne] : <https://www.washingtonpost.com/politics/2019/12/23/ethiopias-president-wants-change-ruling-coalition-whos-getting-left-out/>, [consulté le 10 septembre 2022].
- Gemechu, M. 2022. « How Abiy Ahmed betrayed Oromia and endangered Ethiopia ». *Foreign Policy*. [En ligne] : <https://foreignpolicy.com/2022/01/25/abiy-ahmed-ethiopia-qeerroo-romia-betrayed/> [consulté le 18 juin 2022].
- Hagmann, T. Abbink, J. 2011. « Twenty years of revolutionary democratic Ethiopia, 1991 to 2011 ». *Journal of Eastern African Studies*, vol. 5, no. 4, p. 582-584.

International Crisis Group. 2020. Toward an End to Ethiopia's Federal-Tigray Feud. Addis Ababa/Nairobi/Brussels. [En ligne] : <https://www.crisisgroup.org/africa/horn-africa/ethiopia/b160-toward-end-ethiopias-federal-tigray-feud> [consulté le 10 septembre 2022].

Joireman, S. 1997. « Opposition Politics and Ethnicity in Ethiopia: We Will All Go down Together ». *The Journal of Modern African Studies*, vol. 35, no. 3, p. 392-398.

Mokaddem, S. 2019. « Abiy Ahmed's Medemer Reforms: Can it ensure sustainable growth for Ethiopia and what are the challenges facing the new government? ». *Policy Center for the New South*, PB-19/08, p. 3-4.

Olika, T. 2012. « Political Violence in Ethiopia: Some Reflections on the *Red Terror* and its Legacies ». *Ethiopian Journal of the Social Sciences and Humanities*, vol. 8, no. 1, p. 68.

Pellet, P. 2021. « Understanding the 2020-2021 Tigray Conflict in Ethiopia; Background, Root Causes and Consequences », Institute for Foreign Affairs and Trade, p. 11.

Temesgen, S. 2015. « Weakness of Ethnic Federalism in Ethiopia ». *International Journal of Humanities and Social Science Invention*, vol. 4, no. 11, p. 50.

Teshome, W. Zahorik, J. 2008. « Federalism in Africa: The Case of ethnic based Federalism in Ethiopia ». *International Journal of Human Sciences*, vol. 5, no. 2, p. 9.

Van der Beken, C. 2007. «Ethiopia: From a Centralised Monarchy to a Federal Republic». *Afrika Focus*, vol. 20, no. 1-2, p. 22.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Synergies Roumanie n° 17 - 2022 p. 127-136

La capacité des interdépendances asymétriques à générer des conflits au sein de l'Union européenne. Conséquences sur l'avenir de l'UE

Ramona Alexandra Neagoș

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

ramona.a.rosu@gmail.com

<https://orcid.org/0000-0003-2437-8721>

Reçu le 10-11-2022 / Évalué le 20-11-2022 / Accepté le 05-12-2022

Résumé

La croissance de l'interdépendance asymétrique dans l'UE - qui se manifeste non seulement dans la zone économique - est intrinsèquement explosive et cette situation peut favoriser l'apparence des conflits politiques et économiques dans les systèmes intégrés. L'objet principal de cette étude est le noyau des politiques sur l'interdépendance, à savoir la gestion de l'interdépendance asymétrique, dans le contexte de l'UE. Avec l'intensification de l'interdépendance, les États membres de l'Union sont soumis à un test sévère dû à la distribution asymétrique du pouvoir. Nous avons également examiné la gestion des désaccords fondamentaux parmi les États membres de l'Union européenne, survenus dans l'ambiance apparemment bénigne de l'interdépendance.

Mots-clés: interdépendance asymétrique, conflit, distribution du pouvoir, Union européenne, relations internationales

Capacitatea interdependenței asimetrice de a genera conflicte în interiorul Uniunii Europene. Consecințe asupra viitorului UE

Rezumat

Intensificarea interdependenței asimetrice în cadrul UE - care se manifestă nu doar în domeniul economic - este intrinsec explozivă, iar aceasta situație poate spori incidența conflictelor politice și economice în cadrul sistemelor integrate. Obiectul prezentului studiu este nucleul politicii privind interdependența, și anume managementul interdependenței asimetrice, în contextul UE. Pe măsură ce interdependența se intensifică, statele membre ale Uniunii sunt supuse unui test sever din cauza distribuției asimetrice a puterii. Am examinat, de asemenea, gestionarea dezacordurilor fundamentale dintre statele membre ale UE, care au apărut în mediul aparent benign al interdependenței.

Cuvinte-cheie: interdependența asimetrică, conflict, distribuția puterii, Uniunea Europeană, relații internaționale

**The capacity of asymmetric interdependence to generate conflict
within the European Union.
Consequences on the future of the EU**

Abstract

The increase in asymmetric interdependence within the EU - which manifests itself not only in the economic area - is intrinsically explosive and this situation may heighten the prospect of economic and political conflicts within integrated systems. The focus of the present study is the core of the politics on interdependence, namely the management of asymmetric interdependence, in the context of the EU. As interdependence intensifies, the member states of the Union are subjected to a severe test due to the asymmetric distribution of power. We have also examined the management of the fundamental disagreements among the Member States of the EU, which occurred in the seemingly benign environment of interdependence.

Keywords: asymmetric interdependence, conflict, distribution of power, European Union, international relations

À partir des années 70-80, le libéralisme dans les relations internationales passe à une nouvelle étape, connue sous le nom de néolibéralisme institutionnel. La théorie néolibérale reconnaît la condition anarchique du système international dans lequel les intérêts égoïstes des acteurs étatiques opèrent.

Acceptant les structures générales du néo-réalisme et utilisant la théorie du choix rationnel et la celle des enjeux pour prédire le comportement des États, les institutionnalistes libéraux cherchent à démontrer qu'une coopération accrue entre les États est possible même en l'absence d'un acteur hégémonique imposant le respect des accords. Pour eux, l'anarchie est diminuée par la coopération institutionnelle et par des régimes qui emportent des niveaux plus élevés de régularité et de prévisibilité dans les relations internationales (Burchill, Linklater, Devetak, Donnelly, Paterson, Reus-Smit, True, 2005).

Une thèse forte de l'institutionnalisme libéral est liée à l'argument selon lequel les institutions peuvent contribuer à la création d'un système international plus pacifique, en diminuant le choix de la guerre comme solution, parce qu'elle devient tout simplement non rentable (Keohane, Martin, 1995).

Une grande partie de la recherche institutionnaliste confirme l'affirmation persistante selon laquelle la voie de la paix et de la prospérité consiste à ce que les États indépendants mettent en commun leurs ressources et renoncent à une grande partie de leur souveraineté et de leur autonomie sur d'importants domaines politiques afin de créer des communautés intégrées et une coopération institutionnalisée entre eux, ce qui favorise la croissance économique et répond aux

problèmes régionaux. En ce qui concerne les alliances, l'OTAN et l'UE sont les meilleurs exemples en faveur de cet argument.

Un autre argument est que les gouvernements se sont révélés de plus en plus incapables de gérer seuls l'intégration et l'interdépendance mondiales croissantes, car ils présentent des dimensions internationales importantes. Cela ne signifie pas la dégradation des gouvernements nationaux, mais leur transformation, y compris le transfert d'une partie de la souveraineté traditionnelle à des institutions supranationales.

De plus, comme le souligne la Commission européenne dans la communication sur la stratégie Europe 2020, « aucun de nos États membres n'est assez grand pour suivre le rythme des économies émergentes ou pour entreprendre seul ce processus de transformation » (Commission européenne, 2013).

La recherche institutionnaliste des dernières décennies relie ces arguments à la nécessité de gérer le phénomène d'interdépendance internationale, ce qui représente la mission actuelle des néolibéraux.

Dans le domaine des relations internationales, « l'interdépendance » a deux connotations. Dans le cas d'un groupe de pays où les conditions d'un pays ont des effets de contagion coûteux sur celles d'un autre pays, il s'agit généralement de sensibilité, et dans le cas d'un groupe de pays pour lesquels l'interruption des relations ou la renonciation aux relations entre eux serait trop coûteuse, il s'agit de vulnérabilité. Ainsi, si le premier sens implique principalement des effets de contagion (les effets des changements d'un État sur d'autres États), le second implique la nécessité d'entretenir des relations auxquelles il serait trop coûteux de renoncer (les coûts d'opportunité de la rupture d'une relation).

La distinction entre « interdépendance sensible » et « interdépendance vulnérable » est généralement attribuée aux auteurs Robert O. Keohane et Joseph S. Nye. Empruntant des hypothèses du néoréalisme, l'institutionnalisme néolibéral rejette l'inclination normative des conceptualisations traditionnelles de l'interdépendance, ainsi que sa définition uniquement de la perspective des situations d'interdépendance réciproque « également équilibrée ». Les auteurs soutiennent que « dans certains cas, une relation d'interdépendance peut avoir des conséquences si négatives que les deux parties seraient parfaitement heureuses de mettre fin complètement à tout contact avec l'autre partie, renonçant à tous les avantages qu'un tel contact pourrait leur apporter » (Keohane, Nye, 1990).

Ils proposent la diffusion de la mode « courir tout nu » de la société américaine à la société européenne, depuis 1974, ou bien le développement de mouvements

étudiants radicaux depuis la fin des années 60, comme exemples d'interdépendance sensible, et les relations dans le domaine du pétrole, plus précisément entre les pays industriels avancés qui dépendent fortement des importations de pétrole (Organisation des pays exportateurs de pétrole), à titre d'exemple pour la vulnérabilité. L'interdépendance sensible peut être sociale ou politique/militaire, aussi bien qu'économique, et la vulnérabilité s'applique également aux relations socio-politiques et politico-économiques.

Alors, la sensibilité implique des degrés de réaction dans un cadre politique - à quelle vitesse les transformations dans un pays entraînent-elles des transformations coûteuses dans un autre, et quelle est l'ampleur des effets coûteux ? - et la vulnérabilité est basée sur la disponibilité relative et les coûts des alternatives que les différents acteurs pourraient adopter (Keohane, Nye, 1990).

Le libéralisme institutionnel reconnaît le pouvoir de l'État au cadre de l'interdépendance asymétrique, et les États sont toujours reconnus comme les principaux acteurs de la politique mondiale. Il est également reconnu la nature anarchique du système international dans lequel les États doivent poursuivre leurs propres intérêts, en d'autres termes « l'anarchie reste une constante » (Axelrod, Keohane, 1993).

Cependant, on considère que l'interdépendance globale modifie la nature et l'efficacité du pouvoir étatique, produisant de nouvelles relations de pouvoir entre les États, et l'anarchie n'est plus le seul facteur qui détermine la nature et l'étendue des relations de coopération entre les États.

L'affirmation des institutionnalistes néolibéraux est que, dans les circonstances d'un monde d'interdépendances complexes, les asymétries peuvent être une source de pouvoir (on comprend le pouvoir dans le domaine des relations internationales comme la capacité d'amener les autres à faire des choses qu'ils ne feraient pas normalement ou de se comporter d'une manière qu'ils préféreraient éviter), et que « être moins dépendant peut être une source de pouvoir. Si deux parties sont interdépendantes, mais que l'une est moins dépendante que l'autre, la partie la moins dépendante a une source de pouvoir tant que les deux considèrent la relation d'interdépendance comme très importante ». Dans le même ouvrage, l'auteur admet que « les luttes pour le pouvoir continuent, même dans un monde d'interdépendance » (Nye, 2007).

Bien que le néolibéralisme institutionnel maintienne sa conviction que l'intensification de l'interdépendance internationale rend la coopération possible, il rejette l'interprétation de la coopération comme l'absence du conflit et vice versa - arguant, par conséquent, que les effets de l'interdépendance ne sont pas éminemment bénins (Keohane, 1992).

En revanche, le néolibéralisme institutionnel reconnaît l'existence d'une certaine probabilité du conflit - étant beaucoup plus conscient des effets coûteux de l'interdépendance que d'autres variantes du libéralisme, et reconnaît également que les théories centre-périphérie, marxistes ou néoréalistes, étaient correctes lorsqu'elles montraient que l'interdépendance peut générer, mais aussi prévenir, le conflit.

Des preuves empiriques pertinentes à l'appui de la proposition formulée ci-dessus, à savoir que les asymétries dans les relations sont ce qui peut conduire à des conflits, sont fournies par des études telles que celle de Katherine Barbieri. Barbieri (1996) a utilisé des groupes de relations dyadiques pour la période précédant la Seconde Guerre mondiale (1870-1938), mesurant le conflit de deux manières : en analysant (1) un total de 270 conflits militaires interétatiques et (2) 14 guerres. Les variables analysées comprenaient : la contiguïté géographique, le type de régime (démocratie), les capacités militaires relatives et les engagements des partenaires dyadiques assumés suite aux alliances. Les résultats de cette étude concluent : « les relations étendues cultivent à la fois la paix et le conflit » et « le plus grand espoir de paix semble provenir des relations symétriques », aussi bien que ce n'est pas l'interdépendance elle-même qui a des effets conflictuels, mais certaines sous-formes de celle-ci, à savoir l'asymétrie. Barbieri (1996) soutient que « de toute évidence, il doit y avoir des facteurs qui influencent la tendance selon laquelle certaines formes d'interdépendance inhibent le conflit, tandis que d'autres provoquent le conflit. Cela signifie que ce n'est pas l'interdépendance elle-même qui détermine l'impact sur les relations interétatiques, mais certaines caractéristiques du type d'interdépendance présentes dans la relation ». Bien que cette étude se concentre exclusivement sur la période précédant la Seconde Guerre mondiale, l'auteure apporte la preuve que les relations pertinentes ici peuvent également être observées dans la période suivant la Seconde Guerre mondiale et sur une période plus longue.

Lois Sayrs (1989) soutient les conclusions de l'étude de Barbieri, démontrant que si les relations symétriques peuvent créer des incitations à réduire les conflits, les relations asymétriques peuvent conduire à des tensions accrues et, par conséquent, à des conflits.

Comme mentionné précédemment, Keohane attire l'attention sur l'erreur de comprendre la coopération comme l'absence du conflit et le conflit comme l'absence de la coopération. Ainsi, la coopération ne doit pas être considérée comme l'absence du conflit, mais plutôt comme une réaction à un conflit ou à un conflit potentiel (Keohane, 1984). Certains auteurs, par exemple les classiques de la théorie sociale des conflits, comme Georg Simmel ou Lewis A. Coser, sont plus sceptiques face à cette affirmation. Ce dernier, théorisant sur les causes des

conflits en général, affirme qu'un « conflit est plus passionnel et radical lorsqu'il éclate dans des relations proches. La coexistence de l'union et de l'opposition crée la dureté particulière du conflit » (Coser, 1956).

Si nous nous concentrons exclusivement sur l'aspect union-opposition, ou en d'autres termes, coopération-conflit, alors il est important de clarifier le fait que la coopération n'est pas nécessaire entre des relations harmonieuses, mais entre celles qui sont sujettes à la perspective d'un conflit. La coopération est illogique en l'absence d'intérêts concurrents : « la coopération ne se produit que dans des situations où les acteurs perçoivent leurs politiques comme étant en conflit ou potentiellement en conflit, et non où il y a de l'harmonie » (Nye, 2007).

À l'appui de la proposition de Keohane, Zartman et Touval (2010) montrent que :

s'il y a conflit sans coopération, il semble qu'il n'y ait pas de coopération sans conflit. La coopération dépend du dépassement du conflit. Naturellement, les tentatives de coopération peuvent créer des conflits (à surmonter), car les tentatives des parties de travailler ensemble révèlent des intérêts différents qui doivent être ajustés - les coûts de la coopération. (...) Les nations coopérantes perçoivent généralement à la fois des intérêts communs et des intérêts conflictuels.

La « dépendance à surmonter le conflit » ou, en termes plus neutres, la « réaction au conflit » représentait l'un des besoins de développement de la collaboration internationale (le plus souvent fortement institutionnalisée, sous des formes diverses telles que l'Union européenne, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, le Conseil de sécurité de l'ONU etc.) afin d'établir des instances internationales au sein desquelles petits et grands États ont un niveau égal dans le processus décisionnel.

La coopération multilatérale est considérée comme produisant à la fois des avantages et des coûts, tant pour les petits États que pour les grands États. Comme l'observe Charles Doran (2010) :

pour le petit État, le multilatéralisme est souhaitable parce qu'il crée un rôle dans la politique étrangère de cet État. D'autre part, pour le petit État, le multilatéralisme est un fardeau parce qu'il impose au petit État des responsabilités, telles que le maintien de la paix, que beaucoup de petits États préféreraient éviter. De même, pour le grand État, le multilatéralisme peut être considéré comme souhaitable car il ouvre la voie à un accord politique. Mais le multilatéralisme est aussi un problème pour le grand État en raison de la difficulté d'« embarquer tout le monde » à l'appui d'une certaine politique.

Même lorsque les États ont de nombreux intérêts en commun, l'absence d'une autorité centrale fait craindre aux États que d'autres n'honorent pas les accords (le problème du « passager clandestin »), ou ils manquent souvent d'informations suffisantes pour savoir qu'ils ont des intérêts communs avec d'autres États, percevant ainsi la coopération comme trop coûteuse. Selon les néolibéraux, les institutions internationales ou les régimes internationaux doivent être construits précisément pour surmonter les obstacles à la coopération. Les États bâtissent des régimes internationaux pour augmenter les coûts des violations des accords, réduire le coût des transactions et améliorer le flux d'informations, facilitant ainsi la coopération (Keohane, 1984). Alexander Wendt (2011) souligne que les néolibéraux se réfèrent fréquemment au pouvoir et à l'intérêt, parfois même aux institutions comme facteurs matériels, en omettant toutefois un aspect important, à savoir les idées. Dans ce qui suit, nous analyserons le rôle des idées dans la constitution de ce résultat apparemment matériel.

Comme montré ci-dessus, les différentes formes de coopération multilatérale représentent autant une réaction au conflit qu'une exposition permanente à la perspective du conflit. Un exemple à cet égard peut être celui qui émerge du modèle de l'Union européenne - créée comme une « réaction au conflit », plus précisément, comme une réaction aux relations européennes traditionnelles profondément antagonistes. Cependant, même en établissant les règles du jeu - comme dans le cas de l'Union européenne, qui repose théoriquement souvent sur l'unanimité dans les processus décisionnels - la réalité prouve le contraire.

L'Union européenne a souvent été présentée comme un exemple de coopération multilatérale efficace et, en 2012, cette reconnaissance a abouti à l'attribution du prix Nobel de la paix à l'UE, qui « pendant plus de six décennies a contribué à faire progresser la paix et la réconciliation, la démocratie et les droits de l'homme en Europe » (Nobel Prize, 2012).

Certainement, d'un point de vue historique, nous vivons aujourd'hui une époque paisible, et l'Union européenne est toujours une force dans la politique internationale, même si certaines voix prophétisent souvent le déclin européen. Les leçons tirées des guerres dévastatrices de l'Europe du XX^e siècle ont rendu les Européens adverses au conflit, et la coopération, après l'Armageddon des deux guerres mondiales, apparaît comme la seule solution, puisque la guerre s'est clairement révélée peu rentable.

Cependant, à mesure que l'interdépendance s'intensifie, le projet européen est mis à rude épreuve en raison de la répartition asymétrique du pouvoir. Ceci empêche un joueur de poursuivre ses intérêts et, donc, l'asymétrie en termes de pouvoir agira

comme un facteur de friction systémique. Cependant, ce n'est pas un phénomène imprévisible, car la symétrie totale (équilibre total) au sein d'un système intégré est relativement rare. Par conséquent, la gestion des asymétries d'interdépendance peut être l'outil le plus important pour offrir l'équilibre nécessaire.

La gestion de l'interdépendance asymétrique est au cœur de la politique d'interdépendance et constitue une approche très complexe du fait que les asymétries se manifestent dans de multiples secteurs. La Commission européenne, dans la communication sur la stratégie Europe 2020 (2010), reconnaît clairement divers secteurs d'interdépendance tels que : l'interdépendance entre les États membres, l'interdépendance entre les niveaux de gouvernement, l'interdépendance entre les différentes politiques, l'interdépendance entre les politiques et les instruments, et l'interdépendance au niveau mondial (Commission européenne, 2013). En outre, les asymétries se manifestent au niveau intersectoriel. Ceci résulte, par exemple, des implications du cas de révision du traité de Lisbonne.

La proposition lancée en octobre 2010, à Deauville, par deux des plus puissants dirigeants européens (la chancelière allemande Angela Merkel et le président français Nicolas Sarkozy) concernant la révision du traité de Lisbonne, s'est matérialisée par la mise en place du « Mécanisme européen de stabilité », qui succède, à partir de 2013, à la « Facilité européenne de stabilité financière » temporaire.

Les effets négatifs générés par la crise de la dette souveraine européenne au niveau de certains États membres de l'UE ont indiqué la nécessité de mettre en place un mécanisme de gestion des crises dans le secteur financier. À travers la révision souhaitable du traité de Lisbonne, consistant en la création d'une nouvelle institution européenne dotée de nouveaux instruments, il est prévu d'accroître l'efficacité des interventions en situation de crise.

Cependant, le plan franco-allemand a créé des tensions visibles entre les États membres. Dans une interview pour « Die Welt », la commissaire européenne à la Justice Viviane Reding a souligné l'asymétrie existante dans le processus décisionnel au sein de l'Union européenne, interprétant le geste des deux grands États comme offensant pour les autres États membres : « Les décisions européennes ne sont pas prises à Deauville et pas seulement par deux États membres. Elles sont prises à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg par 27 États membres, sur la base d'une proposition solide qui sert les intérêts de l'ensemble des 500 millions de citoyens » (Bolzen, 2010).

Lors du sommet européen de Bruxelles du 28 octobre 2010, le ministre luxembourgeois des affaires étrangères, Jean Asselborn, a admis que « le plan a laissé un goût amer aux autres États de l'UE, qui se sentent dictés sur ce qu'ils doivent faire » (EurActiv, 2010).

Ainsi, comme nous l'avons montré, des manifestations de pouvoir existent aussi dans un monde d'interdépendance, et leurs formes varient. La tripolarité au niveau de la structure européenne en est l'une des formes, puisque l'UE 3 représente la structure d'autorité qui détient le monopole du processus décisionnel au sein de l'Union européenne. Le problème de la régulation de l'asymétrie au niveau de la structure européenne devient, par essence, celui d'un changement systémique qui peut être réalisé par la construction institutionnelle dans le domaine des mécanismes de gestion des crises internes.

En outre, la complexité de l'interdépendance dans un système intégré et ses manifestations intersectorielles font que la mission uni-sectorielle du Mécanisme européen de stabilité (MES), limitée à un seul domaine, ait une efficacité tout aussi limitée.

Pour cette raison, un tel mécanisme permanent de gestion des crises au sein de l'Union européenne devrait être intersectoriel et interinstitutionnel, à tous les niveaux.

Bibliographie

Axelrod, R., Keohane, R. O. 1993. « Achieving Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions ». *Neorealism and Neoliberalism: the Contemporary Debate*, New York: Columbia University Press, p. 85-116.

Barbieri, K. 1996. « Economic Interdependence: A Path to Peace or a Source of Interstate Conflict? ». *Journal of Peace Research*, no. 1, vol. 33, p. 29-49.

Bolzen, S. 2010. « EU wirft Deutschland Verantwortungslosigkeit vor ». [En ligne] : <http://www.welt.de/wirtschaft/article10545671/EU-wirft-Deutschland-Verantwortungslosigkeit-vor.html>, [consulté le 22 décembre 2022].

Burchill, S., Linklater, A., Devetak, R., Donnelly, J., Paterson, M., Reus-Smit, C., True, J. 1995. *Theories of International Relations*. New York: Palgrave Macmillan, p. 65.

Commission européenne. 2010. « Communication de la Commission. Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive ». [En ligne] : <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:2020:FIN:fr:PDF> [consulté le 22 décembre 2022].

Commission européenne. 2013. « Commission Working Document. Consultation on the Future EU 2020 Strategy ». [En ligne] : <http://ec.europa.eu/eu2020/pdf/eu2020.pdf>, [consulté le 22 décembre 2022].

Coser, L. 1956. *The Functions of Social Conflict*, New York: Free Press, p. 71.

Doran, C. 2010. « The two sides of multilateral cooperation », *International Cooperation: the Extents and Limits of Multilateralism*, New York: Cambridge University Press, p. 40-41.

EurActiv. 2010. « France, Germany face EU revolt over Treaty change ». [En ligne] : <http://www.euractiv.com/future-eu/france-germany-face-eu-revolt-tr-news-499252>, [consulté le 22 décembre 2022].

Keohane, R. O. 1984. *After Hegemony: Cooperation and Discord in the World Political Economy*. New Jersey: Princeton University Press. p. 53-54.

Keohane, R. O. 1992. « International Liberalism Reconsidered », *The Economic Limits to Modern Politics*, Murphy Institute Studies in Political Economy, Cambridge: Cambridge University Press, p. 188.

Keohane, R. O., Martin, L. L. 1995. « The Promise of Institutional Theory ». *International Security*, no. 1, vol. 20, p. 39-51.

Keohane, R. O., Nye, J. S. 1990. « International Interdependence and Integration », *International Relations Theory. Realism, Pluralism, Globalism*, New York: Macmillan Publishing Company. p. 365.

Nye, J. S. 2007. *Understanding International Conflicts. An Introduction to Theory and History*, 6th Edition, New York: Harvard University Pearson Longman.

Sayrs, L. 1989. « Trade and Conflict Revisited: Do Politics Matter? ». *International Interaction*, no. 2, vol. 15, p. 155-175.

The Official Website of the Nobel Prize. 2012. « The Nobel Peace Prize 2012 ». [En ligne] : http://www.nobelprize.org/nobel_prizes/peace/laureates/2012/, [consulté le 26 octobre 2013].

Wendt, A. 2011. *Teoria Socială a Politicii Internaționale*, Iași: Polirom.

Zartman, W., Touval, S. 2010. « Introduction: return to the theories of cooperation ». *International Cooperation: The Extents and Limits of Multilateralism*, New York: Cambridge University Press.



ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

L'émergence de l'Union européenne en tant que promoteur de la paix dans les relations internationales

Ionela Ruști

Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Roumanie

ionela.rusti97@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0001-8657-3026>

Reçu le 09-10-2022 / Évalué le 21-10-2022 / Accepté le 05-11-2021

Résumé

Au cours de son développement comme l'un des acteurs les plus complexes et les plus influents sur la scène internationale, l'Union européenne s'est fait connaître pour son utilisation des méthodes de « soft power » dans son implication dans le monde. En outre, elle a adopté une approche différente des concepts de sécurité en choisissant de centrer ses politiques sur le concept de sécurité humaine. La première question à laquelle cet article tentera de répondre est si le « soft power » représente le principal outil dont l'Union dispose dans la conduite de ses affaires étrangères. En raison de son statut dans les relations internationales, l'UE est souvent considérée un acteur de type sui generis: ni un État, ni une organisation internationale comme les Nations unies. Cependant, cette union intergouvernementale d'États a été une présence active dans plusieurs coins du monde en s'étendant plus loin de ses frontières, ce qui soulève la deuxième question que cet article abordera : est-ce que l'UE peut être un promoteur de la paix sérieux et efficace aux côtés d'autres acteurs majeurs des zones touchées par le conflit ? Le cas du Mali servira d'exemple des efforts entrepris par l'UE pour s'affirmer comme plus qu'une simple union économique et politique d'États.

Mots-clés : soft et hard power, sécurité humaine, approche globale, mission militaire et civile, Union européenne

Afirmarea Uniunii Europene ca promotor al păcii în relațiile internaționale

Rezumat

Odată cu transformarea sa graduală într-unul dintre cei mai influenți și complecși actori pe scena internațională, Uniunea Europeană a devenit cunoscută pentru metodele de „soft power” la care apelează în interacțiunea sa cu alți actori statali sau non-statali. Mai mult decât atât, aceasta a adoptat o abordare diferită în ceea ce privește conceptele de securitate, preferând să își centreze politicile interne și externe pe noțiunea de securitate umană, care devine principală. Pentru început, acest articol urmărește să răspundă la următoarea întrebare : sunt metodele de „soft power” principalele instrumente pe care Uniunea le folosește în relațiile și politicile sale externe? În al doilea rând, poate Uniunea Europeană să se afirme ca promotor al păcii eficient alături de alți actori majori în regiunile lumii afectate

de conflict? Cazul implicării Uniunii în Mali va fi folosit ca exemplu al eforturilor îndelungate ale organizației de a-și depăși statutul de uniune strict economică și politică și de a dovedi că poate fi mai mult decât atât.

Cuvinte-cheie: soft/hard power, securitate umană, abordare globală, misiuni civile și militare, Uniunea Europeană

The emergence of the European Union as a peace-promotor in international relations

Abstract

Over the course of its development as one of the most complex and influential actors on the international stage, the European Union has become known for the use of soft power methods in its involvement around the world. Furthermore, it has taken a different approach to security concepts, choosing to centre its policies on the human security concept. The first question that this article will aim to answer is whether soft power represents the main tool that the Union employs in its conduct of foreign affairs. Due to its status in international relations, the EU is often seen as a sui-generis type of actor: neither a state nor an international organization of the kind that is the United Nations. However, this intergovernmental union of states has been an active presence in areas of the world stretching far away from its borders, which raises the second question that this article will tackle: can the EU be a serious and effective peace-promotor alongside other major actors in conflict-affected areas? The case of Mali will be used as an example of the efforts undertaken by the EU to establish itself as more than just an economic and political union of states.

Keywords: soft and hard power, human security, global approach, military and civilian missions, European Union

Introduction

Cet article se concentre sur la perspective de l'Union européenne en ce qui concerne les concepts de « soft » et « hard power », aussi bien que sur le point de vue et la réponse de l'Union aux questions de sécurité qui se déroulent non seulement à l'intérieur de ses frontières, mais également dans des régions plus éloignées. Il cherche à comprendre les concepts qui se rencontrent dans la prise de décisions et la réalisation des processus des institutions de l'UE en matière de politique étrangère et de sécurité, tout en soulignant les aspects par lesquels l'organisation se différencie des autres acteurs internationaux.

Cet article sera structuré comme suit : la première partie présentera une brève vision terminologique et conceptuelle des notions de « power » et de sécurité dans les relations internationales, tout en établissant des liens entre la politique de l'UE et sa préférence pour certaines notions de ce type. Dans la deuxième partie, nous apporterons un aperçu historique des principales évolutions du choix de conduite

de l'UE en matière de politique étrangère, en mettant en évidence les documents, les déclarations et les événements politiques qui ont modelé les politiques indiquées. De plus, ces points centraux d'évolution seront corrélés à certaines notions, abordées dans la première partie, qui refléteront en final la préférence de l'Union pour le « soft power » et les concepts de sécurité non traditionnels. En raison de la complexité de tous les documents juridiques et administratifs qui marquent l'évolution de la politique étrangère de l'UE, cet article mettra l'accent principalement sur ceux qui ont le plus grand impact politique autant sur l'UE dans son ensemble, que sur les États membres. La dernière partie de l'article servira d'évaluation critique des forces et des faiblesses du choix fait par l'UE en matière de notions de « power » et de sécurité observées dans ses missions militaires et civiles du Mali.

Les principales questions de recherche abordées dans cet article sont les suivantes : le « soft power » peut-il être considéré comme le fondement de la conduite de l'UE au niveau d'affaires internationales ? Deuxièmement, l'UE a-t-elle prouvé, par ses missions au Mali, qu'elle peut également jouer le rôle d'acteur qui promeut la paix sur la scène mondiale ? Un parcours historique interprétatif et une analyse thématique seront effectués afin de répondre aux questions de recherche. Cela se fera par une brève revue de la littérature et par l'utilisation d'une courte étude de cas dans la partie finale. La littérature existante sur l'évolution de l'Union européenne en tant qu'acteur qui promeut la paix est abondante, ce qui a permis une enquête approfondie sur le sujet. L'article sera construit à travers une analyse secondaire des données, qui favorise la formulation de diverses hypothèses et l'identification de réponses aux questions de recherche susmentionnées, en utilisant les informations fournies par des universitaires ou des experts dans le domaine lié au sujet en question. Un large éventail de sources primaires a été utilisé dans cette recherche, y compris des articles de presses, des transcriptions de conférences, des biographies, des entretiens, des transcriptions de discours, des documents officiels, des données statistiques et des rapports de recherche.

Cette recherche a également utilisé des sources secondaires, sous la forme de documents publiés. Cette littérature comprend des livres de journalistes d'investigation, des textes scientifiques et des récits historiques. Cependant, en ce qui concerne la sélection des sources, il y a une préférence pour les textes publiés plus récemment, afin de tirer des conclusions précises et pertinentes à la recherche.

La notion de « power » dans l'Union européenne

Le sens et la compréhension de la notion de « power » ont changé au fil du temps l'évolution de la politique mondiale. Placé dans le contexte de divers scénarios de nature changeante, le « power » a acquis ces derniers temps des significations plus

diverses, contrairement à la façon dont des théoriciens tels que Nicolas Machiavel, John Morgenthau ou Kenneth Waltz l'ont décrit. Dans un monde dominé par les technologies d'information et la généralisation du concept de mondialisation, nous ne pouvons plus parler de « power » au simple niveau de « hard power », entendu comme des capacités militaires ou des instruments coercitifs qui permettent à un acteur d'influencer les autres.

C'est Joseph Nye qui a introduit pour la première fois le terme de « soft power », en remettant en question les différentes manières dont un acteur peut affecter le comportement des autres : en les contraignant par des menaces ; en les incitant avec des paiements ; ou en les attirant et en les cooptant pour qu'ils souhaitent ce que vous souhaitez (Nye, Jr., 2004). Nye va encore plus loin en distinguant parmi le « power » (1) les ressources et (2) les résultats comportementaux, soulignant l'importance de ces derniers, dépendant non seulement des premiers, mais aussi des contextes et des stratégies (Chitty et al., 2017).

Les auteurs de *The Routledge Handbook of Soft Power* estiment que le « power » dans la collocation « soft power » suggère l'utilisation d'une lentille politique (Chitty et al., 2017). Ils poursuivent en expliquant certaines des théories développées par Joseph Nye même, qui décrit trois visages du « power » qui autorisent simultanément les méthodes « hard » et « soft » (Nye, 2011). Les méthodes « hard power » sont l'utilisation de la coercition ou de l'incitation dans le but de (1) changer les stratégies d'un sujet ; (2) réduire l'agenda d'un sujet et (3) façonner les premières préférences d'un sujet. En revanche, les méthodes « soft power » impliquent l'utilisation de l'attraction ou de la persuasion pour modifier les préférences d'un sujet ou pour convaincre de la légitimité de son agenda (Chitty et al., 2017).

En bref, la définition de Nye, tout en se référant à la légitimité et aux valeurs, suppose que si le « hard power » peut amener les autres à faire ce que vous voulez, ceci n'augmentera pas votre attrait, ne légitimera pas vos actions et n'influencera pas les autres dans l'adoption de vos valeurs. Cela étant dit, on comprend aisément pourquoi l'Union européenne se concentre davantage sur ses mécanismes de « soft power » que sur autre chose : sa portée et sa nature sont de persuader ses États membres, ses partenaires et ses futurs membres d'accueillir et de défendre les valeurs démocratiques. L'Union utilise sa puissance économique pour attirer de futurs membres et pour convaincre les États membres des avantages qu'ils peuvent avoir s'ils s'engagent à mettre en œuvre et à respecter le droit de l'UE.

Bien que tous les États membres de l'Union emploient des armées nationales et possèdent des capacités militaires, l'Union européenne elle-même n'est pas une superpuissance militaire et n'a pas besoin de l'être. Cependant, il est important

d'examiner comment l'Union oriente ses efforts lorsqu'elle utilise des ressources militaires. Au fil des dernières décennies, l'UE est devenue un acteur principal dans les opérations de gestion des crises et de prévention des conflits, en s'éloignant des mesures de défense traditionnelles et en se dirigeant vers des mesures plus avancées, à tel point qu'aujourd'hui, l'UE est capable de fournir à la fois des financements et des capacités militaires pour les opérations humanitaires. Pour conclure, bien que l'UE dispose d'instruments de « hard power » (entendu ici principalement comme puissance militaire), elle choisit d'employer des méthodes de « soft power » chaque fois que cela est possible.

Voskopoulos explique en outre pourquoi le « soft power » est profondément ancré dans le cadre institutionnel de l'Union et pourquoi l'UE est censée agir comme une force de persuasion dans son implication dans le monde. L'éditeur du « European Union Security and Defense: Policies, Operations and Transatlantic Challenges » affirme que :

Le « soft power » est un élément essentiel du cadre institutionnel et opérationnel de l'UE, de sa structure organisationnelle et de son caractère normatif. Il se reflète sur les dirigeants d'une Union fondée sur des traités par des États politiquement autonomes, aussi bien que dans le mode de fonctionnement de l'UE en tant que pouvoir normatif et réglementaire, et dans les aspects culturels institutionnalisés de la pratique du « soft power » (Voskopoulos, 2021).

Le Traité de Lisbonne affirme que :

L'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. 2. L'Union offre à ses citoyens un espace de liberté, de sécurité et de justice sans frontières intérieures, au sein duquel est assurée la libre circulation des personnes, en liaison avec des mesures appropriées en matière de contrôle des frontières extérieures, d'asile, d'immigration ainsi que de prévention de la criminalité et de lutte contre ce phénomène (art.2). [...] 3. Elle combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales [...] Elle respecte la richesse de sa diversité culturelle et linguistique, et veille à la sauvegarde et au développement du patrimoine culturel européen (Version consolidée du traité sur l'Union européenne, 2008).

Comme on peut le voir ci-dessus, L'Union souligne sa mission et les objectifs qu'elle atteint au moyen d'instruments de « soft power ». L'inclusion, par l'article 3, paragraphe 5, du TUE, de la contribution à la paix comme premier objectif de la relation de l'UE avec le reste du monde nous oblige à constater que la promotion de la paix dans le monde est devenue l'un des piliers fondamentaux de l'action extérieure de l'UE, tout comme la sécurité, le développement durable, la

protection des droits de l'homme et autres. Cela fait de l'UE un acteur émergent de promotion avec le potentiel de contribuer à la sécurité des autres dans le monde.

Réorienter l'attention: des concepts traditionnels de sécurité aux concepts non traditionnels

Lorsqu'il s'agit de questions de sécurité, nous constatons que l'Union intègre dans ses approches et ses politiques des concepts de sécurité majoritairement non traditionnels, tels que les catégorisent les universitaires comme Barry Buzan et Lene Hansen. À l'automne 2003, un groupe d'étude a été convoqué à la demande de Javier Solana, alors Haut Représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune, afin d'examiner la possibilité de formuler une politique européenne de sécurité humaine et d'élaborer des plans de mise en œuvre de la Stratégie européenne de sécurité, que le Conseil européen a approuvée en décembre de la même année, une première importante dans l'élaboration d'une politique extérieure qui permettrait à l'Union de devenir un promoteur actif de la paix.

Le concept de sécurité humaine remet en question la vision traditionnelle de la sécurité qui se limite à la compréhension de l'État comme seul protecteur et garant de la sécurité des personnes, la défense du territoire et la protection de la souveraineté étant les domaines-clés où la sécurité est considérée comme le plus nécessaire. La sécurité humaine va au-delà de ceci pour explorer d'autres significations de la sécurité et, de cette manière, elle élargit la liste des défis qui peuvent menacer la sécurité et le bien-être individuels : les conflits armés, les forces sociales, économiques et écologiques. Nous pouvons déjà voir que la sécurité de l'individu est devenue le principal objet de référence de la sécurité, contrairement à la notion de sécurité vulgarisée et centrée sur l'État qui a dominé l'analyse de la sécurité et l'élaboration des politiques pendant la période de la Guerre froide.

L'origine du concept remonte à la publication du Rapport sur le développement humain de 1994, publié par le Programme de Nations unies pour le développement (PNUD). Ce rapport est le résultat des travaux d'un groupe d'économistes du développement de plus en plus insatisfaits de la notion orthodoxe de développement, qui le considèrent comme une fonction de la croissance économique. Ce qu'ils ont proposé était un concept de développement humain qui se concentre sur le renforcement des capacités humaines pour affronter et surmonter les défis qui vont au-delà de la protection de l'intégralité territoriale contre les menaces militaires:

Certes, les droits et libertés individuels ont une importance capitale, mais une personne libre a des capacités d'action limitées, malgré cette liberté, si elle est pauvre, malade, analphabète, victime de discriminations, menacée par un

conflit violent, ou n'a pas le droit d'exprimer ses opinions politiques. (UNDP, 2005)

Le regretté économiste pakistanais Mahbub ul Haq, qui a conceptualisé le Rapport sur le développement humain du PNUD, écrit :

La sécurité humaine n'est pas une préoccupation d'ordre militaire. C'est un souci de la dignité humaine. En dernière analyse, c'est un enfant qui n'est pas mort, une maladie qui n'est pas propagée, une tension ethnique qui n'a pas explosé, un dissident qui n'a pas été réduit au silence, un esprit humain qui n'a pas été écrasé¹.

Cependant, certaines voix soutiennent que la sécurité humaine sonne mieux en théorie qu'en pratique. Les auteurs Tow et Trood (2000, p. 14) estiment que « the definition of human security is seen to be too moralistic compared to the traditional understanding of security, and hence unattainable and unrealistic » (n.t. : « la définition de la sécurité humaine est considérée comme trop moraliste par rapport à la compréhension traditionnelle de la sécurité, et donc inaccessible et irréaliste. ») La critique principale de la sécurité humaine est qu'elle néglige le rôle de l'État en tant que fournisseur de sécurité. Buzan soutient que « states are a necessary condition for individual security because without the state it is not clear what other agency is to act on behalf of individuals » (Buzan, 1983 : 59) (n.t. : « Les États sont une condition nécessaire à la sécurité individuelle parce que sans l'État, il n'est pas clair quelle autre agence doit agir au nom des individus »). Néanmoins, le Rapport de la Commission des Nations unies sur la sécurité humaine reconnaît que « la sécurité humaine complète la sécurité d'État » (Commission on Human Security, 2003) et ne néglige pas son importance.

En analysant les politiques mises en place par l'UE en matière de sécurité, il apparaît clairement que la sécurité humaine se présente comme une extension de la sécurité de l'État ; et la préoccupation principale est de mettre davantage l'accent sur sa force par rapport à la manière dont elle était perçue dans le passé. La partie suivante examinera les efforts de l'UE dans l'établissement de normes et de règles qui ont pour base des méthodes de « soft power » et des approches de la sécurité humaine. Plusieurs événements critiques seront apportés comme exemples de ce long processus de transformation.

Développement de la sécurité de l'Union européenne

Les premières décisions qui ont fait de l'UE un nouveau promoteur de la paix avec des instruments nécessaires pour mener des missions de maintien de la paix ont été discutées lors du Conseil européen de Cologne, en juin 1999. Les décisions ont été opposées au contexte des développements au Kosovo, qui ont fait comprendre

aux États membres de l'UE qu'ils étaient militairement incapables d'y arrêter la violence même s'ils disposaient de ressources adéquates, alors qu'ils ne disposaient pas du cadre juridique pour les utiliser. Par conséquent, l'intérêt du Conseil de Cologne était de donner la priorité au renforcement des capacités militaires qui permettraient aux États membres de répondre plus rapidement et plus efficacement aux situations de crise émergentes (Cologne European Council, 1999). Bien que le Conseil de Cologne se soit davantage concentré sur les dimensions du « hard power », il est important de noter que garantir la sécurité humaine est resté la plus grande préoccupation et le plus important aspect discuté.

Le Conseil européen d'Helsinki de décembre 1999 a complété les tâches du Conseil de Cologne et a souligné la nécessité de disposer de meilleurs outils civils de réponse aux crises et de leur coordination efficace, au niveau des institutions de l'UE et entre les États membres (Helsinki European Council, 1999). Cette fois, l'accent a été mis moins sur les capacités militaires de l'Union dans son ensemble, et beaucoup plus sur la convergence des ressources civiles des États membres dans le but d'assurer la sécurité humaine dans les régions où ceci s'avère nécessaire.

L'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam en 1999 a entériné la nature judiciaire de l'UE et a permis de lancer le processus de construction des moyens et des capacités discutés lors des sommets de Cologne et d'Helsinki, afin de permettre à l'Union de prendre des décisions et de lui fournir une gamme complète de mesures de gestion de crise et des tâches de prévention des conflits définies dans le Traité susnommé et connues sous le nom de « Tâches de Petersberg ». Celles-ci englobent la réalisation de tâches humanitaires et de sauvetage, le maintien de la paix et la gestion des crises. Il est important de souligner que les tâches de Petersberg reflètent l'importance croissante de l'Union en tant que promoteur actif de la paix, par des stratégies nouvellement définies pour la politique internationale.

La phase suivante dans le développement d'une propre définition de la sécurité de l'UE a commencé avec l'approbation de deux documents importants qui ont formé la stratégie de sécurité de l'organisation, à savoir le programme de Göteborg et la stratégie européenne de sécurité. Le programme de Göteborg de 2001 pour la prévention des conflits violents a marqué un tournant dans ce processus ; ses points-clés comportaient les dispositions suivantes:

Fixer les priorités politiques claires pour les actions préventives	Entendues comme une coopération plus étroite entre la Commission et le Conseil sur les questions liées à la prévention des conflits.
---	--

Améliorer son alerte précoce, son action et sa cohérence politique	Une plus grande contribution en termes de renseignement et de rapports politiques des États membres avec les institutions de l'UE.
Renforcer ses instruments de prévention de longue et de courte durée	Le programme propose à toutes les institutions européennes concernées d'intégrer la prévention des conflits dans leur domaine de compétence.
Construire des partenariats efficaces pour la prévention	Une coopération continue et efficace, aussi bien que l'échange de renseignements avec les autres institutions mondiales compétentes, telles que l'ONU, l'OSCE et l'OTAN, dans les régions visées.

Tableau 1 : Le programme de Göteborg (Council of the European Union, 2001)

La stratégie européenne de sécurité de 2003 a marqué un pas en avant pour l'UE dans l'adoption d'une approche globale de la sécurité, tout en soulignant la nécessité d'une combinaison d'instruments pour relever les défis posés par le nouveau siècle (dans le contexte des attaques terroristes du 11 septembre 2001). Le document met en évidence les instruments complets de gestion des crises de l'UE dans plusieurs passages et souligne que les capacités civiles et militaires de crise de l'UE, ainsi que de ses États membres, doivent être améliorées et combinées davantage. La stratégie reconnaît que pour que l'UE devienne de plus en plus efficace dans ses opérations extérieures, elle doit trouver un moyen stratégique et cohérent de combiner à la fois les capacités civiles et militaires (si nécessaire). Pourtant, sans le mentionner directement, « le document fait transparaître une adhésion à une conception de la sécurité qui va au-delà de la dimension politico-militaire de la sécurité » (Drent, Zandee, 2010).

Afin de guider la mise en œuvre opérationnelle des missions de l'UE en territoire étranger, plusieurs lignes directrices procédurales et conceptuelles ont été élaborées. L'objectif global adopté en 2004 a amené les États membres à un accord mutuel sur les actions qu'ils doivent entreprendre pour traiter efficacement les problèmes de sécurité identifiés par l'Union. Les États membres ont convenu de « s'engager à être en mesure d'ici 2010 de réagir par une action rapide et décisive en appliquant une approche pleinement cohérente à l'ensemble des opérations de gestion de crise couvertes par le Traité » (European Council, 2004). Le document a examiné l'importance pour l'UE de disposer de forces opérationnelles prêtes à être déployées en réponse à une crise, et présente les groupements tactiques de l'UE. Il s'agit d'unités d'intervention rapide d'environ 1500 à 2500 hommes, composées de contributions nationales ou multinationales sous la responsabilité d'une nation cadre. Les groupements tactiques seraient principalement employés en réponse aux demandes rapides de l'ONU et ont été conçus pour être rapidement adaptés à

des missions spécifiques. Leur objectif est de se concentrer sur des opérations de transition telles que celles sous mandat de l'ONU pour le maintien de la paix. Cela a marqué une nouvelle étape importante pour l'émergence de l'UE en tant qu'acteur central de la promotion de la paix.

Dans les parties précédentes, nous avons expliqué comment les méthodes de « soft power » et les approches non traditionnelles de la sécurité font de l'UE un acteur qui a émergé sur la scène internationale. En tant que promoteur de la paix, l'Union a évolué au-delà de la conception traditionnelle des acteurs internationaux pour devenir une organisation dotée de sa propre capacité de répondre aux crises complexes auxquelles le monde est aujourd'hui confronté. Les instruments qu'elle utilise ne se limitent pas aux politiques ou militaires, mais ils comprennent principalement des mesures économiques, culturelles et diplomatiques, lorsque cela est possible. La nature des conflits change et l'importance globale de la force militaire diminue, ce qui nous amène à envisager un avenir où les engagements seront probablement plus civils, avec un accent mis sur la gestion des interactions complexes entre de multiples acteurs sur le terrain, vouées à parvenir à une approche globale. Dans ce sens, l'UE a déjà commencé à s'adapter à ces paramètres modifiés de prévention des conflits : elle a mené les deux types d'opérations, en se concentrant principalement sur des missions civiles (Drent, Zandee, 2010). Dans cette partie de notre recherche, nous allons présenter une brève analyse des documents et des décisions qui ont ouvert la voie à suivre afin que l'UE s'affirme comme promoteur de la paix. La dernière partie de cet article portera une vision critique sur les missions de l'UE au Mali, en prenant en compte le type de « power » employé (« soft power » vs « hard power »), les principaux concepts de sécurité trouvés au centre des deux missions et la mesure dans laquelle ceux-ci se sont avérés efficaces.

Les missions de l'UE dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune

L'instabilité qui caractérise le Mali (ainsi que le reste des pays de la région connue sous le nom de Sahel) est partiellement causée par les tensions et les conflits provoqués par les groupes armés qui ont traversé la région, fuyant les conséquences de processus de paix incomplets dans leur pays d'origine après les « Printemps arabes ». L'un de ces groupes est constitué par les combattants Touaregs d'Al-Qaïda, armés avec l'aide de Kadhafi, et qui, après la chute de la Libye, se sont enfuis au Mali. Les combattants Touaregs se sont associés ensuite aux insurgés du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et au groupe salafiste Ansar Dine. Ensemble, ils ont mené l'insurrection de 2012 au Mali, laquelle a finalement conduit au coup d'État militaire de mars 2012 qui a renversé le président Amadou

Toumani Touré. Cela a laissé de grandes parties du pays avec des « espaces non gouvernés » (Tobie et Sangaré), dont le gouvernement est incapable de reprendre le contrôle, malgré l'opération Serval menée par la France en 2013 - soutenue par l'UE - pour reconquérir des territoires dans le nord du Mali, organiser des élections libres, et négocier l'accord de paix connu sous le nom d'Accord d'Alger en 2015.

La crise malienne peut être vue comme un double phénomène : une crise sécuritaire au Nord avec la présence de groupes armés, et une crise institutionnelle suivie du coup d'État. Les forces armées maliennes, représentant l'armée du Mali, n'ont pas réussi à sauvegarder l'intégrité territoriale et à assurer la protection de la population. La situation sécuritaire au Mali résulte de l'absence d'autorité de l'État et de l'érosion de sa capacité de défense, en plus de la radicalisation des mouvements d'opposition au pouvoir central (Djiré et al., 2017).

Dans ce contexte, la stratégie de l'UE pour le Sahel a été conçue conformément à l'approche intégrée de l'UE qui est centrée sur l'idée que la sécurité, le développement et la gouvernance sont liés. L'UE a adopté sa première stratégie pour le Sahel en 2011, et l'a ensuite renforcée avec son plan d'action régional 2015-2020. Bien que le soutien européen par des moyens militaires, civils et économiques fournis au Mali ait été constant depuis les premiers engagements pris envers le pays africain, ce n'est aujourd'hui plus le cas. Les autorités au pouvoir au Mali n'ont pas organisé des élections conformément à l'accord initial conclu avec l'UE il y a trois ans. De plus, les rapports sur la présence de mercenaires russes qui se sont infiltrés dans les forces armées maliennes formées par l'UE, ayant l'approbation de la junte militaire qui conduit le Mali, ont persuadé Bruxelles de retirer les forces militaires des États membres de l'UE du pays.

Néanmoins, la stratégie européenne pour le Mali était unique au moment où elle a été élaborée et mise en œuvre. Pour la première fois, l'UE a établi une approche globale qui comprenait tous les instruments dont l'Union se vantait en tant que promoteur de la paix : une combinaison de méthodes de « soft power », l'inclusion d'acteurs civils et la formation de la police locale – tout ceci afin de doter le Mali des outils nécessaires pour rétablir et maintenir lui-même sa sécurité. Dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), deux missions ont été déployées au Mali : une mission militaire connue sous le nom de Mission de formation de l'Union européenne (EUTM) ; et une mission civile appelée Mission européenne de renforcement des capacités (EUCAP). Il existe également 14 projets financés par l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) et 12 projets du fonds fiduciaire d'urgence de l'UE pour l'Afrique (EUTF) d'une valeur de plus de 209,5 millions d'euros, aux côtés d'autres fonds européens de développement² (FED). En outre, il y a un représentant spécial de l'UE (RSUE) pour le Sahel

qui se concentre principalement sur le Mali. À la liste des instruments diplomatiques employés par l'UE au Mali s'ajoutent une délégation diplomatique, un conseiller du RSUE et la présence de l'Office d'aide humanitaire et de protection civile de la Commission européenne (ECHO). Cela fait du Mali le pays comptant le plus grand nombre d'outils opérationnels de paix et de sécurité extérieurs de l'UE.

Avec autant d'instruments utilisés par l'Union sur le territoire du Mali, il est particulièrement important d'examiner l'efficacité de cette approche globale. Est-ce que l'UE s'avère être un promoteur de la paix et un fournisseur de sécurité dans la région ? Telle est la question à laquelle cette dernière partie essaiera de répondre. Elle possède sans aucun doute les moyens d'influencer le déroulement de l'action dans le pays, mais alors que l'UE a pris des mesures significatives et ambitieuses vers l'intégration de ses instruments de prévention des conflits et de maintien de la paix, elle semble manquer d'une stratégie durable pour la stabilité du pays. Lopez (2017) partage ce point de vue lorsqu'elle écrit que l'UE a tendance à prioriser son unité opérationnelle en tant que gestionnaire de crise, tout en négligeant les objectifs durables qui visent la paix ou la stabilité.

L'objectif des missions PSDC civiles et militaires au Mali était d'aider les autorités maliennes à améliorer leur capacité et leur efficacité dans le secteur de la sécurité. Cependant, pour atteindre leur objectif, les deux missions ont dû affronter des difficultés de coordination interne sur le terrain. L'EUTM Mali se concentre sur le développement des forces armées maliennes, tandis que l'EUCAP Sahel Mali se concentre sur la réforme des forces de sécurité intérieure. Afin de faire tous les efforts et d'engendrer des changements tangibles, les deux missions doivent travailler ensemble, avec la délégation de l'UE, vers des objectifs communs conçus pour avoir un impact durable. Malheureusement, les différences d'organisation des deux missions sont devenues le principal obstacle à la réussite d'une coordination civile-militaire. Les missions PSDC civiles sont composées de policiers, de magistrats et de gendarmes. La délégation de l'UE est composée de fonctionnaires qui coordonnent les projets de développement et mènent la diplomatie. Les missions PSDC militaires travaillent avec les chaînes de commandement nationales. Il est, donc, difficile d'obtenir une harmonisation du processus de travail entre elles.

Le but de la mission EUTM, selon le rapport officiel du SEAE, est « d'assister les Forces armées maliennes dans la restauration de leur capacité militaire en vue de leur permettre de mener des opérations militaires visant à restaurer l'intégrité du territoire malien, à réduire la menace des groupes terroristes, et à fournir une assistance militaire à la Force conjointe du G5 Sahel ainsi qu'aux forces armées nationales dans les pays du G5 Sahel » (EEAS, 2021). Toutefois, l'EUTM Mali n'a pas

pour mandat d'intervenir dans les opérations de combat et se limite à des capacités de formation et de conseil.

Au début du processus de la création de l'EUTM, il y avait des divergences entre l'UE et les officiers de l'armée malienne quant aux priorités du soutien militaire. Les positions des autorités maliennes et de l'UE sont parvenues à un consensus et l'idée d'une mission de formation militaire de l'UE a fini par être acceptée par tous. Il fut décidé de former des Groupements spéciaux d'intervention avec des bataillons de 500 à 600 hommes. Le contenu de la formation EUTM est entièrement défensif et non offensif. Au-delà de la formation tactique, on enseignait des modules sur le droit international humanitaire, les droits de l'homme et la protection des civils (Djiré et al., p. 41).

Dès leur formation, les groupements spéciaux d'intervention sont déployés dans des opérations liées à la sécurisation du territoire et de la population, tandis que certains retournent dans leurs bataillons d'origine. Ceux qui sont déployés sur le terrain continuent de recevoir un soutien technique de l'EUTM pour leur permettre d'accéder aux connaissances qu'ils ont acquises au cours de leur formation, s'ils en ont besoin, ainsi que de recevoir des conseils au cas où ils devraient modifier leur stratégie sur le terrain.

En général, les formations EUTM ont joué un rôle important dans l'amélioration du niveau de compétence des soldats. Plusieurs entretiens des auteurs du rapport de recherche « Assessing the EU's Conflict Prevention and Peacebuilding Intervention in Mali » ont révélé, cependant, certaines lacunes dans la structure opérationnelle de la mission. Ils ont conclu que le personnel de l'EUTM aurait dû se concentrer davantage sur l'expertise locale existante et adapter ses formations au contexte malien. En plus, les formateurs n'étaient pas tous également compétents et qualifiés, alors que les procédures fournies par certains États membres participant à la mission étaient différentes et non cohérentes (Ibidem).

L'EUCAP propose par ailleurs des ressources logistiques qui complètent les modules de formation. Il aide la police à numériser les archives et la base de données contenant les informations personnelles. Les services de sécurité ont été équipés d'ordinateurs et de systèmes de stockage de données, ainsi que d'une mise à niveau du système de contrôle biométrique du personnel. Les modules de formation, comparés à ceux conçus dans le cadre de l'EUTM, se concentrent sur la conceptualisation et les approches théoriques. La formation couvre des sujets tels que la gestion et le commandement, l'éthique professionnelle, les droits de l'homme et l'égalité des sexes, les techniques de renseignement, l'intervention professionnelle, la police criminelle, la lutte contre le terrorisme et l'ordre public.

Il s'adresse principalement aux cadres supérieurs et intermédiaires, chaque collaborateur bénéficiant d'une formation individuelle de 100 heures réparties sur 4 semaines.

Pourtant, le personnel de la mission a rencontré certaines difficultés dans son interaction avec la police et l'administration locales ; celles-ci sont la conséquence des barrières linguistiques entre les formateurs non francophones et les agents en formation. Naturellement, de tels obstacles ont un impact sur le processus de prestation des formations et sur leur efficacité. Conformément au même obstacle identifié au sein de l'EUTM, il existe aussi des différences entre les approches que les formateurs adoptent dans la prestation des modules, ce qui conduit à une coordination et à une cohérence insuffisantes dans leur formation pour le personnel malien.

Pour atteindre ses objectifs au Mali, le Conseil a mis en place une cellule de coordination régionale (RCC) au sein de l'EUCAP Sahel Mali, constituée d'un réseau d'experts de l'UE en matière de sécurité intérieure et de défense dans chacun des pays du G5 Sahel. Ces experts de la sécurité intérieure et de la défense collectent des informations sur les questions de sécurité et de défense dans leur pays d'accueil, qu'ils communiquent avec, le cas échéant, des recommandations au chef du RCC. Cela donne davantage de cohérence dans la stratégie plus large pour la région du Sahel et propose des approches adaptées à chacun des pays du G5.

La stratégie pour le Sahel reconnaît que la sécurité et le développement sont interdépendants : l'un ne peut pas être réalisé sans avant tout sécuriser l'autre. La complexité des défis identifiés dans les pays du Sahel exige une réponse régionale et cohérente qui se reflète dans l'approche de l'Union et dans sa collaboration étroite avec les représentants de tous les pays du G5, ainsi que dans ses discussions tant avec les acteurs locaux qu'avec les autres organisations internationales impliquées dans la région, telles que l'ONU, CEDEAO ou l'Union africaine.

Conclusion

Cet article a essayé de répondre à deux questions principales : est-ce que les approches centrées sur le « soft power » et la sécurité humaine peuvent être considérées le fondement de l'engagement de l'UE dans le monde ? L'UE a-t-elle prouvé, par ses missions au Mali, qu'elle pouvait également jouer le rôle de l'acteur promoteur de la paix sur la scène mondiale ?

L'analyse a montré que l'UE, grâce à sa nature sui generis, est tentée d'utiliser des méthodes de « soft power » au détriment du « hard power » chaque fois qu'il

est possible. Elle a montré aussi que les concepts non traditionnels de sécurité, principalement ceux de la sécurité humaine, sont considérés comme la réponse appropriée aux défis apportés par les conflits intraétatiques des années 1990, et qu'au niveau mondial il est important de reconnaître la nécessité d'y avoir une nouvelle approche aux problèmes de sécurité. Au final, l'UE s'est efforcée de s'attaquer, par le biais de ses politiques, aux causes sous-jacentes de l'instabilité et des conflits, et non seulement aux causes ou aux symptômes plus immédiats de la violence. Elle l'a fait en reconnaissant la nécessité d'une approche globale pour une prévention efficace des conflits et le maintien de la paix. Grâce à une combinaison d'instruments tels que le renforcement de l'État, le soutien aux élections, le désarmement, la démobilisation, la réintégration des combattants, la surveillance des droits de l'homme, l'aide humanitaire et la coopération au développement durable (Cameron, 2007), l'UE a prouvé qu'elle détenait le potentiel de devenir un promoteur essentiel de la paix et de la sécurité dans les zones affectées par les conflits à travers le monde. Les instruments de « soft power » et les principes relatifs à la sécurité humaine ne feront que permettre à l'UE d'atteindre ses objectifs.

La stratégie pour le Sahel, puis les deux missions au Mali, ont montré que la première stratégie générale de l'UE pour la région, adoptée en mars 2011, visait à faire converger divers programmes et instruments de politique extérieure vers des objectifs communs. En tant que projet phare du SEAE, la stratégie pour le Sahel fait l'objet d'une grande attention, tant politique que bureaucratique, d'autant plus que l'Union a mis en commun toutes ses ressources disponibles pour répondre à la crise politique du Mali et aux menaces sécuritaires qu'elle fait peser sur la région, voire sur l'UE. Cette organisation est encore en train de développer ses outils d'action extérieure dans les régions fragiles, alors que le Mali a été une sorte de terrain d'expérimentation pour le développement d'une approche globale/intégrée de la prévention des conflits. Cependant, si l'UE veut un jour parvenir à une stabilité durable au Mali, elle doit créer des objectifs politiques et structurels stables au lieu d'une approche de mesures ad hoc. Malheureusement, le climat politique actuel et les mécontentements croissants avec la junte militaire au Mali rendent la stabilité durable dans le pays encore lointaine.

Bien qu'il reste encore des leçons à apprendre de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas dans une crise de sécurité, l'UE s'est engagée sur la bonne voie en rejoignant d'autres acteurs importants de la promotion de la paix (telles que les Nations unies) dans des missions visant à atténuer les souffrances humaines, à apporter aide et assistance aux plus vulnérables, et à prévenir les conflits. L'Union a montré qu'elle pouvait jouer un rôle de stabilisateur, en exportant des valeurs cardinales telles que l'État de droit et les droits fondamentaux, en cherchant à

assurer la cohésion, la stabilité et la démocratie dans les pays tiers, en promouvant le droit international et les solutions multilatérales et en mettant l'accent sur l'importance des liens régionaux, tout en utilisant des méthodes de « soft power » chaque fois que c'était possible.

Bibliographie

- Acharya, A. 2014. Human Security. In : Baylis, J., Smith, S., and Owens, P., *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations*, Oxford: Oxford University Press.
- Buzan, B. 1983. *From International to World Society? English School Theory and the Social Structure of Globalisation*, London: Harvester.
- Cameron, F. 2007. *An Introduction to European Foreign Policy*. Routledge: New York.
- Chitty, N., Ji, L., Rawnsley, G., Hayden, C. 2017. *The Routledge Handbook of Soft Power*, London and New York: Routledge.
- Cologne European Council. 1999. *Annex III - European Council Declaration on Strengthening the Common European Policy on Security and Defence*, 1999. [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/summits/kol2_en.htm [consulté le 19 septembre 2021].
- Consolidated version of The Treaty on European Union. 2012. Official Journal of the European Union. [En ligne] : https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/teu_2012/art_2/oj [consulté le 19 septembre 2021].
- Council of the European Union. 2001. *EU Programme for the Prevention of Violent Conflicts*. [En ligne] : <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-9537-2001-REV-1/en/pdf>, [consulté le 19 septembre 2021].
- Directorate-General for External Policies of the Union. 2006. *The European Security and Defence Policy: from the Helsinki Headline Goal to the EU Battlegroups*, Brussels, European Parliament, 12 September. [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/sede/dv/sede030909notesdp_/sede030909notesdp_en.pdf [consulté le 19 septembre 2021].
- Djiré, M., Sow, D., Gakou, L., Camara, B. 2017. *Assessing the EU's conflict prevention and Peacebuilding interventions in Mali*, Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako.
- Drent, M. E., Zandee, D. H. 2010. *Breaking Pillars. Towards a Civil-Military Security Approach for the European Union*, The Hague: Netherlands Institute of International Relations Clingendael.
- EEAS. 2021. *European Union Training Mission in Mali*, 13 January. [En ligne] : https://eutmmali.eu/wp-content/uploads/2021/01/EUTM_Mission_Factsheet_EV2021.pdf, consulté le [consulté le 16 mars 2021].
- European Council. 2004. *Headline Goal 2010, June 2004*. [En ligne] : https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2004_2009/documents/dv/sede110705headlinegoal2010_/sede110705headlinegoal2010_en.pdf [consulté le 5 juin 2021].
- European External Action Service (EEAS). 2017. *ESDC: Training for Political Advisors*, 23 février. [En ligne] : https://www.eeas.europa.eu/node/21285_en [consulté le 19 septembre 2021].
- Ferrero-Waldner, B. 2006. « Human Security and aid effectiveness: the EU's challenges », exposé à Overseas Development Institute, Londres, 26 octobre. [En ligne] : https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/en/SPEECH_06_59 [consulté le 19 septembre 2021].
- Helsinki European Council. 1999. *Presidency Conclusions*, Annexes 2-4 - *Report on Non-Military Crisis Management of the European Union*, décembre, [En ligne] : https://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/ec/ACFA4C.htm [consulté le 19 septembre 2021].

Human Security Group. 2007. *A European Way of Security*, Madrid, p. 4-5. [En ligne] : http://eprints.lse.ac.uk/40207/1/A_European_Way_of_Security%28author%29.pdf [consulté le 19 septembre 2021].

Jockel, J., Sokolsky, J. 2000-2001. « Lloyd Axworthy's Legacy: Human Security and the Rescue of Canadian Defence Policy ». *International Journal*, vol. 56, no. 1 (hiver), p. 9. [En ligne] : <https://doi.org/10.2307/40203528> [consulté le 19 septembre 2021].

Kagan, R. 2003. *Of Paradise and Power; America and Europe in the New World Order*, New York: Vintage Books.

Krause, K. 2004. Is Human Security 'More than Just a Good Idea?'. In : Brzoska, M., Croll, P. J. (éd.), *Promoting Security: But How and For Whom?*, Bonn International Centre for Conversion.

Lazarou, E. 2018. *Peace and Security in 2018 - Overview of EU action and outlook for the future*, Brussels: European

Lopez, L. 2017. « Performing EU Agency by Experimenting the 'Comprehensive Approach': The European Union Sahel Strategy » *Journal of Contemporary African Studies*, vol. 35, no. 4.

Manners, I. 2002. *Normative Power Europe: A Contradiction in Terms?*, Blackwell Publishers.

Martin, M., Kaldor, M. 2010. *The European Union and Human Security: External Interventions and Missions*. New York: Routledge, p. 3-4.

Nye, J. S. 2004. *Soft power: The Means to Success in World Politics*. New York: Public Affairs.

Post, S. 2015. *Toward a whole-of-Europe approach. Organizing the European Union's and Member States' Comprehensive Crisis Management*. Berlin: Springer.

Tobie, A., Sangaré, B. 2019. *The impact of armed groups on the populations of central and northern Mali: Necessary adaptations of the strategies for re-establishing peace*. Stockholm: International Peace Research Institute.

Tow, W. T., Trood, R. 2000. Linkages between Traditional Security and Human Security. In : Tow, W. T., Thakur, R., Hyun, I. (éd.), *Asia's Emerging Regional Order*, New York: United Nations University Press.

Tuomioja, E. 2009. *The Role of Soft Power in EU Common Foreign Policy*. Berlin. [En ligne] : <https://tuomioja.org/puheet/2009/07/the-role-of-soft-power-in-eu-common-foreign-policy-international-symposium-on-cultural-diplomacy-berlin-30-7-2009/> [consulté le 19 septembre 2021].

Ul Haq, M. 1999. *Reflections on Human Development*. New Delhi: Oxford University Press.

United Nations Development Programme (UNDP). 2005. *Human Development Report*, p. 18-19.

Version consolidée du traité sur l'Union européenne. 2008. *Journal officiel de l'UE*, no. 115. [En ligne]: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX%3A12008M003> [consulté le 19 septembre 2021].

Voskopoulos, G. 2021. *European Union Security and Defence: Policies, Operations and Transatlantic Challenges*. Switzerland: Springer Nature.

Notes

1. N.t.: Human security is not a concern with weapons. It is a concern with human dignity. In the last analysis, it is a child who did not die, a disease that did not spread, an ethnic tension that did not explode, a dissident who was not silenced, a human spirit that was not crushed.

2. Selon le site web de l'EU Emergency Trust Fund for Africa, https://ec.europa.eu/trustfundforafrica/index_en

Synergies Roumanie n° 17 / 2022



Varia





ISSN 1841-8333

ISSN en ligne 2261-3463

Le rôle de la publicité de l'entre-deux-guerres dans la modernisation de la société roumaine

Iulia Macaria

Faculté des Lettres, Université Babeş-Bolyai, Roumanie

iulia_macaria@yahoo.com

<https://orcid.org/0000-0002-2344-8030>

Reçu le 15-11-2022 / Évalué le 03-12-2022 / Accepté le 15-12-2022

Résumé

Cet article se propose de décrire et d'analyser la contribution de la publicité de la presse écrite féminine et féministe dans le développement économique et socio-culturel de la société roumaine de l'entre-deux-guerres. Nous visons à démontrer, à l'aide du corpus de réclames pour les produits cosmétiques, la manière dont le progrès économique et technique de l'entre-deux-guerres se reflétait dans les réclames insérées sur les unes des journaux et des revues pour les femmes de Bucarest. L'approche diachronique que nous utilisons dans la sélection des réclames nous permet d'observer les transformations apparues dans les structures linguistiques et dans la composante iconique des réclames.

Mots-clés: publicité, presse écrite, photographie, modernisation, l'entre-deux-guerres

Rolul publicității din perioada interbelică în modernizarea societății românești

Rezumat

Acest articol își propune să descrie și să analizeze contribuția publicității din presa scrisă feminină și feminisă la dezvoltarea economică și socioculturală a societății românești din perioada interbelică. Ne propunem să demonstrăm, cu ajutorul unui corpus de reclame pentru produse cosmetice, modul în care progresul economic și tehnic se reflecta în reclamele inserate pe paginile ziarelor și revistelor pentru femei din București. Abordarea diacronică pe care o folosim în selectarea reclamelor ne permite să observăm transformările apărute în structurile lingvistice și în componenta iconică a reclamelor.

Cuvinte-cheie: publicitate, presă scrisă, fotografie, modernizare, perioada interbelică

The role of Interwar advertising in the modernization of Romanian society

Abstract

This article aims to describe and analyse the contribution of advertising from the feminine and feminist written press to the economic and sociocultural development of Romanian society during the Interwar period. Our aim is to demonstrate, through a corpus of advertisements for cosmetic products, the way in which economic and technical progress was reflected in the advertisements inserted on the pages of journals and magazines for women from Bucharest. The diachronic approach that we use for the selection of advertisements enables us to observe the transformations occurring in the linguistic structures and in the iconic component of advertisements.

Keywords: advertising, written press, photography, modernization, Interwar period

*La publicité est, sinon une science, du moins un art
qui suppose un travail réfléchi.*

Marcel Galliot, *Essai sur la langue de la réclame contemporaine*

Introduction

Le terme « moderne » provient du latin « modernus », qui signifie récemment. Cet adjectif, conformément au *Dictionnaire Larousse*, caractérise une chose nouvelle ou influencée par les progrès techniques. L'historien Adrian Marino associe le terme avec « le produit de l'histoire » et si l'on parle du XIX^e et surtout du XX^e siècle on assiste à un fort progrès des sciences et de la technologie qui influence la vie des gens. Le développement économique et socioculturel facilite l'accès aux informations surtout provenant de l'Occident, ce qui contribue à l'apparition d'un nouveau prototype humain, plus libre, qui exprime ses désirs et mécontentements. Adrian Marino affirme qu'il existe une relation entre les termes « moderne » et « mode » parce que le phénomène de la mode décrit les styles vestimentaires qui caractérisent une période donnée et se réfère aussi à la totalité des règles, des mœurs et des conventions qui apparaissent sur un territoire (Marino, 1969 : 37, 92).

Constanța Vintilă-Ghițulescu considère que la modernisation d'une société est influencée par l'accès au capital, à l'information et à la culture. La presse a joué elle aussi un rôle important dans la transmission des nouvelles idées libérales de l'Occident, en montrant les dissimilitudes économiques et de développement socioculturel qui persistaient entre la Roumanie et les pays européens. (Vintilă-Ghițulescu, 2013 : 106, 209). La fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e siècle sont appelés la période de la « modernité organisée », qui dure jusqu'à la fin

du XX^e siècle. L'industrialisation, la rationalisation de la connaissance (les gens commencent à trouver des explications en s'appuyant exclusivement sur les découvertes scientifiques), l'éloignement du dogme religieux et le désir de la population de se cultiver sont les principaux éléments qui favorisent la modernisation d'une société (Vlăsceanu, 2007 : 27, 30, 119).

La modernité crayonnée par la presse, l'affiche et la photographie publicitaires

Le domaine médical a bénéficié à son tour des découvertes scientifiques et technologiques, par exemple la chirurgie plastique. Les femmes de l'entre-deux-guerres faisaient appel à cette méthode pour obtenir l'image du corps et du visage sans imperfections mis en évidence à l'aide de la publicité de la presse écrite. Dans les contenus des journaux et des revues, les femmes trouvaient des articles qui les informaient sur les nouvelles méthodes et sur les interventions chirurgicales qui étaient désormais possibles. La presse écrite représentait l'un des principaux moyens d'information pendant l'entre-deux-guerres, qui mettait les gens au courant des innovations de la technologie. « La femme moderne » était le syntagme véhiculé dans la presse, cette femme qui a réussi à surpasser les préjugés sociaux et à adopter un nouveau style vestimentaire, devenant plus indépendante. Elle a davantage de confiance dans les nouvelles méthodes et découvertes technologiques, par exemple, la chirurgie plastique, qui lui offre la possibilité de transformer certaines parties de son corps. C'est aussi la période de l'apparition de nombreux salons de beauté, par exemple Elizabeth Arden et Helena Rubinstein. Les salons de beauté Elizabeth Arden et ses « potions magiques » qui prolongeaient la jeunesse de la peau et la rendaient plus ferme étaient fortement promus. Parmi les nouvelles méthodes modernes de beauté nous mentionnons les bains avec la paraffine et celles qui utilisaient les courants électriques (Marsh, 2009 : 81).

Pendant cette période on mettait aussi l'accent sur la prévention des maladies, car il valait mieux prévenir une maladie que la guérir, selon les docteurs. Sur les pages de la revue féminine *Vogue*, variante américaine, pendant les années 1920, nous identifions des réclames qui promouvaient les inventions du domaine médical - par exemple, le corset de caoutchouc pour les hanches du docteur Walter. Les femmes étaient aussi encouragées par les publicités à faire des traitements cosmétiques avec de la boue afin d'obtenir une peau plus jeune et veloutée. Les auteurs informaient leur public cible sur le traitement du docteur Viabella et l'encourageaient à l'essayer. Un autre type de corset était confectionné de crêpe et offrait plus de commodité grâce à la flexibilité du tissu. Le corset Norvic était connu pour ses propriétés de cacher l'abdomen gonflé, tout en offrant la liberté de mouvement à la personne qui le portait (Marsh, 2009 : 60).

Les cours qui préparaient des femmes pour travailler dans les salons de beauté étaient répandus pendant cet intervalle historique. L'ouverture des salons de beauté en Roumanie et les exigences des clientes, devenues plus informées sur les méthodes modernes du domaine, ont contribué à l'apparition des Instituts de beauté, qui offraient des cours de soin personnel aux femmes. Par exemple, dans le journal féminin *Jurnalul Doamnei*, nous identifions la réclame pour l'Institut de beauté Klytia, ayant son siège principal à Paris, qui proposait ce type de cours aux femmes roumaines. La réclame occupe une page entière de la revue, les publicitaires mettant l'accent sur la provenance de l'Institut de beauté à l'aide des majuscules, de la chromatique et de la photographie. Elle présentait le visage soigné d'une belle femme, obtenu grâce aux méthodes de beauté apprises pendant ces cours (*Jurnalul Doamnei*, 1938 : 1).

Les textes des réclames roumaines mettaient en évidence les nouveaux ingrédients des produits cosmétiques. Par exemple, dans le texte de la réclame qui décrivait les qualités de la nouvelle poudre *Chat Noir*, nous identifions le syntagme *cosmétique moderne*. De plus, le publicitaire souligne l'accessibilité du produit, fabriqué en France, au large public (*Gazeta Femeii*, 1934 : 3). Dans la presse féminine, nous trouvons aussi des réclames qui annonçaient aux lecteurs l'apparition des corsets, par exemple la marque *Warner's* (*Gazeta Femeii*, 1932 : 2). Une autre annonce informe sur les services du docteur Rosenthal, qui avait effectué des stages à Paris et qui utilisait l'électrothérapie comme modalité de traitement (*Gazeta Femeii*, 1933 : 2).

Ensuite, dans le journal *Jurnalul femeii*, nous identifions une réclame qui promeut les services d'un salon de coiffure, *Maison Dorthheimer*. L'attention du lecteur est attirée par la dimension des lettres utilisées pour écrire le nom du salon et aussi par le terme français « maison » introduit dans le texte publicitaire roumain. C'est une stratégie publicitaire souvent rencontrée dans les réclames de la période grâce au statut privilégié accordé par les Roumains à la langue et à la culture françaises. Le syntagme « Nouvelle dans le pays » et les deux signes d'exclamation attirent l'attention des femmes sur la nouvelle méthode pour onduler les cheveux (*Jurnalul Femeii*, 1923 : 3).

C'est aussi la période des voyages, grâce à la construction d'un grand nombre de chemins de fer et d'autres routes qui ont facilité les déplacements de la population. Afin de faciliter les voyages des gens, les publicitaires encourageaient les futurs clients à acheter les valises *Paul Milker*. (*Jurnalul Femeii*, 1923 : 2). Une autre réclame informait les lecteurs de la revue sur la possibilité de repeindre les vêtements, les sacs et les chaussures grâce aux services de l'atelier américain *Zenith* de Bucarest. Le publicitaire affirmait que c'était le seul du pays qui repeignait

les articles vestimentaires et les accessoires grâce à la méthode de l'air comprimé (Realitatea Ilustrată, 1930 : 14).

L'affiche roumaine se transforme elle aussi selon les techniques modernes de production, qui ont contribué à la croissance du nombre d'affiches et à l'amélioration des méthodes de présentation. Les créateurs des affiches s'adaptaient aux exigences des clients et au rythme de la vie. La présence des affiches roumaines dans les salons et dans les expositions européennes de peinture et l'appréciation donnée aux peintres roumains ont contribué à l'ouverture d'une école roumaine qui se concentrait sur leur création. On constate l'apparition d'une variété d'affiches pour promouvoir les expositions, les théâtres et le sport. L'affiche touristique était elle aussi très appréciée. Dans la presse féminine et féministe de la période, nous avons observé des affiches qui promouvaient les stations balnéaires, les voyages et les agences de tourisme. On remarque des changements dans les structures des dessins et dans leur composition chromatique. Les préférences et les exigences des clients ont évolué, donc afin de les persuader, on devait changer les techniques de représentation. Pendant l'entre-deux-guerres ont paru des revues et des journaux dédiés à la conception et aux techniques utilisées dans des affiches. Par exemple, *Grafica română și publicitatea*, *Almanahul graficii române*, *Artă și tehnică grafică* etc. contenaient des articles qui se référaient aussi à la psychologie du consommateur et à l'importance de son étude, à la composition chromatique et aux connotations de chaque image, aux dimensions des lettres et à leur but commercial. C'est la période pendant laquelle on faisait la différence entre les techniques appliquées à une affiche artistique et celles attribuées à l'affiche publicitaire. La création de l'affiche publicitaire exige beaucoup de connaissances graphiques de la part de son créateur, mais aussi de l'inventivité. Le publicitaire doit trouver la formule originale afin d'attirer l'attention et de persuader le consommateur. Le choc visuel était le principe qui guidait la plupart des affichistes de la période. L'image devait conquérir le possible client plus rapidement que dans le passé à cause du rythme de vie de la période (Cosma, 1980 : 7, 27-28).

Les créateurs roumains d'affiches de Cluj, Oradea, Sibiu, Brașov et Timișoara étaient sollicités par les publicitaires afin de promouvoir les nouvelles fabriques. Par exemple, l'affiche de Theodor Lassy pour *Les Fabriques de voitures And-Rieger* présentait un épisode du monde du travail. L'image attirait par la symétrie, la dimension et les formes des lettres, mais aussi par la relation texte-image publicitaire. Un autre affichiste, H. Schieb de Sibiu, utilisait dans ses affiches le contraste des couleurs rouge-noir en réduisant considérablement la dimension du texte publicitaire. Par exemple, on se réfère à l'affiche pour la marque de bière *Fronius*. Deux créateurs d'affiches de Cluj-Napoca, Kispal et Gustav Cseh, étaient

les responsables des affiches pour la fabrique de chaussures *Dermata* (Cosma, 1980 : 28, 29). L'évolution des techniques appliquées à l'affiche roumaine a été bien évidente dans le cadre de l'Exposition de 1929 de Munich. Les textes des réclames se caractérisaient par la concision et les images publicitaires contenaient des éléments qui reflétaient la culture traditionnelle roumaine (Cosma, 1980 : 29).

Un autre élément important, apprécié par les créateurs de réclames, était la photographie. Grâce aux techniques de production et aux appareils photo plus performants, elle est devenue plus accessible aux publicitaires. Vu que les coûts de la photographie commerciale ont baissé, elle était de plus en plus présente dans la presse écrite. En outre, les auteurs des revues américaines, comme *Printer's Ink*, analysaient la qualité du papier et de l'encre. L'auteur d'un article paru dans la revue allemande *Gebrauchsgraphik* considérait que la photographie serait à l'avenir la modalité de communication la plus utilisée par les publicitaires grâce à sa capacité de reproduire une copie plus fidèle de l'objet promu. Les conséquences de la Première Guerre mondiale ont changé les préférences du public à l'égard de l'appréciation d'une image. L'intérêt des gens était désormais suscité plus par les images créées à l'aide de la technologie moderne que par celles provenant des peintres. Le développement de la cinématographie et la passion du public pour le cinéma ont augmenté la confiance des gens dans la photographie publicitaire (Rosenblum, 1997 : 491-492).

Au début des années 1930, la photographie colorée était un sujet amplement débattu, avec des opinions pour et contre. Le photographe américain Edward Jean Steichen est devenu célèbre par son discours où il affirmait que le rôle le plus évident de la couleur dans la photographie était d'attirer l'attention et d'approcher. Edward Jean Steichen a été l'un des plus importants photographes de la période, apprécié par ses photographies pour les journaux de mode, comme *Vogue*, l'édition américaine. Les jeux de lumières observés dans les visuels publicitaires d'Edward Jean Steichen ont fasciné les responsables de l'Agence Américaine J. Walter Thomson (Sobieszek, 1988 : 67-68).

La photographie publicitaire a réussi à mettre en évidence ce nouveau modèle féminin, la femme consommatrice de l'entre-deux-guerres, qui voulait bénéficier des inventions de la modernité. L'édition française de la revue *Vogue*, parue à Paris en 1920, suivait le modèle américain et a familiarisé les Français avec les techniques plus modernes de promouvoir les produits. Le prototype de femme libérée de contraintes a été mis en évidence et encouragé par les photographes, les couturiers, les publicitaires et la presse écrite féminine et féministe. Le grand nombre de photographies que nous observons dans le contenu de l'édition française de la revue *Vogue* surtout depuis les années 1930 illustre le progrès et la transformation

des mentalités après la Première Guerre mondiale (Kurkdjian, 2014 : 241-243). La photographie publicitaire commençait à être présente dans un plus grand nombre de journaux et de revues parce qu'elle représentait pour le publicitaire un vrai moyen de séduire le consommateur.

Dans la presse féminine et féministe de Bucarest consultée, par exemple *Moda, Domnița, Jurnalul Doamnei, Jurnalul Femeii, Gazeta Femeii, Gazeta Femeilor, Gazeta Femeii, Mariana, Realitatea Ilustrată* et bien d'autres, la présence de la photographie après les années 1930 est évidente. Les publicitaires roumains utilisaient la photographie, surtout montrant une jeune femme belle et élégante, au visage soigné, afin de démontrer au consommateur le résultat obtenu après l'utilisation du produit vanté. Le sourire de la femme, mis en évidence à l'aide du support photographique, déterminait la cliente à acheter les marchandises. De plus, les créateurs des réclames faisaient appel aussi à la photographie dans les cas de produits de luxe : soit pour promouvoir les cosmétiques de la gamme de luxe, soit pour familiariser les clientes avec les nouvelles créations vestimentaires des grandes marques, surtout françaises.

Le cinéma, l'un des loisirs favoris de la période, offrait de nombreux prototypes de beauté et d'élégance. Les femmes roumaines voulaient ressembler aux actrices hollywoodiennes, qui conquéraient par leurs tenues et manières élégantes. L'évolution de l'industrie des produits cosmétiques a été bien représentée dans la publicité de la presse écrite féminine. Dans plusieurs réclames sont présentées des femmes utilisant le produit promu, ou bien celles qui l'ont déjà essayé et démontraient le résultat aux clientes. La photographie publicitaire et les jeux de lumières obtenus grâce à la technologie moderne constituaient le moyen parfait de mettre en relief les éléments désirés.

Une autre technique de promotion répandue notamment après les années 1930 était l'appel aux personnes publiques pour louer les qualités des produits. Dans les réclames roumaines consultées, nous observons la présence des actrices de film qui vantaient les avantages d'un produit, exprimant son appréciation pour la marchandise et pour la marque. Par exemple, la belle actrice américaine Ann Sheridan vendait les produits cosmétiques de la marque Louis Philippe. Le consommateur était attiré par la beauté et l'élégance de l'actrice, le centre d'intérêt de l'image. La présence de la photographie et des lumières qui tombaient sur le personnage principal de l'affiche transmettaient le message connotatif du publicitaire : que le produit faisait partie de la gamme des produits cosmétiques de luxe et la couleur jaune renforçait ce message. (Mariana, 1939 : s. p.) Le rôle de la célébrité dans cette réclame est aussi de transmettre les avantages du produit. La peau belle et veloutée de l'actrice démontre la véracité des paroles du publicitaire (Marchand, 1985 : 10).

Cette stratégie d'utiliser des personnes publiques pour promouvoir un produit ou un service est très connue et utilisée fréquemment dans les réclames contemporaines. Elle s'appelle « endossement » ou « celebrity marketing ». Les publicitaires recourent à cette modalité de promotion pour que le message soit rapidement retenu par le consommateur et pour faire face à la concurrence. Grâce à la renommée de la « vedette » et à son témoignage concernant la qualité de la marchandise, le produit devient connu et apprécié par le public (Korchia, Fleck-Doustissier, 2006 : 5).

L'analyse du corpus

La réclame que nous avons choisie promeut les produits cosmétiques de la marque *Ch. Dupré*, offrant aux clientes une gamme de produits cosmétiques appelés *Bouquet d'Origan* : eau de Cologne, poudre, savon, crème.

L'ami de la femme !!! Ch. Dupré. Eau de Cologne, poudre, savon, crème. Bouquet d'Origan. Méfiez-vous des imitations¹. (Moda, 1925 : 21)

L'affiche présente une jeune femme qui tient dans ses mains l'Eau de Cologne *Bouquet d'Origan*. Elle est présentée en regardant le produit avec admiration. Par cette réclame, le publicitaire informe les clientes sur l'apparition d'une gamme de produits cosmétiques appartenant à la marque *Ch. Dupré* : Eau de Cologne, poudre, savon, crème. L'affiche n'est pas colorée, le publicitaire utilisant la technique graphique afin de souligner la catégorie de luxe du produit. L'image est insérée sur un quart de page. Le nom de la marque et du produit qui se trouvent sur son étiquette ne sont pas lisibles. Concernant le modèle de construction de l'image, dans ce cas nous identifions les caractéristiques de la construction focalisée. Le regard est guidé sur un point de la réclame où est localisé le produit, dans ce cas, le parfum (Joly, 1998 : 77).

Le publicitaire a choisi d'insérer dans la réclame l'image du parfum pour sensibiliser la cliente, tout en faisant appel à ses sens olfactifs et lui induisant un état d'esprit positif (Kerbrat-Orecchioni, 1980 : 82). Les formes et les dimensions des lettres ont le rôle d'accrocher le client. Le publicitaire utilise une variété de formes et de dimensions, en fonction de son public cible. D'habitude, dans les textes des réclames pour les produits féminins, les lettres ont des formes rondes. Ce type de forme transmet la féminité et la sensibilité. La présence des lignes fines de crayon s'explique par la délicatesse qu'elles suggèrent. Ensuite, les particularités du style Art Déco, dominant dans la période, sont aussi observables. Il s'agit de la présence du triangle, localisé dans le centre de l'image. Cette figure géométrique est utilisée par les publicitaires afin de transmettre le dynamisme au client (Joly, 1998 : 75, 89).

Le texte publicitaire attire par son bilinguisme et par sa concision. La décision de l'auteur de présenter les termes français dans la langue cible est déterminée par les facteurs extralinguistiques. (Sala, 1997 : 34) Dans ce cas, la présence du bilinguisme s'explique par le sentiment d'admiration et de respect à l'égard des éléments de culture et de civilisation françaises. En outre, à l'aide des termes français, l'auteur se propose de mettre en évidence la qualité et l'originalité des produits. Le syntagme « méfiez-vous des imitations » constitue le conseil du publicitaire pour ses clientes. Ici, on identifie les particularités des genres de la rhétorique classique, encadrés dans les textes publicitaires. Dans ce cas, il s'agit du genre délibératif (Berthélot-Guiet, 2015: 12).

Le publicitaire emploie aussi des moyens orthographiques. Dans cet exemple, il s'agit des signes d'exclamation qui soulignent la préoccupation de l'auteur de la réclame pour sa cliente. En plus, ce signe de ponctuation est associé à une consigne du créateur de la réclame pour le consommateur.

La réclame suivante a paru en 1939 dans la revue féminine *Mariana*. Par cette réclame, le publicitaire informe les clientes sur l'apparition de la nouvelle poudre appartenant à la marque Louis Philippe :

Servez-vous de son expérience ! Une belle femme vous enseigne : la beauté seule n'est pas suffisante! Les cosmétiques Louis Philippe vous aident à obtenir cet air ravissant, juvénile, printanier, tellement désiré et envié par toutes les femmes. Louis Philippe a décidé une grande action de propagande en Roumanie. Dans ce but, seulement pour une courte période, vous pouvez obtenir la célèbre poudre caligène Louis Philippe pour 130 lei tout simplement² (Mariana, 1939 : s. p.).

Les éléments de l'image sont les suivants : une belle femme assise sur le lit qui regarde le rouge à lèvres Louis Philippe avec enchantement et la poudre « caligène ». Pour construire l'image publicitaire, l'auteur de la réclame a choisi le modèle de la construction séquentielle. La personne qui regarde l'affiche est attirée par la beauté du visage féminin, mis en évidence à l'aide de la photographie. De plus, les belles lèvres sur lesquelles la femme a mis le rouge à lèvres Louis Philippe séduisent la cliente. Le publicitaire a voulu offrir au consommateur l'image de la « beauté parfaite », qui attirait les regards des autres. Cela était possible à l'aide du rouge à lèvres Louis Philippe. Dans ce cas, nous retrouvons l'une des caractéristiques de l'image publicitaire : « l'image pour autrui ». Le créateur de la réclame pense premièrement aux effets de son image sur le consommateur (Péninou, 1970 : 100).

L'éclat que nous observons sur les produits dénote la catégorie de luxe dont fait partie la gamme Louis Philippe : le rouge à lèvres et la poudre. C'est le message connotatif du publicitaire pour sa cliente. Elle fera partie de la classe sociale aisée quand elle achètera les produits, l'acte commercial étant le moyen qui l'aide à accéder à un nouveau statut.

L'attitude relâchée de la femme démontre la confiance dans les produits Louis Philippe, grâce à leur qualité. Le publicitaire veut induire et transmettre cette attitude positive au client. Concernant la chromatique de l'affiche, la couleur rouge évoque le désir, le bonheur et le dynamisme. Cette couleur augmente la vitesse de réaction. Le noir est associé à l'élégance, à la sensualité et au luxe, la classe des produits promus. Le blanc, que nous observons sur la robe de la femme, est associé à la pureté et à l'innocence, caractéristiques du personnage principal de la réclame (Petre, Iliescu, 2008 : 81, 82).

Le publicitaire s'adresse directement à la cliente et la conseille de « profiter » de l'expérience de la belle femme qui a utilisé les produits Louis Philippe. Le signe d'exclamation démontre l'exhortation de l'auteur de la réclame pour sa cliente et sa préoccupation pour son bien-être.

Le texte publicitaire est structuré en deux parties : dans la première sont illustrées les qualités miraculeuses des produits Louis Philippe. L'auteur s'adresse poliment à sa cliente afin de gagner sa confiance. Il transmet le témoignage d'une cliente qui a utilisé les produits Louis Philippe et qui est très contente du résultat. Par le syntagme « n'est pas suffisante », l'auteur de la réclame inculque à la cliente l'idée de nécessité. Afin d'obtenir la beauté désirée, les produits Louis Philippe sont indispensables. À l'aide des adjectifs qualificatifs « ravissant », « juvénile » et « printanier », le publicitaire crayonne devant la cliente une nouvelle image de son aspect physique. Dans ce texte publicitaire nous retrouvons le stéréotype présent dans la plupart des réclames pour les produits cosmétiques : obtenir une peau belle, jeune et veloutée à l'aide des produits promus.

Dans la deuxième partie du texte publicitaire, la cliente est informée sur le prix de la poudre « caligène » et sur les modalités d'acquisition. Le rôle du syntagme « pour court temps » est d'accélérer la décision d'achat de la cliente. La néologie publicitaire est donnée par le terme « caligenică », qui vient du terme français inventé « caligène ». Son importance est d'offrir plus d'originalité au message publicitaire, de le rendre plus facile à être retenu, aussi bien que de souligner le caractère international de la marque (Berthelot-Guiet, 2015 : 99). Le tout englobe des connotations socioculturelles, la décision du publicitaire étant influencée par l'admiration pour la langue et pour la culture françaises. En introduisant ce terme dans le texte, on anticipe une réaction positive de la cliente à l'égard de la poudre.

Conclusions

Dans la création des réclames, les publicitaires s'inspirent des particularités économiques et socioculturelles qui marquent un intervalle chronologique. Le progrès économique et technologique de l'entre-deux-guerres est mis en valeur par les créateurs des réclames avec ses deux composants : l'iconique et le linguistique. À l'aide du support photographique, le publicitaire a réussi à transmettre au client une image plus fidèle des produits. En outre, en utilisant la photographie, le publicitaire a pu soutenir ses arguments en faveur de la qualité des produits. La présence du support photographique dans les réclames sensibilise et offre des émotions positives au client. C'est un moyen très apprécié par les créateurs des réclames, voué à idéaliser le produit et sa marque.

L'introduction des couleurs dans les réclames, une tendance observée surtout dans la deuxième partie de l'intervalle de temps étudié, contribue à transmettre un état d'esprit positif aux clients. Ainsi, la partie chromatique renforce le message connotatif du publicitaire. La dimension de l'affiche publicitaire est aussi importante. Celle de grandes dimensions accroche rapidement le client, en éveillant son intérêt. En plus, à l'aide des jeux de lumières et de couleurs, l'auteur de la réclame renforce les arguments énoncés dans le texte publicitaire. Une particularité commune des affiches publicitaires analysées est la présence d'une belle femme séduisante, le centre d'intérêt de l'image. En examinant la deuxième affiche publicitaire, on identifie des éléments iconiques et linguistiques communs : la présence des alternances lumière-ombre et la localisation du texte publicitaire dans différentes parties de l'image. Les « artifices » des technologies modernes, bien évidentes dans l'affiche de 1939, suscitent plus rapidement l'attention des clientes.

Bibliographie

- Berthelot-Guiet, K. 2015. *Analyser les discours publicitaires*. Paris : Armand Colin.
- Cosma, G. 1980. *Afișul românesc*, Bucarest: Édition Meridiane.
- Dictionnaire Larousse. [En ligne] : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/moderne/51945> [consulté le 8 décembre 2022].
- Encyclopédie Universalis. *Steichen, une épopée photographique (exposition)*. [En ligne] : <https://www.universalis.fr/encyclopedie/steichen-une-epopee-photographique/> [consulté le 4 novembre 2022].
- Joly, M. 1998. *Introducere în analiza imaginii*. Bucarest: All.
- Kerbrat-Orecchioni, C. 1997. *L'énonciation, de la subjectivité dans le langage*. Paris : Armand Colin.
- Korchia, M., Fleck-Dousteysier, N. 2006. *Les célébrités dans la publicité : le rôle de la congruence*, [En ligne] : https://www.researchgate.net/publication/44164708_Les_celebrities_dans_la_publicite_le_role_de_la_congruence [consulté le 11 décembre 2022].
- Kurkdjian, S. 2014. *Lucien Vogel et Michel Brunhoff, parcours croisés de deux éditeurs de presse illustrée au XX^e siècle*. Paris : Fondation Varenne.

Le Figaro. *Citations publicit  *. [En ligne] : <http://evene.lefigaro.fr/citations/mot.php?mot=publicit  C3%A9&p=3> [consult   le 10 d  cembre 2022].

Marchand, R. 1985. *Advertising the American dream: making way for modernity, 1920-1940*. Berkeley: University of California Press.

Marino, A. 1969. *Modern, modernism, modernitate*. Bucarest : Ed. pentru Literatur   Universal  .

Marsh, M. 2009. *Compacts and cosmetics : beauty Victorian times to the present day*, Barnsley : Remember When.

P  ninou, G. 1970. « Physique et m  taphysique de l'image publicitaire ». *Communications*, no. 15, p. 96-109.

Petre, D., Iliescu, D. 2008. *Psihologia reclamei   i a consumatorului. Psihologia reclamei*, Vol. 2 : Bucarest : Comunicare.ro.

Rosenblum, N. 1997. *A world history of photography*. New-York: Abbeville Press.

S. a. 1923. *Jurnalul Femeii*, 4 f  vrier, Bucarest, p. 3.

S. a. 1923. *Jurnalul Femeii*, 4 mars, Bucarest, p. 2.

S. a. 1930. *Realitatea Ilustrat  *, n   159, Bucarest, p. 14.

S. a. 1932. *Gazeta Femeii*, 21 novembre, Bucarest, p. 2.

S. a. 1933. *Gazeta Femeii*, 5 mars, Bucarest, p. 2.

S. a. 1934. *Gazeta Femeii*, no. 62-63, Bucarest, p. 3.

S. a. 1938. *Jurnalul Doamnei*, no. 4, Bucarest, p. 1.

S. a. 1939. *Mariana*, 15 octobre, Bucarest, s. p.

Sala, M. 1997. *Limbi   n contact*. Bucarest : Ed. Enciclopedic  .

Sobieszek, R. 1988. *The art of persuasion: a history of advertising photography*. New-York: Abbeville Press.

Vintil  -Ghitulescu, C. 2013. *Evgheni  i, ciocoi, mojjici : despre obrazele primei modernit   i rom  ne  ti 1750-1860*. Bucarest : Humanitas.

Vl  sceanu, L. 2007. *Sociologie   i modernitate : tranzi  ii spre modernitatea reflexiv  *. Ia  i : Polirom.

Les sources du corpus

S. a. 1925. *Moda*, no. 1, Bucarest, p. 21.

S. a. 1939. *Mariana*, no. 19, Bucarest, s. p.

Remerciements

Ce travail de recherche a   t   soutenu par le projet POCU/993/6/13/153310 « D  veloppement des comp  tences de recherche avanc  e et appliqu  e dans la logique STEAM + Health ».

Notes

1. L'ami de la femme !!! Ch. Dupr  . Eau de Cologne, poudre, savon, cr  me. Bouquet d'Origan. Feri  i-v   de imita  iuni!

2. Folosi  i-v   de experien  a ei! O femeie frumoas   v     nv    : frumuse  ea singur   nu e de ajuns! Cosmeticele Louis Philippe v   ajut   s   dob  ndi  i acel aer fermec  tor, tinere  , prim  -v  ratic, at  t de dorit   i de invidiat de toate femeile. Louis Philippe a hot  r  t o ac  iune de propagand     n Rom  nia.   n acest scop, doar pentru scurt timp, pute  i ob  tine celebra pudr   caligenic   Louis Philippe numai cu Lei 130.



ISSN 1841-8333
ISSN en ligne 2261-3463

Préoccupations folkloriques en Roumanie au 19^e siècle : des recherches isolées à l'établissement des premières méthodes scientifiques

Ciprian Mizgan-Danciu

Académie nationale de musique « Gheorghe Dima » de Cluj-Napoca,
École doctorale « Études de population et histoire des minorités »
Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
mizgan@amgd.ro

<https://orcid.org/0000-0002-5519-6595>



Reçu le 20-11-2022 / Évalué le 30-11-2022 / Accepté le 15-12-2022

Résumé

Après des recueils sporadiques de folklore, dans la première moitié du 19^e siècle, les préoccupations visant les créations populaires recouvrent l'Europe entière, d'où il résulte toute une série de livres de prose ou de poésie populaires. En Roumanie, le premier recueil important de folklore est signé par Vasile Alecsandri, en 1852. Le volume est ensuite publié dans d'autres langues européennes, ayant donc le mérite de promouvoir la poésie populaire roumaine en Europe. D'autres pas importants dans l'étude du folklore sont faits par Bogdan Petriceicu Hașdeu, qui conçoit des questionnaires unitaires pour la recherche du folklore, ou bien par Grigore Tocilescu, qui propose la première méthodologie visant les modalités de recueillir du folklore. Une autre contribution notable est celle de l'Académie roumaine, qui offre des prix et du financement pour la publication de certains recueils de folklore, mais qui impose également des règles et des normes méthodologiques.

Mots-clés : recueil de folklore, créations populaires, coutumes, méthodologies, questionnaires

Preocupări folclorice în România secolului al XIX-lea: de la cercetări izolate la stabilirea primelor metode de cercetare

Rezumat

După culegeri sporadice de folclor, în prima jumătate a secolului al XIX-lea preocupările legate de creațiile populare cuprind întreaga Europă, apărând o serie de cărți cu proză sau poezie populară. În România prima culegere importantă de folclor este cea a lui Vasile Alecsandri, apărută în 1852. Volumul este ulterior publicat și în alte limbi europene, având astfel și meritul de a face cunoscută poezia populară românească în Europa. Alți pași importanți în studiul folclorului sunt făcuți de către Bogdan Petriceicu Hașdeu, care concepe chestionare unitare pentru cercetarea folclorului, sau de Grigore Tocilescu, ce propune prima metodologie referitoare la modalitățile de culegere a folclorului. Un aport important îl are și

Academia Română, care oferă premii și finanțare pentru publicarea unor culegeri de folclor, dar impune și unele reguli și norme metodologice.

Cuvinte-cheie: culegere de folclor, creații populare, obiceiuri, metodologii, chestionare

**Folkloric preoccupations in 19th century Romania:
from secluded research to the creation of the first research methods**

Abstract

After the occasional collection of folklore, in the first half of the 19th century, the interest in popular creations spread across Europe, resulting in a series of books on popular prose or poetry. In Romania, the first major collection of folklore is authored by Vasile Alecsandri, in 1852. The volume is later translated into other European languages, thus having the additional merit of making Romanian popular poetry known in Europe. Other significant steps in the study of folklore are due to the work of Bogdan Petriceicu Hașdeu, who conceives unitary questionnaires for researching folklore, as well as by Grigore Tocilescu, who proposes the first methodology pertaining to the means of collecting folklore. An important contribution can be assigned to the Romanian Academy, which offers prizes and funding for the publication of folkloric collections, whilst imposing several regulations and methodological norms.

Keywords: collection of folklore, popular creations, customs, methodologies, questionnaires

*Devise: Il n'existe pas de sujet plus intéressant lié à
l'histoire d'un peuple que la mythologie et
les superstitions populaires.*
Thomas Wright, 1846

L'intérêt pour les manifestations culturelles traditionnelles connaît une histoire dont le commencement ne peut pas être rigoureusement indiqué sur un axe temporel, mais il est possible de suivre le processus par lequel les préoccupations de l'intellectualité pour la culture des paysans ont façonné, par les premières mentions écrites, l'avènement de la folkloristique et, implicitement, du recueil de folklore. Marin Marian Bălașa, dans une étude récente, voit trois « modèles principaux » dans le cadre de telles préoccupations, « omniprésents et perpétuels », à savoir le modèle « de l'amateurisme romantique », celui « du professionnalisme académique » et celui « du démisme partisan » (Marian-Bălașa, 2009 : 35). Si au premier modèle il attribue, en tant que combustible, des sentiments, des attachements, des nostalgies, voire des « ambitions passionnelles-personnelles », le deuxième modèle

implique une recherche organisée, avisée et certifiée, aussi bien que des « ordres professionnels » qui l'éloignent théoriquement du premier modèle plus qu'on ne le croirait, tandis que le troisième modèle apporte une sorte de combinaison entre les deux précédents, où la direction de recherche se restreint en raison de certaines idéologies et doctrines biaisées ou, pour ainsi dire, plutôt subjectives. À première vue, les trois modèles pourraient être ordonnés de manière chronologique et non pas diachronique, mais leur intersection est souvent plus prononcée que le noyau. Ainsi, il est possible que la démarche de recherche, depuis la planification jusqu'à la recherche proprement dite et à l'analyse des résultats, ne puisse pas être encadrée, tout au long de son parcours, dans un seul modèle parmi ceux qui viennent d'être énumérés.

En ce qui suit, nous essayerons de suivre, principalement, l'intérêt porté en Roumanie à la recherche du folklore, vu que la Stratégie pour la culture et le patrimoine national pour 2016-2020, élaborée par le Ministère de la culture, stipule, assez brièvement, que l'une des activités culturelles éligibles pour recevoir du financement est « l'encouragement des jeunes des milieux ruraux de découvrir, garder et collectionner d'une manière compétente (avec la possibilité de solliciter de l'assistance de spécialité) le patrimoine ethnographique, en tant que forme distincte de l'identité spirituelle au niveau local-régional ».

Les premières occurrences écrites du folklore, dans des travaux indépendants, se sont manifestées en Europe et ont été sporadiques, ayant des motivations diverses, parfois moins liées à la conservation du patrimoine culturel. Johann Gottfried Herder publie en 1775 *Alte Volkslieder*, un travail republié ultérieurement sous le titre *Volkslieder* (Alecsandri, 2007 : V). Les Frères Grimm publient dans deux volumes (1816 et 1818) *Deutsche Sagen*, une collection de légendes et de contes populaires que les deux percevaient comme faisant partie « d'un ensemble qui personnifie le caractère national » (Jones, 1995 : 159). Plus tard, vers la fin de la première moitié du 19^e siècle, des collections de folklore sont publiées partout sur le continent : Thomas Crofton Croker - *Fairy Legends and Traditions of the South of Ireland* (1828), Elias Lönnrot - *Kalevala* en Finlande (1835), Niccolo Tommaseo - *Canti popolari toscani, corsi, ilirice, greci* en Italie, ou Gérard de Nerval - *Vieilles ballades françaises* en France. En Grande-Bretagne, William Thoms, qui, en 1846, fait paraître une série d'articles dans la revue *Athenaeum*, introduit en circulation le terme *folklore*, l'un de ses articles s'achevant par la phrase suivante : « There can be little doubt than, when the Folk-lore of England comes to be written, it will owe to the present volume many choice notes » (*Il est hors de doute que, lorsque le folklore d'Angleterre sera écrit, il devra au présent volume de nombreuses notes de choix*) (Sen, Chakravarti, 2008 : 64). Ensuite, le titre de

l'éditorial a été « Folk-lore » et a paru chaque semaine (*Folk-lore of England, Folk-lore of Ireland* etc.). En 1895, l'apparition de ce terme est commentée par Lazăr Șăineanu, qui affirmait que « le complexe de ces productions de l'âme du peuple forment la littérature populaire proprement-dite, ou le *folklore*, autrement dit *la science du peuple*, comme elle a été nommée en Angleterre en 1846, avec une expansion généralisée sur le continent » (Șăineanu, 1895 : 263). Il est vrai que le terme a été rapidement adopté sur presque tout le territoire européen, sauf par les Allemands, qui préféraient toutefois le terme local *Volkskunde*, ayant le même sens (Pătraș, 2020 : 7).

Pendant la même période, en Roumanie, la recherche du folklore devenait une activité de plus en plus répandue parmi les intellectuels roumains. Les premiers individus qui ont été préoccupés par le recueil du folklore ont été les savants de l'époque, qui au début ont souhaité s'en inspirer, pour ensuite observer sa richesse thématique et la manière originale d'expression des paysans. Ils l'ont donc publié, souvent avec des corrections - Alecsandri utilise dans le titre de son volume de 1852 le syntagme *recueillis et corrigés*, ou bien plus tard, dans son édition de 1866, *recueillis et rédigés*, tandis qu'Atanasie Marienescu a publié en 1859 *Poesie populară. Balade culese și corese* (*La poésie populaire. Balades recueillies et corrigées*), tout en employant la même formule pour sa collection de cantiques de 1861.

C'est Timotei Cipariu qui lance un premier conseil vers ses disciples, en tant que représentant de l'École de Blaj, en soutenant que les créations populaires devaient être recueillies afin de les « sauver de la disparition ». Autant lui que plusieurs de ses disciples ont recueilli du folklore de la zone de Blaj. Parmi ces derniers s'est fait remarquer Nicolae Pauletti, qui, entre 1838 et 1840, a collectionné 319 chansons et cris de son village natal, Roșia de Secaș, ce qui constituait, selon Ovidiu Bîrlea, « la première collection de lyrique populaire » (Bîrlea, 1974 : 62). Elle resterait, cependant, inconnue au public pendant presque un siècle, ayant été découverte dans les archives de Timotei Cipariu seulement en 1927, lorsque le matériau a été publié par le bibliothécaire de Blaj, Alexandru Melin-Lupeanu. Plus tard, en 1962, Ion Mușlea fait paraître une édition critique dans laquelle il publie les collections de Pauletti, accompagnées par celles d'autres chercheurs de Blaj.

Indépendamment des préoccupations de Timotei Cipariu, le 7 mai 1838, *La gazette de Transylvanie* de Brașov publie un article par lequel elle conseille les Roumains de « recueillir de la bouche du peuple des types de traditions anciennes, des histoires, des chansons... qui sont abondantes chez nous » (Popa, 2009 : 14).

Il y a toute une série de textes controversés, qui contiennent des matériaux censés provenir du folklore, publiés avant la seconde moitié du 19^e siècle, comme *Codex Caioni* (17^e siècle) et les *Cântări de stea* (*Chansons d'étoile*)¹ d'Anton Pann (1822). Néanmoins, comme il a été noté par Ion Diaconu en 1941, « l'évidence des preuves de poésie populaire roumaine après 1852 est un problème aussi passionnant que lacunaire » (Diaconu, 1941 : 312). Il faut mentionner, pourtant, l'ouvrage *Descriptio Moldaviae* de Dimitrie Cantemir, élaboré au 18^e siècle, qui a été initialement publié en allemand (*Beschreibung der Moldau*, 1771), pour ensuite être retraduit de l'allemand en roumain et publié en 1825. Du point de vue de la recherche du folklore, l'ouvrage de Cantemir a le mérite d'être le premier à allouer un espace important aux traditions populaires, en décrivant notamment les coutumes du cycle familial : comment courtoiser, les noces, les funérailles. Pourtant, son approche suit les différences entre les classes sociales et non pas les traditions proprement dites. Malgré ceci, « la *Description de la Moldavie* reste une source de premier rang, notamment pour ses faits folkloriques qui sont disparus de Moldavie depuis longtemps » (Bîrlea, 1974 : 25).

Pour revenir à 1852, c'est le moment de la première démarche importante de recueillir du folklore, dans le volume *Poezii populare. Balade (Cântice bătrânești). Adunate și îndreptate de d. V. Alecsandri (Poésies populaires. Balades (Chansons des vieux). Ramassées et corrigées par m. V. Alecsandri)*, dont les échos sont toujours audibles. En raison de sa popularité dans l'espace roumain, le volume a été ultérieurement dénommé « le premier recueil public de folklore national » (Diaconu, 1941 : 325). Une contribution significative liée aux démarches d'Alecsandri est associée aux écrivains impliqués dans la parution de la revue *Dacia literară*. Kogălniceanu conseillait les jeunes écrivains de ne plus emprunter de sujets d'autres peuples, car l'histoire et les traditions roumaines sont assez riches pour constituer des sources d'inspiration. C'est toujours lui qui observait, en 1845, une détérioration des traditions, par le fait que le costume populaire était utilisé de moins en moins dans les villages. Parmi les représentants de l'entourage de *Dacia literară*, c'est Alecsandri qui a été le plus soumis aux influences d'Alecu Russo visant le recueil du folklore. Voilà pourquoi il le mentionne dans la préface de l'édition de 1852, tout en formulant un manifeste dédié à ces valeurs traditionnelles : « Aidé par quelques personnes, notamment par A. Russo, nous avons recueilli, pendant des voyages spéciaux dans les montagnes et sur les plaines fleuries de notre pays, une grande partie des poésies des peuples et maintenant, en achevant leur coordination, je les dédie à ma patrie, en tant que trésor suprême » (Alecsandri, 2007 : 10). Il est important qu'Alecsandri publie après chaque texte une série de *Notes*, par lesquelles il explique de différents mots ou formules, ce

qui confère à l'ouvrage un côté scientifique notable. Bîrlea remarque que ces notes « constituent un support scientifique de première main » (Bîrlea, 1974 : 85), un élément qui manque, malheureusement, de plusieurs recueils actuels. Les précisions de ces *notes* peuvent être simples : par exemple, en se référant à la balade *Miorița*, le poète affirme que la formule *oiță (petite brebis) bârsană* se réfère au fait qu'elle provient de Bârsa, de Transylvanie, mais dans la même balade, les vers *O mândră crăiasă / A lumii mireasă (Une belle reine / Au monde mariée)* sont expliqués en détail. Ainsi, le poète dit, entre autres, que « La mort... règne comme une reine sur l'humanité et elle est en même temps mariée au monde » (Alecsandri, 2007 : 16), pour ensuite présenter plusieurs arguments poétiques et philosophiques à ce propos.

Après 1950, en Europe il commence déjà à se manifester l'intérêt pour le folklore d'autres peuples, notamment en Allemagne, où l'on publie du folklore serbe (*Volkslieder der Serben*, Leipzig, 1853), suédois (*Schwedische Volkslieder der Vortzeit*, Leipzig, 1857), ibérique (*Romanzero der Spanier und Portugiesen*, Stuttgart, 1860) ou russe (*Die Balalaika, Russische Volks-Lieder*, Berlin, 1863). Ion Chițimia considérait, à juste titre, que « le folklore devient ainsi la carte de visite des peuples » (Chițimia, 1968 : 17). Alecsandri saisit lui aussi cette opportunité et publie une série de balades et de chansons qu'il recueille en Angleterre (Henry Stanley - *Rouman Anthology*, Hertford, 1856), en original, mais aussi traduites, en France, par lui-même (*Ballades et chants populaires de la Roumanie*, Paris, 1855), en Allemagne, traduites par Wilhelm Kotzebue (*Rumänische Volkspoesie*, Berlin, 1857) et en Italie, dans la traduction de Giovenale Vegezzi-Ruscalla (*Canto popolare moldavo, posto in versi da Basilio Alecsandri*, Turin, 1858). Bîrlea apprécie lui aussi la démarche d'Alecsandri, en écrivant :

La collection d'Alecsandri reste sur la première place, et aucune considération ne peut le lui nier. Elle ouvre dans l'histoire de l'étude de notre folklore la série des collections de poésies populaires et, par les traductions du début, elle a fait connaître au monde la beauté de la poésie populaire roumaine, tout en mettant en évidence le génie poétique de la nation. (Bîrlea, 1974 : 102).

Il y a tant de choses à ajouter sur Alecsandri, surtout en ce qui concerne la manière dont il admirait les créations populaires, l'élan et le soutien donnés à des confrères plus jeunes, passionnés par le folklore. Pourtant, il suffit de rappeler que le Roi Carol I, lors de l'ouverture de la session générale de l'Académie roumaine de 1884, le nomme « notre poète populaire » (Hașdeu, 1886 : V), tandis que Ion Chițimia l'appelle « le découvreur du folklore roumain », puisque « tout ce qu'on a recueilli jusqu'ici est de valeur mineure et c'est lui le premier qui ait mis en circulation culturelle les chefs-d'œuvre du genre épique populaire roumain en vers. » (Chițimia, 1968 : 35).

L'un de ceux qui ont manifesté leur intérêt pour le folklore grâce à Alecsandri est Atanasie Marienescu. Juriste de profession, il se dédie aussi à la recherche du folklore après avoir lu, comme étudiant, le recueil d'Alecsandri. Marienescu dirige tout d'abord son attention vers les balades et les cantiques populaires, pour se pencher ensuite sur les coutumes et les créatures fantastiques du folklore roumain, en esprit critique à l'égard des superstitions populaires. Sa contribution à la recherche du folklore consiste en « l'élaboration du premier noyau de la méthode de recherche » (Bîrlea, 1974 : 139), en demandant, en 1857, à ceux qui recueillent du folklore de préciser au moins la localité et le nom de l'investigateur. Plus tard, il conseille les chercheurs d'agir en équipes de 3-6 individus. Il se retrouve aussi parmi les pionniers de l'ethnomusicologie, grâce aux précisions qu'il fait en 1866 dans un article paru dans la revue *Familia*, liées à la façon dont on chante les balades, tout en mettant en évidence la relation entre les violoneux et le chanteur. Vers la fin du siècle, Marienescu entre en conflit avec Alecsandri, qui a bloqué la parution de l'un de ses recueils de balades, puisque Marienescu était intervenu sur les textes, en fusionnant les fragments de 95 variantes pour obtenir 23 balades complètes sur Novăcești. Ce genre de conflits, surtout avec Alecsandri et Timotei Cipariu, diminueront considérablement la valeur des recherches menées par Marienescu, qui reste un adepte des corrections et des remédiations des textes populaires, une technique âprement critiquée par les deux.

Dimitrie Vulpian, flûtiste, est l'auteur de la plus grande collection de chansons populaires du 19^e siècle. Pendant 15 ans, en jouant de la flûte, il transcrit 759 *doine*, balades, *hore* et d'autres genres folkloriques. Son ouvrage est récompensé et accepté pour publication, en 1885, par l'Académie roumaine, à condition que l'auteur fasse certaines modifications : les travaux envoyés doivent être arrangés pour le piano, les pièces vocales doivent contenir du texte aussi et, pour chaque chanson, il faut préciser le lieu et les circonstances dans lesquelles elle a été recueillie. Ces demandes constituent les premières normes méthodologiques pour la publication d'un matériau folklorique musical. En ce qui concerne la collection de Vulpian, elle contient une série d'erreurs dues au fait que la transcription est très approximative, ses informateurs étaient pour la plupart des citoyens, qui n'étaient pas les dépositaires directs des traditions et qui avaient entendu les chansons ailleurs, tandis que plusieurs textes ont été écrits ultérieurement, des souvenirs, tout comme la mention des lieux où les chansons avaient été recueillies.

C'est dans la même période que Teodor Burada publie l'étude *Cercetări asupra danțurilor și instrumentelor de muzică ale românilor* (*Recherches sur les danses et les instruments musicaux des Roumains*), qui complète les recueils de Vulpian en faisant une ample description des instruments populaires et en essayant même

de les classer en fonction de leur ancienneté et du milieu dans lequel ils étaient utilisés.

Plusieurs publications contenant ou dédiées au folklore paraissent vers la fin du 19^e siècle, dont on remarque *Cuvente den bătrâni (Paroles des anciens)*, de B. P. Hașdeu (deux volumes, publiés en 1878, pour lesquels il obtient le prix de l'Académie roumaine en 1880), qui ressent le besoin d'une meilleure organisation de l'étude du folklore et qui est regardé comme l'un des pionniers du domaine : « Les études de folklorisme, sur une échelle comparative très étendue, ont été fondées dans notre pays par M. Hașdeu. » (Șăineanu, 1895 : 269). Familiarisé avec la recherche du folklore en Russie et en Pologne, Hașdeu prend certaines idées de ses collègues russes de Kharkiv et soutient l'activité et les créations des paysans aussi en raison de ses propres options politiques, en tant que révolutionnaire et combattant déclaré contre l'aristocratie. Philologue réputé, Hașdeu dirige son attention vers les créations littéraires populaires et sa recherche s'étend d'un regard détaillé à un panorama. Nous faisons mention, à ce propos, de l'étude *Frunza verde, o pagină pentru istoria literaturii române (La feuille verte, une page pour l'histoire de la littérature roumaine)* (Revue *Columna lui Traian*, 1873 : 264-267) et *Cărțile poporane ale românilor (Les livres populaires des Roumains)* (Hașdeu, 1879).

Un exemple de recherche organisée est fourni par les célèbres *questionnaires* de Hașdeu, dédiés pour la plupart au folklore². Le questionnaire « linguistique-mythologique, pour le recueil et la description des mœurs, des institutions et des coutumes » contenait 206 questions, divisées en trois catégories: phonétique populaire, lexique folklorique et ethnographique, et éléments du folklore. Le questionnaire a été publié dans la préface de l'ouvrage *Etymologicum Magnum Romaniae*, en 1886, étant un précurseur lointain du test à choix multiples de nos jours, puisqu'on offrait des modèles de réponses afin qu'il soit plus facile à remplir. Si on le lit à présent, certaines questions peuvent paraître bizarres et simplistes : « 69. Quels sont les mots, chez vous, qui désignent le bélier et la brebis : types, âge, couleur et autres? », ou « 135. Y a-t-il un mot particulier lorsqu'on parle de la mort d'une bête, comme l'homme meurt et la bête se gâte? ». D'autres, en revanche, impliquent des réponses détaillées : « 160. Comment ça se passe avec les Cantiques chez vous? ». L'idée qui se fait remarquer est que Hașdeu a essayé de surprendre tous les détails liés aux caractéristiques zonales, notamment du point de vue linguistique, aussi bien que des traditions et des préoccupations quotidiennes des habitants. Lorsqu'il en parlait, Hașdeu soutenait que cette démarche était importante puisque, d'une part, il suivait la phonétique populaire de l'époque, et d'autre part, il recherchait « les croyances les plus intimes du peuple, ses coutumes et ses habitudes, ses soupirs et ses joies, tout ce qu'on appelle

aujourd'hui - faute d'un meilleur mot - en anglais Folklore » (Bîrlea, 1974 : 189). Il est à noter aussi que ces questionnaires n'ont pas constitué une action soudaine, car ils ont été précédés par des appels répétés de l'auteur au recueil du folklore, publiés à partir de 1869 dans le journal *Traian*, puis dans la revue *Columna lui Traian*, comme le suivant: « Nous serons très reconnaissants à tous les messieurs des départements qui auront la gentillesse de nous communiquer, de temps en temps : 1. Une copie exacte du texte des documents anciens, tout en indiquant le lieu où on les retrouve; 2. Poésies, contes, traditions, proverbes, devinettes et idiotismes populaires; 3. Mots et locutions paysans, peu connus ». (Bîrlea 1974 : 189).

Les résultats ont été amples, grâce à la parution de 19 tomes contenant le matériel recueilli au niveau national, comprenant environ 17.000 pages, le principal produit visé étant le Dictionnaire de la langue roumaine. À l'époque, c'était un volume impressionnant d'informations, si bien que, pendant la réunion de l'Académie roumaine d'avril 1888, suite à la publication du premier tome en 1887, beaucoup de ceux impliqués dans le processus ont commencé à avoir des doutes à propos du projet, considérant que « le volume de travail est difficile à accomplir par un mortel ». Les principaux correspondants sur le terrain qui se sont occupés du recueil direct du matériel ont été les prêtres et les enseignants des villages roumains, ce qui a assuré la couverture d'un territoire étendu et une certaine préparation unitaire des correspondants. Pour ce qui est des réponses aux questionnaires, Haşdeu affirmait que parmi elles il y avait « certaines qui sont vraiment précieuses, d'autres très bonnes, beaucoup qui sont assez bonnes et presque aucune dont on ne saurait rien apprendre » (Croitoru, 2018 : 98). En outre, Haşdeu a initié une série de correspondances avec les collaborateurs sur le terrain, afin de leur demander plusieurs détails visant les réponses au questionnaire (Datcu, 2011 : 151), dont il a entamé un dossier entier.

Quoique Haşdeu s'inspirât de la filière russe et non pas des précurseurs roumains, on retrouve des recherches qui ont montré que des démarches similaires s'étaient déroulées, comme celles de Mihail Brukenthal, qui, en 1789, a adressé une lettre aux érudits de la zone de Sighişoara, par laquelle il leur demandait de ramasser des matériaux sur « les préjugés et les superstitions rencontrées chez les gens communs » (Drăgoescu, 1965 : 537). Haşdeu a le mérite d'avoir élargi l'aire d'intérêt au niveau du pays entier (il a reçu des réponses d'environ 700 localités de partout), mais aussi d'avoir obtenu le soutien du Gouvernement et de l'Académie roumaine dans sa démarche. L'importance de cette méthode de recherche n'a été vraiment appréciée que longtemps après le lancement des « questionnaires », notamment à cause de la circulation difficile des informations au 20^e siècle. Par exemple, les réponses aux questionnaires arrivent à Cluj seulement dans les années 1948-1949,

où elles sont recopiées manuellement, surtout par Ion Mușlea, suivi par Ion Taloș et Ovidiu Bîrlea. Mușlea soutenait, en 1970, que la démarche de Hașdeu était la plus importante, « surtout par l'ancienneté du matériau, puisqu'elle nous apporte des recueils des générations autour de l'an 1850 » mais aussi « par sa richesse » (Mușlea, 1970 : 70).

L'idée des questionnaires s'intensifie parmi les personnalités de l'époque et, ultérieurement, au sein de plusieurs institutions de l'État (l'Académie roumaine, le Musée de la langue roumaine, l'Institut de folklore), les différences consistant en : la thématique des questions, le temps dédié aux réponses, la zone de couverture de la recherche et l'échantillon des collaborateurs sur le terrain (parfois on accorde des prix pour les réponses les plus détaillées).

Un autre mérite de Hașdeu a été l'aide qu'il a offerte à ses disciples, par la chance de publier des articles ou des recueils folkloriques dans les revues *Columna lui Traian* et *Revista nouă*. Parmi ces disciplines on retrouve Simion Florea Marian, dont on disait qu'il « s'est élevé du folklore à la science, à la différence de la grande majorité des folkloristes roumains » (*Studii și cercetări de istorie literară și folklor*, 1963 : 58). Parmi ses publications, on remarque *Trilogia Vieții* (*La trilogie de la vie*), un ouvrage monumental en trois volumes : *Nunta la români* (*Les noces chez les Roumains*) (1890), *Nașterea la români* (*L'accouchement chez les Roumains*) (1892) et *Înmormântarea la români* (*Les obsèques chez les Roumains*) (1892), aussi bien que *Sărbătorile la români* (*Les fêtes chez les Roumains*) (1898-1899), en deux volumes. Marian sous-titre sa trilogie *Studiu istorico-etnograficu comparativu* (*Étude historique-ethnographique comparative*).

L'auteur décide de se consacrer à ce sujet car, en 1885, l'Académie roumaine lance un concours annonçant que « Le Prix de l'État Heliade-Rădulescu, de 5000 lei, sera décerné pendant la session générale de l'an 1888 à la meilleure dissertation écrite en roumain sur le sujet suivant : *Les noces chez les Roumains. Étude historique-ethnographique comparée* ». Puisqu'il avait déjà des préoccupations à ce propos, Marian souhaite participer à ce concours. Ensuite, dans la préface de son volume sur les noces, l'auteur souligne l'hésitation qu'il a eue en démarrant son travail, car il a entendu que B.P. Hașdeu avait lui aussi l'intention de publier un volume similaire. Deux ans plus tard, en 1887, lors d'une session de l'Académie roumaine, Marian apprend de quelques collègues et, ultérieurement, de Hașdeu même, qu'il a abandonné son projet, en raison d'autres travaux (notamment *Etymologicum Magnum Romaniae*) (Marian, 1890 : III-IV). Vu que le temps qui lui restait était très court, Marian a décidé de partager son ouvrage en deux volumes, *Încredințarea* (*Les fiançailles*) et *Nunta* (*Les noces*), pour ensuite revenir sur cette décision, considérant que les deux volumes ne seraient pas équilibrés. Faute de temps, il ne réussit pas à participer au concours, mais la commission de l'Académie lui offre néanmoins une aide de 2000 francs afin de publier son ouvrage.

Nous avons rappelé ces détails afin de souligner à nouveau le fait qu'un soutien institutionnel adéquat peut avoir une contribution essentielle à l'évolution d'un chercheur et, implicitement, au développement d'un domaine de recherche. L'impulsion scientifique et l'aide financière, auxquelles s'ajoutent les réactions suite à la parution de ce premier volume, ont amené à l'achèvement de la *trilogie* et, donc, d'une base de données très utile à la recherche comparée ou dans le processus didactique des universités du domaine. Tout comme Alecsandri 40 ans plus tôt, Marian ajoute une série d'explications et de notes de bas de page visant les textes recueillis sur le terrain, vouées à expliquer les particularités linguistiques, les différences zonales en matière de déroulement de certaines étapes de la cérémonie nuptiale, ou bien l'encadrement des textes dans les moments clés des coutumes visées.

En 1888 paraissent les premiers recueils de folklore en transcription phonétique. En Moldavie, on rencontre *Doine culese și publicate întocmai cum se zic* (« *Doine* » recueillies et publiées juste comme on les prononce), de Mihai Canianu, comprenant des recueils personnels de la zone de Hîrlău. On y emploie seulement les lettres de l'alphabète et non pas de signes spéciaux. En Transylvanie, Teofil Frâncu et George Candrea publient *Românii din munții Apuseni (Moșii)* (*Les Roumains des montagnes Apuseni*, « *Les Moși* »), un ouvrage qui met en évidence la rhotacisation du parler local.

Une autre démarche de recherche appuyée sur des questionnaires est celle de Nicolae Densușianu, disciple de Timotei Cipariu, qui vers la fin du 19^e siècle publie deux volumes - *Chestionariu despre tradițiunile istorice și anticitățiile țărilor locuite de români de Nicolae Densușianu, partea I, epoca pân la anul 600 d. Cristos* (*Questionnaire sur les traditions et les antiquités des pays habités par les Roumains de Nicolae Densușianu, 1^e partie, l'époque d'avant 600 ap. J-C*) (1895). Les réponses à ces questionnaires ont constitué le matériau pour son ouvrage *Dacia preistorică (La Dacie préhistorique)* et, plus tard, pour d'autres volumes comme *Datini și eresuri³ populare de la sfârșitul secolului al XIX-lea: răspunsurile la chestionarele lui Nicolae Densușianu* (*Coutumes et superstitions populaires de la fin du 19^e siècle : réponses aux questionnaires de Nicolae Densușianu*), d'Adrian Fochi. Bien que sa démarche soit fondée sur l'intérêt qu'il porte à l'histoire des Roumains, Densușianu se sert du folklore pour répondre à des questions liées à l'histoire ancienne. Ioachim Lazăr opine que « Nicolae Densușianu accordait tout le crédit à la création populaire, aux traditions anciennes auxquelles il confère une importance déterminante pour la connaissance du passé le plus lointain, comme il l'avoue lui-même franchement dans l'introduction au Questionnaire historique. » (Lazăr, 1992-1994 : 202).

En 1897, le ministre de l'éducation, Spiru Haret, accorde un fonds de 300 lei au « recueil du folklore dans toutes ses espèces » (Bîrlea, 1974 : 310), à la demande de

Grigore Tocilescu, qui coordonnera la préparation de l'ouvrage *Materialuri folcloristice (Matériaux folkloristiques)*, en 1900. Quoique la démarche soit critiquée par les folkloristes à cause de sa mauvaise organisation, appelée même « du débris littéraire » (Bîrlea, 1974 : 310), Tocilescu a le mérite d'apporter toute une série d'indications sur la manière de recueillir du folklore, affirmant, entre autres, que le folklore doit être recueilli surtout des personnes âgées et plus précisément de celles qui n'ont pas été éduquées.

La seconde moitié du 19^e siècle représente la période la plus effervescente du point de vue de la recherche du folklore roumain, car l'intérêt pour le domaine s'est développé énormément pendant à peine 50 ans. On commence à rencontrer les premières méthodes de recherche, tantôt proposées par des chercheurs, tantôt imposées par des institutions de l'État. À l'époque, l'Académie roumaine est la structure qui s'implique le plus dans la recherche du folklore, non seulement par l'établissement des principes d'organisation de la recherche et de mise en valeur du matériau qui en résulte, mais aussi par des concours dédiés au sujet et par le financement de la publication de plusieurs recueils de folklore. Il apparaît la censure professionnelle et on établit des commissions ayant le rôle de vérifier le matériel qui sera imprimé, afin de certifier le fait qu'il s'agit de créations populaires et non pas d'œuvres cultivées. Il reste en suspension le problème de la correction du langage populaire, vu que les spécialistes sont toujours divisés sur ce point. C'est ainsi que les bases de la recherche du folklore en Roumanie ont été créées, offrant aux chercheurs du 20^e siècle plusieurs lignes de recherche qui, pour la plupart, seront longtemps ignorées.

Bibliographie

- Alecsandri, V. 2007. *Poezii populare ale românilor*, Ed. Minerva, Bucarest.
- Bîrlea, O. 1974. *Istoria folcloristicii românești*, Ed. Științifică și Enciclopedică, Bucarest.
- Chițimia, I. 1968. *Folcloriști și folcloristică românească*, Ed. Academiei Republicii Socialiste România, Bucarest.
- Croitoru, C. 2018. « Observații relative la chestionarul Hașdeu, cu o privire specială asupra răspunsurilor din județul Brăila », étude présentée lors de la conférence hommagiale « Bogdan Petriceicu Hașdeu: Patrie, Onoare și Știință », organisée le 7 juin 2018 de par l'Université d'État « Bogdan Petriceicu Hașdeu » de Cahul. [En ligne] : https://ibn.idsi.md/sites/default/files/imag_file/94-110.pdf [consulté le 1 février 2022].
- Datcu, I. 2011. « Opera de seamă a lui B. P. Hașdeu », in *Philologia*, L3, mai-aout.
- Densușianu, N. 1893/1895, *Chestionariu despre tradițiunile istorice și anticitățiile țărilor locuite de români de Nicolae Densușianu, partea I, epoca pân la anul 600 d. Cristos*, Tipografia Carol Göbl, Bucarest, / vol. 2 (années 600-1300) Iași: Tipografia Națională.
- Diaconu, I. 1941. Orientări folklorice. In : *Ethnos*, année I, fasc. I, Focșani.
- Drăgoescu, I. 1965. « Un chestionar „etnografic” din 1789 ». *Revista de Folclor*, tome X, no. 5, Ed. Academiei RSR, Bucarest.
- Jones, R. A. 1995. *Folcloristics - An Introduction*, Indiana University Press.

Lazăr, I. 1992-1994. Din corespondența lui Nicolae Densușianu privind difuzarea chestionarului istoric și strângerea datelor pentru „Dacia preistorică”. In : *Sagetia, Acta musei Devensis* XXV, Deva.

Marian, S. F. 1890. *Nunta la români. Studiu istorico-etnograficu comparativu*, Tipografia Carol Göbl, Bucarest.

Marian-Bălașa, M. 2009. Folclorul - de ce trebuie (re)cules. In : *Moșteniri culturale*, Ed. Reîntregirea, Alba-Iulia.

Ministère de la culture. 2016. *Strategia pentru cultură și patrimoniu național 2016-2022*. [En ligne] : http://www.cultura.ro/sites/default/files/inline-files/_SCPN%202016-2022inavizare.pdf [consulté le 7 décembre 2022].

Mușlea, I. 1970. Importanța materialului folcloric din răspunsurile la Chestionarul Hașdeu și problema valorificării lui. In : *Tipologia folclorului din raspunsurile la chestionarele B.P.Hasdeu*, Bucarest : Ed. Minerva,

Pătraș, A. D. 2020. *Tiberiu Brediceanu și Bela Bartok - două personalități implicate în culegerea folclorului muzical din Maramureș*, MediaMusica, Cluj-Napoca.

Petriceicu Hașdeu, B. 1879. *Cărțile poporane ale românilor: în secolul XVI : în legătură cu literatura poporană cea nescrisă : studiu de filologie comparativă*, Noua Tipografie națională C. N. Rădulescu, Bucarest.

Petriceicu Hașdeu, B. 1886. *Etymologicum Magnum Romaniae*, Ed. Socecu, Bucarest, (p. XVIII, in *Columna lui Traian*, IV, 1873).

Popa, I. 2009. Nicolae Pauletti - 170 de ani de la prima culegere științifică de folclor românesc. In: *Moșteniri culturale*, Ed. Reîntregirea, Alba-Iulia.

Șăineanu, L. 1895. *Istoria filologiei române cu o retrospectivă asupra ultimelor decenii (1870-1895) - Studii critice*, Bucarest: Ed. Librăriei Socecu.

Sen, K. 2008. *Narrating the (Trans)Nation: The Dialects of Culture and Identity*, Das Gupta and Co PVT, Kolkata.

Studii și cercetări de istorie literară și folclor. 1963. vol. 12, Ed. Academiei RPR.

Remerciements

Ce travail postdoctoral a été soutenu par le projet POCU/993/6/13/153310 « Développement des compétences de recherche avancée et appliquée dans la logique STEAM + Health », mis en œuvre par l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca.

Notes

1. Considéré par certains chercheurs comme le premier recueil publié dédié au folklore roumain. Dans *Istoria filologiei române cu o retrospectivă asupra ultimelor decenii (1870-1895) (Histoire de la philologie roumaine avec une rétrospective des dernières décennies)*, publiée en 1895 par Lazăr Șăineanu, l'auteur appelle Pann « le père du folklore roumain », p. 270.

2. Il fait sa première tentative en 1877, pour être ensuite soutenu par le Ministère de l'instruction, par le biais de *Chestionarul pentru adunarea obiceiurilor juridice (Questionnaire pour le rassemblement des coutumes juridiques)*, contenant plus de 400 questions.

3. Plus précisément: superstitions, croyance aux forces miraculeuses, supranaturelles.

Synergies Roumanie n° 17 / 2022



Annexes



Profils des contributeurs



• Coordinatrices scientifiques et auteurs •

Laura M. Herța est maître de conférences en relations internationales et vice-doyenne de la Faculté d'études européennes à l'Université Babeș-Bolyai. Elle a obtenu un doctorat en histoire contemporaine, sa thèse portant sur l'évolution des relations entre la Roumanie et la Yougoslavie. Elle possède un master en études des conflits et politique internationale, une licence en études européennes et une licence en journalisme. Ses recherches portent sur la résolution des conflits, la médiation des disputes, l'action humanitaire, les nouvelles guerres, l'asymétrie des conflits armés contemporains et les théorisations constructivistes. Elle a publié plusieurs articles et chapitres sur la transformation des guerres récentes et contemporaines, l'intervention humanitaire, la sécurité humaine et la résolution des conflits. Elle est rédactrice en chef de la revue internationale *Studia Europæa*.

Dorota Jurkiewicz-Eckert est M.A., senior spécialiste scientifique et enseignante au Centre Européen de l'Université de Varsovie (études européennes) depuis 1996, diplômée de l'Institut d'Histoire de l'Art de l'Université de Varsovie et de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales (DEA en Arts et Civilisations). Dans les années 1997-1999, elle a effectué des études doctorales en co-tutelle à l'EHESS en coopération avec la Faculté d'histoire de l'Université de Varsovie. Elle est coordinatrice du Groupe interdisciplinaire de coopération UW-EHESS, Secrétaire de la section des relations culturelles internationales de la Société polonaise d'études internationales (PTSM), membre de la Société polonaise d'études européennes (PTSE), membre de l'Association des historiens de l'art. Coordinatrice des programmes de mobilité au Centre Européen de l'Université de Varsovie, dont 35 accords avec des universités partenaires dans le cadre du programme Erasmus Plus, elle a été trois fois boursière du gouvernement français. Elle a également effectué des recherches dans les musées de New York à l'invitation de l'Institut de la Culture Polonaise. Elle a participé à plusieurs projets de recherche du ministère des Affaires étrangères polonaise et à plus de 40 conférences scientifiques en Pologne et en Europe. Ses activités de recherche et d'enseignement portent sur le patrimoine culturel européen, la politique culturelle de l'UE, les relations culturelles internationales et la diplomatie de l'Union européenne et de ses États membres.

• Auteurs •

Adrian-Gabriel Corpădean est maître de conférences et doyen de la Faculté d'études européennes de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Il est docteur en histoire à l'Université de Cergy-Pontoise et à l'Université Babeș-Bolyai et a fini ses études postdoctorales à l'Académie roumaine. Ses recherches portent sur l'histoire de l'intégration européenne et la communication institutionnelle dans l'UE, avec un accent particulier sur les relations entre l'UE et ses voisins, notamment des Balkans occidentaux. C'est l'auteur de nombreuses publications et membre de plusieurs réseaux européens de chercheurs et d'enseignants, et de projets de recherche dans le domaine de la construction européenne. Il est rédacteur en chef de la revue scientifique internationale *Synergies Roumanie*.

Mihaela Oprescu est lectrice et vice-doyenne de la Faculté d'études européennes de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Titulaire des cours de droit européen et de droit des affaires, elle est aussi spécialisée en droit privé, notamment le droit de la famille, un thème sur lequel elle a publié des livres et des articles avec une très bonne visibilité internationale. En tant qu'avocate et, à présent, enseignante, elle a une expérience professionnelle notable, y compris en matière de droit des projets européens, un domaine dans lequel elle est aussi active.

Antoanela-Paula Mureșan est maître de conférences et vice-doyenne de la Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca. Elle est docteur en histoire depuis 2013. Elle est diplômée d'un master en études juives (Institut Moshe Carmilly, Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca) et elle a fini la Faculté des Lettres (anglais, français) et la Faculté d'histoire et philosophie de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca. Son domaine d'intérêt est lié aux relations internationales en Europe, surtout en ce qui concerne l'extrémisme européen de droite au XX^e siècle et l'europhéisation de la Roumanie au XX^e siècle.

Elena Grad-Rusu est lectrice à la Faculté d'études européennes de l'Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca. Après avoir obtenu un doctorat en relations internationales et études européennes, ses recherches portent principalement sur les investissements étrangers en Roumanie de l'entre-deux-guerres à nos jours. Autrice de plusieurs études publiées dans les éditions internationales, son domaine d'intérêt est lié au développement régional dans l'Union européenne, à la coopération transfrontalière et à la gestion de projets.

Delia Pop-Flanja est maître de conférences ès sciences de la communication à la Faculté d'études européennes, Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca. Ses recherches ont porté sur la communication de crise, l'analyse du discours

politique et institutionnel, la communication interculturelle, les négociations internationales, les mobilités d'études et la didactique des langues étrangères. Elle a fait ses études de doctorat en philologie, sur la thématique des typologies culturelles et l'adaptation interculturelle, obtenu à l'Université Babeş-Bolyai (2008-2012). Pendant ses études de doctorat, elle a été stagiaire à l'Université de Bordeaux, au Département d'Anthropologie sociale. Elle a poursuivi des études de master en Communication interculturelle dans les affaires, à la Faculté des sciences économiques et gestion des affaires (2006-2008), et des études de licence en Langue et littérature françaises – Langue et littérature anglaises, à la Faculté des Lettres de l'Université Babeş-Bolyai (2002-2006).

Marcin Mrowicki est professeur adjoint de droit à l'Université de Varsovie (Centre de l'Europe). Ses études portent sur les droits de l'homme dans le cadre du droit pénal au sens large, du droit de l'Union européenne et du droit constitutionnel. Récemment, il traite de questions liées à la résistance des juges contre les tentatives autoritaires de l'État, la crise de l'État de droit et la réponse des institutions de l'UE et du Conseil de l'Europe à la crise indiquée. Il traite également du conflit entre le droit à la liberté d'expression et la protection de la morale ou des droits des tiers, la diffamation et le rôle de la satire.

Nicoleta Chicinaş est enseignante associée à la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie. Docteure en histoire depuis 2012, elle est titulaire d'un diplôme de master en Études juives et d'une licence à la Faculté d'histoire et de philosophie de l'Université Babeş-Bolyai. Depuis 2019, elle est active dans la gestion des projets européens, l'un des sujets qu'elle enseigne au niveau licence. Parmi ses domaines d'intérêt on remarque: l'histoire du 20^e siècle, l'histoire du communisme en Roumanie, les sources de financement européennes et le processus décisionnel de l'Union européenne.

Gianina Joldescu-Stan est doctorante à l'École doctorale « Le paradigme européen » de l'Université Babeş-Bolyai et assistante d'enseignement à la Faculté d'études européennes. Ses intérêts de recherche sont le développement culturel et le patrimoine, le développement régional et les fonds structurels. Elle est titulaire d'une maîtrise en affaires européennes et gestion de projets et d'une licence en relations internationales et études européennes.

Alexandru Gheorghe Mocernac est doctorant en relations internationales et études européennes à la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca et titulaire d'un diplôme de master en affaires européennes et gestion des programmes. Sa recherche se concentre sur la coopération transfrontalière entre la Roumanie et l'Ukraine, en analysant l'impulsion donnée à leur

collaboration par les fonds européens. Il s'intéresse aussi aux droits des minorités nationales en Roumanie et en Ukraine, à l'intégration de l'Ukraine dans les structures occidentales et à la Politique européenne de voisinage.

Roxana Mădălina Mateş est docteure en science politique depuis 2021, avec une thèse sur l'échec du consociationalisme au Cameroun et plus particulièrement, les causes et l'impact de la crise anglophone actuelle. Elle a fini la Faculté d'études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca. Elle est également diplômée d'un master en affaires européennes et gestion de programmes et d'un master en études politiques européennes comparées, en langue française. Elle a aussi effectué ses études à l'Université Paris-Est Créteil.

Ramona Alexandra Neagoş est titulaire d'un doctorat en relations internationales et études européennes à l'Université Babes-Bolyai, Faculté d'études européennes. Elle a obtenu son diplôme de licence en relations internationales et études européennes de la même faculté, et un master en gestion des conflits et des crises, de la Faculté de sciences politiques, administratives et de la communication de l'Université Babes-Bolyai. Ses intérêts de recherche actuels incluent la prévention et la résolution des conflits contemporains, la transformation des conflits, l'analyse des relations internationales et la médiation internationale.

Ionela Ruşti suit actuellement son deuxième master à Katholieke Universiteit Leuven en Belgique, avec une spécialisation en politique internationale. Elle est également stagiaire de recherche au sein du département des affaires européennes de l'Institut Egmont pour les relations internationales à Bruxelles. Elle a obtenu une licence en études européennes à l'Université Babes-Bolyai de Cluj-Napoca, où elle a également finalisé son premier master en diplomatie culturelle et relations internationales. Elle s'intéresse notamment à l'étude des conflits et des processus de paix, en se concentrant sur le rôle des médiateurs internationaux dans la résolution pacifique des conflits violents, ainsi que sur les causes possibles des guerres intra-étatiques. Jusqu'à présent, ses recherches se sont concentrées sur la politique étrangère de l'Union européenne en ce qui concerne ses politiques de gestion de crise.

Iulia Macaria est enseignante associée à la Faculté des lettres de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca. Docteure ès langues étrangères appliquées (français et anglais), elle a effectué des études à l'Université de Bordeaux. Ses recherches actuelles portent sur l'anthropologie culturelle, avec une focalisation sur les interactions franco-roumaines pendant l'entre-deux-guerres – le sujet de sa thèse de doctorat et de ses études postdoctorales, qu'elle vient de commencer à l'Université Babes-Bolyai.

Ciprian Mizgan-Danciu est licencié de l'Académie de musique « Gheorghe Dima » de Cluj-Napoca, spécialisé en pédagogie musicale (2001) et canto (2003). Après sa licence, il a suivi deux coordonnées professionnelles : l'interprétation vocale et la recherche du folklore, en tant qu'employé de la Philharmonie d'État « Transilvania » et président de la filiale de Cluj de la Fondation culturelle TerrArmonia. Ces activités se sont concrétisées, d'une part, par de nombreux concerts en Roumanie et à l'étranger, et d'autre part par des sessions de recueil de folklore, publications et concerts de musique traditionnelle, sous la direction du Professeur Ioan Bocşa. L'auteur a obtenu son diplôme de docteur en musique en 2017 et, à présent, il est chercheur et enseignant associé à l'Académie de musique de Cluj-Napoca. Il effectue ses études postdoctorales à l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca.

Projet pour le n° 18 - Année 2023



La communication politique et institutionnelle en contexte de crise.

Regards sur la Roumanie et l'Europe

Coordinatrices

Delia Pop-Flanja (Faculté d'Études européennes de l'Université Babeş-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie) et **Camila Moreira César** (Institut de la communication et des médias, Université Sorbonne Nouvelle, France)

Pour peu qu'on les considère comme un projet constamment en cours d'accomplissement, les démocraties sont perpétuellement mises à l'épreuve, au gré des évolutions sociales, économiques et technologiques auxquelles elles sont confrontées. Du fait de la prise de conscience de ce perpétuel défi, aux pronostics d'un nécessaire triomphe de la démocratie libérale dans le monde à la suite de l'effondrement du bloc communiste à la fin des années 1980 se substituent les craintes aussi bien face à la montée de comportements, pratiques et gouvernements anti-démocratiques dans les jeunes démocraties que devant l'expression d'une certaine « fatigue de la démocratie » dans les démocraties les plus établies dans les années 2000-2010, tant et si bien que certains auteurs voient là l'émergence d'une « troisième vague d'autocratisation ».

Étant donné que la prémisse de l'installation des gouvernements démocratiques repose sur la réactivité des représentants aux demandes des citoyens, la communication des acteurs et institutions politiques est indissociable de la construction de la légitimité des régimes représentatifs. Par conséquent, elle est l'un des facteurs qui influent le plus sur la qualité des démocraties. Dans une économie globalisée où la vitesse des flux d'information réduit le temps et les distances, le discours sur une « crise de la politique » généralisée trouve un écho certain et se propage dans différents espaces de production, diffusion et consommation des messages politiques. La médiatisation de la politique et les transformations des moyens de communications, avec le rôle particulièrement important joué par le numérique de nos jours, appellent d'autres formes de communication et d'information en politique qui seraient capables de rendre compte de la complexité de l'espace public contemporain.

Dans une Roumanie où la confiance des citoyens dans la classe politique et les institutions gouvernementales est faible, une analyse de la communication politique et institutionnelle,

ainsi qu'un recadrage et une remise en perspective des méthodes et actions employées pour transmettre un message à un public souvent réticent face aux pouvoirs publics, méritent d'être interrogées de plus près. De surcroît, les changements récents qui sont intervenus dans le contexte international, comme la pandémie ou la guerre russo-ukrainienne, exigent une approche transnationale pour saisir les différentes pratiques déployées par les acteurs gouvernementaux à l'échelle internationale et d'en évaluer leur efficacité, leurs contraintes et leurs opportunités.

En considérant les institutions politiques et publiques comme des espaces privilégiés d'observation des transformations de l'ordre social, ce numéro de *Synergies Roumanie* vise à brosser un tableau du rôle de la communication dans un contexte marqué par la complexité de la politique contemporaine. Afin de prolonger ces réflexions autour des situations en Roumanie, mais aussi en Europe et ailleurs, nous invitons les universitaires, les chercheurs et les doctorants à apporter leur contribution à ce numéro thématique et à présenter leurs dernières recherches dans le domaine de la communication politique et institutionnelle. Les contributions pourront s'inscrire dans l'une des thématiques ci-dessous, ou traiter une problématique transversale :

- Pratiques de communication stratégique liées aux conflits armés
- Techniques de persuasion dans les élections et les débats politiques
- Propagation de la désinformation et de la mésinformation en ligne
- Analyse de discours politique et institutionnel
- Communication et santé publique
- Communication institutionnelle
- Communication publique
- Communication gouvernementale
- Communication populiste
- Communication environnementale

Un appel à contributions a été lancé.

<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>

Contact : synergies.roumanie.redaction@gmail.com

Consignes aux auteurs



- 1** L'auteur aura pris connaissance de la politique éditoriale générale de l'éditeur (le Gerflint) et des normes éditoriales et éthiques figurant sur le site du Gerflint et de la revue. Les propositions d'articles seront envoyées pour évaluation à synergies.roumanie.redaction@gmail.com avec un court CV résumant son cursus et ses axes de recherche en pièces jointes. L'auteur recevra une notification. Les articles complets seront ensuite adressés au Comité de rédaction de la revue selon les consignes énoncées dans ce document. Tout texte ne s'y conformant pas sera retourné. Aucune participation financière ne sera demandée à l'auteur pour la soumission de son article. Il en sera de même pour toutes les expertises des textes (articles, comptes rendus, résumés) qui parviendront à la Rédaction.
- 2** L'article sera inédit et n'aura pas été envoyé à d'autres lieux de publication. Il n'aura pas non plus été proposé simultanément à plusieurs revues du Gerflint. L'auteur signera une « déclaration d'originalité et de cession de droits de reproduction et de représentation ». Un article ne pourra pas avoir plus de deux auteurs. Les coauteurs préciseront en note la répartition des responsabilités scientifiques et rédactionnelles de chacun.
- 3** Proposition et article seront en langue française. Les articles (entrant dans la thématique ou épars) sont acceptés, toujours dans la limite de l'espace éditorial disponible. Ce dernier sera réservé prioritairement aux chercheurs francophones (doctorants ou post-doctorants ayant le français comme langue d'expression scientifique) locuteurs natifs de la zone géolinguistique que couvre la revue. Les articles rédigés dans une autre langue que le français seront acceptés dans la limite de 3 articles non francophones par numéro, sous réserve d'approbation technique et graphique. Dans les titres, le corps de l'article, les notes et la bibliographie, la variété éventuelle des langues utilisées pour exemplification, citations et références est soumise aux mêmes limitations techniques.
- 4** Les articles présélectionnés suivront un processus de double évaluation anonyme par des pairs membres du comité scientifique, du comité de lecture et/ou par des évaluateurs extérieurs. L'auteur recevra la décision du comité. La mention « article à paraître » ne peut être délivrée que par l'éditeur Gerflint, après avis favorables des comités scientifique et de lecture, de la Rédaction, du pôle éditorial international du Gerflint et du Directeur de la publication.
- 5** Si l'article reçoit un avis favorable de principe, son auteur sera invité à procéder, dans les plus brefs délais, aux corrections éventuelles demandées par les évaluateurs et le comité de rédaction. Les articles, à condition de respecter les correctifs demandés, seront alors soumis à une nouvelle évaluation du Comité de lecture, la décision finale d'acceptation des contributions étant toujours sous réserve de la décision des experts du Conseil scientifique et technique du Gerflint et du Directeur des publications.
- 6** La taille de police unique est 10 pour tout texte proposé (présentation, article, compte rendu) depuis les titres jusqu'aux notes, citations et bibliographie comprises). Le titre de l'article, centré, en gras, n'aura pas de sigle et ne sera pas trop long. Le prénom, le nom de l'auteur (en gras, sans indication ni abréviation de titre ou grade), de son institution, de son pays, son adresse électronique (professionnelle de préférence et à la discrétion de l'auteur) et son identifiant ORCID (identifiant ouvert pour chercheur et contributeur) seront également centrés et en petits caractères. Le tout sera sans soulignement ni hyperlien.

7 L'auteur fera précéder son article d'un résumé condensé ou synopsis de 150-200 mots maximum suivi de 3 ou 5 mots-clés en petits caractères, sans majuscules initiales. Ce résumé ne doit, en aucun cas, être reproduit dans l'article.

8 L'ensemble (titre, résumé, mots-clés) en français sera suivi de sa traduction en anglais. En cas d'article non francophone, l'ordre des résumés est inchangé. Les mots-clés seront séparés par des virgules et n'auront pas de point final.

9 La police de caractère est Times New Roman, taille 10, interligne 1. Le texte justifié, sur fichier Word, format doc, doit être saisi au kilomètre (retour à la ligne automatique), sans tabulation ni pagination ni couleur. La revue a son propre standard de mise en forme.

10 L'article en Word doit comprendre entre 5000 mots minimum et 8000 mots maximum, bibliographie, notes, tableaux, annexes compris. Sauf commande spéciale de l'éditeur, les articles s'éloignant de ces limites ne seront pas acceptés. La longueur des comptes rendus (ouvrage, numéro de revue, événement scientifique, thèse, mémoire) sera comprise entre 600 et 3000 mots en Word. Comptes rendus de lecture et entretiens seront en langue française.

11 Tous les paragraphes (sous-titres en gras sans sigle, petits caractères) seront distincts avec un seul espace. La division de l'article en 1, 2 voire 3 niveaux de titre est suffisante.

12 Les mots ou expressions que l'auteur souhaite mettre en relief seront entre guillemets ou en *italiques*. Le soulignement, les caractères gras et les majuscules ne seront en aucun cas utilisés, même pour les noms propres dans les références bibliographiques, sauf la majuscule initiale.

13 Les notes, brèves de préférence, en nombre limité, figureront en fin d'article avec appel de note automatique continu (1,2,...5 et non i,ii...iv). L'auteur veillera à ce que l'espace pris par les notes soit réduit par rapport au corps du texte.

14 Dans le corps du texte, les renvois à la bibliographie se présenteront comme suit : (Dupont, 1999 : 55).

15 Les citations, toujours conformes au respect des droits d'auteurs, seront en italiques, taille 10, séparées du corps du texte par une ligne et sans alinéa. Les citations courtes resteront dans le corps du texte. Les citations dans une langue autre que celle de l'article seront traduites dans le corps de l'article avec version originale en note.

16 La **bibliographie** en fin d'article précèdera les notes (sans alinéa dans les références, ni majuscules pour les noms propres sauf à l'initiale). Elle s'en tiendra principalement aux ouvrages cités dans l'article et s'établira par classement chrono-alphabétique des noms propres. Les bibliographies longues, plus de 15 références, devront être justifiées par la nature de la recherche présentée. Les articles dont la bibliographie ne suivra pas exactement les consignes 14, 17, 18, 19 et 20 seront retournés à l'auteur. Le tout sans couleur ni soulignement ni lien hypertexte.

17 Pour un ouvrage

Baume, E. 1985. *La lecture – préalables à sa Pédagogie*. Paris : Association Française pour la lecture.

Fayol, M. et al. 1992. *Psychologie cognitive de la lecture*. Paris: PUF.

Gaonac'h, D., Golder, C. 1995. *Manuel de psychologie pour l'enseignement*. Paris : Hachette.

18 Pour un ouvrage collectif

Morais, J. 1996. La lecture et l'apprentissage de la lecture : questions pour la science. In : *Regards sur la lecture et ses apprentissages*. Paris : Observatoire National de la lecture, p.49-60.

19 Pour un article de périodique

Kern, R.G. 1994. « The Role of Mental Translation in Second Language Reading ». *Studies in Second Language Acquisition*, n°16, p. 41-61.

20 Pour les références électroniques (jamais placées dans le corps du texte mais toujours dans la bibliographie), les auteurs veilleront à adopter les normes indiquées par les éditeurs pour citer ouvrages et articles en ligne. Ils supprimeront hyperlien, couleur et soulignement automatique et indiqueront la date de consultation la plus récente [consulté le], après vérification de leur fiabilité et du respect du Copyright.

21 Les textes seront conformes à la typographie et à l'orthographe françaises.

22 Graphiques, schémas, figures, tableaux éventuels seront envoyés à part aux formats Word et PDF ou JPEG, en noir et blanc uniquement, avec obligation de références selon le *copyright* sans être copiés/collés mais scannés à plus de 300 pixels. Les articles contenant un nombre élevé de figures et de tableaux et/ou de mauvaise qualité scientifique et technique ne seront pas acceptés. L'éditeur se réserve le droit de refuser les tableaux (toujours coûteux) en redondance avec les données écrites qui suffisent bien souvent à la claire compréhension du sujet traité.

23 Les captures d'écrans sur l'internet, de plateformes, d'applications, d'extraits de films ou d'images publicitaires seront refusées. Toute partie de texte soumise à la propriété intellectuelle doit être réécrite en Word avec indication des références, de la source du texte et d'une éventuelle autorisation. Le Gerflint, éditeur de la revue, ne fait pas de reproductions d'éléments visuels (toiles, photographies, images, dessins, illustrations, couvertures, vignettes, cartes, etc.). Outre les références bibliographiques, l'auteur pourra proposer en note une URL permanente permettant au lecteur d'accéder en ligne aux œuvres analysées dans son article.

24 Seuls les articles conformes à la politique éditoriale et aux consignes rédactionnelles seront édités, publiés, mis en ligne sur le site web de l'éditeur et diffusés en libre accès par lui dans leur intégralité. La date de parution dépendra de la coordination générale de l'ouvrage par le rédacteur en chef. L'éditeur d'une revue scientifique respectant les standards des agences internationales procède à l'évaluation de la qualité des projets à plusieurs niveaux. L'éditeur, ses experts ou ses relecteurs (évaluation par les pairs) se réservent le droit d'apprécier si l'œuvre convient, d'une part, à la finalité et aux objectifs de publication, et d'autre part, à la qualité formelle de cette dernière. L'éditeur dispose d'un droit de préférence.

25 Les prépublications de l'article et de ses métadonnées ne sont pas autorisées. Une fois éditée sur gerflint.fr, seule la version « PDF-éditeur » de l'article peut être déposée pour archivage dans un répertoire institutionnel, avec mention exacte des références et métadonnées de l'article. L'archivage de numéros complets est interdit. Tout signalement ou référencement doit respecter les normes internationales et le mode de citation de l'article, tels que dûment spécifiés dans la politique de la revue.



Synergies Roumanie, n° 17 / 2022

Revue du GERFLINT
Groupe d'Études et de Recherches
pour le Français Langue Internationale
En partenariat avec

la Fondation Maison des Sciences de L'Homme de Paris

Président d'Honneur : Edgar Morin

Fondateur et Président : Jacques Cortès

Conseillers et Vice-Présidents : Ibrahim Al Balawi, Serge Borg et Nelson Vallejo-Gomez

PUBLICATIONS DU GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb14524060t>

ISNI 0000 0001 1956 5800

IdRef : 077342070

Le Réseau des Revues Synergies du GERFLINT

Synergies Afrique centrale et de l'Ouest

Synergies Afrique des Grands Lacs

Synergies Algérie

Synergies Argentine

Synergies Amérique du Nord

Synergies Brésil

Synergies Chili

Synergies Chine

Synergies Corée

Synergies Espagne

Synergies Europe

Synergies France

Synergies Inde

Synergies Iran

Synergies Italie

Synergies Mexique

Synergies Monde

Synergies Monde Arabe

Synergies Monde Méditerranéen

Synergies Pays Germanophones

Synergies Pays Riverains de la Baltique

Synergies Pays Riverains du Mékong

Synergies Pays Scandinaves

Synergies Pologne

Synergies Portugal

Synergies Roumanie

Synergies Royaume-Uni et Irlande

Synergies Russie

Synergies Sud-Est européen

Synergies Tunisie

Synergies Turquie

Synergies Venezuela

Essais francophones : Collection scientifique du GERFLINT

Essais francophones. Série CREDIF

Direction du Pôle Éditorial International :

Sophie Aubin (Universitat de València, Espagne)

Contact: gerflint.edition@gmail.com

Site officiel : <https://www.gerflint.fr>

Webmestre : Thierry Lebeau (France)

Synergies Roumanie, n° 17 / 2022

Couverture, conception graphique et mise en page : Emilie Hiesse (*Créactiv*) - France

© GERFLINT - Évreux - France - Copyright n° ZSN68E3

ARK <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427223778>

Bibliothèque Nationale de France - Décembre 2022

GERFLINT

Groupe d'Études et de Recherches pour le Français
Langue internationale

Programme mondial de diffusion scientifique
francophone en réseau

www.gerflint.fr

Ce 17^e numéro de la revue *Synergies Roumanie* est destiné aux défis des dernières années, c'est à dire la pandémie de Covid-19, la guerre contre l'Ukraine, l'adhésion des Balkans occidentaux à l'Union européenne, la communication de crise et la résolution des conflits actuels. Face aux situations de crise et dans le contexte de la pandémie de Covid-19, une bonne communication et des stratégies de résolution des conflits sont des aspects qui ne peuvent être ignorés. Afin de relever ces défis, ce numéro thématique a réuni des articles d'universitaires, chercheurs et doctorants, en leur offrant l'occasion de présenter leurs dernières recherches dans les domaines suivants : Communication de crise et des risques ; Simulation des crises ; Analyse de discours ; Transformation et résolution des conflits ; Les Nations unies et la résolution des conflits ; L'Union européenne et la résolution des conflits ; Communication politique ; Communication institutionnelle et d'entreprise ; Communication de masse ; Éducation et enseignement.